1980

Gazette officielle du Québec

Éditeur officiel
Québec

Partie 1
Avis juridiques

112e année
10 mai 1980
No 19

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: 7,00 $ les 100 mots.
Exemplaire séparé: 2,00 $ chacun.
Feuilles volantes: 3,00 $ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 $. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
A.B.C. FRAME AND GALLERY LTD. 1116-4076	A.B.C. ENCADREMENT INC.	68 04 11
AENOS FARM PRODUCTS LTD. 1110-4874	LES PRODUITS DE FERME AENOS *AENOS FARM PRODUCTS*	68 02 19
ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU CENTRE HOSPITALIER DE TROIS-PISTOLES INC. 1469-4608	ASSOCIATION DES AUXILIAIRES-BÉNÉVOLES C.S.B.	76 11 23
ASSOCIATION VANONYMES 1627-3476	ASSOCIATION VANONYMES INC.	78 06 08
AUTOBUS GERMAIN (PORTNEUF) LIMITÉE 1235-1904	AUTOBUS GERMAIN (1980) INC.	71 09 29
BUS STOP BOUTIQUE INC. 1194-9469	BOUTIQUE BUS STOP INC. *BUS STOP BOUTIQUE INC.*	70 04 28
CHEMISE HARRO LTÉE 1472-6871	LA CHEMISE MIJORO INC.	76 12 23
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE STE-MARIE, BEAUCE-NORD INC. 1464-5063	LES JOYEUX BEAUCERONS DU 3e ÂGE DE STE-MARIE INC.	76 01 30
COMITÉ CIVIL DU CORPS DE CADETS 2920-TOURAINE 1463-4810	COMITÉ CIVIL DU CORPS DE CADETS 2920-GATINEAU	76 03 01
LA CONSERVERIE PROVINCIALE LIMITÉE *PROVINCIAL CANNERS LTD.* 1126-2102	LES IMMEUBLES PROVINCIALE LIMITÉE	67 02 23
CONSTRUCTION GAGNÉ & LAVOIE INC. 1349-2418	CONSTRUCTION EUGÈNE LAVOIE INC.	72 09 21
THE COPNICK CORP. 1109-6963	LA CORPORATION COPNICK *THE COPNICK CORP.*	63 08 29
LE COURTIER UDEC (QUÉBEC), INC. 1477-7247	JACQUES PARÉ & ASSOCIÉS INC.	77 05 17
DIESEL MOBILE DESROSIERS INC. 1509-8676	ATELIERS SOUDURE MACHINAGE CARTIER INC.	77 12 29
DIRECTA TRADING CO, LTD. 1128-1110	DÉLICATESSE DIRECTA INC.	59 09 28
DONUT KING INC. 1114-3567	LE RESTAURANT FAMILIAL DEEKAYS INC. *DEEKAYS FAMILY RESTAURANT INC.*	61 06 22

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
EAST END WELDING AND MAINTENANCE INC. 1225-9271	LES SOUDURES ET ENTRETIENS DE L'EST INC. *EAST WELDING AND MAINTENANCE INC.*	72 02 02
ÉGLISE DES PREMIERS CHRÉTIENS INC. 1625-1555	ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DES PREMIERS CHRÉTIENS INC.	78 06 01
LES ENTREPRISES ZIP-ZAP INC. 1331-5569	LES FILMS AZIMUTH INC.	73 04 19
ÉVALUATIONS J.R.L. INC. 1637-6667	ÉVALUATIONS J.R. LACASSE INC.	79 07 16
EXCHANGE SERVICE INCORPORATED 1258-2417	CLUB SOCIAL CRICKET DU NORD INC. *NORTHERN CRICKET SOCIAL CLUB INC.*	35 10 17
FAIRVIEW AUTO LEASING LTD. 1198-9324	LES LOCATIONS FAIRVIEW INC. *FAIRVIEW LEASING INC.*	66 08 09
FISCOR INC. 1371-5859	DISQUES ST-DENIS INC.	75 03 05
FRADET, KELLY & ASSOCIÉS INC. 1358-2499	ANDRÉ FRADET & ASSOCIÉS INC.	74 08 01
GANDALL PRINTING CO. 1261-8708	IMPRIMERIE GANDALL INC. *GANDALL PRINTING CO. INC.*	55 05 06
GOLDMARK HOSIERY MFG. CO. INC. 1115-2147	LA BONNETERIE GOLDMARK INC. *GOLDMARK HOSIERY MFG. CO. INC.*	67 06 23
GRADUOR INC. 1212-3071	LES GESTIONS HERVÉ LENCLUD INC.	71 05 26
GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES EN HABITATION DE L'OUTAOUAIS INC. 1509-8163	CONSEIL DU LOGEMENT DE L'OUTAOUAIS INC.	78 02 10
HERMAR HOLDINGS LTD. 1265-6120	LES GARÇONS SOLEILS LAVAGE D'AUTO À LA MAIN INC. *THE SUNSHINE BOYS HAND CAR WASH INC.*	60 12 13
I. HOCH FUR COMPANY 1116-0769	LES FOURRURES I. HOCH INC. *I. HOCH FUR COMPANY INC.*	60 05 10
IMPORTATIONS K.A.M. CANADA LTÉE *K.A.M. IMPORTS CANADA LTD.* 1230-4432	AGENTS-CONSEILS K.A.M. CANADA INC. *K.A.M. CANADA CONSULTANTS INC.*	69 09 05
IRWIN ENTERPRISES LTD. 1115-0935	LES ENTREPRISES IRWIN INC.	58 10 08
LEE DYERS LIMITED 1123-6254	LEEDYE INC.	62 05 04
LES LOISIRS ST-RAPHAËL DE NEUFCHÂTEL 1277-5466	CORPORATION DES LOISIRS ST-RAPHAËL-MONTCHÂTEL	69 10 29
MARC-AURÈLE LUSSIER INC. 1346-8426	JEAN-MARC LUSSIER INC.	73 10 24
M & J ENTERPRISES INC. 1117-2756	LES ENTREPRISES M & J INC. *M & J ENTERPRISES INC.*	63 02 14

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
M.F. McMAHON (1967) LTÉE *M.F. McMAHON (1967) LTD.* 1161-0243	JEAN-MARC DONAHUE INC.	67 04 27
METROPOLITAN CRAVAT MANUFACTURING CORP. 1114-8053	LA CORPORATION DE CRAVATE MÉTROPOLITAINE *METROPOLITAN CRAVAT MFG. CORP.*	59 06 17
MICHAEL PUBLISHING CO. LTD. 1281-1899	LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS MICHAEL LTÉE *MICHAEL PUBLISHING CO. LTD.*	63 03 01
MONTREAL BELT INC. 1212-3410	CEINTURE MONTRÉAL INC. *MONTREAL BELT INC.*	71 04 14
MOTTRAM LUMBER COMPANY LIMITED 1152-1465	LA COMPAGNIE MATÉRIAUX MOTTRAM INC.	68 07 08
NEW CASA DE LA PIZZA INC. 1120-0946	RESTAURANT QUÉBÉRAC (LACHINE) (1980) INC. *QUEBERAC RESTAURANT (LACHINE) (1980) INC.*	66 04 01
NUTRIVAL (1975) INC. 1374-5708	NUTRIVAL INC.	32 03 23
OFFICE STATIONERS (1967) LTD. 1208-1600	ARTICLES DE BUREAU (1967) INC. *OFFICE STATIONERS (1967) INC.*	67 04 24
P.C.A. CONSTRUCTION LTÉE 1151-6424	CONSTRUCTION P.C.A. INC.	62 02 13
RAPCO EQUIPMENT INC. 1134-8174	LES ÉQUIPEMENTS RAPCO INC. *RAPCO EQUIPMENT INC.*	69 03 31
RIDEAU METALS & EQUIPMENT LTD. 1109-4141	ACIER RIDEAU INC. *RIDEAU STEEL INC.*	59 04 03
ST. LÉONARD BUILDING MAINTENANCE LTD. 1313-5215	SERVICES D'ENTRETIEN DE SAINT LÉONARD INC. *ST. LÉONARD BUILDING MAINTENANCE INC.*	71 12 28
TANZER INDUSTRIES LTD. 1153-0045	LES INDUSTRIES TANZER INC. *TANZER INDUSTRIES INC.*	65 10 26
UNION TRUNK & LUGGAGE MFG. CO. LTD. 1124-0165	VALISE UNION INC. *UNION TRUNK INC.*	56 02 17

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
ACME WATERPROOF MFG. CO. 1114-4805	63 08 17	5350, avenue MacDonald, app. 510, Côte-Saint-Luc
ALUMINIUM ALPHA (1979) INC. 1639-9206	79 11 19	8040, rue Chamilly, Saint-Léonard

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
LES ANNUAIRES TRANS-CANADA (QUÉ.) LTÉE 1142-0833	64 12 30	4986, rue René-Coty, Laval
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE PLAT ET DU FENÊTRAGE DU QUÉBEC 1272-1841	63 09 09	7855, rue Louis-H.-Lafontaine, bureau 202, Anjou
L'ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DE LA VALLÉE DE LA NATION INC. 1501-4442	75 12 22	80, rue Papineau, Plaisance
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE PARC ROCO INC. 1272-7699	67 05 25	50, 2e Rue, parc Roco, Saint-Charles-de-Mondeville
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE SUPERS BOLIDES DU QUÉBEC INC. 1474-3405	77 02 18	1713, chemin St-Ours, Saint-Victoire-de-Sorel
AUTOMOBILES SERGE INC. 1211-4963	71 03 09	4255, rue Paul-Pau, Montréal
FRANÇOIS BADEAU LTÉE 1464-8380	76 03 02	150, boulevard St-Cyrille est, Québec
BARON & NADEAU INC. 1336-4476	73 01 22	72, rue de l'Anse, Saint-Rédempteur
BOUTIQUE AU FÉMININ INC. 1370-1222	74 10 23	608, rue des Artisans, Saint-Charles-Borromée
LA CHAÎNE D'OR D.M. INC. 1505-5882	76 11 09	387, avenue Greenock, Mont-Royal
CHELSEA PLACE GARDENS 1245-7420	23 10 08	3423, rue Simpson, Montréal
CLUB STELL 1341-1608	58 11 20	2191, rue John-Kane, La Baie
COFFRAGE UNIVERSEL LIMITÉE 1216-2426	70 10 15	9390, boulevard Viau, Saint-Léonard
CONSTRUCTION JADE INC. 1364-0339	75 06 10	749, 3e Avenue, Pointe-aux-Trembles
CONSTRUCTION M.H. INC. 1471-6625	76 11 22	4149, rue Notre-Dame, Saint-Augustin-de-Desmaures
LES CONSTRUCTIONS M. BERNARD INC. 1470-6436	76 10 06	250, rue Corniche, Saint-Nicolas
CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC 1359-0633	74 09 10	2050, boulevard St-Cyrille ouest, Sainte-Foy
FERNAND COUSINEAU INC. 1135-0576	64 12 22	294, chemin Bord-du-Lac, Pointe-Claire
DISTRIBUTIONS D.G. INC. 1505-2558	76 10 07	171, boulevard de Mortagne, Boucherville
LES DISTRIBUTIONS JANOR INC. 1639-9594	79 11 21	6969, route Transcanadienne, bureau 125, Saint-Laurent

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
DOMAINE LA SORBIÈRE INC. 1365-3514	75 05 08	262, rue Davis, Arvida
DOMAINES HAUTS PLATEAUX INC. 1467-0499	76 08 11	Domaine Hauts Plateaux, Melbourne
ELECTRODESIGN LTD. 1108-1452	60 09 13	1925, 52e Avenue, Lachine
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ROBINEAULT & FILS INC. 1629-2864	78 08 24	7220, avenue des Closeries, Anjou
LES ENTREPRISES VERDI INC. 1193-3520	69 10 27	9355, boulevard Langelier, Saint-Léonard
RÉAL FAVREAU INC. 1627-2650	78 06 06	8994, rue Mauriac, Saint-Léonard
FER-CLO INC. 1112-0961	57 11 04	178, rue Dussault, Laval
FERMPLAT INC. 1474-3645	77 02 18	1970, route St-Maurice nord, Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
GESTION SAPHIR INC. 1349-8209	72 09 14	3379, boulevard Dagenais, Laval
GRENIER AUTO RADIO LTÉE 1121-6868	65 12 31	517, rue Notre-Dame, Repentigny
LES IMMEUBLES SABREVOIS INC. 1283-2275	71 01 14	1019, rue de Nogent, Boucherville
IMPRESSIONS PROSPEC INC. 1472-6491	76 12 22	1155, rue Provost, Lachine
J B R HOLDINGS CORPORATION LTD. 1239-0399	65 01 15	5, promenade Hawthorne, Kirkland
JACSON DEVELOPMENT CORP. 1267-8751	60 05 17	4920, rue de Maisonneuve ouest, Westmount
JAGNON INC. 1267-8926	67 05 11	31, place des Trembles, Sorel
LAVIOLETTE, LABERGE INC. 1293-1267	64 05 15	355, rue Logan, Saint-Lambert
LA LIGUE D'ÉCHECS DE QUÉBEC 1251-5557	66 10 17	1990, boulevard Charest ouest, Sainte-Foy
LOCATION D'AUTO BELA INC. 1166-5353	65 02 19	3851, boulevard Royal, Trois-Rivières
RÉJEAN MAROIS ENTREPRENEUR INC. 1468-5051	76 07 15	4149, rue Notre-Dame, Saint-Augustin-de-Desmaures
MORIN, CODERRE & ASSOCIÉS INC. 1629-0959	78 09 01	1351-M, rue Ampère, Boucherville
MUJE INC. 1336-0334	73 02 26	48, place Fabre, Dollard-des-Ormeaux

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
LES PLACEMENTS AFEM LTÉE 1350-0210	73 12 28	345, avenue Victoria, Westmount
QUERELIN INC. 1509-9286	78 01 06	1675, rue Edgewood, Saint-Bruno-de-Montarville
RACINE, LAROCHELLE & ASSOCIÉS INC. 1364-9132	75 08 01	3, parc Samuel-Holland, bureau 288, Québec
REMBOURRAGE SYL-MI LIMITÉE 1338-5448	72 06 30	8460, rue le Creusot, Saint-Léonard
RESTAURATIONS M.A. LTÉE 1288-3211	67 07 07	200, rue Bordeleau, Saint-Hyacinthe
RODOFIL INC. 1505-5205	76 11 03	1668, boulevard Taschereau, Lemoyne
SANTOS INVESTMENT CORP. 1283-4644	65 05 19	1, carré Westmount, bureau 1200, Westmount
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTRETIEN MÉNAGER LTÉE 1252-1209	71 07 27	91, rue Rachel ouest, Montréal
LES SONDAGES GALLUP LIMITÉE 1509-0483	78 02 10	11, croissant Linden, Kirkland
TAMEC INC. 1505-5833	76 11 08	4, place du Commerce, suite 410, Verdun
TERRASSE LES HAUTVILLIERS INC. 1371-4928	75 02 26	630, boulevard Dorchester ouest, Montréal
THERMOTWIN INC. 1286-1043	62 01 31	1080, côte Beaver-Hall, suite 1800, Montréal
TRANSPORT GODIN INC. 1481-0337	75 11 21	130, avenue Labrosse, Pointe-Claire
J.P. TRUDEAU INC. 1269-3065	70 01 15	333, rue Jacques-Cartier, Salaberry-de-Valleyfield

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LES AMEUBLEMENTS JEAN-GUY PAIEMENT INC. 1503-6999	76 06 02	3
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ST-PIE INC. 1628-2238	78 07 11	8
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LA RÉGION DES BOIS-FRANCS INC. 1633-6828	79 02 12	7

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
ASSOCIATION DU SPORT SCOLAIRE DE LAVAL 1508-2415	77 10 28	16
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES INFIRMIÈRES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE 1634-2958	79 03 05	8
ASSOCIATION INDUSTRIELLE DE VARENNES 1287-1604	71 06 09	7
L'ASSOCIATION PARENTS UNIQUES DE LAVAL INC. 1510-1090	78 01 17	7
ASSOCIATION PROVINCIALE DES CHEVAUX MINIATURES 1245-9517	71 01 05	10
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DES EMPLOYÉS DU CANADIEN NATIONAL DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. 1349-6765	72 05 19	9
ASSOCIATION SPORTIVE J.D.C. 1626-5860	78 05 16	9
AVIATION COATICOOK INC. 1473-0584	77 01 12	5
AVIATION COATICOOK INC. 1473-0584	77 01 12	3
PHILIBERT BÉDARD LIMITÉE 1117-4265	39 07 18	3
BRASSERIE LE PHARE INC. 1361-0654	75 01 03	3
CARREFOUR DU PÊCHEUR INC. 1634-1307	79 02 27	4
CENTRE DE PHYSIOTHÉRAPIE VAUDREUIL INC. 1466-8875	76 05 06	3
CENTRE D'ENFANTS JEAN-TALON INC. 1502-5158	76 10 12	7
CENTRE FÉMININ DU SAGUENAY INC. 1466-4510	76 04 22	6
CENTRE SPORTIF STE-JULIE DE VERCHÈRES 1269-4238	68 11 21	12
LE CERCLE DE PRESSE DE TROIS-RIVIÈRES 1507-9114	77 10 24	7
CITÉ DU PÈRE 1633-6406	79 02 15	9
CLUB D'ÂGE D'OR CHÉNÉVILLE INC. 1476-8568	77 04 22	9
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-MATHIEU APÔTRE 1465-2051	76 03 04	9
CLUB DE MOTO-NEIGE X.M. RICHELIEU INC. 1336-3981	72 11 16	15

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
CLUB MÉGANSKI INC. 1623-7687	78 04 27	10
CLUB SOCIAL UKRAINIEN INC. 1196-3634	68 01 19	3
LE COLLÈGE FRANÇAIS PRIMAIRE INC. 1298-3938	62 01 24	4
COMITÉ D'AIDE AUX TRAVAILLEURS DE L'EST SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 1634-2545	79 03 02	7
COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST 1114-1330	1889 03 21	23
LA COMPAGNIE PRICE LIMITÉE 1156-1339	20 10 07	12
CORPORATION 1834 1288-1413	66 10 05	6
DISTRIBUTION CANADO-SUISSE INC. 1155-1199	64 07 08	3
G. & R. DUMONT INC. 1509-3719	77 12 09	4
DUSSIM INC. 1354-7526	74 03 14	6
ENCAN ST-PATRICE INC. 1631-5566	78 11 28	7
ENSEIGNE MAGNÉTIQUE ORBITE INC. 1509-9443	78 01 04	3
LES ENTREPRISES FREMAKI INC. 1205-1686	68 12 24	4
EXCAVATION GIRARDVILLE INC. 1258-1740	72 05 17	3
LES FORAGES L.B.M. INC. 1635-8327	79 04 26	4
GARAGE ANDRÉ CHAGNON INCORPORÉE 1631-9725	78 12 11	4
GARDERIE LES MARMOUSETS INC. 1463-1907	76 01 14	5
NAP. GIGNAC INC. 1157-8770	57 02 22	3
GIRARD INC. 1150-7555	50 07 04	5
GROUPE DES RESPONSABLES EN MATHÉMATIQUE AU SECONDAIRE INC. 1630-4230	78 10 10	7
LE GROUPE KATIMAVIK INC. 1264-4241	72 02 25	7

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LES INDUSTRIES BEDFORD LTÉE 1476-3262	77 04 01	3
LES INDUSTRIES D'ACIER INOXYDABLE LIMITÉE 1136-7331	50 12 14	5
ISOPRO INC. 1465-6144	76 03 19	4
LA JEUNE CHAMBRE DE FLEURIMONT INC. 1506-9339	78 01 10	6
THE KINSMEN CLUB OF GRAND'MÈRE, INC. 1292-7257	75 03 17	6
LACHINE LAKESHORE LIONS CLUB INC. 1270-4292	52 03 14	8
LAITERIE CHEZ-NOUS LTÉE 1165-7327	60 11 21	7
MATHECRIT INC. 1360-5084	74 11 28	3
MATHEMA INC. 1628-1099	78 07 07	11
J. MELOCHE INC. 1268-7323	49 04 29	8
MONSIEUR DOMINO (1979) INC. 1633-7131	79 02 13	4
MONTREAL GRADUATES NURSES' ASSOCIATION 1268-8854	24 11 27	11
PHARMAPRIX LIMITÉE 1337-1695	72 12 30	6
LES PLACEMENTS GALLANT INC. 1625-7149	78 04 20	7
LES PLACEMENTS WATFORD INC. 1287-6744	72 05 18	5
LES PROMOTIONS PRÉ VERT INC. 1638-4612	79 09 06	12
RADIO COMMUNAUTAIRE M.F. DE SENNETERRE INC. 1477-8831	77 05 20	7
RECHERCHE LAKEFIELD DU CANADA LIMITÉE 1273-9256	60 07 19	6
ST. LAWRENCE FREIGHTING CORP. LIMITED 1261-2271	41 05 19	3
SEYMOUR ALPER & CIE LTÉE 1231-5842	61 02 06	4
SOCIÉTÉ CHAPICHOU INC. 1637-6105	79 07 11	5
SOCIÉTÉ D'ASTRONOMIE LANAUDIÈRE 1508-1342	77 10 28	5

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DU CENTRE DE LA MAURICIE INC. 1637-4118	79 07 03	9
LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE URBAIN DE MONTRÉAL 1635-7139	79 04 24	8
TARDIF & FRÈRES INC. 1475-0384	77 03 09	4
TIONEB INC. 1314-4118	72 07 12	6
TYPO-LITHO COMPOSITION INC. 1156-5058	68 12 30	6
UNION DES FAMILLES DE ST-BRUNO INC. 1511-1230	78 02 13	9
VIC MOBILIERS DE MAGASIN (1977) INC. 1507-0212	77 09 14	5
VITRERIE LIONEL INC. 1501-6918	76 01 09	4
VOLCANO INC. 1287-5480	33 05 10	11

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 180)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA 1121-6397	70 12 16	24

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
AGENCE DE VOYAGES RIO LTÉE 1473-3802	77 01 21	1253, avenue McGill College, bureau 1010, Montréal
AGENCE INTERNATIONALE DE CONSEILLERS EN PERSONNEL LIMITÉE 1248-8839	70 03 25	345, avenue Dorval, Dorval

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
AMANA (QUÉBEC) LTD. 1109-4331	54 03 10	9050, avenue du Parc, Montréal
ART BOOKBINDING & LOOSE LEAF INC. 1246-2255	67 12 28	7175, rue St-Urbain, Montréal
ART GLOBAL INC. 1367-9717	74 04 26	1069, avenue Laurier ouest, Outremont
LES ARTISANS OUTAOUAIS INC. 1472-8018	77 01 05	295, boulevard St-Joseph, bureau 1107, Hull
ASSOCIATION DE LA FAMILLE BOJANAISE INC. 1631-1136	78 11 03	7450, rue Garnier, app. 3, Montréal
ASSOCIATION SOCIALE DE LA VALLÉE DE VOLTURNO 1503-2121	76 04 27	6652, rue Hamilton, Montréal
ASSURANCES JEAN-CLAUDE LECLERC INC. 1330-7269	73 02 28	141, avenue des Châtaigniers, Drummondville
AU GRAND GOURMAND INC. 1263-8110	69 09 22	1745, avenue Cedar, Montréal
AUCLAIR & FRÈRES INC. 1177-5632	61 11 22	981, boulevard Hamel, Saint-Félicien
AUTO ÉLECTRIQUE JAC-SIL INC. 1220-2719	72 05 01	9, rue St-Bonaventure, Québec
BELOEIL ST-HILAIRE TRANSPORT INC. 1237-8394	71 04 01	547, rue des Forges, Beloeil
RAYMOND BERTRAND INC. 1238-4459	59 01 21	7000, avenue du Parc, suite 303, Montréal
BIJOUTERIE ST-AUGUSTIN INC. 1464-5154	76 01 30	499, rue Tessier, Saint-Augustin-de-Desmaures
LES BOÎTES «GÉNÉRAL»LTÉE 1134-0247	67 06 21	2625, rue Trudeau, Saint-Hyacinthe
BRAULT ET BISAILLON INC. 1360-4947	74 11 28	390, chemin Grand-Bernier nord, St-Jean-sur-Richelieu
CHARTIER INC. 1141-2954	64 12 14	3135, montée Masson, Laval
CLINIQUE MÉDICALE STE-COLETTE INC. 1478-9747	77 06 23	11520, boulevard Ste-Colette, Montréal-Nord
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-TITE INC. 1466-5640	76 07 02	468, rue Notre-Dame, Saint-Tite
CLUB DE MOTONEIGE LA FÉE DE DESBIENS INC. 1355-0660	74 01 21	1291, rue Hébert, Desbiens
CLUB DE MOTONEIGE LES 3 CRIQUES CHAMBORD INC. 1463-5643	75 12 09	67, de la Gare, Chambord
CLUB DES EMPLOYÉS DE CADRE DE GAGNON INC. 1362-0810	75 02 28	Lot no 495, chemin de l'Aéroport, Gagnon

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
COMITÉ DU CENTRE SPORTIF ROUVILLE INC. 1339-2196	73 07 27	727, rue Desjardins, Marieville
COMTAPLUS INC. 1509-6688	77 12 21	234, rue Dufferin, bureau 320, Sherbrooke
CONFORBEL INC. 1506-5949	77 08 30	8655, 8e Avenue, Laval
CONSEIL DES MINORITÉS DU QUÉBEC 1629-5321	78 09 05	3437, rue Peel, suite 2, Montréal
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, INC. 1268-1656	66 07 21	414, rue Collard ouest, Alma
LES CONSTRUCTIONS BISSON & RODRIGUE INC. 1502-4904	76 03 24	7110, boulevard Pelletier, Brossard
CONWAY & CONWAY LIMITED 1249-1403	27 03 11	3330, rue King ouest, Sherbrooke
RÉJEAN COUSINEAU INC. 1478-6917	77 06 15	704, rue Loignon, Sainte-Pudentienne
MAURICE DECHAMPLAIN INC. 1245-0458	56 01 31	15, rue Évêché ouest, Rimouski
MAURICE DENIS INC. 1214-2451	71 04 06	1886, rue Cunard, Laval
DIAMOND HOLDINGS INCORPORATED 1288-6230	57 11 06	3495, rue de la Montagne, Montréal
DIESEL MOBILE DESROSIERS INC. 1509-8676	77 12 29	101, Portage-des-Mousses, Port-Cartier
LES DISTRIBUTEURS DE PRODUITS DE L'EST (QUÉBEC) INC. 1635-7774	79 04 26	84, rue Notre-Dame ouest, Montréal
ÉDITIONS LE TÉLÉPHONE ROUGE INC. 1255-7658	72 04 07	545, avenue Grande-Allée est, Québec
LES ENTREPRISES DÉCARIE INC. 1251-5292	64 01 30	3859, boulevard Décarie, Montréal
ENTREPRISES ET GESTIONS BOUTIN LTÉE 1303-9029	70 01 02	126, rue de Salaberry, app. 3, Saint-Jean-sur-Richelieu
LES ENTREPRISES H.B.R. LTÉE 1238-6876	65 13 17	280, rue Holly, Rosemère
FALCON CONSTRUCTION CORP. 1258-7150	67 06 16	1245, rue Sherbrooke ouest, Montréal
LE FONDS DE DÉPANNAGE DU NORD-OUEST DE MONTRÉAL 1252-1423	66 06 10	4814, rue Pierre-Lauzon, Pierrefonds
LES FOURRURES LOUIS TRAHAN LTÉE 1502-0167	76 02 06	12460, 71e Avenue, Montréal
GAZCOR INC. 1359-9329	74 10 25	2227, rue King ouest, Sherbrooke

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
LES GESTIONS BOULIMONT INC. 1626-3782	78 05 11	70, avenue du Lac, Rouyn
GESTRANS INC. 1463-0537	75 11 13	1700, boulevard Industriel, Magog
GYROLA INC. 1476-2819	77 04 05	612, 4e Avenue est, Amos
HATTERS UNION LABEL LEAGUE 1265-2053	63 09 12	7200, rue Hutchison, suite 301, Montréal
HYDRO-QUÉBEC INTERNATIONAL 1630-5591	78 10 13	75, boulevard Dorchester ouest, Montréal
IMMEUBLES MASKOUTAINS INC. 1274-6103	71 08 17	1180, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe
IMPRIMERIE VALLIÈRES INC. 1167-0478	68 08 06	255, rue Dessureault, Cap-de-la-Madeleine
INDUSTRIES I.M.W. INC. 1124-8929	65 01 07	10833, place Moisan, Montréal-Nord
LABELLE METRO VENDING INC. 1270-2973	71 11 30	4202, boulevard Notre-Dame, Laval
LAING TRAVEL AGENCY INC. 1270-7964	66 01 31	6260, rue Victoria, bureau 104, Montréal
MESSAGERIE CÔTIÈRE LTÉE 1249-6139	69 04 14	600, boulevard Dorchester ouest, bureau 200, Montréal
MULTIVIDÉO (1979) INC. 1636-5371	79 05 29	8390, rue Mayrand, Montréal
NADAIR INC. 1506-5766	77 08 26	110, boulevard Industriel, Boucherville
U. PERRAULT & CIE 1344-7925	25 11 07	2310, rue Dandurand, Montréal
PI-JAN INC. 1212-4665	70 06 01	1296, rue Bradley, Sherbrooke
PLOMBERIE JOLY & BÉLAND INC. 1330-6295	73 06 18	1485, rue Duvernay, Drummondville-Sud
PRÉCISION CANAMO INC. 1215-2567	71 10 27	10595, avenue Racette, Montréal-Nord
LES PRODUCTIONS DU VERSEAU INC. 1332-6004	73 02 12	4060, rue Ste-Catherine ouest, Westmount
LES PRODUITS DE PLASTIQUE ÂGE INC. 1117-3820	69 04 23	8195, rue Lafrenaie, Saint-Léonard
QUINCAILLERIE H. THIBODEAU INC. 1466-6556	76 04 28	356, boulevard Jacques-Cartier, Donnacona
S.D.G. MACHINE SHOP LTD. 1204-5704	70 11 06	2965, boulevard Le Corbusier, Laval
ROBERT SÉNÉCHAL LTÉE 1168-9825	59 12 09	419, boulevard Jessop, Rimouski

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION SHERBROOKE INC. 1296-3591	72 05 15	336, rue Ball, Sherbrooke
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DU ROCHER LTÉE 1469-9003	76 09 07	100, Lac-des-Neiges, Grand-Mère
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ASPECT JEUNESSE 1463-9694	75 12 30	88, rue St-Laurent, Saint-Timothée
SOGENA INC. 1284-6374	62 01 17	600, boulevard Dorchester ouest, bureau 200, Montréal
SPHAGNEX INC. 1634-6074	79 03 14	1321, rue Sherbrooke ouest, app. E-40, Montréal
SUPER MARCHÉ LUCIEN LUSSIER INC. 1162-4202	68 12 11	4615, rue Foster, Waterloo
SUPERMARCHÉ MONTRÉAL-OUEST INC. 1505-4802	76 11 02	1, place Ville-Marie, bureau 31017 Montréal
TAMEC INC. 1505-5833	76 11 08	855, rue Ste-Catherine est, Montréal
TRANSPORT R.G.C. INC. 1249-3300	71 11 09	1589, rue Belvédère sud, Sherbrooke
TRICOT MONDIAL INC. 1503-4002	76 05 11	7101, avenue du Parc, app. 207, Montréal
L'UNION DES FAMILLES DE LONGUEUIL INC. 1370-7849	74 12 19	965, rue St-Thomas, Longueuil
VALLEYFIELD TRANSVISION INC. 1144-7463	61 05 03	135, rue Alexandre, Salaberry-de-Valleyfield
VIDÉOTRON (1979) LTÉE 1640-4006	79 12 13	3700, boulevard Losch, Saint-Hubert
WATCHMAN'S CLOCK SERVICE LTD. 1107-2782	61 03 15	930, rue de Courcelle, Montréal

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Fusion des corporations (Article 18)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
GAGNON & FRÈRES CÔTE NORD LTÉE 1641-0474	GAGNON & FRÈRES CÔTE NORD LTÉE MEUBLES GAGNON & FRÈRES SACRÉ-COEUR LTÉE LES IMMEUBLES COUAGAN INC. GAGNON FRÈRES MEUBLES (LES ESCOUMINS) LTÉE GAGNON FRÈRES MEUBLES (LA MALBAIE) LTÉE GAGNON FRÈRES MEUBLES (FORESTVILLE) LTÉE	80 01 31	Chicoutimi
GESTION COLLINGE INC. *COLLINGE HOLDINGS INC.* 1643-2627	GATEHOUSE INC. COLLINGE HOLDINGS LIMITED	80 03 31	1640, croissant Brandon, Lachine
LE GROUPE INTERNATIONAL COLTIN LIMITÉE *COLTIN INTERNATIONAL GROUP LIMITED* 1640-7223	PLASTIC FABRICS LTD. PANORAMA PLASTIC CORP. COLLRICH INVESTMENT CORP.	80 01 01	8500, chemin Darnley, Mont-Royal
MIMAGIE INC. 1642-9789	MIMAGIE INC. GESTION GIRLET INC. LALONDE GIROUARD LETENDRE INC.	80 04 01	34, avenue Prince-Phillip, Outremont
LES ORIGINAUX LEISURE LADY (1979) INC. *LEISURE LADY ORIGINALS (1979) INC.* 1636-0248	CINDY LEE LINGERIE INC. LEISURE LADY ORIGINALS INC.	79 04 30	8955, boulevard Saint-Laurent, Montréal
RESTAURANT LE FOURNEAU DE SAINT-DAVID INC. 1642-2503	RESTAURANT LE FOURNEAU DE SAINT-DAVID INC. LES CANTINES AUTOMATIQUES DU ST-LAURENT LTÉE	80 02 22	Saint-David-de-l'Auberivière
SOGEMEC INC. 1643-2148	CORPORATION DES POLYCLINIQUES DU QUÉBEC LTÉE SOGEMEC CORPORATION	80 03 31	3004, tour de l'est, Montréal

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6599-o

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
AMUSEMENTS SURPRENANT INC. 1641-2504	80 01 31	25, 25e Avenue, Melocheville
LE BAZ'ART DE LA MALBAIE INC. 1641-8048	80 02 20	Boulevard de Comportée, La Malbaie
LES BLEUETIÈRES FORESTIÈRES QUÉBEC INC. 1642-6546	80 03 11	Dolbeau
CENTRE D'INFORMATIQUE TROIS-RIVIÈRES INC. 1640-6100	79 12 28	118, Mgr-Comtois, Cap-de-la-Madeleine
LA COMPAGNIE INTER-COPAIN LTÉE 1639-6343	79 10 22	Dolbeau
COMPUTRAD INC. 1642-2529	80 02 25	6317, Aumont, Brossard
LE DÉPANNEUR DU VIEUX MOULIN INC. 1640-7199	80 01 11	Caplan
DESBIENS ET GIRARD INC. 1642-3469	80 02 28	190, rang 7 est, L'Ascension
DRAPERIES CHARLEVOIX INC. 1642-3717	80 02 29	204, boulevard Mailloux, La Malbaie
LES ENTREPRISES DE L'OCTAÈDRE INC. 1643-5000	80 04 09	30, boulevard St-Cyrille est, Québec
LES ENTREPRISES J.H. BOISVERT INC. 1641-1563	80 01 28	717, rue Carillon, Sherbrooke
LES ENTREPRISES PHILIPPE PLAMONDON INC. 1643-2650	80 04 01	785, des Sources, Saint-Raymond
EXCAVATION 2000 INC. 1643-3641	80 04 03	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
LA FERME BEAU-LAC INC. 1642-2164	80 02 25	Saint-Prime
FERME DE LA MOISIE INC. 1642-3279	80 02 28	Sept-Îles
FERME P.M. BILLETTE & FRÈRES INC. 1642-8609	80 03 17	2145, rang Tulloghgorum, Howick
GARDERIE SUSAN INC. 1639-3183	79 10 09	822, boulevard Décarie, Saint-Laurent
L'HORIZON MUSICAL INC. 1641-6224	80 02 14	1781, rue St-Calixte, Plessisville
LIBRAIRIE BISSON LTÉE 1639-9602	80 01 28	7180, avenue Doucet, Charlesbourg

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LOCATIONS VILLE-MARIE INC. 1642-6389	80 03 11	Ville-Marie
MANIGO INC. 1643-4276	80 04 08	Gaspé
LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES CHABOT INC. 1641-8170	80 02 20	Roberval
PANDA (ALMA) INC. 1639-9693	79 11 21	505, Dupont nord, Alma
JUST. PELLETIER INC. 1642-4301	80 03 04	Laval
MARCEL PROULX ET FILS INC. 1642-8104	80 03 17	Saint-Célestin
SERVICE AUTO-MICHEL INC. 1642-5878	80 03 10	Sainte-Foy
LE SERVICE JENN AIR J.G.D. INC. 1643-0787	80 03 26	Québec
SPORTS PINEL ET FILS INC. 1641-6745	80 02 15	114, 1re Avenue ouest, Sainte-Anne-des-Monts
J. TRÉPANIER INC. 1642-8567	80 03 18	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
TRIO PIZZERIA INC. 1643-1686	80 03 28	5869, boulevard Cousineau, Saint-Hubert
C.P. VAILLANCOURT INC. 1642-4525	80 03 04	785, St-Vallier ouest, Québec

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ABATTOIR ST-JEAN LTÉE 1504-4571	76 07 30	80 02 15	Du capital-actions
AGENCE DE SÉCURITÉ ET D'INVESTIGATION PHOENIX INC. 1629-5651	78 09 06	80 03 05	Des objets
ASSOCIATION SPORTIVE & SOCIALE DES BRAVES DU COIN INC. 1240-8019	62 06 04	80 03 29	Des objets
ATPRO INC. 1354-8185	74 02 11	80 04 18	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
C. BELLEY CONSTRUCTION INC. 1171-7808	67 06 12	80 02 29	1) De la dénomination sociale: CONSTRUCTION INDUSTRIELLE CLÉMENT BELLEY INC.; 2) du capital-actions.
GEORGE BROWN CARTAGE INC. 1241-4173	49 02 07	80 03 11	De la dénomination sociale: LES TRANSPORTS GEORGE BROWN INC. *GEORGE BROWN CARTAGE INC.*
BROWN'S HANDLING SERVICES CORP. 1241-4272	60 02 17	80 03 11	De la dénomination sociale: SERVICE DE MANIPULATION BROWN INC. *BROWN'S HANDLING SERVICES CORP.*
BUREAU D'INSPECTION GÉNÉRALE DU BÂTIMENT GHISLAIN LAROUCHE INC. 1474-1151	77 02 11	80 04 21	De la dénomination sociale: BUREAU D'INSPECTION GÉNÉRALE DU BÂTIMENT C. LEMAY INC.
CENTRES D'ESTIMATION LA MAURICIE INC. 1639-3985	79 10 12	80 03 26	De la dénomination sociale: LES ÉVALUATIONS JEAN MONGRAIN INC.
CLUB DE MOTONEIGE LES MONTICOLES . 1331-7292	73 04 25	80 03 18	De la dénomination sociale: LE CENTRE DE PLEIN-AIR LES MONTICOLES DE PASPÉBIAC INC.
CLUB RICHELIEU JOLIETTE 1550-0770	53 01 28	79 11 15	Des dispositions
LA COMPAGNIE D'EXCAVATION ST-LAURENT INC. 1368-0335	74 05 01	80 03 25	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES M.G.F. INC.
CONSTRUCTION C.M.L. INC. 1628-5330	78 08 04	80 03 11	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES C.M.L. INC.
DÉCORS EXPRESS INC. 1371-4670	75 02 24	80 02 25	1) De la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS ARCHIPELS INC.; 2) du siège social: 3458, avenue Prud'Homme, Montréal
DÉLICATESSES & POISSONNERIE SILLERY INC. 1362-9720	75 04 16	80 03 28	De la dénomination sociale: POISSONNERIE NEILSON INC.
DOMINION COMMODITY CO. LTD. 1109-0156	52 05 07	80 02 06	De la dénomination sociale: LES PRODUITS D'IMPORTATION R. BERRY INC.
DORMIER AMBASSADOR INC. 1318-2852	72 10 06	80 02 28	De la dénomination sociale: DORMIER INC.
DRAPERIES CHARLEVOIX SAGUENAY INC. 1245-4062	69 05 12	80 02 29	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES FORGUES INC.
DUCHARME ET MARTINEAU INC. 1625-5036	78 04 17	80 04 18	De la dénomination sociale: PERREAULT & MARTINEAU INC.
DONAT ÉLEMENT LTÉE 1219-1102	71 09 07	80 03 27	De la dénomination sociale: DONAT ÉLEMENT & FILS INC.
ENTREPRISES CAMILLE TALBOT INC. 1509-6332	77 12 20	80 02 13	De la dénomination sociale: VENTILATION G.R. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LES ENTREPRISES CAROL COULOMBE LTÉE 1337-6884	73 07 20	80 03 26	1) De la dénomination sociale: GROUPE COULOMBE INC.; 2) du capital-actions.
LES ENTREPRISES DE REBUT L.G.D. INC. . 1359-5566	74 10 07	80 02 20	Des dispositions
LES ENTREPRISES RENÉ HURTEAU INC. .. 1638-1097	79 08 08	80 02 11	Des objets
ENVIRONART INC. 1629-7517	78 09 12	80 03 11	Des dispositions
ÉQUIPEMENT DE BUREAU ST-EUGÈNE INC. 1361-6719	75 02 07	80 01 28	Changeant son nom en celui de: LES ENTREPRISES J. MARCEL LEDUC INC.
EXCAVATION LANGIS INC. 1502-9259	76 04 06	80 02 18	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS YVES DUGAS INC.
FÉDÉRATION ÉQUESTRE DU QUÉBEC 1257-3895	70 03 11	79 12 10	1) Des objets; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: 12.
FERME AVICOLE HÉBERT LTÉE 1509-0368	77 11 28	80 02 27	Du capital-actions
FERME DONALD DESPRÉS INC. 1641-1407	80 01 25	80 03 28	Du capital-actions
LES FONDATIONS GUY MORIN INC. 1473-8967	77 02 04	80 04 16	Des objets
GARAGE PON & GUZIK INC. 1361-7212	75 02 11	79 10 01	Changeant son nom en celui de: GARAGE PON INC.
LES IMMEUBLES DE TENNIS BEACONSFIELD INC. 1347-5066	73 11 16	80 03 24	Du capital-actions
LES INVESTISSEMENTS NAVECA INC. 1508-9527	77 11 25	80 03 11	1) De la dénomination sociale: HÔTEL MOTEL NAVECA INC.; 2) des objets.
LES INVESTISSEMENTS O. & R. AUDET INC. 1188-5480	63 07 03	80 04 01	1) De la dénomination sociale: E. AUDET ET FILS INC.; 2) du capital-actions.
LES INVESTISSEMENTS PINSONNEAULT, DROUIN INC. 1626-6280	78 05 18	80 04 09	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES DU VIEUX PORT DE MONTRÉAL INC.
LES INVESTISSEMENTS RETTI INC. ..... *RETTI INVESTMENTS INC.* 1504-0389	76 06 28	80 02 28	De la dénomination sociale: BENTONITE DE SEPT-ÎLES INC. *SEPT-ÎLES BENTONITE INC.*
ITALY TILE, TERRAZO & CERAMICS INC. . 1125-1055	61 05 29	80 02 28	Du capital-actions
JAY DWELLINGS INC. 1255-3145	57 11 27	80 03 06	Du capital-actions
JOURNAL L'IMAGE DE LA RIVE SUD INC. . 1510-9697	78 02 13	79 12 20	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
KAYANNA MFG. INC. 1115-0281	70 01 21	80 03 25	Du capital-actions
LÉON LAVOIE, ENTREPRENEURS GÉNÉRAL INC. 1630-0964	78 09 27	80 02 25	Des objets
NILUS LECLERC INC. 1186-2208	44 05 01	80 04 02	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
BERNARD LONGPRÉ INC. 1202-9286	70 06 23	80 01 30	Des objets
MÉTALLURGIE PELCHAT INC. 1159-5246	69 02 03	80 03 26	Du capital-actions
L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-JOSEPH DE KAMOURASKA INC. 1268-5087	62 05 18	80 03 10	De la valeur des biens immobiliers
J. ALFRED OUIMET INC. 1110-8099	57 02 21	80 04 17	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
PAPETERIE A. ET M. HUBERT INC. 1470-7582	76 10 12	80 03 17	De la dénomination sociale: PAPETERIE-LIBRAIRIE DES RAMÉES INC.
PIZZA JANO INC. ..... *JANO PIZZA INC.* 1475-6274	77 09 22	79 10 19	Changeant son nom en celui de: RESTAURANT JANO INC.
PLACEMENTS B.C.D. INC. 1236-7066	67 09 06	80 03 31	Des objets
LES PLACEMENTS CARISA INC. 1331-8159	72 12 15	80 02 13	Du capital-actions
PLACEMENTS RAM INC. ..... *RAM INVESTMENTS INC.* 1281-5536	71 06 18	80 03 11	De la dénomination sociale: MULTI-SERVICES RAM INC. *RAM MULTI-SERVICES INC.*
POITRAS, LARUE ET ASSOCIÉS INC. 1271-4002	68 07 11	80 03 10	1) De la dénomination sociale: POITRAS, LARUE, RONDEAU INC.
QUÉBECMAG INC. 1507-5682	77 10 12	80 04 02	De la dénomination sociale: MAGNA-PRESSE INC.
RESTAURANT BAR LE COLOMBIEN INC. .. 1347-7666	73 11 15	80 03 17	De la dénomination sociale: ALIMENTATION R.V. INC.
RESTAURANT KAREN INC. 1475-2463	77 03 15	80 03 11	De la dénomination sociale: RÔTISSERIE ST-CHARLES BARBECUE INC.
RESTAURATION L. ET R. INC. 1477-4533	77 05 10	80 02 08	Du capital-actions
J.A. ST-GERMAIN (1974) INC. 1369-8238	74 09 27	79 10 01	Du capital-actions
ST-JACQUES & FRÈRE INC. 1199-8143	70 01 30	80 03 07	De la dénomination sociale: ST-JACQUES & FILS INC.
H. ST-JEAN & FILS (1976) INC. 1504-4555	76 07 30	80 02 15	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LA SCIERIE PARENT INC. ..... *PARENT SAWMILL INC.* 1357-9826	74 07 22	80 03 17	De la dénomination sociale: SCIERIE G & B INC. *G & B SAWMILL INC.*
SÉRAGAIR INC. 1464-5600	76 02 04	80 03 03	De la dénomination sociale: PANA-GUY-STE INC.
SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LOGEMENT DES CITOYENS DES BOIS-FRANCS 1507-2408	77 09 23	79 11 23	Des objets
LES SPÉCIALITÉS HYDRODYNAMIQUES H.L. INC. 1510-5901	77 10 31	80 02 20	De la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS LIMOGES INC.
TESSIER & TROTTIER ST-MARC INC. 1636-8284	79 06 06	80 02 01	De la dénomination sociale: MÉCANIQUE ST-MARC INC.
VARAD INC. 1208-7029	70 06 13	78 10 03	Du capital-actions

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires (Article 20)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré d'office des lettres patentes supplémentaires changeant la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale	Nouvelle dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires
BOUTIQUE CHEZ CANNELLE & PRUNEAU INC. 1637-3342	CHEZ CANNELLE & PRUNEAU INC.	79 06 28	80 04 11

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AGENCE T.L. INC. 1643-4102	80 04 08	Montréal
LES AMEUBLEMENTS DU QUÉBEC INC. 1642-7874	80 04 10	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ARCHÉONAUTE INC. 1642-9896	80 04 10	Longueuil
ATELIER DE DÉBOSSELAGE DE CARLETON INC. 1642-3782	80 04 17	New-Richmond
ATELIER D'USINAGE OLYMPIQUE INC. 1641-5218	80 04 03	Montréal
LES ATELIERS DE VERCHÈRES INC. 1643-4094	80 04 08	Richelieu
AU PETITS PORCINS INC. 1643-3922	80 04 08	Sherbrooke
BAR LAITIER DE L'EST INC. 1643-0837	80 04 11	Saint-François
BERGERETTE INC. 1643-5992	80 04 14	Québec
BIJOUTERIE FANTAISIE INC. 1643-5562	80 04 11	Montréal
LES BOIS JOINTÉS D'ABITIBI INC. 1643-3716	80 04 16	Abitibi
BOIS POLYNARD INC. 1643-6362	80 04 14	Beauce
BOULANGERIE HEMMINGFORD INC. 1641-8352	80 04 10	Beauharnois
BOURRELLE & FRÈRE INC. 1643-1520	80 03 27	Montréal
BOUTIQUE ST-TROPEZ INC. 1643-6040	80 04 14	Montréal
DENIS BRUNELLE INC. 1643-4334	80 04 08	Saint-Hyacinthe
ROLAND CARON & FILS INC. 1643-5927	80 04 14	Québec
LE CENTRE DE CONVERSATION FRANÇAISE ET ANGLAISE C. C. F. A. INC. 1641-5762	80 04 11	Montréal
CENTRE DE RÉPARTITION DE BLACK POOL INC. 1643-4656	80 04 09	Montréal
CENTRE INFORMATIQUE B.B.R. INC. 1643-4045	80 04 08	Arthabaska
LES CHANDELLES ORIGINALES THIBAULT INC. 1643-6073	80 04 14	Joliette
CHARPENTES D'ACIER P.A.B. INC. 1643-5224	80 04 10	Drummond
CHAUSSURES ET LINGERIE LUCIEN BENOIT INC. 1643-5836	80 04 14	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
COMINEC INC. 1643-7378	80 04 16	Québec
LA COMPAGNIE THÉÂTRALE DENT-DE-LION INC. 1643-4789	80 04 08	Joliette
CONITEK INC. 1643-6388	80 04 14	Hull
CONSTRUCTION L'ACHIGAN INC. 1642-3246	80 04 14	Joliette
LES CONSTRUCTIONS MAURICE TREMBLAY INC. 1643-6438	80 04 14	Saint-François
LES CONSTRUCTIONS MICHEL LAMY INC. 1643-5679	80 04 11	Trois-Rivières
L.A. DAIGLE CONSTRUCTION INC. 1643-6545	80 04 14	Bedford
DÉCORATION BEAUPORT 1980 INC. 1643-5984	80 04 14	Beauport
DEREL INC. 1643-6453	80 04 14	Montréal
B. DESMARAIS & FILS INC. 1643-0472	80 04 11	Bedford
DISTRIBUTIONS DYNASTIE INC. 1643-7444	80 04 17	Québec
DIVERTISSEMENTS LARINO INC. 1643-6933	80 04 16	Montréal
DUQUETTE SERVICE INC. 1642-6868	80 04 10	Saint-Jean
LES ENTREPRISES BHÉRER-DUGUAY-POTVIN INC. 1643-4110	80 04 08	Québec
LES ENTREPRISES COMTOIS-LAPOINTE INC. 1643-4979	80 04 09	Terrebonne
LES ENTREPRISES GHISLAIN TREMBLAY INC. 1643-4235	80 04 08	Roberval
LES ENTREPRISES GOUDREAU ET LAURIN INC. 1643-3955	80 04 08	Joliette
LES ENTREPRISES RADRA INC. 1643-7451	80 04 17	Bonaventure
LES ÉQUIPEMENTS DE TISSAGE C. BASTIEN INC. 1643-4854	80 04 09	Montréal
LES EXCAVATIONS M. LAFRENIÈRE INC. 1643-5158	80 04 10	Joliette
FERME DE LA PETITE MONTAGNE INC. 1643-4227	80 04 08	Beauce
FERME J.M.R. CLÉMENT INC. 1643-4847	80 04 09	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FERME JEAN ET JACQUES LECLAIR INC. 1643-0464	80 04 14	Bedford
LA FERME POINTE MAGOON INC. *MAGOON POINT FARM INC.* 1642-8666	80 04 11	Saint-François
FERME R. ET M. BILODEAU INC. 1643-4318	80 04 08	Saint-François
FERME RÉJEAN L'HEUREUX INC. 1643-6354	80 04 14	Bedford
LES FERMES YVON INC. 1641-5770	80 04 11	Bedford
LES FONDATIONS B.A. INC. 1643-0548	80 04 10	Kamouraska
FOURRURES MICHEL INC. 1643-2684	80 04 01	Montréal
GARAGE GILLES LACHANCE INC. 1643-5604	80 04 11	Kamouraska
GARAGE JACQUES DESAUTELS INC. 1643-5844	80 04 14	Montmagny
GARAGE LESSARD ET FRÈRE INC. 1643-6339	80 04 14	Beauce
BRUNO GAUTHIER ET FILS INC. 1643-5117	80 04 10	Chicoutimi
GEPHIL INC. 1643-0530	80 04 11	Bonaventure
MAURICE GERMAIN CONSTRUCTION INC. 1642-9854	80 04 11	Frontenac
GESTION M.A.P. INC. 1643-5943	80 04 14	Québec
GESTION MAURICE PARENT INC. 1643-5711	80 04 11	Québec
GESTION PALMER INC. 1643-6461	80 04 14	Frontenac
GISER INC. 1643-4581	80 04 08	Mégantic
LES HABITATIONS LES MÉSANGES INC. 1643-6743	80 04 15	Terrebonne
JEAN-MARC HARVEY INC. 1643-5182	80 04 10	Roberval
LES IMMEUBLES D. LAVOIE INC. 1643-4417	80 04 08	Kamouraska
LES IMMEUBLES MICHEL FAGUY, & ASSOCIÉS INC. 1643-3815	80 04 03	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
IMPRIMERIE V.D.L. (1980) INC. 1643-5935	80 04 14	Montréal
LES INDUSTRIES GIBERON INC. 1643-5695	80 04 11	Québec
INVESTISSEMENTS FRANCE, L. & R. INC. 1643-5893	80 04 14	Terrebonne
LES JARDINS D'AUVERGNE INC. 1643-5737	80 04 11	Québec
LABORATOIRE DENTAIRE FUTURA INC. 1643-5596	80 04 11	Roberval
LALIBERTÉ, POULIN & ASSOCIÉS INC. 1643-2270	80 03 31	Québec
LOCATION C.D.S. INC. 1643-6396	80 04 14	Bedford
LOCATION MARINE BONJOUR INC. 1643-6560	80 04 15	Québec
MENUISERIE CHARLEVOIX INC. 1643-5968	80 04 14	Québec
MENUISERIE GONTHIER INC. 1643-4003	80 04 08	Montmagny
MÉTRO AUTOMOBILES VENTES INC. 1643-6370	80 04 14	Hull
MEUNERIE JONQUIÈRE INC. 1643-6701	80 04 14	Jonquière
1641-8733 QUÉBEC INC. 1641-8733	80 04 11	Montréal
1641-8790 QUÉBEC INC. 1641-8790	80 04 14	Montréal
1641-8832 QUÉBEC INC. 1641-8832	80 04 14	Montréal
1642-9169 QUÉBEC INC. 1642-9169	80 04 11	Kamouraska
1642-9748 QUÉBEC INC. 1642-9748	80 04 10	Montréal
1643-0399 QUÉBEC INC. 1643-0399	80 04 14	Québec
1643-1488 QUÉBEC INC. 1643-1488	80 04 10	Saint-Maurice
1643-3203 QUÉBEC INC. 1643-3203	80 04 02	Saguenay
1643-3732 QUÉBEC INC. 1643-3732	80 04 03	Québec
1643-4284 QUÉBEC INC. 1643-4284	80 04 08	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1643-5703 QUÉBEC INC. 1643-5703	80 04 11	Québec
1643-6537 QUÉBEC INC. 1643-6537	80 04 14	Saint-François
1643-6818 QUÉBEC INC. 1643-6818	80 04 15	Québec
1643-7477 QUÉBEC INC. 1643-7477	80 04 17	Chicoutimi
LES MOULURES BOIS-CHATELS INC. 1643-4862	80 04 09	Abitibi
MUSIQUE PAT MÉTIVIER INC. 1643-4615	80 04 08	Québec
NORMAND NADEAU T.V. INC. 1643-4946	80 04 09	Beauce
PAPETERIE CORBEIL INC. 1643-5133	80 04 10	Montréal
PARFUMERIE DUMOULIN INC. 1641-4716	80 04 10	Saint-François
PEPALU INC. 1642-7361	80 04 14	Terrebonne
LES PIERRES D'ANTAN INC. 1643-6404	80 04 14	Bedford
PISCICULTURE DU MONT MÉGANTIC INC. 1643-4326	80 04 08	Saint-François
LES PLACEMENTS CHAMBERT INC. 1643-6586	80 04 15	Montréal
LES PLACEMENTS DUCADESCO INC. 1643-5646	80 04 11	Trois-Rivières
LES PLACEMENTS G.M.R. MALTAIS INC. 1643-6016	80 04 14	Roberval
LES PLACEMENTS MINÉRALEX INC. 1643-5885	80 04 11	Montréal
LES PLACEMENTS PÉRIDOT INC. 1642-9045	80 04 11	Saint-Hyacinthe
PLEXIS-BOIS INC. 1643-4433	80 04 08	Beauharnois
LA PLOMBERIE BILODEAU & FILS INC. 1643-5232	80 04 10	Beauce
PREVEX HOLDING INC. 1643-6636	80 04 14	Montréal
LES PRODUCTIONS LOUISE LEMIRE INC. 1642-6116	80 04 09	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES PROPRIÉTÉS RADIUS INC. *RADIUS PROPERTIES INC.* 1643-5109	80 04 09	Montréal
PROTOLAB ÉMARD INC. 1642-4285	80 03 04	Montréal
PUBLICITÉ G.A.T. INC. 1643-4136	80 04 08	Chicoutimi
RÉPARATION EXCELLENCE INC. 1643-1405	80 04 14	Québec
LES REPRODUCTIONS BLB INC. 1643-5463	80 04 11	Longueuil
RESTAURANT AU PETIT GOURMAND INC. 1643-6081	80 04 14	Chicoutimi
RESTAURANT YOLANDE ROULEAU INC. 1643-5240	80 04 10	Frontenac
MICHEL ROY ALIGNEMENT INC. 1643-1330	80 04 14	Bonaventure
S.S. DÉTECTEUR INC. 1643-5406	80 04 11	Montmagny
LE SALON DE FLEURS TAHITI (1980) INC. 1643-4185	80 04 08	Montréal
SALON EZECHIEL INC. 1643-4987	80 04 09	Québec
SCIERIE SACRÉ-COEUR INC. 1643-4151	80 04 08	Hauterive
SERVICE D'INSTRUMENT BLANCHETTE INC. 1641-8436	80 04 14	Québec
LES SERVICES ADMINISTRATIFS LUC DIOTTE INC. 1642-6272	80 04 11	Labelle
SERVICES DE SECRÉTARIAT EXÉCUTIF M & M INC. 1643-5026	80 04 09	Montréal
LES SERVICES GRAPHIQUES FABREVILLE INC. 1643-0589	80 04 14	Montréal
SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION ET CONSULTATION SPEC INC. 1643-3989	80 04 03	Québec
LES SERVICES SANITAIRES ST-JÉRÔME INC. 1643-4821	80 04 09	Terrebonne
SODAT INC. 1643-1884	80 04 14	Québec
STUDIO VARIATION INC. 1643-5398	80 04 11	Québec
TAPIS MONARQUE INC. 1643-4953	80 04 09	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
TENUE DE LIVRES F.N.D. INC. 1643-6479	80 04 14	Montréal
PIERRE THIBAULT EXCAVATION INC. 1643-2098	80 04 14	Labelle
TREMPO INC. 1643-7386	80 04 17	Roberval
VARENNES ALUMINIUM INC. 1642-3964	80 03 24	Montréal
VULCANISATION CLOUTIER INC. 1643-5745	80 04 11	Québec

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
ATELIER M.P.-D.U.M.A. INC. 1361-5216	75 01 29	80 04 14
A. BÉDARD SCRAP METAL INC. 1228-1515	71 11 09	80 04 03
LES BUREAUX MOBILES L.G. INC. 1351-5523	74 01 14	80 04 13
CENTRE D'ASSURANCES WISE INC. 1255-3186	62 11 22	80 04 16
LE CLUB DE GOLF L'OISELET D'AMOS INC. 1625-8352	78 04 26	80 04 16
COMPAGNIE DE TRANSPORT VIG LTÉE 1369-9996	74 10 10	80 04 16
LA COMPAGNIE DE VENTE RABY LTÉE 1334-7158	73 05 18	80 04 16
COMPAGNIE DE VÊTEMENTS ÉTOILE (MONTRÉAL) LTÉE 1360-3022	74 11 18	80 04 14
CONSTRUCTION ANDRÉ TOUCHETTE INC. 1464-6186	76 02 06	80 04 21
LES CONSTRUCTIONS P.E.M. LTÉE 1367-2233	74 03 12	80 04 17
LA CORPORATION DES VÊTEMENTS JEUNES DIMENSIONS 1341-8611	73 10 12	80 04 11
COURTIER EN IMMEUBLES R. VALLÉE INC. 1630-4875	78 10 13	80 04 16

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
DÉNEIGEMENT SUD-OUEST LTÉE 1369-3130	74 08 13	80 04 21
DIFFUSION BORÉALE LTÉE 1359-5129	74 10 03	80 04 16
LES ENTREPRISES ROBICHAUD & FRÈRES INC. 1478-7220	77 06 16	80 04 10
ÉVALUATION P.E.M. LTÉE 1367-2324	74 03 12	80 04 17
FARD DU CANADA LTÉE 1338-4300	72 06 21	80 04 17
GINEXPLOR INC. 1636-0489	79 06 13	80 04 18
LES IMMEUBLES R.M.G. INC. 1502-7428	76 03 25	80 04 14
IMPORTATION CLASSIQUE INC. 1202-0103	69 12 09	80 04 15
INDUSTRIE SOUS-MARINE CHICOUTIMI INC. 1640-4477	79 12 18	80 04 14
LES INSTALLATIONS R.L. INC. 1361-2494	75 01 15	80 04 18
MICENE INVESTMENT CORP. 1313-8169	72 05 02	80 04 16
J.E. MICHAUD INC. 1476-8402	77 07 04	80 04 14
NADWOOD CORP. 1212-7510	71 07 05	80 04 16
LES PIÈCES D'AUTO DELTA INC. 1473-4958	77 01 24	80 04 16
PLACEMENTS J.A. CHOQUETTE, LTÉE 1368-5359	74 06 05	80 04 16
PROSS WOOLENS INC. 1110-3983	68 11 06	80 04 14
MICHEL ROUSSEAU & ASSOCIÉS INC. 1476-5762	77 04 14	80 04 10
ST-LOUIS AUTOMOBILES LTÉE 1166-3176	54 10 23	80 04 10
LE SALON DES CENT INC. 1509-0459	78 01 18	80 04 14
LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE BEAUCE LTÉE 1236-9633	64 01 14	80 04 18
TERRASSEMENT LEVASSEUR, AMOS INC. 1359-9105	74 10 24	80 04 21
YMOJA INC. 1249-9729	72 04 14	80 04 15

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

6599-o

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
BERNARD, CÔTÉ & HUARD INC. 1642-9771	80 03 24	80 04 16	Du district judiciaire
BRASSERIE DES VIEUX BARILS INC. ... 1141-9272	63 10 15	80 04 11	De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS LUC ET MICHEL INC.
LES BUREAUX MOBILES L.G. INC. 1351-5523	74 01 14	80 04 04	De la dénomination sociale: MAISONS MODULAIRES L.G. INC.
DOYON & ASSOCIÉS (ASSURANCES) LIMITÉE 1254-4516	65 09 17	80 04 08	De la dénomination sociale: CLINIQUE ÉLECTRONIQUE DE L'ÉGLISE INC.
FERME JULES MARCOUX & FILS INC. .. 1642-1919	80 02 22	80 04 18	Des dispositions
FERMES BLANCHETTE ET FILS, INC. ... 1634-9391	79 03 26	80 04 21	Du capital-actions
GESTION P.F.L. INC. 1642-1687	80 02 21	80 04 16	Des dispositions
GESTION UNITÉ 71 INC. 1642-1679	80 02 21	80 04 16	Des dispositions
MACK QUÉBEC INC. 1158-2152	59 03 02	80 04 17	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
1641-7586 QUÉBEC INC. 1641-7586	80 02 18	80 04 18	De la dénomination sociale: ENTREPRISES NORMAND RACINE INC.
1641-8758 QUÉBEC INC. 1641-8758	80 03 24	80 04 11	De la dénomination sociale: STRUBEC INC.
1642-6223 QUÉBEC INC. 1642-6223	80 03 11	80 04 14	De la dénomination sociale: LES IMMEUBLES D.L.M. DES ROCHERS INC.
1643-0944 QUÉBEC INC. 1643-0944	80 03 26	80 04 10	De la dénomination sociale: GALERIE D'ART FLEUR DE LYS INC.
LES PRODUITS RÉGAL (1980) INC. 1642-1661	80 02 21	80 04 16	Des dispositions
RESTAURANT SUZIE LEE INC. 1643-0308	80 03 25	80 04 14	1) Du capital-actions; 2) du district judiciaire Beauce; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.
LES SURPLUS R.S. INC. 1641-2926	80 02 01	80 04 17	Du nombre des administrateurs
VITRERIE MONT-LAURIER LTÉE 1148-0530	67 10 05	80 04 21	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
YMOJA INC. 1249-9729	72 03 14	80 04 16	Du capital-actions

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 3)

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION BUTOKU-KAI DU QUÉBEC INC. 1641-7198	80 02 18	1143, Bourget, Longueuil
L'ASSOCIATION DE BADMINTON DE LA RÉGION DE MONTRÉAL 1640-1820	79 12 03	Montréal
ASSOCIATION DE BADMINTON DU HAUT-RICHELIEU ... 1641-4310	80 02 07	215, Gosselin, Saint-Jean-sur-Richelieu
ASSOCIATION DE SOCCER DE BEAUHARNOIS (A.S.B.) .. 1638-0784	80 01 29	48, rue Dupuis, Beauharnois
ASSOCIATION DE SOCCER DE PIERREFONDS 1642-6991	80 03 12	Pierrefonds
ASSOCIATION DES CLUBS DE VAN DU QUÉBEC INC. ... 1642-5472	80 03 07	1029, 1re Avenue, app. 5, Pointe-aux-Trembles
ASSOCIATION DES COUREURS EN CANOT DE LA MAURICIE INC. 1642-8070	80 03 17	1440, 119e Rue, Shawinigan-sud
L'ASSOCIATION DES POLICIERS DE BUCKINGHAM ET MASSON INC. 1642-8443	80 03 18	57, chemin Montréal, Masson
L'ASSOCIATION DES POLICIERS DE LAPRAIRIE INC. 1641-5051	80 02 11	610, boulevard Ste-Élisabeth, La Prairie
ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LORRAINE INC. 1642-6405	80 03 11	100, Grande-Côte, Lorraine
L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE INC. 1642-9193	80 03 20	La Pocatière
ASSOCIATION LURELU 1641-8451	80 02 20	6-445, St-François-Xavier, Montréal
L'ASSOCIATION MOTOCYCLISTE DE SENNETERRE INC. 1642-6181	80 03 10	Senneterre
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC LACROIX INC. 1642-5720	80 03 06	Saint-Adolphe-d'Howard
ASSOCIATION QUÉBÉBOISE DES ÉDITEURS JURIDIQUES INC. 1642-8617	80 03 17	Montréal
ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE DE VITESSE D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC. 1641-0250	80 01 22	172 est, 4e Rue, Amos

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER BOURASSA INC. 1640-2380	79 12 06	4255, place Hôtel-de-Ville, Montréal-Nord
L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES LAOTIENS DE QUÉBEC (RÉGION 03) INC. 1642-4186	80 03 03	Québec
ASSOCIATION SOLIDARITÉ DE LACHUTE INC. 1642-8260	80 03 17	Lachute
CENTRE DE BÉNÉVOLAT DU LAC INC. 1642-1786	80 02 22	Alma
CENTRE DE DÉPANNAGE (S'AIDER) DE SAULT-AU-MOUTON 1642-1646	80 02 21	Sault-au-Mouton
LE CENTRE DE DÉPANNAGE SOREL-TRACY INC. 1642-8450	80 03 18	1648, du rang Prescott, Saint-Louis
CENTRE SPORTIF ST-TIMOTHÉE INC. 1642-7197	80 03 13	Saint-Timothée
CLUB APPLE DE MONTRÉAL 1640-4766	79 12 19	10265, Hamelin, Montréal
LE CLUB DE COUREURS À PIED LES ÉCLAIRS DE LA RIVE-SUD 1642-6090	80 03 07	570, du Ponceau, Sainte-Julie-de-Verchères
CLUB DE MOTO LES HOMMES DE L'ESPACE INC. ..... *SPACEMEN MOTO CLUB INC.* 1642-2651	80 02 26	4, rue Sévigny, Saint-Flavien
CLUB DE PANACHE DE MALARTIC INC. 1641-8154	80 02 20	Malartic
LE CLUB DE PÉTANQUE LES BOULES AUX JEUNES 1642-5795	80 03 07	Saint-Jérôme
CLUB DE PHOTO TECHNO BLANC INC. 1642-5969	80 03 10	Berthier-sur-Mer
CLUB ÉQUESTRE TRIANGLE D'OR INC. 1641-8147	80 02 20	1831, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu
CLUB OPTIMISTE STE-MARTHE DU CAP INC. 1643-5018	80 04 09	Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
CLUB SOCIAL DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CHÂTEAUGUAY 1642-6173	80 03 10	Châteauguay
CLUB SOCIAL DES TUYAUTEURS D'ANGUS 1642-3899	80 03 03	98, 11e Rue, Laval-des-Rapides
CLUB SOCIAL ET SPORTIF LES ÉCUREUILS INC. 1642-5308	80 03 06	Les Écureuils
COMITÉ DE LA ST-JEAN DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON INC. 1642-2560	80 02 26	Lebel-sur-Quévillon
COMITÉ DE LOISIRS DU LAC LAFONTAINE 1642-6769	80 03 12	146, 114e Avenue, app. 6, Lafontaine

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
LE COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU INC. 1643-5372	80 04 11	Saint-Jean-sur-Richelieu
LE COMITÉ DES CITOYENS DE LA PAROISSE DE BAIE ST-PAUL INC. 1642-9052	80 03 19	Baie-Saint-Paul
COMITÉ DES LOCATAIRES DE LA TERRASSE PATRO INC. 1642-8591	80 03 17	744, rue Girouard, Saint-Hyacinthe
COMITÉ DES LOISIRS DE MURDOCHVILLE 1642-6157	80 03 10	Murdochville
COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À BROSSARD 1643-5828	80 04 11	7850, rue Naples, Brossard
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE NATIONALE, RÉGION CÔTE-NORD 1642-7619	80 03 12	500, rue Jolliet, Sept-Îles
COMITÉ RÉGIONAL DES ASSISTÉS SOCIAUX DE LANAUDIÈRE 1642-4798	80 03 05	Joliette
LA CORPORATION DE L'ARÉNA DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS INC. 1642-7817	80 03 17	Sainte-Anne-des-Monts
CORPORATION DES FÊTES DU 75IÈME ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DES LAURENTIDES 1642-9466	80 03 21	Charlesbourg
CULTURE ET NATURE VERS L'HARMONIE INC. 1639-5162	79 10 24	2305, rue Dessaules, Saint-Hyacinthe
LES DOYENS DE STE-PERPÉTUE INC. 1640-9195	80 01 16	Sainte-Perpétue
LE FESTIVAL D'ÉTÉ DE GASPÉ INC. 1643-4268	80 04 08	Gaspé
FESTIVAL DU BÛCHERON DE NORMÉTAL 1641-0268	80 01 22	39, rue Principale, Normétal
FONDATION D'ANESTHÉSIOLOGIE ET RÉANIMATION DU QUÉBEC 1643-5125	80 04 10	Communauté urbaine de Montréal
FONDATION MÉRIEUX CANADA (1979) INC. 1639-7929	79 11 05	207-1000, avenue Pratt, Outremont
LA FONDATION TI-BOULEAU INC. 1639-6673	79 11 05	Cabano
GARDE ST-CAMILLE INC. 1642-2974	80 02 27	Saint-Camille-de-Bellechasse
GARDERIE LA PETITE COUR 1641-1167	80 03 17	Sainte-Foy

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
GARDERIE L'ÉLÉPHANT BLEU 1637-6477	80 03 07	Montréal
JEUNE CHAMBRE DES ÉBOULEMENTS INC. 1642-8344	80 03 17	Les Éboulements
KEROUL 1640-4048	79 12 14	Montréal
LIGUE DE HOCKEY BONNE ENTENTE DE BÉCANCOUR INC. 1643-2734	80 04 01	Bécancour
LIGUE FÉMININE SPORTIVE DE ST-TIMOTHÉE 1642-8179	80 03 17	455, boulevard Pie-XII, Saint-Timothée
LOISIRS DE FOSTER INC. 1641-7057	80 02 15	Foster
MARATHON INTERNATIONAL DE CANOTAGE DE GRAND'MÈRE INC. 1642-8807	80 03 19	602, 6e Avenue, Grand-Mère
MATERNELLE ENFANT-DES-NEIGES INC. 1642-9995	80 03 21	Montréal
MISSI-HAÏTI 79 INC. 1641-6950	80 02 15	La Pocatière
LES PLEINS DE N'AIR INC. 1642-8641	80 03 17	2196, rue Fullum, Montréal
PROMOTION STE-THÈCLE INC. 1641-7651	80 02 18	Sainte-Thècle
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL 1643-5810	80 04 11	Québec
LES RETROUVAILLES DU GRAND L'ISLET INC. 1642-7742	80 03 17	L'Islet
ROTARY CLUB DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL *ROTARY CLUB OF RIVE SUD DE MONTRÉAL* 1641-1589	80 01 28	Longueuil
SERVICE D'INTÉGRATION AU TRAVAIL 1445 INC. 1641-5846	80 02 13	1445, François-1er, Québec
LA TROUPE CABARET INC. 1642-9110	80 03 20	Montréal
UNION DES ÉCRIVAINS DE LA SAGAMIE 1641-1886	80 01 29	443, Collard ouest, Alma

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

Les compagnies étrangères ci-dessous mentionnées donnent avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
GREENFIELD CONSTRUCTION COMPANY, INC. 1477-9649	80 02 12	Bureau principal 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy
SIGMA COATINGS, INC. 1478-1421	80 02 29	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
BLIMPIE BAY SUBMARINE LTD. 1642-5779	80 04 01	M. Max Haberkorn, A/S King Haberkorn, 2114-1010 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	2114-1010 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
KEMANOBEL AB 1644-0190	80 04 29	A.H.G. Sturton 1900, rue St-Patrice est, Magog	1900, rue St-Patrice est, Magog
NUGOLD ENTERPRISES CORPORATION 1641-1050	80 04 03	Me Laurent Trudeau, 290, place d'Youville, Montréal	290, place d'Youville, Montréal
WESTWARD SHIPPING LTD. 1643-9069	80 04 28	Me Peter B. Walsh, suite 700, 1, place Ville-Marie, Montréal	Suite 700, 1, place Ville-Marie, Montréal

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis à la *Gazette officielle*.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu)	Adresse du siège social	Date de constitution
1548-0452	A.B.C. DISTRIBUTING INC.	Montréal	14 09 1962
1303-2768	ALUMINIUM CONSTRUCTION INC.	Montréal	24 11 1955
1324-5428	AMERICAN STAINLESS STEEL CO. LIMITED	Sherbrooke	28 11 1955
1313-6577	APPARTEMENTS LUCERNE LTÉE	Shawinigan	22 01 1959
1447-6352	ARCHERS KIWI	Drummondville	26 10 1970
1290-3910	ARROW DOOR MANUFACTURING COMPANY LIMITED	Montréal	10 06 1958
1325-2606	ASSOCIATION BIENFAISANTE PROTESTANTE D'ÎLE PERROT *PROTESTANT BENEVOLENT ASSOCIATION OF ILE PERROT*	Île-Perrot	04 11 1955
1232-5999	ASSOCIATION DE MONTRÉAL POUR LA COMPRÉHENSION ET LA RÉORIENTATION DES EX-PRISONNIERS INC. *MONTRÉAL ASSOCIATION FOR THE COMPREHENSION AND REORIENTATION OF EX-CONVICTS INC.*	470, rue St-Alexis, Montréal	03 09 1969
1318-1599	L'ASSOCIATION DES AGENTS ET COURTIERS D'ASSURANCES DE LA CITÉ DE JACQUES-CARTIER, COMTÉ DE CHAMBLY	1340, rue Ste-Hélène, Longueuil	08 05 1964
1252-5416	ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS DE GAZOLINE DU QUÉBEC INC.	Québec	07 12 1956
1367-1771	ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE SÉCURITÉ DU COMMERCE DE DÉTAIL DU QUÉBEC *ASSOCIATION OF QUÉBEC RETAIL SECURITY MANAGERS*	Montréal	06 03 1974
1295-1059	L'ASSOCIATION DES GARAGISTES DU BAS ST-LAURENT INC.	Rimouski	27 12 1945
1572-3877	L'ASSOCIATION DES LOISIRS DE BRYSON *RECREATION ASSOCIATION OF BRYSON*	Bryson	28 06 1969
1326-0898	L'ASSOCIATION DES MARCHANDS D'AUTOMOBILES DES LAURENTIDES *LAURENTIAN AUTOMOBILE DEALERS ASSOCIATION*	255, boul. Sauvé, St-Eustache	25 04 1969
1291-8496	L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLANTS DE MISTASSINI, INC.	Mistassini	01 05 1963
1300-4700	ASSOCIATION SPORTIVE DE CÔTEVILLE	Gatineau	08 08 1962
1315-0404	GAÉTAN BARBE INC.	113, 4e Avenue sud, St-Eustache	26 10 1962
1228-4832	BELLEVUE ACCEPTANCE CORPORATION	Montréal	16 05 1950
1459-8023	BLACK SPIDER M. C. MONTMAGNY	Montmagny	06 11 1974

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1318-8032	H. BRADY LTÉE	455, rue Monty, Laval	07 03 1958
1351-7966	CÂBLES DU SAGUENAY INC.	242, rue Beaujolais, Chicoutimi	19 11 1973
1318-8842	CAMEO BUILDING MAINTENANCE CO. LTD.	Montréal	14 07 1961
1291-0220	CAMPBELL MCLEOD LTD.	Montréal	27 06 1956
1297-0000	CANADIAN FRIENDS OF AMERICAN HEBREW SEMINARY (Yeshivah Torah Vodaath)	Montréal	19 11 1956
1290-4512	CANAMAC ASSOCIATES INC.	Montréal	21 12 1955
1291-0402	CANORAM AUTO CLUB INC.	Montréal	14 09 1955
1289-1461	CENTRALE DE COOPÉRATION LIMITÉE	5260, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal	20 08 1959
1353-6586	LE CENTRE D'ACCUEIL DU RANG MANITOBA	Ste-Perpétue (L'Islet)	04 01 1973
1503-3194	CENTRE PORTUGAIS D'INFORMATION (C.P.I.) INC.	Montréal	04 05 1976
1291-2515	CHAMBRE DE COMMERCE DES JEUNES DE ST-LAMBERT ET DU DISTRICT INC. *THE ST-LAMBERT AND DISTRICT JUNIOR CHAMBER OF COMMERCE INC.*	St-Lambert	10 12 1954
1304-2270	CHAMBRE D'IMMEUBLE TRIANGLE *TRIANGLE REAL ESTATE BOARD*	Greenfield-Park	05 11 1962
1566-2299	CHAUSSURES LUCIE INC.	6848, rue St-Hubert, Montréal	20 09 1963
1304-3104	CHIBOUGAMAU PIONEER MINING CORPORATION (No personal liability)	Montréal	18 10 1957
1230-2568	LA CIE KÉBEK CONSTRUCTION LTÉE	Québec	27 05 1959
1573-4098	CLUB DE L'ÂGE D'OR DE BÉARN	Béarn	15 03 1973
1501-3436	CLUB D'ENTRAIDE ENTRE DEUX ÂGES	Laval	09 12 1975
1382-0410	CLUB DU COSMOS	588, boul. L'Assomption, Repentigny (L'Assomption)	03 09 1971
1375-2597	CLUB FAMILLES CANADIENNES DE QUÉBEC	283, rue Rémy, Québec	31 10 1972
1457-9437	CLUB ROBERT	St-Théophile (Champlain)	28 05 1945
1464-1039	CLUB SOCIAL SCORBEC INC.	1240, avenue St-Pascal, Québec	12 01 1976
1480-3811	CLUB SPORTIF ELIO INC.	Montréal	14 10 1975
1330-2047	COCHAR LTÉE	595, boulevard Boivin, Granby	14 06 1973
1332-0601	COMITÉ QUÉBÉCOIS D'ADAPTATION ET D'INTÉGRATION DES ASIATIQUES OUGANDAIS (C.Q.A.I.A.O.)	1441, rue Drummond, suites 843 et 844, Montréal	02 11 1972
1547-5643	CONTINENTAL FINANCE CORPORATION	Montréal	15 04 1929

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1330-9703	CORPORATION DE L'ALLIANCE CULTURELLE DU QUÉBEC (C.A.C.Q.)	Montréal	19 04 1973
1357-5444	CORPORATION DE PLANIFICATION DU LAC-ST-JEAN, SECTEUR-NORD, INC.	L'Ascension, Lac-St-Jean-Est	28 06 1974
1250-7869	CRÉDIT ST LAURENT INC. *ST LAWRENCE CREDIT CORPORATION*	Place Victoria, suite 3310, Montréal	16 01 1952
1308-6343	DATA CONSTRUCTION LTD.	Montréal	16 09 1955
1304-9226	JEAN DORION INC.	80, avenue Laurier, Baie-Comeau	28 02 1963
1290-0429	EHRLICH-ADLER FAMILY FOUNDATION	1010, rue Ste-Catherine ouest, Montréal	18 12 1959
1317-9502	LES ENSEIGNES TOTEM LTÉE *TOTEM SIGNS LTD*	Montréal	10 03 1965
1465-8926	L'ENSEMBLE	715 A, rue Laviolette, Trois-Rivières	10 03 1976
1296-3203	ENTREPRISES FEU VICTOR DELAMARRE LTÉE	Québec	02 05 1955
1317-8017	LES ENTREPRISES LA SAVOIE LTÉE *LA SAVOIE ENTERPRISES LTD.*	515, boul. St-Joseph, Hull	27 11 1962
1317-0352	LES ENTREPRISES LAN-VIN INC.	Sherbrooke	06 07 1962
1417-3504	FAMILLE À L'ÉVEIL INC.	Jonquière	05 02 1974
1326-3538	FAPUQ INC.	Montréal	24 10 1969
1321-6874	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LUGE ET DE BOBSLEIGH	1965, Stanislas, St-Laurent	24 03 1970
1233-8216	LA FONDATION ARMAND LABERGE INC.	Châteauguay	08 05 1963
1333-4743	LA FONDATION CATHOLIQUE ANGLOPHONE DE MONTRÉAL *MONTREAL ENGLISH SPEAKING CATHOLIC FOUNDATION*	Montréal	25 07 1972
1319-1143	FONDATION CHERBOURG	Sherbrooke	07 06 1968
1338-9408	FONDATION DE L'ESTRIE *EASTERN TOWNSHIPS FOUNDATION*	Sherbrooke	14 06 1972
1312-4862	LA FONDATION DES DIPLÔMÉS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	Montréal	29 08 1968
1255-8110	FONDATION ÉDOUARD LÉGER	Montréal	10 02 1971
1296-7253	LA FONDATION EMMAUS DE QUÉBEC	330, rue St-Roch, Québec	27 05 1957
1259-1236	FONDATION FERNAND LEVASSEUR INC.	10, rue St-Jacques, Montréal	01 03 1971
1260-2785	FONDATION LES ORPHELINS DU CANADA *ORPHANS OF CANADA FOUNDATION*	Montréal	26 10 1970
1329-9417	FONDATION PIERRE DESJARDINS *PIERRE DESJARDINS FOUNDATION*	Montréal	29 03 1973
1240-4364	FONDATION POPULAIRE DES BOURSES D'ÉTUDES INC.	Montréal	27 02 1968

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1467-9443	LA FONDATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE MARIE DE FRANCE INC.	4615, avenue Lacombe, Montréal	21 06 1976
1326-4247	FONDATION VICTOR	805, côte Franklin, Québec	29 01 1958
1563-9669	FRANCO CANADA FILMS INCORPORÉE	Montréal	17 07 1931
1313-0364	GLENHARBOUR MINES LIMITED (No personal liability)	Montréal	25 04 1957
1326-6549	HELIX PRECISIONS CO. LTD.	980, St-Paul ouest, Montréal	08 05 1963
1287-4665	IMMEUBLES VINCENNES INC.	3006, boul. Laurier, Ste-Foy	04 11 1965
1229-9061	INSTITUT LAVIGERIE AFRIQUE-CANADA	Montréal	12 05 1964
1381-9982	LIGUE DE HOCKEY LE GARDEUR INC.	522, rue Notre-Dame, Repentigny	04 11 1971
1300-2423	LIGUE DU PROGRÈS CIVIQUE DE MONTRÉAL-NORD INC. *MONTREAL NORTH CIVIC PROGRESS LEAGUE INC.*	Montréal-Nord	21 10 1959
1307-4091	LONGUEUIL ANNEX REALTY CO. LTD.	Longueuil	09 10 1957
1303-2677	A. LOZEAU & FILS INC.	333, rue Graig est, suite 212, Montréal	22 11 1957
1323-9439	LUCIERA SPORTSWEAR LTD.	Montréal	23 01 1961
1550-0812	MC COY'S FURS LIMITED	Verdun	06 10 1953
1276-4759	MONTEREY INC.	Montréal	29 11 1954
1314-7574	ALPHONSE MORENCY & FILS LTÉE	34, rue Bourdon, Québec	23 04 1956
1318-3371	NARCOTICS ANONYMOUS INTERNATIONAL FOUNDATION	Montréal	18 04 1956
1360-0549	OEUVRE DE PASTORALE LAÏQUE DE L'ESTRIE INC.	Sherbrooke	01 11 1974
1353-3427	PEPPE'S RESTAURANT, INC.	Montréal	12 03 1952
1333-2192	PLACEMENTS PRONOR INC.	Québec	23 08 1972
1321-7906	LES PRODUITS AQUEUX PURITY LTÉE *PURITY WATER PRODUCTS LTD.*	Montréal	09 01 1960
1318-2308	ALEXANDER AND SAMUEL REICH FOUNDATION	Montréal	02 12 1959
1314-2104	ROMART INC.	Montréal	03 09 1957
1282-9560	ROSS STRUCTURAL STEEL LTD.	4900, rue Amiens, Montréal-Nord	17 01 1949
1299-9090	SCHOOL & CAMP OUTFITTERS LTD.	Montréal	19 01 1959
1235-7901	SECRÉTARIAT DES SYNDICATS NATIONAUX DE LA BAIE INC.	Port-Alfred	30 10 1969
1300-6648	SERVICE MULTIVISION DÉRY (QUÉBEC) LTÉE *DÉRY MULTIVISION SERVICE (QUÉBEC) LTD.*	Québec	19 07 1957
1296-3351	SKY-DEL SALES INC.	4687, boul. Samson, Laval	29 03 1967

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date de constitution
1587-2666	SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE MORIN & GRAD ... (Libre de responsabilité personnelle)	1740, boul. Décarie, app. 37, Saint-Laurent (Montréal)	23 09 1968
1355-5156	SOCIÉTÉ LAURENTIENNE D'ARCHÉOLOGIE ET D'ETHNOLOGIE	Courville	03 04 1974
1572-1442	SOUTH SHORE COMMUNITY LEGAL CLINIC INC.	465, avenue Victoria, St-Lambert	03 12 1971
1305-5686	G. THAUVETTE & FRÈRES LTÉE	Dorion	22 04 1966
1568-7437	TOWN & COUNTRY MOTORS LIMITED	Westmount (Montréal)	24 07 1946
1319-9971	F.R. VAILLANCOURT AUTOMOBILE LTÉE	Trois-Rivières	22 04 1964
1380-8019	VEILLETTE AUTOMOBILE, CIE LTÉE ..... *VEILLETTE AUTOMOBILE, CO. LTD.*	Cowansville	25 10 1947
1309-5179	VINEBERG HEART FOUNDATION	Montréal	14 05 1956
1302-9756	THE WALKER WORK CLOTHING COMPANY LIMITED ...	Rock-Island (Stanstead)	22 10 1957
1319-4352	THE DAVID & HILDA WEISSMAN FOUNDATION	Montréal	23 12 1965
1302-0615	LOUIS U. WISEMAN FOUNDATION	Montréal	13 06 1958

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ACTION-JEUNESSE RÉGION 03 1506-1856	80 03 10	Aucune
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES DU LAC STE-ROSE .. 1270-4748	80 02 08	Aucune
LES CHANTEURS DE LA GAMME D'OR 1308-2359	80 04 10	Aucune
CONSTRUCTION GUY VILLENEUVE LTÉE 1133-4653	79 06 26	Aucune

6599-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation Mtl	Qué	Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-80-47655
M-300940-102-TT
ROADWAY TRANSPORT LIMITED
25, Bellefield Road
Rexdale, Ontario
Au Québec:
M-300940-102-TT
ROADWAY TRANSPORT LIMITED
2020, Université, suite 1738
Montréal, QC

Modification tarifaire:
Supplément no 2
Tarif 6
Section 5 — taux d'espèces spécifiques
Item 435 (nouveau)
Windsor, Ont. à Montréal, QC
Tarif proposé
Windsor, Ont. à Montréal, QC 158,00 $
minimum 1 422,00

Rôle M-80-48293
M-30020-114-DT
CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC.
1167, rue St-Hubert
Montréal, QC
H2X 3N3

Modification tarifaire:
Requête amendée
Cette requête remplace celle publiée à la *G.O.Q.* no 12 du 22 mars 1980, page 4312.
Modification urgente de fixation de taux
Demande urgente de fixation de taux
La requérante demande, en faveur de ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires après la date de la décision, et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique de la Commission.
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier certains taux de la façon suivante:
St-Lambert Transport Inc. Tarif individuel 19304
Augmentation des taux des clauses *b*), *d*) et *s*)
Transport Express C. Boucher Inc., Commutex Inc. Tarif individuel 520
Clauses contrats *d*), *g*), *j*), *k*), *l*), *m*), *n*), *o*) et *q*), selon la dernière codification pour Transport Express C. Boucher Inc.
Augmentation et modification des taux et conditions.
Gérard Harbec Transport Inc. Tarif individuel 19749
Section 2: augmentation et modifications aux clauses *a*), *b*), *e*), *f*), *h*), *i*), *j*), *k*) et *p*) de son permis
Marc A. Tremblay Transport Enrg. Tarif individuel 949
Section 1: modifier l'item 10
Transport Gérald Roy Waterloo Inc. — Tarif individuel 4810
Section 2: corriger les taux de la clause *b*) du permis
Bécancour Express Transport Inc., Demers Express Inc., Hamel Transport Lotbinière Ltée, Lapointe et Fils Transport Ltée — Tarifs individuels: 312, 5115, 5336, 7181, région A
Section 1: modifier les item 20, 39, 85, 38, 230, 302, 335, 342, 345, 347, 420, 425, 430, 435
Nouvel item 418
Bécancour Express Transport Inc. — Tarif individuel 5115
Section 2: augmentation des taux aux clauses *a*), *b*), *i*) et *h*), ainsi que les taux couvrant l'ensemble des clauses *d*), *e*), *j*) et *l*)
Hamel Transport (Lotbinière Ltée — Tarif individuel 312
Section 2: augmentation des taux des clauses *a*), *b*) et *f*)
Duval Transport Enrg. — Tarif individuel 20629
Section 1: modifier l'item 55
Forget Transport Inc. — Tarif individuel 395
Section 1: addition d'un nouvel item no 120
Interlait Inc. — Tarif individuel 25385
Clauses *a*) et *b*), augmentation et modification de la structure de taux
L'Islet Express Inc. — Tarif individuel 11437
Section 3; clause *d*) augmentation des taux
Transport Biencourt Inc., Biencourt Express Inc. — Tarif individuel 23771
Modification des notes concernant les clauses *a*), *b*) et *c*)
Tarif de taux proportionnels:
Demande de fixer pour les membres de la Conférence des Camionneurs Québécois Inc., le tarif de taux proportionnels de structure F.T.G., applicable aux expéditions reçues ou remises en transfert à Québec ou Montréal, en provenance ou destiné aux provinces Atlantiques et demande que ce tarif soit sujet à une augmentation de 6%.
Note: Pour tous les renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-49916
M-300402 102 DT
TANNAHILL TRANSPORT LTÉE
Allan's Corner
Ormstown, QC

Modification tarifaire:
Nous demandons à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'augmenter nos tarifs de 15% en moyenne.
N.B. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-50039
M-302595-106-D
(24101-V)
IKO FORWARDERS LIMITED
81, Orenda Road
Brampton, Ontario
L6W 1V7
Au Québec:
200, rue St-Jacques
Suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

La requérante désire ajouter à son permis les clauses additionnelles suivantes:
a) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint
Depuis la frontière Québec–États-Unis (tous points d'entrée) jusqu'à Montréal et jusqu'aux points situés dans un rayon de cinquante (50) milles de cette ville.
b) Transport restreint - longue distance - itinéraire restreint - corridor
Depuis la frontière Québec–États-Unis, le corridor traversant le Québec jusqu'à la frontière Québec–Ontario; destination: points en Ontario.
Dans les deux cas, il s'agit du transport du bois paré en provenance du Maine, du Vermont, du New Hampshire, de New York, de la Pennsylvanie, du Massachussetts, et retour.

Rôle M-80-50087
M-40003-350-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION
222, Dixon Road
Weston, Ontario
M9P 3S5

Modification tarifaire:
Tarif no ICC FRTM 201 de Frederick Transport Limited - Modifier les articles 3900, 3950, 4000, 4010 et 4030; le supplément no 8 a pour effet d'augmenter de 13% la surtaxe sur le carburant.

Rôle M-50235
M-30004-510-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:
On demande que les taux suivants entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.
Ajouter:
Tarif convenu no 34, C.T.Q. no 4157
Au nom de:
Brazeau Transport Inc.
Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.
Glengarry Transport Ltd.
Kingsway Transports Ltd.
Motorways (Ontario) Ltd.
Overnite Express Ltd.
Expéditeur: Rolland Inc.
Papier à imprimer. Papier-support absorbant en rouleaux, en paquets ou sur des palettes.

De:	*Mont-Rolland, QC*	*Saint-Jérôme, QC*	*Minimum*
A: Groupe «B» Orangeville (Ontario)	132	127	45 000
	126	121	50 000
Groupe «D» Brantford, Ontario	135	130	45 000
	129	124	50 000
Groupe «E» Sudbury, Ontario	143	138	45 000
	137	132	50 000
Groupe «F» London, Ontario	149	144	45 000
Owen Sound, Ontario	143	138	50 000

Clause 18: Advenant une hausse du coût du carburant après la date d'entrée en vigueur du présent contrat, on exigera pour chaque cent d'augmentation par gallon, un supplément qui sera calculé de la manière suivante:
Groupe «B» — 1,90 $ par voyage
Groupe «D» — 1,93 par voyage
Groupe «E» — 2,06 par voyage
Groupe «F» — 2,15 par voyage

Rôle M-50236
M-30004-511-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N

1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

La requérante demande une augmentation de 9% des frais accessoires des tarifs énumérés plus bas conformément à la procédure établie à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports.

Prière instante est faite de publier immédiatement la présente requête à la *Gazette officielle du Québec*, étant donné le délai de 21 jours suivant la première publication.

Le tarif de classe et de fret de tout genre no 1030-B, C.T.Q. no 4097 entre le Québec et l'Ouest canadien.

Règle

50 Frais de transport
60 Frais de transport payés d'avance
75 Frais pour copies de factures de transport
90 Frais pour envois nécessitant une désinfection ou une inspection par les autorités gouvernementales
120 Perception sur livraison
200 Surestarie
210 Immobilisation de véhicules entièrement ou partiellement chargés pour dédouanement aux douanes américaines ou canadiennes
220 Immobilisation de véhicules à moteur
240 Obtention de signatures pour documents
390 Marquage ou étiquetage des envois
400 Déplacement de charges lourdes
420 Connaissement à ordre
470 Service de cueillette et de livraison
520 Protection des colis: contenants réfrigérés ou chauffés
530 Nouvelle livraison d'envois
550 Dépôt de réacheminement
590 Arrêt en cours de route
600 Entreposage
620 Frais de dépôt et de quayage
760 Transbordement de charge complète pour des expéditions volumineuses
773 Évaluation
775 Véhicules fournis mais non utilisés
780 Pesée et nouvelle pesée

Le tarif d'espèce no 1005-E, C.T.Q. no 4098 entre le Québec et l'Ouest canadien

Tous les frais accessoires pouvant être énumérés aux chefs précis du tarif.

Rôle M-50237
M-30004-512-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N

1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

La requérante demande une augmentation de 1% des taux et des frais minimum (mais non des frais accessoires) tels qu'ils sont énumérés plus bas avec les tarifs conformément à la procédure établie à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports.

Prière instante est faite de publier immédiatement la présente requête à la *Gazette officielle du Québec*, étant donné le délai de 21 jours suivant la première publication.

Le tarif d'espèce no 1005-E applicable entre le Québec et l'Ouest canadien, C.T.Q. 4098, le tarif de classe et de fret de tout genre no 1030-B applicable entre le Québec et l'Ouest canadien, C.T.Q. 4097

Tarifs spéciaux:

Midland Superior Express Ltd.	no 536 C.T.Q. 4075
Soo-Security Motorways Ltd.	no 537 C.T.Q. 4076
Smith Transport Co. Ltd.	no 538 C.T.Q. 4090
Direct Winters Transport (Ouest)	no 540 C.T.Q. 4121
Alltrans Express Ltd.	no 541 C.T.Q. 4126
Reimer Express Lines Ltd.	no 542 C.T.Q. 4167
Inter-City Truck Lines (Canada)	no 543 C.T.Q. 4168
Kingsway Freightlines Ltd.	no 544 C.T.Q. 4175

Rôle M-50242
M-40003-351-DT

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION

222, Dixon Road
Weston (Ontario)
M9P 3S5

Modification tarifaire:

Blais Express Inc., de Sherbrooke, QC, demande l'autorisation d'augmenter ses taux régionaux d'un maximum de 18% tel qu'il est précisé dans la requête, et ce, à compter du 1er juillet 1980, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-50243
M-40003 352-DT

CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS' TARIFF BUREAU ASSOCIATION

222, Dixon Road
Weston (Ontario)
M9P 3S5

Modification tarifaire:

83959 Canada Limited, Lachine, QC, demande une modification des taux régionaux tels qu'ils sont détaillés dans la demande de services fournie conformément aux articles *b* et *c* du permis no 23649-V devant entrer en vigueur le 25 juin 1980, conformément à l'article 2.58.1.

Rôle M-50244
M-30004 505-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N

1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

La requérante demande que les taux qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Brazeau Transport Inc. tarif de contrats spéciaux, C.T.Q. no 2159
Pour le compte de Dominion Textile Inc.
The Montreal Cotton Ltd.
Cotton Piece Goods N.O.I.B.N.
Coton gris
Coton naturel
Fils et tissus synthétiques et mélangés
Équipement pour fabrique N.O.I.B.N.
De: Long Sault, Ontario
À: Saint-Timothée et Valleyfield, QC, et retour.
Taux: 2,00 $ le mille du point de départ au point de destination.
Minimum de 100 milles par voyage.

L'expéditeur charge et le consignataire décharge. Temps alloué pour chargement et déchargement: deux (2) heures. Le temps supplémentaire est évalué à 22,00 $ l'heure. Une aide supplémentaire nécessaire sera fournie pour 10,75 $ l'heure par homme. Envois retournés: 0,37 $ le mille et minimum de 100 milles.

Remarque: toute augmentation de un cent (0,01 $) le gallon dans le prix applicable aux wagons-citernes à partir du 1er janvier 1980 augmentera les frais imposés à Dominion Textile Co. de deux dixièmes de cent le mille.

Rôle M-50245
M-30004 506-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N

1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

La requérante demande que les taux qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Établit un tarif pour contrats spéciaux au nom de Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.

Produits de Canron Inc.,
De: Montréal, Québec et Trois-Rivières, QC
À: Tous les points de l'Ontario sauf les points situés à l'ouest de Pembroke sur la route 17 et au nord de la route 17.
Les taux sont exprimés en cents par tonne par mille.
Minimum de 40 000 lb par chargement.

	2 heures	*3 heures*	*4 heures*	*5 heures*	*6 heures*	*7 heures*
101 — 201 milles	9,68 $	10,07 $	10,49 $	10,88 $	11,26 $	11,63 $
201 — 301 milles	9,37	9,74	10,23	10,34	10,70	10,82
301 — 401 milles	9,29	9,53	9,76	10,13	10,24	10,37
401 milles et plus	9,29	9,53	9,53	9,76	9,76	10,13
Plus de 20 tonnes	5,91	6,05	6,19	6,27	6,39	6,53
Division du plastique						
Minimum de 9 tonnes par remorque						
101 — 201 milles	19,71	20,50	21,36	22,16	22,94	23,70
201 — 301 milles	19,10	19,85	20,83	21,06	21,81	22,04
301 — 401 milles	18,92	19,41	19,89	20,63	20,86	21,12
401 milles et plus	18,92	19,41	19,41	19,66	19,89	20,63

Remarque 1: les taux sont assujettis à toute éventuelle surtaxe sur le carburant publiée par le bureau.

Remarque 2: Lorsqu'un véhicule est retardé au-delà du délai mentionné plus haut et que le transporteur n'est pas responsable du retard, les frais imposés pour les heures dépassant le temps prévu seront établis, conformément à la règle 63 du tarif 10-E de la CTTBA.

Rôle M-50246
M-30004 507-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

La requérante demande que les taux qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Claude Séguin Transport Inc., tarif de contrats spéciaux C.T.Q. no 3768

Correction:

1. Daymond Drainage, Québec, Ltée
   Tuyaux de polyéthylène en paquets.
   De: Baie-d'Urfé, QC
   À: Tous les points dans un rayon de 200 milles dans les comtés suivants de l'est de l'Ontario: Carleton, Grenville, Stormont, Dundas, Prescott, Glengarry, Russell
   Taux: 1,10 $ le mille pour les camions et les remorques à plateau bas chargés.
2. Dorion Brique Inc.
   Blocs
   De: Vaudreuil, QC
   À: Points de la province d'Ontario à l'est de la route 44, y compris Pembroke et Napanee.

Blocs à centre creux	Dimensions:	6″ × 8″ × 16″ — 5,70 le bloc
		8″ × 8″ × 6″ — 7,15 le bloc
		8″ × 10″ × 16″ — 7,85 le bloc
		8″ × 12″ × 16″ — 9,30 le bloc
Blocs solides	Dimensions:	6″ × 8″ × 16″ — 13,20 le bloc.

Rôle M-50247
M-30004-508-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

La requérante demande que la règle qui suit entre en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif de classe no 10-E, C.T.Q. no 1500

Ajouter la règle suivante:

Évaluation

Les taux et frais compris dans ce tarif sont fondés sur une responsabilité ne dépassant pas 2,00 $ la livre, sauf si l'expéditeur déclare une valeur supérieure.

Lorsque le connaissement indique que l'expéditeur exige du transporteur qu'il accepte la responsabilité jusqu'à concurrence d'une valeur déclarée, il sera imposé des frais supplémentaires de 0,50 $ le 100,00 $ ou d'une fraction de ce montant, pour toute évaluation excédant 2,00 $ la livre.

Rôle M-50248
M-30004 509-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

La requérante demande que les taux qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Renouveler — frais convenus no 28, C.T.Q. no 4107

Au nom de:

Brazeau Transport Inc.
Champlain Sept-Îles Express Interprovincial Inc.
Glengarry Transport Ltd.
Husband Transport Ltd
Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.
Kingsway Transports Ltd
Laidlaw Transport Ltd
Maislin Transport Ltd
R. Martel Express Ltée
Motorways (Ontario) Ltd
Overland Western Ltd
Overnite Express Ltd
Reliable Transport Ltd
Smith Transport Co. Ltd
Thibodeau-Finch Express Ltd

Expéditeur: Dominion Foundries and Steel Ltd.

Articles de fer ou d'acier apparaissant sur la liste générale, article 7150 du tarif 15-L.

De: Hamilton, Ontario
À: Montréal, QC

Taux: 0,96 $ le cent livres — minimum: 70 000 par train de deux remorques.

Lorsqu'un équipement à trois essieux est substitué, minimum de 70 000 lb par remorque.

Rôle M-80-50353
M-30003-401-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, app. 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:
Demande urgente de modification de taux
Surtaxe temporaire pour carburant
Nous demandons par la présente requête la réinstallation du principe de la surtaxe pour carburant selon notre supplément no 35-B jusqu'à ce que le ministère publie un nouveau règlement, afin de permettre à la Commission des transports du Québec d'agir d'une façon *instanter*, lors d'une augmentation sur le prix du carburant.
(Copie du supplément no 35-B ci-attaché)
Note: Pour renseignement supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-50354
M-30006-201-DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184
Buffalo, New York
14221

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarif
Supplément 27 au tarif 261-I
(Tarif de marchandises générales)
Item: 9100 (addition)
17743 (addition)
Cette demande est présentée, conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 28 avril 1980 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.
Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-50355
M-000287-101-D
GARDERIE MINI-FÉE
(En société)
12359, Monty
Montréal-Nord, QC
H1G 3N9
Requérante

Service d'autobus - transport saisonnier - catégorie Économique
Service:
Transport d'enfants de trois à cinq ans de leur domicile à Montréal-Nord et fréquentant la Garderie Mini-Fée, au 12359, rue Monty, Montréal-Nord, et retour, service de porte à porte. Ce service sera donné par véhicule-autobus (minibus 15 passagers).
Territoire:
Nord: boulevard Gouin
Sud: boulevard Industriel
Ouest: montée St-Michel
Est: boulevard Albert-Hudon
Ce permis est demandé pour une période de 364 jours.

Rôle M-80-50356
M-000604-101-D
LES AUTOBUS GÉRALD SÉGUIN INC.
118, 42e Avenue
St-Eustache (Deux-Montagnes)
QC, J7P 3C9
Requérante

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Économique
Classe de permis:
Service d'autobus conformément aux dispositions de l'article 19.14 du Règlement 19.
Service:
Transport d'écoliers de 3 à 18 ans se rendant aux écoles suivantes et retour.
École Augustin Roscelli Inc., 11960, boul. l'Acadie, Montréal
Notre-Dame-de-Sion, 825, Gratton, St-Laurent
Collège Vanier, 821, Ste-Croix, St-Laurent
L'École Sépharade de Montréal, 2385, avenue Decelles, St-Laurent.
Collège Sainte-Marcelline, 9155, boul. Gouin ouest, Montréal
Territoires:
Le service sera donné à l'intérieur des territoires suivants:

1. Nord: Rivière-des-Prairies
   Sud: Sauvé-chemin de la Reine-Marie
   Est: Iberville
   Ouest: boul. Toupin
2. Laval
   Nord: Rivière-des-Mille-Îles
   Sud: Rivière-des-Prairies
   Est: autoroute des Laurentides
   Ouest: Laval-sur-le-lac

Rôle M-80-50357
M-000130-103-D
ANDRÉ LAUZON ENRG.
(Lauzon, André)
15, Dupont, C.P. 402
L'Annonciation (Labelle)
QC, J0T 1T0
Requérant

Transport saisonnier - catégorie Économique
Transport en groupe des patients du Centre Hospitalier des Laurentides situé à L'Annonciation, comté de Labelle, entre l'hôpital et les foyers où résident ces patients et qui sont situés dans L'Annonciation, comté de Labelle, ainsi que dans un rayon de 200 milles dudit Centre Hospitalier pour activités récréatives, sociales ou culturelles et ce, en vertu d'une entente avec les autorités du Centre Hospitalier des Laurentides, qui payent pour le transport.

Rôle M-80-50358
M-305147-102-D
DESCHÊNES ET SAVOIE TRANSPORT ENR.
(Deschênes, Louis)
77, 2e Rue est
La Sarre, Abitibi-Ouest, QC
J9Z 3G8
Voiturier-remorqueur
M-300164-120-D
(1332-V)
ATLAS TRUCKING COMPANY LTD
5005, avenue Irwin
LaSalle, QC
H8N 2G9
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Atlas Trucking Company Inc., détentrice du permis M-300164 (1332-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50359
M-000208-101-D
LES AUTOBUS JODOIN LTÉE
199, place Petit-Bois
Varennes, QC
J0L 2P0
Adresse de correspondance:
9, Vincent
Varennes, QC
J0L 2P0
Requérante

Transport saisonnier - catégorie Économique

Transport d'enfants de 3 à 7 ans, de leur domicile situé dans la ville de Varennes bornée au nord par le fleuve St-Laurent, au sud par la municipalité de Verchères et à l'ouest par la ville de Boucherville, et fréquentant, aller et retour l'école Atelier pour tout-petits, rue de la Fabrique, Varennes, QC.

Rôle M-80-50360
M-301273-101-DT
TRANSPORT D'EXPLOSIFS BOLDUC LIMITÉE
385, rue Richelieu
McMasterville, QC

Modification tarifaire:

Le réclamant demande la fixation du tarif pour le service à contrat pour le compte de Del Transport Ltée.

Le requérant demande que le tarif suivant entre en vigueur lors de la date de la décision sur cette requête, conformément à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-50361
M-20003-102-DT
LA LIGUE DE TAXIS DE CANDIAC-LAPRAIRIE INC.
632, Levée
La Prairie (Laprairie) QC

Modification tarifaire:

Attendu qu'il existe une fixation générale des taux et tarifs pour le transport par véhicule-taxi; pour ces motifs, la ligue des Taxis Candiac-Laprairie, au nom de tous ses membres, demande aux audiences en la division 1, le 27 ou 28 mai 1980, une majoration des tarifs de transport par véhicule-taxi:

Que le taux présent du kilomètre (0,50 $) et que le taux de départ (0,80 $) soient modifiés.

La ligue demande que le taux de départ soit porté à 0,90 $ et que le taux du kilomètre soit porté à 0,70 $ km

Pour le reste, la ligue désire que les tarifs demeurent inchangés, tel que temps d'attente, baptême, funérailles, bagages et péages.

La ligue, lors d'une demande antérieure, a été modérée; mais suite aux augmentations consécutives et à venir des prix du pétrole, la hausse des prix d'achat de véhicules neufs, des taux horaires de réparations et des pièces ainsi que des assurances, les taux actuels ne correspondant plus aux besoins actuels de revenu pour nos membres, nous demandons à la Commission de bien vouloir nous accorder les augmentations de tarifs requises.

Rôle M-80-50362
M-300029-102-DT
JOS TONDREAU & FILS INC.
1525, Moreau
Montréal, QC

Modification tarifaire:

Hausse moyenne de 8% des taux chargés aux produits chimiques Domtar Limitée Division du sel Sifto sous contrat de transport avec nous et se rapportant à une clause de notre permis.

Rôle M-80-50363
M-503587-101-D
PERREAULT, YVES
80, montée de l'Église
St-Colomban
(Deux-Montagnes) QC
J0R 1N0
Requérant-cédant
M-509451-101-D
PAQUETTE, SERGE
524, rue Filion
St-Jérôme
(Terrebonne) QC
J7Z 1J5
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-503587-001 à Serge Paquette pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 06.

Rôle M-80-50364
M-506274-101-D
PELLERIN, RÉMI
C.P. 47
Fabre
(Témiscamingue) QC
J0Z 1Z0
Requérant-cédant
M-509441-101-D
PRONOVOST, HERVÉ
R.R. no 2
Ste-Rose-de-Poularies
(Abitibi) QC
J0Z 3E0
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-506274-001 à Hervé Pronovost pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Rôle M-80-50367
M-208435-103-D
MERCIER, MME CAROLE
1171, St-Jacques
Longueuil, QC
J4J 3S3
Requérante-cédante
M-210357-001-101-D
GAUTHIER, MME ALINE
791, Roberval
Longueuil, QC
J4L 3C3
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-208435-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50368
M-209591-101-D
A. ROBERT ENRG.
(Robert, Armand)
476, Fortin, app. 4
Napierville, QC
J0J 1L0
Requérant

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant qui détient le permis M-209591-001 pour la région de Napierville 06-6702-VL demande que son territoire soit agrandi pour y desservir les régions de St-Cyprien 06-6701-P, Notre-Dame-du-Mont-Carmel 06-5501-P, St-Bernard-de-Lacolle 06-5504-P, Lacolle 06-5502-VL, St-Valentin 06-5508-P et St-Paul-de-l'Île-aux-Noix 06-5506-P, sous le numéro de permis M-209591-001.

Rôle M-80-50369
M-600221-101-D
F.E. HAMILTON MOTORS LIMITED
Riverside Drive
Wakefield, QC
J0X 3G0
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de donner les services suivants:
Location de camion et fourgonnette (1/2 tonne à 1 tonne) à long terme (un an et plus).

Rôle M-80-50370
M-600998-103-D
LOCATION D.G. SOULANGES INC.
D.G. SOULANGES LEASING INC.
1155, rue St-Dominique
Les Cèdres
(Soulanges) QC
J0P 1L0
Requérante

La requérante demande à la Commission des transports du Québec la permission de changer l'adresse de sa place d'affaires qui devra se lire à l'avenir comme suit: 192, 2e Avenue, Dorion, QC, J7V 2Y2.

Rôle M-80-50371
M-601256-101-D
96276 CANADA INC.
254, rue St-Henri
St-Jean-sur-Richelieu, QC
J3B 1R1
Requérante
Siège social:
700, Bord-de-l'Eau
Iberville, QC
J2X 4J3

La requérante 96276 Canada Inc., s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner les services suivants:

Service 1:

Location à long terme de véhicules de promenade (incluant familiale) au 254, rue St-Henri, St-Jean-sur-Richelieu, QC.

Service 2:

Location à long terme de véhicules de commerce et de livraison (incluant les camions) à l'exception de camions-citernes, au 254, rue St-Henri, St-Jean-sur-Richelieu, QC.

Rôle M-80-50372
M-600634-101-D
FERNAND FOUQUETTE AUTO INC.
615, rue Craig est
Richmond
(Richmond) QC
J0B 2H0
Requérante

Nous demandons à la Commission des transports du Québec de nous favoriser à donner les services de location de véhicules au sens du Code de la route comme suit:

1. Location à long terme (plus d'une année) de véhicules de promenade (incluant familiale) et de commerce et livraison, excluant autobus scolaire et de camion-citerne.
2. Location à court terme (moins d'une année) de véhicules de promenade incluant familiale et de commerce et livraison excluant autobus scolaire et camion-citerne, à Richmond, comté de Johnson.
3. Location à court terme de véhicules automobiles, pour client de service qui attendent leur véhicule en réparation.

Rôle M-80-50373
M-302541-101-D
(23993-V)
GRIMARD, ROGER
R.R. 2
Windsor, QC
J1S 2L0
Requérant-cédant
M-305036-101-D
LES PAPIERS GRIMARD INC.
R.R. 1
Windsor, QC
J1S 2L7
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à la requérante-cessionnaire, conformément à l'article 41 de la Loi sur le transport.

La répartition des actions de la requérante-cessionnaire est la suivante:

Grimard, Roger	81 actions ordinaires	4 400 actions privilégiées
Grimard, Lucien	1 action ordinaire	
Grimard, Claire	1 action ordinaire	

Ledit permis se lit comme suit:

Transport restreint - service local - contrat

Du plan de la Compagnie Domtar à Windsor, QC, à destination du dépotoir de ladite ville, pour le transport de résidus et déchets industriels, pour le compte de Compagnie Domtar Ltée.

Condition:

Ce permis sera valide en autant que le contrat sera renouvelé à sa date d'expiration.

Rôle M-80-50374
M-300717-103-D
(12480-V)
ST-HYACINTHE EXPRESS INC.
7770, Brouillette, C.P. 278
St-Hyacinthe, QC
J2S 7B6

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le droit suivant:

En donnant les services autorisés par ses permis M-300717-001 à 024, la détentrice aura le droit de se servir de véhicules isothermes.

Rôle M-80-50375
M-302697-101-D
(25016-V)
W. THUR & SONS LTD.
P.O. Box 37, R.R. no 1
Elmira, Ontario
Au Québec:
2020, Université, app. 1738
Montréal, QC
H3A 2A5

La requérante, détentrice des permis suivants:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec–Ontario (point d'entrée: Hull via la route no 8) à Hull.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec–Ontario (point d'entrée: Rivière-Beaudette via la route 2) à Montréal (sans chargement au retour).

Dans les deux cas pour le transport de porcs en provenance de Toronto, Kitchener, Stratford, London et Clinton, pour le Ontario Pork Producers Marketing Board. désire qu'ils se lisent dorénavant comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Hull et Rivière-Beaudette) à destination de Hull, Montréal, Trois-Rivières et Québec, et retour, pour le transport de porcs en provenance de Toronto, Kitchener, Stratford, London, Clinton et tous les points situés à l'ouest de Toronto, pour le compte de Ontario Pork Producers Marketing Board.

Droit additionnel:

En donnant ce service la détentrice pourra faire la cueillette et la livraison de porcs à tous les points situés dans un rayon de 100 milles des villes de Montréal, Trois-Rivières et Québec, le tout conformément aux dispositions du paragraphe 9 de l'article 47 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Ce permis sera opéré en conjonction avec le permis complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board.

Rôle M-80-50376
M-303199-104-D
(3922-V)

CONTINENTAL AIR FREIGHT LTD

Cargo Building no 3
Dorval, QC

La requérante, titulaire du permis M-303199 (3922-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation suivante:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

Des aéroports de Mirabel et de Dorval à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (port d'entrée: ville de Dégelis), en transit au Nouveau-Brunswick pour le transport de fret aérien à destination de l'aéroport d'Halifax, Nouvelle-Écosse, et retour.

Rôle M-80-50377
M-305156-101-D

DUFOUR, GILLES

7345, Lacordaire
Montréal, QC
H1S 2A5
Voiturier-remorqueur
M-301796-186-D
(21922-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD

851, boul. Lagimodière
Winnipeg, Manitoba
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, QC
H9P 1K3
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Arnold Bros. Transport Ltd, détentrice du permis M-301796 (21922-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50378
M-305158-102-D

EUGÈNE PICARD TRANSPORT INC.

10125, Chambord
Montréal, QC
H2C 2R3

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un droit additionnel à son permis soit un contrat avec Bois Franc Cada Ltée, qui se lira comme suit:

Transport restreint - local - contrat

Montréal métropolitain

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Laval et Mascouche à ailleurs dans un rayon de 200 milles de Montréal dans la province de Québec.

Dans les deux cas, pour le transport de bois franc pour le compte de Bois Franc Cada Ltée, pour qui le requérant a un permis ainsi que les autres filiales.

Rôle M-50379
M-302381-101-D
(23604-V)

DUPONT, ROBERT

5934, rue de Marseille
Montréal, QC
H1N 1K3

Le requérant demande à être autorisé à donner le service de transport suivant:

Classe:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - remorque - citerne - service de remorquage seulement

Service:

Du dépôt d'emmagasinage à Montréal de Joseph Élie Ltée aux dépôts satellites de ladite compagnie qui sont situés à Lachute, St-Hyacinthe, Granby, Joliette, Terrebonne-Heights, Montréal, Longueuil, Pont-Viau, Mercier, Tracy et St-Jérôme, pour le transport d'huile à chauffage par remorque-citerne, pour le compte de ladite expéditrice.

Restriction:

Pour pouvoir donner le service précité, le détenteur devra utiliser la remorque-citerne appartenant à Joseph Élie Ltée qui l'aura immatriculée à la province laquelle sera immatriculée à la Commission par Robert Dupont, en vue pour ce dernier de la touer avec un seul tracteur.

Rôle M-80-50380
M-305160-101-D
96448 CANADA LIMITÉE
687, rue Grimard
St-Amable, QC
J0L 1N0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner les services suivants:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Béarn à la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Témiscaming, Notre-Dame-du-Nord, Judge et Cheminis) corridor à travers l'Ontario, aux frontières Québec–Ontario (port de sortie: Hawkesbury) à destination de St-André-Est, Ste-Thérèse-de-Blainville et St-Raymond, pour le transport de bois ayant subit des opérations autres que l'ébranchage, l'écorçage et le sciage originant ou destiné à Bois Goodfellow Ltd. et/ou aux clients de cette dernière et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Béarn à la frontière Québec–Ontario (ports de sortie: Témiscaming, Notre-Dame-du-Nord, Judge et Cheminis) à destination de Toronto pour le transport de bois ayant subit des opérations autres que l'ébranchage, l'écorçage et le sciage, ledit bois devant être traité à Toronto. Et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Senneterre et Quévillon aux frontières Québec–Ontario (ports de sortie: Notre-Dame-du-Nord, New Liskeard, Témiscaming, Judge et Cheminis) à destination des points autorisés en Ontario pour le transport de bois ayant subit des opérations autres que l'ébranchage, l'écorçage et le sciage, originant ou destiné aux Agences de Bois Pierre Gagnon Ltée et/ou aux clients de cette dernière et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Rôle M-80-50381
M-304985-103-D
TRANSPORT ALAIN & MICHEL INC
8888, rue St-Hubert
Montréal, QC
H2M 1Y5

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - rayon - contrat

De Montréal à tous les points situés dans un rayon n'excédant pas 50 milles, livraison d'huiles ou graisses en contenants d'un maximum de 45 gallons, et retour, pour le compte exclusif de Quaker State Inc.

Rôle M-80-50382
M-305167-102-D
H. CORDEAU TRANSPORT INC.
638, chemin des Patriotes
St-Charles-sur-Richelieu, QC
J0H 2G0
Voiturier-remorqueur
M-301225-103-D
(18191-V)
BERTRAND MATHIEU LIMITÉE
608, rue de l'Église
La Présentation, QC
J0H 1B0
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Bertrand Mathieu Limitée, détentrice du permis M-301225 (18191-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50383
M-305161-102-D
VAUTOUR, YVON
313, de l'Église
St-François-de-Sales, QC
Voiturier-remorqueur
Q-300433-124-D
ROBERVAL EXPRESS LTD
Rue Principale
Chambord, QC
G0W 1G0
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Roberval Express Ltée, détentrice du permis Q-300433, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50384
M-305162-102-D
BRUNET, THOMAS
19707, boul. Gouin ouest
Pierrefonds, QC
H9K 1B3
Voiturier-remorqueur
M-304623-119-D
KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques utilisées légalement, par la requérante conjointe: Kingsway Transports Limited, détentrice du permis M-304623, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50389
M-30003-404-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, app. 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:

Demande urgente de modification de taux

Tarif 1001-D - Tarif de déménagement

Augmentation de 4% arrondi au prochain 0,05 $ ou 0,00 $

Cette augmentation est applicable au taux de transport de déménagement ainsi qu'aux services auxiliaires publiés dans notre tarif 1001-D.

Ces modifications sont demandées pour être en vigueur le 24 mai 1980, et ce en vertu du Règlement 2H section 2.58-1, afin que nos taux soient identiques à ceux demandés par le Canadian Household Goods Carriers Tariff Bureau Association pour leur tarif no 24 - C.T.Q., dossier no 40,003 - 345DT rôle no M-48473.

Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-50390
M-000605-101-D
LES SERVICES PRIVÉS R.R. INC.
330, chemin des Neiges
Piedmont, QC
J0R 1K0
Requérante

Transport de passagers par véhicules non immatriculés comme taxi (type de luxe ex. Bentley, Rolls-Royce, etc.)

Transport de passagers de Piedmont et de tout endroit situé dans un rayon de 75 milles à tout point situé dans un rayon de 350 milles pour mariages, baptêmes, soirées mondaines et voyages divers selon la demande du client.

Rôle M-80-50397
M-506265-101-D
FILTEAU, LÉO-PAUL
462, 6e Rue
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 3V7

Requête suivant l'article 22 de la Loi sur les transports:

Demande de révision du dossier de monsieur Léo-Paul Filteau, qui suite à une erreur dans les directives de la Commission des transports du Québec, a perdu injustement son permis de camionnage en vrac et par conséquent ordonner que monsieur Filteau obtienne un nouveau permis de camionnage en vrac.

Rôle M-80-50398
M-507181-101-D
QUESNEL, ANDRÉ
755, 2e Avenue
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 1W7
Requérant-cédant
M-509442-101-D
CADRIN, JEAN
340, 11e Rue
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 3J4
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Jean Cadrin le permis no M-507181-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50399
M-20033-102-DT
LA LIGUE DE TAXIS DE GRANBY INC.
12, Centre
Granby, QC

Modification tarifaire:
La présente est pour vous proposer une hausse des tarifs pour les taxis de la ville de Granby. Notre dernière augmentation date du 4 septembre 1979 et, depuis ce temps les coûts opérationnels ont toujours augmenté.
Voici, en détail ce que nous vous proposons:

	04/09/79	*26/03/80*
Départ	0,90 $	1,10 $
Kilomètre	0,60	0,60
Kilomètre extérieur	0,45	0,60
Minute	0,15	0,20

Soit, une augmentation de 0,20 $ au départ; aussi, 0,15 $ le kilomètre pour les voyages à l'extérieur, c'est-à-dire le même tarif qu'en ville. Ceci, nous permettrait de mettre le compteur pour tous les voyages en province; et, une augmentation de 0,05 $ la minute.
Nous espérons une réponse favorable à nos demandes, et, nous vous prions d'accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rôle M-80-50400
M-300310-101-DT
JACQUES ROBERT TRANSPORT ENRG
905, Plante
St-Joseph
(St-Hyacinthe) QC

Modification tarifaire:
La requérante, Jacques Robert Transport Enrg, détentrice du permis no M-300310, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir une modification de ses taux tels qu'il apparaissent à la formule no 7 de la présente requête.

Rôle M-50401
M-300978-101-DT
NATIONAL TRAILER CONVOY OF CANADA LTD
P.O. Box 2007, Station A
London Claire, Ontario
Au Québec:
M-300978-101-DT
NATIONAL TRAILER CONVOY OF CANADA LTD
119, Labrosse
Pointe-Claire, QC

Modification tarifaire:
La requérante demande l'approbation de son tarif NTC, Ltd Tariff no 10 en remplacement du tarif NTC, Ltd Tariff no 9.

Rôle M-80-50402
M-301088-101-DT
CERSON TRANSPORT LIMITED
R.R. 4
Kincardine, Ontario
Au Québec:
M-301088-101-DT
CERSON TRANSPORT LIMITED
200, St-Jacques, suite 900
Montréal, QC

Modification tarifaire:
La requérante demande la modification de ses tarifs, afin que ceux-ci soient approuvés tel qu'il suit:
Tarifs applicables à la clause *a*):
Des comtés de Bruce et Huron, situés dans la province de l'Ontario à Montréal:
3,00 $ du 100 livres pour chaque animal vivant minimum 30 000 livres
Tarifs applicables à la clause *b*):
Voir annexe A
Tarifs applicable à la clause *c*):
Pour livraisons effectuées dans les localités: situées dans le comté de Bruce

de Québec	3,00 $ du 100 livres
Montréal	2,50 du 100 livres
Sawyerville	2,75 du 100 livres
Fontainebleau	2,75 du 100 livres
	minimum 30 000 livres

La requérante invoque au surplus, l'article 2.58.1 des règles de pratique de la C.T.Q.

Rôle M-80-50403
M-300656-108-DT
TRANSPORT MAISLIN LTÉE
7401, boul. Newman
LaSalle, QC

Modification tarifaire:
Tarif 401-A en remplacement du tarif 401 ainsi que les suppléments entrant en vigueur le 31 octobre 1979, le 29 décembre 1979, le 28 janvier 1980.
Le tarif 401-A ainsi que tous ses suppléments sont déjà en votre possession.
Veuillez aussi trouver inclus suppléments entrant en vigueur le 28 février 1980 et le 31 mars 1980 pour être inclus dans la même demande de fixation.

Rôle M-80-50404
M-301934-103-DT
MACK'S TRANSFER LTD
Mill Village, Queen's County
Nova Scotia
Au Québec:
M-301934-103-DT
MACK'S TRANSFER LTD.
200, St-Jacques, suite 900
Montréal, QC

Modification tarifaire:
La requérante, titulaire du permis M-301934, demande à la Commission des transports du Québec que les taux fixés à la clause *a*) de son permis, à contrat avec Steel and Engine Products Ltd, une augmentation de quelque 10%.

Rôle M-80-50405
M-302558-103-DT
BRUNSWICK PETROLEUM TRANSPORT LTD
McAllister Industrial Park
P.O. Box 132
St-John, N.-B.
M-302558-103-DT
BRUNSWICK PETROLEUM TRANSPORT LTD
7887, rue Grenache
Anjou, QC

Modification tarifaire:
La requérante propose l'approbation d'une rubrique intitulée Surtaxe ou rabais carburant diésel.
L'instauration d'une rubrique intitulée Surtaxe ou rabais carburant diésel:
1. Les tarifs ci-inclus sont variables selon le prix du carburant diésel.
2. Les envois sont assujettis à une surtaxe, ou ont droit à un rabais, selon la variation du prix du carburant diésel en véhicule-citerne affiché à Montréal au prix de 100,7 cents le gallon ou 22,15 cents le litre (taxe provinciale exclue).
3. La surtaxe ou le rabais seront établis à 0,15% de la charge de fret pour chaque variation de 1 cent dans le prix affiché du carburant diésel en véhicule-citerne.
4. Lorsque référence spécifique est faite à ce paragraphe, les dispositions du paragraphe 3 ci-devant seront modifiées pour se lire 0,3% au lieu de 0,15%.
5. Lorsque le prix moyen affiché du carburant diésel en véhicule-citerne est exprimé en termes de cents et de fraction de cent, la fraction sera annulée si elle est inférieure à 0,5 ou majorée au cent suivant si elle est 0,5 ou plus.

Rôle M-80-50406
M-301939-105-DT
NESEL FAST FREIGHT INC.
2480, Lawrence Ave. East
Scarborough, Ontario
Au Québec:
M-301939-105-DT
NESEL FAST FREIGHT INC.
200, St-Jacques, suite 900
Montréal, QC

Modification tarifaire:
La requérante, Nesel Fast Freight Inc., détentrice du permis portant le numéro 22406-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux, conformément à la liste déposée au dossier de la Commission des transports du Québec, soit une modification de 3% sur certains endroits de son territoire.

Rôle M-80-50408
M-305128-101-D
LES ENTREPRISES B.E.M. MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION INC.
8400, rue Jolibois
St-Hyacinthe, QC
J2T 1J3
Place d'affaires:
7851, rue Jarry
Anjou, QC
H1J 2C3

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrats
De L'Ascension et Falardeau, comté de Lac-St-Jean, à la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à destination de Toronto, Ontario, pour le transport de bois de sciage (blanchi) pour le compte de Peter Mc Parland Limited, Green Forest Lumber Limited, Weldwood of Canada Sales Ltd, et retour avec de la brique à destination de la ville de Québec pour le compte de Alfred Giroux & Fils Inc., Donat Fortier Inc.
Condition: Le service sera donné avec des remorques à 4 essieux.
Ce permis est sujet à la production d'un permis complémentaire à être émis par l'Ontario Highway Transport Board.

Rôle M-80-50412
M-600308-101-DT
LOCATION ORFORD INC
R.R. no 2
Magog
(Stanstead) QC

Modification tarifaire:
La requérante, Location Orford Inc., demande à la Commission des transports du Québec de bien vouloir fixer son tarif no 50-C.
Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vérifier ledit tarif déposé à la Commission des transports du Québec.
La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976).

Rôle M-80-50413
M-302220-102-DT
LEMIEUX, GILLES
48, St-Laurent
St-Thimothée, QC

Modification tarifaire:
Le requérant Gilles Lemieux, détenteur du permis 23152-V (M-302220), s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir une modification de ces tarifs, pour que ceux-ci se lisent à l'avenir comme l'annexe A déposée aux présentes.
La requérante désire se prévaloir de l'article 2.58.1 du Règlement 2 des règles de pratique.

Nouveaux taux

Poids (kilogramme)	0 à 4,1	4,2 à 11	11,1 à 22,3	22,4 à 34	34,1 à 63,2	63,3 et plus
Charge:	3,00 $	3,75 $	5,00 $	6,00 $	7,00 $	0,024 $

Toutes les marchandises de dimension d'un pied cube ayant une densité inférieure à 4,55 kilo/pied cube seront considérées comme volumineuses et le prix de transport sera calculé sur la base d'une densité de 4,55 kilo/pied cube.

Rôle M-80-50414
M-503054-101-D
ROY, JACQUES
C.P. 122
Notre-Dame-du-Nord
(Témiscamingue) QC
J0Z 3B0
Requérant-cédant
M-509455-101-D
DESROCHERS, RÉAL
25, 5e Avenue
Macamic
(Abitibi) QC
J0Z 2S0
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Réal Desrochers le permis no M-503054-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50415
M-300959-102-D
(13941-V)
BROD EXPRESS ENRG.
(Brodeur, André)
2795, Bachand
St-Hyacinthe, QC
J2S 2C2

Vu la manutention spéciale requise et la non-disponibilité de transbordement, la requérante demande respectueusement à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis la clause suivante:
Transport restreint - longue distance - rayon
De St-Barnabé-Sud, comté de St-Hyacinthe, à toutes les localités de la province de Québec et retour, pour le transport de meubles de laboratiore.

Rôle M-80-50416
M-301430-101-D
(19921-V)
R.S. ALLISON & SONS LIMITED
1, Main Street
Winchester Springs, Ontario
Au Québec:
a/s Paquette, Perreault, Rivet & Ass.
200, rue St-Jacques, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

Le requérante demande le droit additionnel suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De la frontière Québec–Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à destination de Montréal pour le transport de fromage, pour le compte de Lovell & Christmas Canada Limited et retour avec palettes et marchandises refusées.
Point d'origine et de destination en Ontario: Winchester Springs.

Rôle M-80-50417
M-305164-101-D
DESCHÊNES, ARTHUR
413, R.R. 125
Rawdon, QC
J0K 1S0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:
1. Transport restreint - service local
1. Rawdon et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas (5) cinq milles des limites de ladite ville.
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte
2. Rawdon à Montréal et retour.
Dans les deux cas pour la livraison de colis n'excédant pas 50 livres pour le public en général.

Rôle M-80-50418
M-300037-107-D
(331-V)
TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS INC.
CHAMPLAIN EXPRESS TRANSPORT INC.
411, Rivière
Cowansville, QC
J2K 1N4

La requérante, détentrice du permis M-300037 (331-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec pour modifier la clause 030 qui se lit maintenant:
Transport général - longue distance - route restreinte
De Sherbrooke à Potton et retour.
Demande qu'à l'avenir, ladite clause se lise comme suit:
Transport général - longue distance - route restreinte
De Sherbrooke, Waterville et Windsor à Potton et retour.

Rôle M-80-50419
M-000463-103-D
YOUNG, NORMAND
1813, 52e Avenue
Pointe-aux-Trembles, Montréal
QC, H1A 2W1
Requérant

Règlement 19 - transport saisonnier - catégorie Économique
Transport de patients et travailleurs au stage de réhabilitation aux pavillons suivants:
Laurent, 697, Notre-Dame, Repentigny
St-Maurice, 1065, 51e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Foyer Bout-Île, 15156, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles
Villa Sénéchal, 11780, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles
Foyer Millette, 1385, 12e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Foyer St-André, 777, 17e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Foyer Ouellette, 1927, 9e Avenue, Pointe-aux-Trembles
À l'Hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine, lieu de travail et de consultation à la clinique externe du même endroit.
Le requérant est détenteur d'un permis identique valide jusqu'au 26 août 1980.

Rôle M-80-50422
M-201326-102-D
ANTONACCI, MARINO
655, Jeanne-Leber
Duvernay (Laval)
QC, H7E 3W5
Requérant-cédant
M-210360-001-101-D
LALANDE, MME LILIANE MALHIOT
7684, Colbert
St-Léonard, QC
H1S 2X5
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-201326-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50423
M-202071-101-D
DAIMSIS, STEPHANOS
1370, Beauvais
Montréal, QC
H4N 1T8
Requérant-cédant
M-210362-001-101-D
SOULAKIAN, HAROUTIOUN
5500, de Salaberry, app. 306
Montréal, QC
H4J 1J6
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-202071-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50424
M-207358-101-D
SARKISSIAN, KOURKEN
1340, Beauvais
St-Laurent, QC
H4N 1T8
Requérant-cédant
M-210359-001-101-D
RUBEN, PIERRE MARY
9145,Copernic
Montréal, QC
H1R 3N8
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-207358-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50426
M-206385-101-D
RAYMOND, PHILIPPE
103, Duvernay
St-Jérôme (Terrebonne)
QC, J7Y 2Z5
Requérant-cédant
M-210358-001-101-D
LABELLE, JEAN-GUY
1020, Crémazie ouest, app. 2
Montréal, QC
H3N 1A4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-206385-001 pour l'agglomération A-15 St-Jérôme demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50427
M-209820-102-D
GATIEN, RICHARD
525, Rabastalière est
St-Bruno, QC
J3V 2A9
Requérant-cédant
M-210365-001-101-D
LAPORTE, PIERRE
1800 A, Richelieu
Beloeil, QC
J3G 4S4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-209820-001 pour l'agglomération A-24 St-Bruno demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50428
M-209610-102-D
PARENT, MME DANIELLE
699, place Dieppe
Blainville (Terrebonne)
QC, J7C 3C2
Requérante-cédante
M-210361-001-101-D
BEAULIEU, ALAIN
112, des Érables
St-Jérôme (Terrebonne)
QC, J7Z 2N8
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-209610-001 pour l'agglomération A-15 St-Jérôme demande de la transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50429
M-202683-101-D
LA SUCCESSION MICHEL KATZ
(Abitbol Michel, exécuteur testamentaire)
4101, Kent
Montréal, QC
H3S 1N5
Requérant-cédant
M-210372-001-101-D
ABITBOL MICHEL
4101, Kent
Montréal, QC
H3S 1N5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant demande de transférer le permis M-202683-001 que détenait le défunt pour l'agglomération A-11 Montréal au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50430
M-207903-101-D
GOLDMINC, JEAN-MARC
4820, Perrier
St-Léonard, QC
H1R 1M1
Requérant-cédant
M-210376-001-101-D
BENEDIK, PERRY
7461, Kingsley, app. 410
Montréal, QC
H4W 1P4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-207903-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50431
M-208953-102-D
NANTAIS, LOUIS-MARIE
769, Montigny
Repentigny, QC
J6A 6N7
Requérant-cédant
M-210377-001-101-D
CHAPUT, ANDRÉ
5, Claude
Repentigny, QC
J6A 4R1
Requérant-cessionnaire

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-208953-001 pour la région de Repentigny 06-6204-VT demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50432
M-208454-101-D
DE VITO, MARIO
1220, 8e Avenue
St-Antoine-des-Laurentides, QC
J7Z 2W2
Requérant-cédant
M-210366-001-101-D
LABELLE, NORMAND
633, 17e Rue
St-Antoine-des-Laurentides, QC
J7Z 3E8
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-208454-001 pour l'agglomération A-15 St-Jérôme demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50433
M-209373-101-D
ST-GELAIS, HUGUETTE MARQUIS
1879, Emmanuel
Chomedey, Laval, QC
H7T 1J6
Requérante-cédante
M-210367-001-101-D
GIGUÈRE, ANDRÉ
480, de l'Argentière, app. 32
Laval-des-Rapides, Laval, QC
H7N 3Z9
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-209373-001 pour l'agglomération A-8 Laval demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50434
M-200761-101-D
LARIVIÈRE, LUCIEN
3450, St-Germain, app. 1
Montréal, QC
H1W 2V5
Requérant-cédant
M-210370-001-101-D
DAIGNEAULT, CLAUDETTE
9047, Émile-Nelligan
St-Léonard, QC
H1R 3C5
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-200761-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50435
M-209764-102-D
TORKIN, MME BELLA
4640, Dupuis, app. 8
Montréal, QC
H3W 1N3
Requérante-cédante
M-208926-002-102-D
VEREKOS, GRÉGOIRE
4535, 7e Rue
Chomedey, Laval, QC
H7W 2B6
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-209764-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50436
M-208731-102-D
WORRALL, JACK
52, Ste-Catherine
St-Constant
(Laprairie) QC
J0L 1X0
Requérant-cédant
M-207567-006-103-D
ARNALDO GONCALVES ENR.
(Goncalves, Arnaldo)
95, St-Cyr
Delson
(Laprairie) QC
J0L 1G0
Requérant-cessionnaire

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-208731-001 pour la région de Delson 06 6616 V demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50437
M-202818-101-D
DOSTON, JEAN-GUY
9191, 25e Avenue
Montréal, QC
H1Z 4C8
Requérant-cédant
M-207958-002-101-D
MUSTAPHA IBRAHIM
10331, Péloquin
Montréal, QC
H2C 2K2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-202818-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50438
M-202592-102-D
DIONNE, MAURICE
4874, 6e Avenue
Montréal, QC
H1Y 2P2
Requérant-cédant
M-206627-013-104-D
MATTE, ARMANDINE
4950, boul. Léger, app. 306
Montréal-Nord, QC
H1G 1J6
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-202592-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50439
M-209090-101-D
CHRISTIAN GOUR ENR.
(Gour, Christian)
1459, Dupins
Mascouche
(L'Assomption) QC
J0N 1C0
Requérant-cédant
M-210369-001-101-D
ÉDOUARD ORR ENR.
(Orr, Édouard)
5325, Angora
St-Louis-de-Terrebonne, QC
J0N 1N0
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-209090-001 pour l'agglomération A-17 Terrebonne demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50440
M-206172-101-D
TORDJMAN, JOSEPH
5820, Coolbrook
Montréal, QC
H3X 2M2
Requérant-cédant
M-210345-001-101-D
SALDHASSAN EBRAHIM
10255, Bruchési
Montréal, QC
H2B 2S4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-206172-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50441
M-305155-101-D
E.T. TRANSPORT AYER'S CLIFF (1963) LTD
P.O. Box 151
Ayer's-Cliff, QC
J0B 1C0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport général - longue distance - route

De la frontière Québec–États-Unis (port d'entrée: Rock-Island) à Ayer's-Cliff, Beebe, Stanstead, Massawipi, Rock-Island.

Pour le transport de marchandises générales reçues par transbordement ou interchange d'équipement à ladite frontière avec des voituriers américains autorisés, et retour.

Transport général - longue distance - route

De la frontière Québec–États-Unis (port d'entrée: Rock-Island) à Ayer's-Cliff, Beebe, Stanstead, Massawipi, Rock-Island.

Pour le transport de marchandises exemptes du contrôle de l'Interstate Commerce Commission, reçues par transbordement ou interchange d'équipement à ladite frontière avec des voituriers américains, et retour.

Droit additionnel: En vertu des deux clauses ci-haut, la requérante aura le droit d'utiliser des véhicules à température contrôlée (isotherme).

Rôle M-80-50443
M-300399-111-D
(5334-V)

TRANSPORT SOULANGES INC.
SOULANGES TRANSPORT INC.

7150, rue Hochelaga
Montréal, QC
H1N 1Y7
Voiturier-remorqueur
Q-300541-110-D
(15015-V)

ST-BASILE TRANSPORT INC.

184, boul. Centenaire
St-Basile (Portneuf) QC
G0A 3G0
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: St-Basile Transport Inc., détentrice du permis Q-300541 (15015-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon la clause *a*) du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50444
M-305171-101-D

SHERK, RAYMOND H.

18, Mitchell St.
Ayr, Ontario
N0B 1E0
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, QC
H9P 1K3
Voiturier-remorqueur
M-301796-188-D
(21922-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagimodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
R2J 3K4
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, QC
H9P 1K3
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante-conjointe: Arnold Bros. Transport Ltd., détentrice du permis M-301796 (21922-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50445
M-304694-103-D

ACADIAN CROWN INC.

P.O. Box 220
Greely, Ontario
K0A 1Z0
Au Québec:
a/s Paquette, Perreault, Rivet & Ass.
200, rue St-Jacques, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

La requérante veut faire ajouter à son permis actuel les ports d'entrée suivants: Thorme et Notre-Dame-du-Nord.

Le permis de la requérante se lira à l'avenir comme suit:

Transport spécialisé - longue distance - rayon - contrat•

Pour le transport de briques et tuiles par véhicules spécialement conçus pour le chargement et le déchargement munis de dispositifs mécaniques, pour le compte de, et moyennant paiement de frais de transport, par Domtar Construction Materials Ltd, de leurs établissements à Cookville, Milton, Cheltenham et South Gloucester, Ont. à tous les points de la province de Québec dans un rayon de trois cents (300) milles (482,7 km) des points d'entrée suivants: Virginiatown, Pembroke, Ottawa, Hawkesbury, Rivière-Beaudette, Thorne et Notre-Dame-du-Nord.

Rôle M-80-50446
M-305169-101-D

PLANTE, LUC

240, 18e Avenue
St-Ambroise-de-Kildare, QC
Voiturier-remorqueur
M-301796-187-D
(21922-V)

ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.

851, Lagimodière Blvd.
Winnipeg, Manitoba
Au Québec:
2295, chemin St-François
Dorval, QC
H9P 1K3
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante-conjointe: Arnold Bros. Transport Ltd., détentrice du permis M-301796 (21922-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50447
M-502684-101-D
PILON, GHISLAIN
96, rue Principale est
Évain
(Témiscamingue) QC
J0Z 1Y0
Requérant-cédant
M-508558-102-D
RACINE, THÉRÈSE
56, des Oblats ouest
Rouyn
(Témiscamingue) QC
J9X 3A9
Requérante-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Thérèse Racine le permis M-502684 001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50518
M-500299-101-D
GINGRAS, MARCEL
3098, 7e Rue
Val-d'Or
(Abitibi-Est) QC
J9P 5A3
Requérant-cédant
M-509463-101-D
FRANCOEUR, MAGELLA
Champneuf
(Abitibi) QC
J0Y 1E0
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Magella Francoeur le permis no M-500299 002, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50519
M-304304-101-D
ROBITAILLE, PIERRE
108, Grande-Côte
Boisbriand, QC
J7G 1C2
Place d'affaires:
5250, de Maisonneuve ouest
Montréal, QC
H4A 2Y7

Le requérant désire être autorisé à donner le service de transport suivant:
Effectuer la livraison d'huile à chauffage pour la compagnie C.F.M.G. dans le district Montréal métropolitain.

Rôle M-80-50520
M-301691-101-D
(21558-V)
MARCOUX, ROGER
Pie-X
Arthabaska, QC
G6P 6S1

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec que les clauses *a*) et *b*) de son permis M-301691 (21558-V) soient remplacées par les suivantes:
1. Transport restreint - service local
Arthabaska et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité pour le transport d'animaux vivants;
2. Transport restreint - longue distance - route restreinte
De St-Norbert, Ste-Hélène-de-Chester, St-Jacques, St-Fortunat, Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham, Chesterville, Arthabaska et Victoriaville, pour le transport d'animaux vivants destinés au Marché d'Animaux Talbot Inc., à Princeville et retour avec marchandises refusées ou avariées;
3. Transport restreint - longue distance - route restreinte
De St-Norbert, Ste-Hélène-de-Chester, St-Jacques, St-Fortunat, Ham-Nord, Notre-Dame-de-Ham, Chesterville et Victoriaville, pour le transport d'animaux vivants destinés à l'Abattoir Mailhot, à Arthabaska et retour avec marchandises refusées ou avariées;
4. Transport restreint - longue distance - territoire
De tout point à tout point dans un rayon de 80 milles d'Arthabaska pour le transport d'animaux vivants.

Rôle M-80-50521
M-30006-202-DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.
P.O. Box 184
Buffalo (New York)
14221

Modification tarifaire
Demande de fixation de tarif
Supplément 20 au tarif 250-1
(Tarif de composantes d'automobile) Item: 6303-3 (addition)
Supplément 32 au tarif 261-1
(Tarif de marchandises générales)
Item: 8125 (addition)
Supplément 27 au tarif 368-E
(Tarif de classe et marchandises générales)
Item: 9310 (addition)

Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 5 mai 1980 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-50524
M-201313-105-D
AMAR ENTREPRISES INC.
1250, Jeanne-Mance
Montréal, QC
H2X 1E2
Requérante-cédante
M-210368-001-101
DESRIVEAUX, DOMINIQUE
1725, Henri-Bourassa est, app. 26
Montréal, QC
H2C 1J5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-201313-014 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire

Rôle M-80-50525
M-202448-101-D
CHAMBERLAND, MARCEL
497, London
Sherbrooke, QC
J1H 3M8
Requérant-cédant
M-210373-001-101-D
GODBOUT, MICHEL
156, boul. Mont-Bleu, app. 6
Hull, QC
J8Z 1K1
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202448-001 pour l'agglomération A-43 Sherbrooke demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50526
M-203034-101-D
COURCELLES, ROGER
857, 17e Avenue sud
St-Antoine, QC
J7Z 3X8
Requérant-cédant
M-210375-001-101-D
BOISSEAU, ANDRÉ
631, Mélançon
St-Jérôme, QC
J7Z 4K8
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203034-001 pour l'agglomération A-15 St-Jérôme demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50527
M-202738-102-D
LAFORTE, PAUL-ÉMILE
8088, Marquette
Montréal, QC
H2E 2E9
Requérant-cédant
M-210371-001-101-D
CAIEMITTE, JEAN-PAUL
10050, Laurentides, app. 3
Montréal-Nord, QC
H1H 4V1
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-202738-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50528
M-207976-102-D
RICCIARDI, GIOVANNI
1233, place Lucie
Blainville, QC
J7C 3G9
Requérant-cédant
M-201374-006-103-D
LALLOUZ, FÉLIX
6802, Légaré
Montréal, QC
H3S 1Y4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-207976-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50529
M-203918-107-D
TREMBLAY, JOSEPH-HENRI
7405, Montpetit
St-Léonard, QC
H1S 2K5
Requérant-cédant
M-210374-001-101-D
GAUDREAU, ADRIEN
6452, des Roseraies
Anjou, QC
H1M 2S2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-203918-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50530
M-600262 102 D
LOCATION AUTOBEC MONTRÉAL LTÉE
8475, boul. Décarie, suite 201
Montréal, QC
H4P 2J4
Requérante

La requérante s'adresse à la C.T.Q. dans le but d'être autorisée à changer l'adresse de sa place d'affaires, du: 8475, boul. Décarie à ville Mont-Royal, QC, H4P 2J4 au: 3572, rue Masson à Montréal, QC H1X 1S2

Rôle M-80-50531
M-210144-102-D
BARABÉ, LAURENT
258, Principale est
Farnham
(Missisquoi) QC
J2N 1L6
Requérant

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant qui détient le permis M-210144-001 pour la région de Farnham 06 5436 C demande que son permis soit agrandi pour y desservir des régions d'Adamsville 06 3824 SD, Ange-Gardien 06 5202 VL, St-Ange-Gardien 06 5201 P, East-Farnham 06 3826 VL, Notre-Dame-de-Stanbridge 06 5431 P, Rainville 06 5434 SD, Ste-Brigitte-d'Iberville 06 5311 SD, St-Ignace-de-Stanbridge 06 5429 P et Ste-Sabine 06 5432 P sous le numéro de permis M-210144-001.

Rôle M-80-50532
M-210354-101-D
FOURNIER, JEAN-PIERRE
76, Dufferin
Stanstead
(Stanstead) QC
J0B 3E0
Requérant

Catégorie Région
Service Ordinaire
Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans les régions de Stanstead 05 3714 CT, Stanstead-Est 05 3716 SD, Stanstead-Plain 05 3721 VL, Ogden 05 3719 SD. Beebe-Plain 05 3722 VL et Rock-Island 05 3718 V sous le numéro de permis M-210354-001.

Rôle M-80-50533
M-207635-104-D
MEDIOTAXI INC.
1179, boul. Taschereau
Longueuil, QC
J4X 2X6
Requérante-cédante
M-210387-001-002-101-D
GAMACHE, JEAN-PIERRE
384, Jacques-Cartier ouest
Longueuil, QC
J4L 2R9
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient les permis M-207635-006-007 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de les transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50534
M-202171-101-D
BENAMOR, MIMON MAURICE
6920, Lemieux, app. 24
Montréal, QC
H3W 2V9
Requérant-cédant
M-208162-002-101-D
DUCLERVIL, MONY
1922, Villeray, app. 4
Montréal, QC
H2E 1H9
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-202171-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50535
M-207895-101-D
BÉLANGER, LUCIEN
5310, 16e Avenue, app. 1
Montréal, QC
H1X 2S2
Requérant-cédant
M-210381-001-101-D
ALAMEDDINE KHALED
4760, de la Côte-des-Neiges, app. 104
Montréal, QC
H3V 1G3
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-207895-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50536
M-209345-101-D
PILON, RENÉ
CHAYER, ANDRÉ
(En société)
3281, Catherine
Fabreville, Laval, QC
H7P 4C5
Requérants-cédants
M-210380-001-101-D
ANDRÉ CHAYER ENRG.
(Chayer, André)
160, Lepage
Ste-Rose, Laval, QC
H7L 1S1
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Les requérants qui détiennent le permis M-209345-001 pour l'agglomération A-8 Laval demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50537
M-209810-102-D
BENJAMIN, BIBIANE
169, Jeanne-Mance
Beloeil
(Verchères) QC
J3G 2C7
Requérante-cédante
M-210382-001-101-D
BEAUDOIN, LÉOPOLD
129, Champ-Doré
St-Mathieu-de-Beloeil
(Verchères) QC
J3G 4S5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-209810-001 pour l'agglomération A-23 Beloeil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50538
M-207993-102-D
DARMAS, ANDRÉ
7824, Birnam, app. 3
Montréal, QC
H3N 2T5
Requérant-cédant
M-210378-001-101-D
VASSILOPOULOS, STILIANOS
7277, de l'Épée, app. 2
Montréal, QC
H3N 2E2
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-207993-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50539
M-201642-101-D
REID, WILFRID
50, Willowdale, app. 108
Montréal, QC
H3T 1G1
Requérant-cédant
M-210379-001-101-D
CHENIER, ROBERT
3785, Dupuis, app. 18
Montréal, QC
H3T 1E5
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-201642-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50540
M-207770-101-D
CAMPEAU, ROBERT
4, rang Amyot
St-Denis-sur-Richelieu
(St-Hyacinthe) QC
J0H 1K0
Requérant-cédant
M-210363-001-101-D
RACINE, RÉJEAN
1597, LaSalle
Longueuil, QC
J4K 3H9
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-207770-003 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50541
M-208806-101-D
LAJOIE, RENÉ
5633, Cartier
Montréal, QC
H2G 2T8
Requérant-cédant
M-210386-001-101-D
BIEN AIMÉ JACQUES GÉRARD
11478, Olier
Montréal-Nord, QC
H1G 3P1
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-208806-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50542
M-202529-101-D
GENDRON, JOS ÉTIENNE
6581, Christophe-Colomb
Montréal, QC
H2S 2H1
Requérant-cédant
M-210384-001-101-D
AUGUSTE ROGER
5730, 9e Avenue
Montréal, QC
H1Y 2J9
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-202529-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50543
M-202333-101-D
GAULIN, BLANCHE
6547, D'Aragon
Montréal, QC
H4E 3B3
Requérante-cédante
M-210383-001-101-D
BEAUDOIN, GILLES
1840, Francoeur
Laval, QC
H7T 1N4
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-202233-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50544
M-206706-101-D
DA SILVA, JOSÉ
549, Newport
LaSalle, QC
H8R 3B3
Requérant-cédant
M-203182-002-101-D
MASSICOTTE, NORMAND
7425, Henri-Julien
Montréal, QC
H2R 2B1
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cédant qui détient le permis M-206706-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-80-50545
M-202625-101-D
CHARRON, THÉRÈSE
5115, Jeanne-D'Arc, app. 2
Montréal, QC
H1X 2E6
Requérante-cédante
M-210385-001-101-D
LÉVEILLÉE, ROLANDE JULIETTE PARENT
127, Hôtel-Dieu
Sorel (Richelieu) QC
J3P 1L8
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cédante qui détient le permis M-202625-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-80-50552
M-300591-103-D
(10313-V)
COMPAGNIE DE TRANSPORT A. SCOTTO LTÉE
A. SCOTTO CARTAGE CO. LTD
4860, 6e Avenue, Rosemont
Montréal, QC
H1Y 2P2

La requérante, détentrice du permis M-300591 (10313-V), dont la clause *f*) se lit:

f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - véhicule spécialisé

f) De Montréal et Contrecoeur à ailleurs dans la province dans un rayon de 400 milles des limites desdites villes, de retour, pour le transport, avec camion à bascule ou «snorkel» de matières premières servant à la fabrication de l'acier pour le compte de Sidbec-Dosco Ltée/Sidbec Dosco Ltd.

demande à la Commission des transports du Québec pour modifier le nom de l'expéditrice pour qu'à l'avenir ladite clause *f*) se lise:

f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - véhicule spécialisé

f) De Montréal et Contrecoeur à ailleurs dans la province, dans un rayon de 400 milles des limites desdites villes, et retour, pour le transport, avec camion à bascule ou «snorkel» de matières premières servant à la fabrication de l'acier pour le compte du Groupe Sidbec, etc.

Rôle M-80-50553
M-303118-101-D
PAUL LESSARD & FILS ENRG.
36, rue de Grandpré
Boucherville, QC
J4B 5A2

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de modifier la clause *a*) de son permis pour changer le nom des expéditeurs suivants: Pharmacie St-Bruno et Pharmacie St-Basile pour Pharmacie Richard Frezza et Joliso Inc. De plus, le requérant demande d'ajouter à ladite clause *a*) les expéditeurs suivants: André Jean Pharmacie et André Dalpé Pharmacie.

Rôle M-80-50554
M-000395 101-D
A.G. BRAZEAU INC.
160, boul du Progès
Angers (Papineau)
QC
J0X 1B0
Requérante

La requérante, A.G. Brazeau Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir un permis de transport saisonnier, catégorie Économique, en vertu du Règlement no 19 sur le transport, pour le transport de groupes de personnes à l'occasion de voyages sportifs, culturels, religieux et récréatifs, originant des municipalités de Buckingham (Angers, Masson, Buckingham, L'Ange-Gardien, Notre-Dame-de-la Salette, Buckingham Canton, Buckingham-Ouest) ainsi que des villages de Val-des-Bois et Poltimore à tous points situés dans un rayon de 250 milles desdites municipalités. (Durée: 364 jours à compter du 1er juillet 1980 - permis identique à celui obtenu pour l'année dernière.)

Rôle M-80-50555
M-20041 102 DT
LA LIGUE DE TAXIS DE ST-JEAN INC.
312, Champlain
St-Jean, QC

Modification tarifaire:

Les requérants exposent respectueusement à la Commission des transports du Québec, ce qui suit:

1. Ils sont constitués en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Ligue de Taxis de St-Jean Inc A41, par lettres patentes émises en date du 23 février 1976.

2. Ils représentent tous les propriétaires de taxis de l'agglomération de St-Jean-sur-Richelieu.

3. Ils demandent à la Commission des transports du Québec une augmentation des taux et tarifs en vigueur dans l'agglomération de St-Jean-sur-Richelieu comme ci-après:

Classe de permis: Taxi
Service ordinaire

	Taux	*Tarifs proposés*
Au départ de la chute	0,80 $	1,10 $
Pour chaque kilomètre parcouru	0,60	0,70
Pour chaque minute d'attente	0,20	0,25

4. Les requérants sont en mesure de démontrer à la Commission des transports du Québec que les taux existants ne permettent pas aux propriétaires de taxis de l'agglomération de St-Jean-sur-Richelieu, de retirer de l'exploitation de leur service des revenus suffisants et raisonnables étant donné notamment les augmentations considérables au chapitre du coût d'achat des véhicules-taxis, des frais de financement, de frais de réparation, d'entretien, du prix du carburant, de l'huile à moteur, de l'antigel, de l'assurance automobile et généralement de l'augmentation du coût de la vie.

5. Les taux et tarifs pour les propriétaires de taxis de l'agglomération de St-Jean-sur-Richelieu ont augmenté le 13 février 1980 mais cette hausse aurait dû être effective depuis le mois de septembre 1979 donc un manque à gagner de plus de six mois.

6. Les requérants ont déposé conformément au Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec un cautionnement de 50,00 $.

Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec, d'accorder la présente requête et de fixer les taux et tarifs pour le transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-41 (St-Jean-sur-Richelieu) à: 1,10 0 au départ
0,70 $ par kilomètre parcouru 0,25 $ par minute d'attente.

Rôle M-80-50556
M-303416 101 DT
LE GRAND VÉHICULE ENRG
15, boul. Daniel-Johnson
Laval-des-Rapides
Laval, QC

Modification tarifaire:

Par la présente, je demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de modifier nos tarifs de transport.

Cette modification est due à un changement de véhicule.

Tarif de location:
Tracteur diesel simple essieu, avec semi-remorque 28 pi
Court terme
À la journée: 85 $ plus 0,15 $ le kilomètre
À la semaine: 450 $ plus 0,15 $ le kilomètre
Tracteur diesel simple essieu (sans semi-remorque)
Court terme
À la journée: 60 $ plus 0,15 $ le kilomètre
À la semaine: 400 $ plus 0,15 $ le kilomètre

Rôle M-80-50557
M-507277-101-D
FRASER, ÉMILIEN
199, rue Grondin
Val-d'Or
(Abitibi-Est) QC
J9P 4V3
Requérant-cédant
M-504047-102-D
BÉLANGER, MAURICE
C.P. 35, 374, 1re Rue
Taschereau
(Abitibi) QC
J0Z 3N0
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à Maurice Bélanger le permis M-507277 001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50558
M-305175-102-D
DUPUIS, LAURIER
1007, route 133
Henryville, QC
J0J 1E0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Henryville à tout point dans un rayon de trente (30) milles pour le transport d'engrais chimique en poche pour le compte d'Engrais Toupin Inc.

Rôle M-80-50559
M-305176-102-D
DUPUIS, RAYMOND
349, 12e Avenue
Sabrevois, QC
J2X 1E6

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Henryville à tout point dans un rayon de trente (30) milles pour le transports d'engrais chimique en poche pour le compte d'Engrais Toupin Inc.

Rôle M-80-50560
M-305174-102-D
ST-ARNEAULT, REGILLES
C.P. 84, La Reine
Abitibi, QC
J0Z 2L0

Le requérant s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Senneterre, La Sarre et Amos à la frontière Québec–Ontario (port de sortie: Virginia Town) en transit à travers la province de l'Ontario à destination de l'État du Michigan, l'un des états des États-Unis, pour le transport de bois ayant subi des opérations autres que l'ébranchage, l'écorçage et le sciage pour le compte de J.H. Norwick Inc. et retour avec marchandise refusée ou endommagée.
Restriction:
Ce permis sera opéré concurremment avec les permis émis par les autorités concernées s'il y a lieu.

Rôle M-80-50561
M-300080-106-D
(645-V)
LA CIE DE TRANSPORT H. SMITH LTÉE
H. SMITH TRANSPORT COMPANY LTD.
150, Commissioners St.
Toronto, Ontario
Au Québec:
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8

La requérante fera une demande de permis pour être autorisée à transporter de la marchandise dans des semi-remorques et remorques immatriculées au nom de sa compagnie parente La Compagnie de Transport Canadien Pacifique Ltée, le tout conformément aux dispositions de l'article 13B de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle M-80-50562
M-305046-129-D
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LTÉE
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8

La requérante désire être autorisée à transporter de la marchandise dans des semi-remorques et remorques immatriculées au nom de ses compagnies parentes, Canadien Pacific Express Co. Ltd, Smith Transport (US) Ltd, et H. Smith Transport Co. Ltd., le tout conformément aux dispositions de l'article 13B de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle M-80-50563
M-302022-101-D
(22649-V)
CANADIAN PACIFIC EXPRESS CO. LTD
4415, Fairway St.
Lachine, QC
H8T 1B5
Voiturier-remorqueur
M-305046-130-D
LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LTÉE
10755, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A8
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées, appartenant à la requérante-conjointe: Transport Canadien Pacifique Ltée, détentrice du permis M-305046, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50564
M-301862-101-D
(22178-V)

TATIGIAN, GEORGES
1088, Willow Ave.
Apoka, Florida, U.S.A.
Au Québec:
720, 3e Avenue, app. 104
Lachine, QC
H8T 1Y5
Voiturier-remorqueur
M-300025-105-D
(232-V)

J.E. FORTIN TRANSPORT INC.
B.P. 39
116, boul. Fortin
St-Bernard-de-Lacolle, QC
J0J 1V0
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques vides ou chargées, appartenant à la requérante-conjointe: J.E. Fortin Transport Inc., détentrice du permis M-300025 (232-V) qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-80-50565
M-303193-101-D

G.P. FEIT TRUCKING LTD
P.O. Box 758
New-Glasgow, Nouvelle-Écosse
Au Québec:
261, rue St-Jacques, suite 500
Montréal, QC
H2Y 1M6

La requérante demande l'autorisation d'ajouter le service suivant à son permis existant:

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

b) De la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée) à des centres de distribution dans la ville de Québec et dans un rayon de 5 milles des limites de ladite ville et à des centres de distribution et installations d'entreposage dans le Montréal métropolitain pour le transport de pneus, produits finis et semi-finis, matériaux et équipement utilisés dans la fabrication de pneus depuis Granton et Bridgewater, Nouvelle-Ecosse, et retour desdits centres de distribution et installations d'entreposage dans la province de Québec à Granton et Bridgewater, Nouvelle-Écosse, pour le compte de Michelin Tires (Canada) Ltd.

Condition: Ce service doit être fourni conformément à un permis extraprovincial délivré par le New Brunswick Motor Carrier Board daté du 16 février 1977.

Rôle M-80-50575
M-000608-101-D

SHOUR, MORRIS
6920, Fielding, app. 102
Montréal, QC
H4V 1P5
Requérant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service touristique suivant par taxi (type berline 1 à 5 personnes):

Tour de ville:

Carré-Dominion — la cathédrale Marie-Reine-du-Monde — la place Ville-Marie — la place Desjardins — Le Vieux Montréal — Arrêt de 20 minutes à l'église Notre-Dame — port de Montréal — site Olympique — Jardin botanique — le Mont-Royal — municipalité Outremont — oratoire St-Joseph — point de vue de Westmount — centre-ville.

Durée du tour: 2 h 15 tarif: 17,00 $ de l'heure

Voie maritime:

Carré-Dominion — arrêt au fort Ste-Hélène — 30 minutes, visite des écluses de St-Lambert et de Ste-Catherine — réserve indienne de Caughnawaga — visite de la Mission de St-François-Xavier, arrêt de 30 minutes.

Durée du tour: 3 heures tarif: 17,00 $ de l'heure.

Rôle M-80-50576
M-000447-101-D

BROUSSEAU, ANDRÉ
3, 6e Avenue
Parc Rémillard, B.P. 112
L'Acadie, QC
J0J 1H0
Requérant

Je, André Brousseau, demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer le service suivant: Service d'autobus (30) passagers, service de transport d'enfants de trois à sept ans, résidant dans Côte-St-Luc — N.-D.-G. — Westmount — Hampstead — Montréal-Ouest — Montréal et fréquentant l'école Montessori située au 5822, Westminster, Côte-St-Luc et retour. Ce service sera donné de septembre 1980 à juin 1981.

Le transport sera effectué dans le quadrilatère borné par les rues suivantes:

Est: Sherbrooke
Ouest: Fleet
Nord: Atwater
Sud: Westminster

Rôle M-80-50577
M-000068-101-D
LES AUTOBUS BOUCHERVILLE INC.
156, Charles-Aubertin
Boucherville, QC
J4B 5E4
Requérante

Les Autobus Boucherville Inc., demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation d'effectuer le transport des enfants de leurs résidences respectives situées dans Boucherville et fréquentant le Collège Mont St-Louis à Montréal.

Ainsi que les élèves de Boucherville qui fréquentent le Collège des Eudistes à Montréal.

Ce permis est demandé pour la période scolaire 1980-1981.

Rôle M-80-50578
M-503828-101-D
GAGNÉ, JACQUES
150, 16e Avenue ouest
Venise-en-Québec
(Missisquoi) QC
J0J 2K0

Le requérant qui détenait un permis de camionnage en vrac sous le numéro M-503828-001, pour la région 05, demande à la Commission des transports du Québec, en vertu de l'article 22 de la Loi sur les transports, une révision de la décision MCV-11711, publiée à la *Gazette officielle du Québec*, no 26, en date du 2 juillet 1977, page 5911.

Rôle M-80-50579
M-505465-101-D
F. CAOUETTE MÉTAL ENR.
(Caouette, Fernand)
3086, 7e Rue
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 5A3
Requérant-cédant
M-509412-101-D
F. CAOUETTE MÉTAL LIMITÉE
3086, 7e Rue
Val-d'Or
(Abitibi) QC
J9P 5A3
Requérante-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à F. Caouette Métal Limitée son permis M-505465 001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Fernand Caouette	999 actions ordinaires
Simone A. Caouette	1 action ordinaire

Rôle M-80-50580
M-508485-101-D
COOPÉRATIVE DE CHANTIERS UNIS
Authier-Nord
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1E0
Requérante-cédante
M-509480-104-D
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU NORD-OUEST
C.P. 6
Authier
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1C0
Requérante-cessionnaire

La requérante demande à la Commission des transports du Québec, de transférer son permis M-508485 001 à Coopérative Forestière du Nord-Ouest, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50581
M-500700-101-D
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE TRAVAIL D'AUTHIER
C.P. 4
Authier
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1C0
Requérante-cédante
M-509480-103-D
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU NORD-OUEST
C.P. 6
Authier
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1C0
Requérante-cessionnaire

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-500700-003 à Coopérative Forestière du Nord-Ouest, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50582
M-500700-102-D
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE TRAVAIL D'AUTHIER
C.P. 4
Authier
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1C0
Requérante-cédante
M-509480-106-D
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU NORD-OUEST
C.P. 6
Authier
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1C0
Requérante-cessionnaire

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-500700 001 à Coopérative Forestière du Nord-Ouest, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50583
M-500700-103-D
ASSOCIATION COOPÉRATIVE DE TRAVAIL D'AUTHIER
C.P. 4
Authier
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1C0
Requérante-cédante
M-509480-107-D
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU NORD-OUEST
C.P. 6
Authier
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1C0
Requérante-cessionnaire

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-500700 002 à Coopérative Forestière du Nord-Ouest, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50584
M-508098-101-D
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE ABITIBI
C.P. 69
Taschereau
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 3N0
Requérante-cédante
M-509480-101-D
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU NORD-OUEST
C.P. 6
Authier
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1C0
Requérante-cessionnaire

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-508098 002 à Coopérative Forestière du Nord-Ouest, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50585
M-508098-102-D
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE ABITIBI
C.P. 69
Taschereau
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 3N0
Requérante-cédante
M-509480-102-D
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU NORD-OUEST
C.P. 6
Authier
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1C0
Requérante-cessionnaire

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-508098 001 à Coopérative Forestière du Nord-Ouest, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50586
M-508098-103-D
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE ABITIBI
C.P. 69
Taschereau
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 3N0
Requérante-cédante
M-509480-105-D
COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU NORD-OUEST
C.P. 6
Authier
(Abitibi-Ouest) QC
J0Z 1C0
Requérante-cessionnaire

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-508098 003 à Coopérative Forestière du Nord-Ouest, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-80-50587
M-302649-101-D
(24254-V)

LIVRAISON BEN
(Benoît, Denis)
6, rue Tully
Valleyfield, QC
J6S 1W6
Requérante-cédante
M-305133-101-D

LANGEVIN, YVON
51, rue Donald
Valleyfield, QC
J6S 2Z4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cessionnaire s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que cette dernière accepte la cession du permis de transport numéro M-302649 (24254-V) du requérant-cédant au requérant-cessionnaire.

Rôle Q-80-23288
Q-301,974-102-D

TRANSPORT RAYNALD INC.
2165, rue de Gannes
Trois-Rivières
(St-Maurice) QC
G8Z 3N9

Demande de modification de permis, clause no 3.

La requérante, qui est détentrice d'un permis dont la clause 3 se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Trois-Rivières à Shawinigan et Grand-Mère, ainsi que les points intermédiaires, et retour, pour le transport de colis légers.

Restriction:

La détentrice est autorisée à se servir de camions d'une capacité maximum de trois (3) tonnes.

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que ladite clause se lise à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Trois-Rivières à Shawinigan, Grand-Mère et La Tuque, ainsi que les points intermédiaires, et retour, pour le transport de colis légers.

Restriction:

La détentrice est autorisée à se servir de camions d'une capacité maximum de trois (3) tonnes.

Rôle Q-80-23289
Q-301,774-107-D

SOLIVRAC SERVICES INC.
365, chemin Témiscouata
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) QC
G5R 2Y9

Demande de modification de permis, clauses *c*), *e*), *f*), *h*), *i*), *j*), *l*), *m*) et *n*).

Solivrac Service Inc., détentrice du permis no Q-301,774 dont les clauses *c*) *e*) *f*) *h*) *i*) *j*), *l*) *m*) et *n*) se lisent comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - citerne

c) De tous entrepôts et cimenteries du Québec à tout autre point dans la province de Québec et retour pour le transport de ciment en vrac, par citerne, pour le compte de Les Ciments du St-Laurent.

Restriction re: clause *c*):

Le service autorisé par la clause *c*) de ce permis n'autorise pas la détentrice à effectuer le transport de ciment de St-Basile à Arthabaska pour le compte de Les Ciments du St-Laurent à destination de Ciment Rono Ltée;

e) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

e) De Villeneuve à tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles des limites dudit endroit pour le transport de ciment en sacs pour le compte de Les Ciments du St-Laurent.

f) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

f) De St-Basile, Portneuf à ailleurs dans la province pour le transport de ciment en vrac, par camions-citerne, pour le compte de Ciment Québec Inc.

h) Transport restreint - contrat - service local - citerne

h) Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville;

i) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - citerne

i) De Québec à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles des limites de ladite ville sauf les districts électoraux provinciaux de Lac-St-Jean, Roberval, Jonquière, Kénogami et Chicoutimi.

Dans les cas des clauses *h*) et *i*), pour le transport de ciment en vrac par camions-citerne, pour le compte de Ciment Canada Lafarge Ltée.

j) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

j) De tous les entrepôts et cimenteries de la province de Québec, à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (port de sortie: Ste-Rose-du-Dégelis et Rivière-Bleue) via routes 185 et 189, pour le transport de ciment en vrac, par véhicules citerne munis d'un système de déchargement par soufflerie, pour le compte de Les Ciments du St-Laurent (destination: tous les points situés au nord de la route provinciale du Nouveau-Brunswick no 109).

Restrictions re: clause *j*):

Le service autorisé par la clause *j*) de ce permis ne sera opéré que conjointement avec le permis complémentaire des autorités compétentes.

l) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne

l) De tous les entrepôts et cimenteries de la province de Québec à la frontière Québec–États-Unis (port de sortie: Jackman) par véhicules citerne munis d'un système de déchargement par soufflerie, pour le compte de Les Ciments du St-Laurent et Independant Ciment Corporation (destination: tous les endroits de l'État du Maine).

Restriction re: clause *l*)

Le service autorisé par cette clause *l*) ne sera opéré que conjointement avec le permis complémentaire des autorités compétentes.

m) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

m) De Québec à ailleurs dans la province et retour pour le transport d'accessoires de grues servant lors de l'utilisation de grues pour le compte de Grues Mobiles Inc.;

n) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

n) De Trois-Rivières à St-Romuald pour le transport de grain en vrac par remorque avec système de déchargement mécanique à vis sans fin pour le compte de Ralston Purina Canada Ltée de St-Romuald.

Demande à la Commission des transports du Québec de modifier lesdites clauses pour qu'elles se lisent à l'avenir comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - rayon - citerne

c) De tous entrepôts et cimenteries du Québec à tout autre point dans la province de Québec et retour pour le transport de ciment en vrac, par citerne, provenant de ou destiné à Les Ciments du St-Laurent.

Restriction re: clause *c*):

Le service autorisé par la clause *c*) de ce permis n'autorise pas la détentrice à effectuer le transport de ciment de St-Basile à Arthabaska pour le compte de Les Ciments du St-Laurent à destination de Ciment Rono Ltée;

e) Transport restreint - longue distance - rayon

e) De Villeneuve à tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles des limites dudit endroit pour le transport de ciment en sacs provenant de Les Ciments du St-Laurent.

f) Transport restreint - longue distance - rayon

f) De St-Basile, Portneuf à ailleurs dans la province pour le transport de ciment en vrac, par camions-citerne, provenant de Ciment Québec Inc.

h) Transport restreint - service local - citerne

h) Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville;

Restriction: dans le cas de la clause *h*), pour le transport de ciment en vrac par camions-citerne provenant de ou destiné à Ciment Canada Lafarge Ltée;

i) Transport restreint - longue distance - rayon - citerne

i) De Québec à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles des limites de ladite ville sauf les districts électoraux provinciaux de Lac-St-Jean, Roberval, Jonquière, Kénogami et Chicoutimi.

Restriction: dans le cas de la clause *i*) pour le transport de ciment en vrac par camions-citerne provenant de Ciment Canada Lafarge Ltée.

j) Transport restreint - longue distance - route restreinte

j) De tous les entrepôts et cimenteries de la province de Québec à la frontière Québec–Nouveau-Brunswick (port de sortie: Ste-Rose-du-Dégelis et Rivière-Bleue) via routes 185 et 189, pour le transport de ciment en vrac, par véhicule-citerne munis d'un système de déchargement par soufflerie, provenant de Les Ciments du St-Laurent (destination: tous les points situés au nord de la route provinciale du Nouveau-Brunswick no 109).

Restriction re: clause *j*):

Le service autorisé par la clause *j*) de ce permis ne sera opéré que conjointement avec le permis complémentaire des autorités compétentes.

l) Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne

l) De tous les entrepôts et cimenteries de la province de Québec à la frontière Québec–États-Unis (port de sortie: Jackman) par véhicule-citerne munis d'un système de déchargement par soufflerie, provenant de Les Ciments du St-Laurent et Independant Ciment Corporation (destination: tous les endroits de l'État du Maine).

Restriction re: clause *l*)

Le service autorisé par cette clause *l*) ne sera opéré que conjointement avec le permis complémentaire des autorités compétentes.

m) Transport restreint - longue distance - rayon

m) De Québec à ailleurs dans la province et retour pour le transport d'accessoires de grues servant lors de l'utilisation de grues provenant de ou destinées à Québec Grues Ltée;

n) Transport restreint - longue distance - route restreinte

n) De Trois-Rivières à St-Romuald pour le transport de grain en vrac par remorquage avec système de déchargement mécanique à vis sans fin à Ralston Purina Canada Ltée de St-Romuald.

Rôle Q-80-23290
Q-302,041-101-D
ENTREPRISES F-4 DION INC.
195, route 138
St-Augustin-de-Desmaures
(Portneuf) QC
G0A 3E0

Nouvelle demande de permis.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

Permis pour partir de St-Augustin, comté de Portneuf, à toutes places situées dans la province de Québec pour le transport de machinerie forestière vendue ou louée par Entreprises F-4 Dion Inc. et rapporter l'échange lorsqu'il y a lieu, avec l'équipement spécialement agencé pour ce genre de transport.

À St-Augustin, de tous points situés dans la province de Québec, pour le transport de machinerie forestière, pour fins de réparations et retour au client lorsque réparée.

Rôle Q-80-23291
Q-300,538-102-D
(14933-V)
LECLERC, GASTON
4122, boul. Ste-Anne
Beauport
(Québec) QC
G1C 2J6

Demande de modification de permis.

Attendu la mise en vigueur de la Loi no 255, regroupant certaines municipalités de la région de Québec, et que ce faisant la municipalité de Montmorency fait dorénavant partie de la ville de Beauport.

Le requérant détenteur du permis no 14933-V, qui lui donne le droit d'effectuer un transport général 5 milles local et 30 milles rayon de Montmorency;

s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que ledit permis soit modifié pour se lire dorénavant comme suit:

a) Transport général - service local

a) Ville de Beauport et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville.

b) Transport général - longue distance - rayon

b) De la ville de Beauport à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles des limites de ladite ville, en suivant les routes principales, et retour.

Rôle Q-80-23292
Q-600,381 102-DT
THÉRIAULT AUTO INC.
423, Principale
Ste-Perpétue (L'Islet)
G0R 3Z0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier ses taux de location à court terme, tels qu'indiqués ci-dessous:

— remplacer Fairmont 1978 par camion léger 1980, série F100 au coût de 5,00 $/jour ou 0,15 $ le km.

— modifier le coût pour la location du LTD II 1978 qui est de 8,00 $ par jour plus 0,12 $ le mille avec un dépôt de 15,00 $; pour le taux suivant: 5,00 $/jour ou 0,15 $ le km.

Rôle Q-80-23293
Q-600,446 103-DT
LOCATION D'AUTOS HAUTERIVE LTÉE
675, boul. Laflèche
Hauterive (Saguenay)
G5C 1C4

La requérante, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de pouvoir modifier ses tarifs de location de véhicules selon son permis no Q-600,446.

Pour plus de renseignements sur les tarifs, les intéressés peuvent consulter le dossier en s'adressant au bureau de la C.T.Q.

Rôle Q-80-23296
Q-506,906-103-D
LETEMPLIER, GRÉGOIRE
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent
Blanc-Sablon (Saguenay)
G0G 1C0
Requérant-cédant
Q-507,219-101-D
LES ENTREPRISES GRÉGOIRE LETEMPLIER INC.
C.P. 40
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent
Lourdes-de-Blanc-Sablon (Saguenay)
G0G 1W0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Prenez avis que le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-506,906-001, région 09, en faveur de Les Entreprises Grégoire Letemplier Inc., dont les actionnaires sont:

Grégoire Letemplier	2 499 actions
Cléophas Joncas	2 499 actions
Thérèsa Letemplier	1 action
Agatha Joncas	1 action

Rôle Q-80-23297
Q-506,044-102-D
PINEAULT, JEAN-ROCH
C.P. 146
33, St-Basile
De Grasse (Saguenay)
G0G 2X0
Requérant-cédant
Q-507,219-103-D
LES ENTREPRISES GRÉGOIRE LETEMPLIER INC.
C.P. 40
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent
Lourdes-de-Blanc-Sablon
(Saguenay)
G0G 1W0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Prenez avis que le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-506,044-001, région 09, en faveur de Les Entreprises Grégoire Letemplier Inc, dont les actionnaires sont:

Grégoire Letemplier	2 499 actions
Cléophas Joncas	2 499 actions
Thérèsa Letemplier	1 action
Agatha Joncas	1 action

Rôle Q-80-23298
Q-506,931-102-D
JONCAS, CLÉOPHAS
C.P. 40
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent
(Saguenay)
G0G 1W0
Requérant-cédant
Q-507,219-102-D
LES ENTREPRISES GRÉGOIRE LETEMPLIER INC.
C.P. 40
Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent
(Saguenay)
G0G 1W0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Prenez avis que le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de camionnage en vrac no Q-506,931,001 région no 09, en faveur de Les Entreprises Grégoire Letemplier Inc. dont les actionnaires sont:

Grégoire Letemplier, président	2 499 actions
Thérèsa Letemplier, vice-présidente	1 action
Agatha Joncas, trésorière	1 action
Cléophas Joncas, secrétaire	2 499 actions

Rôle Q-80-23299
Q-600,010-107-V
(320-DY & 768-DYV)
BOULEVARD CHEVROLET INC.
375, boul. Jessop
Rimouski (Rimouski)
G5L 1M9
Requérante
M-600,386-112-V
COMPACT RENT-A-CAR LIMITED
680, Michel-Jasmin
Dorval (Île-de-Montréal)
H9P 1C4
Intimée

Requête en révision selon l'article 22 de la Loi sur les transports:

Au soutien de sa requête, la requérante expose:

1. par la décision QS-02987, rendue le 16 janvier 1980, la Commission des transports du Québec a autorisé, par un permis spécial, l'intimée Compact Rent-A-Car Limited à louer à court terme tous véhicules sauf les tracteur, remorque et semi-remorque au 1050, Gaboury, C.P. 543, Mont-Joli, QC, de même qu'à louer à court terme des camions à la même adresse ci-haut mentionnée;

2. la requérante est détentrice du permis Q-600,010-005 l'autorisant à louer à court terme à l'aéroport de Mont-Joli des véhicules de promenade;

3. l'intimée a fait publier un avis de présentation de sa requête pour permis spécial dans le Journal de Montréal, les 15, 16 et 17 décembre 1979, le tout tel qu'il appert de la décision QS-02987;

4. le Journal de Montréal dans lequel les publications ont été faites ne circule pas dans le territoire auquel le permis spécial demandé se rapporte;

5. la requérante, pour cette raison, n'a pu s'opposer en temps utile à la demande de permis spécial faite par l'intimée;

6. la procédure prévue par les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec n'a donc pas été survie;

7. de plus, aucune situation d'urgence n'existe dans le territoire pour lequel le permis spécial a été accordé;

8. la requérante est en mesure d'assurer les services de location qui sont accordés à l'intimée par la décision QS-02987;

9. la requérante possède un grand nombre de véhicules qu'elle peut louer et qui sont disponibles et qui ne sont jamais totalement utilisés;

10. la requérante de plus est apte pour le territoire visé, à donner les services sollicités et accordés à l'intimée et n'a jamais refusé de le faire;

11. le permis spécial accordé à l'intimée n'est pas utile au public et de plus constitue un préjudice grave et certain à la requérante;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

— réviser la décision QS-02987;

— révoquer le permis spécial accordé à Compact Rent-A-Car Limited par la décision QS-02987;

le tout à toute autre condition qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle Q-80-23301
Q-600,517-102-D
BEAUCE AUTOMOBILE INC.
407, boul. Renault
Beauceville (Beauce)
G0S 1A0

Nouvelle demande de permis de location:
La requérante, Beauce Automobile Inc., ayant son siège social au 407, boul. Renault, Beauceville, (Beauce), QC, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de location à court (moins d'un (1) an) et à long (plus d'un (1) an) termes de véhicules automobiles et de camions.

Rôle Q-80-23304
Q-506,978-106-D
FLO JO CONTRACTING INC.
P.O. Box Belgrade Lakes,
Maine 04918
Place d'affaires
55, d'Auteuil,
C.P. 879, H.V.
Québec
G1R 4T5

Demande de suppression:
Le requérant est détenteur des permis Q-506,978-001, -002, -003, -004 et -005. Dans une lettre du 2 avril 1980 et reçue le même jour, le procureur demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que les permis du détenteur l'autorisent à fournir.

Rôle Q-80-23305
Q-300,541-109-D
(15015-V)
ST-BASILE TRANSPORT INC.
184, boul. du Centenaire
C.P. 250 St-Basile
(Portneuf) QC
G0A 3G0

Demande de permis:
Transport restreint - longue distance - rayon - citerne
De Joliette à ailleurs dans la province, dans un rayon de 400 milles, pour le transport de ciment en vrac et retour, avec ciment avarié ou refusé, pour le compte de Ciment Québec Inc.
Restriction: Ce permis n'autorise aucun service de ou vers la ville de Drummondville et tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles de ladite ville.

Rôle Q-80-23306
Q-301,893-102-D
LES ENTREPRISES ROSAIRE RACINE ENR.
(Racine, Rosaire)
345, Duberger,
Charlesbourg, QC
G0A 2S0

Demande de modification de permis, clauses *a*) et *b*):
Le requérant qui détient le permis suivant:
a) Transport restreint - service local - contrat - citerne
a) Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq milles des limites de ladite ville, pour le transport d'huile à chauffage, pour le compte de Shell Canada Limitée.
Le service ci-dessus ne sera donné qu'au moyen d'un camion-citerne conventionnel d'une capacité de 18 900 litres; aucune remorque-citerne ne pourra être utilisée.
b) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - citerne
b) De Québec à tous les endroits situés dans un rayon de cinquante milles des limites de ladite ville, et retour avec marchandise refusée, pour le transport d'huile à chauffage, pour le compte de Shell Canada Limitée.
Le service ci-dessus ne sera donné qu'au moyen de camion-citerne conventionnel d'une capacité de 18 900 litres; aucune remorque-citerne ne pourra être utilisée.
Demande à la Commission des transports du Québec que ledit permis se lise à l'avenir comme suit:
a) Transport restreint - service local - citerne
a) Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq milles des limites de ladite ville, pour le transport de produits pétroliers vendus par Shell Canada Limitée.
b) Transport restreint - longue distance - rayon - citerne
b) De Québec à tous les endroits situés dans un rayon de cinquante milles des limites de ladite ville, et retour avec marchandise refusée, pour le transport de produits pétroliers vendus par Shell Canada Limitée.
Restriction:
Les services ci-dessus ne seront donnés qu'au moyen d'un camion-citerne équipé d'un service de pompage d'une capacité de 21 000 litres; aucune remorque-citerne ne pourra être utilisée.

Rôle Q-80-23307
Q-300,993-101-D
(22696-V)
ROBERT BERGERON ENR.
(Bergeron, Robert)
186 est, des Peupliers,
Québec, QC
G1L 1S4

Demande de modification de permis, service additionnel:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service suivant:
Transport restreint - service local
Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville, pour le transport de produits pharmaceutiques.
Le service sera donné avec un véhicule de promenade.

Rôle Q-80-23308
Q-301,834-108-D
TRANSPORT SIGOUIN INC.
148, 12e Avenue est
Amos
(Abitibi) QC
J9T 1K1

Demande de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son permis les clauses suivantes:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - fardiers.

Des comtés d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Pontiac, à destination de la frontière Québec–Ontario (tous les ports d'entrée entre Cheminis et Hull), à destination de tous les points de l'Ontario et retour, pour le transport d'objets qui, par leurs formes, dimensions, poids ou mode de chargement, nécessitent l'usage d'un fardier et ce, au moyen d'un fardier, pour le public en général.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - corridor - fardiers

Des comtés d'Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Pontiac, à destination de la frontière Québec–Ontario (tous les ports d'entrée entre Cheminis et Hull), corridor à travers l'Ontario, à destination des provinces à l'ouest de l'Ontario, pour le transport d'objets qui, par leurs formes, dimensions, poids ou mode de chargement, nécessitent l'usage d'un fardier et ce, au moyen d'un fardier, pour le public en général.

Rôle Q-80-23310
Q-300,075-104-D
(760-V)
NIL GIRARD TRANSPORT LTÉE.
1777, boulevard Talbot,
Chicoutimi
(Chicoutimi), QC
G7H 5A9

Demande de modification de permis, service additionnel:

Requête pour addition au permis 760-V de la requérante.

1. La requérante détient de la Commission des transports du Québec le permis numéro 760-V dont copie certifiée authentique est produite au soutien des présentes sous la cote R-1 pour valoir comme si ici au long récitée.

2. La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour ajouter la clause suivante:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Sorel à Chicoutimi pour le transport de fonte en gueuse par camion-remorque.

3. La requérante fait face à une nouvelle demande de transport pour l'endroit, dont elle sollicite l'addition à son permis.

4. La requérante possède tous les équipements nécessaires pour effectuer les services conséquents à l'addition demandée.

5. Les taux prévus pour le transport demandé sont conformes à ceux déjà déposés à la Commission des transports.

6. Il est dans l'intérêt public en général et à celui de la requérante en particulier que cette demande lui soit accordée.

7. La présente requête est bien fondée en fait et en droit.

Par ces motifs, plaise à votre Commission:

Accueillir la présente requête;

Ordonner l'addition au permis de la requérante de la clause suivante:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Sorel à Chicoutimi pour le transport de fonte en gueuse par camion-remorque.

Rôle Q-80-23311
Q-202210-101-D
JINCHEREAU, YVES
204, du Roi
Québec, QC
G1K 2W4
Requérant-cédant
Q-203378-101-D
RATTHÉE, PAUL YVON
380, 55e Rue ouest, app. 202
Charlesbourg, QC
G1H 6Y3
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Jinchereau, Yves demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Ratthée, Paul Yvon le permis Q-202210-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire, pour l'agglomération de Québec ainsi que le véhicule.

Rôle Q-80-23313
Q-300,216-101-V
(5311-V)
V. BOUTIN EXPRESS INC.
1397, rue Savoie
C.P. 400
Plessisville
(Mégantic) QC
G6L 2Y8
Requérante
Q-301,588-102-V
TRANSPORT GILBERT & FILS LTÉE
79, Notre-Dame sud
Robertsonville
(Mégantic), QC
G0N 1L0
Intimée

Demande de vérification de permis:
Conformément aux dispositions du 2e paragraphe de l'article 2 du chapitre 2 du Règlement 2 (1976), nous vous demandons respectueusement la vérification de la clause *c*) du permis no Q-301,588 détenu par Gilbert & Fils Ltée représentée par Jacques Langlois, Flynn, Rivard & Ass.
Nous prétendons que cette clause n'a pas été opérée depuis plusieurs années.

Rôle Q-80-23314
Q-300,477-101-D
(13676-V)
EUGÈNE NADEAU & FILS INC.
Rang Ste-Marguerite
(Dorchester) QC
G0S 2X0

Demande de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation suivante:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Ste-Marguerite et de tous points dans un rayon de 50 milles dudit endroit, à Saint-Romuald, Saint-Henri de Lévis, Saint-Charles de Bellechasse, Vallée-Jonction, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Georges de Beauce, Princeville et retour pour le transport d'animaux vivants.

Rôle Q-80-23315
Q-300,294-127-D
(7737-V)
BELLECHASSE TRANSPORT INC.
3600, boulevard Hamel
Québec, QC
G2E 2G7

Demande de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:
Transport restreint - service local - contrat
Service de cueillette et de livraison de marchandises à Montréal pour le compte de Overnite Express (1980) Ltée pour le service autorisé en vertu du permis numéro 10043-V.

Rôle Q-80-23316
Q-600,018-101-V
(609-DY)
AUTOS À LOUER (RIMOUSKI) INC.
90, rue d'Auteuil
Rimouski, (Rimouski)
G5L 2W6
Requérante
M-600,386-114-V
COMPACT RENT-A-CAR LIMITED
680, Michel-Jasmin
Dorval, (Île-de-Montréal)
H2P 1C4
Intimée

Requête en révision selon l'article 22 de la Loi sur les transports:
Suite à la décision QS-02987, du 16 janvier 1980, autorisant l'intimée «Compact Rent-A-Car Limited» à louer à court terme tout véhicule automobile ainsi que des camions au : 1050, boulevard Gaboury, Mont-Joli, QC, nous exposons les faits suivants:
1. Le sous-paragraphe *i*), du paragraphe *b*), de l'article 2.74, du Règlement no 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec n'a pas été respecté par l'intimé et ce, puisqu'elle a fait publier un avis de présentation de sa requête pour permis spécial dans le Journal de Montréal, les 15, 16 et 17 décembre 1979. Ledit Journal de Montréal n'est pas distribué dans la région du Bas du Fleuve et de la Gaspésie, à l'exception de l'édition du dimanche. Donc l'intimée n'a pas fait publier sa demande pendant trois jours consécutifs dans un journal circulant dans le territoire auquel le permis demandé se rapportait.
2. Le sous-paragraphe *v*), du paragraphe *b*, de l'article 2.74, du Règlement no 2 (1976) stipule que: le requérant doit démontrer qu'effectivement aucun détenteur de permis n'est en mesure d'assurer les services particulièrement nécessités. À ce sujet, nous vous rappelons que l'intimée «Compact Rent-A-Car Limited» opérait auparavant à l'aérogare de Mont-Joli et qu'à la suite de soumission publique, cette dernière a perdu son emplacement. L'intimée a été remplacée par la compagnie «Location Autos Ray-Leg Ltée», laquelle a obtenu un permis de la Commission des transports du Québec à cet effet. Nous comprenons mal que la Commission accorde un permis à l'extérieur de l'aérogare de Mont-Joli à l'intimée étant donné que «Compact Rent-A-Car Limited» lors de sa demande mentionnait desservir les clients arrivant à ladite aérogare.
3. Le department des Transports fédéral réserve la clientèle de l'aérogare de Mont-Joli aux trois soumissionnaires retenus. La compagnie «Location Autos Ray-Leg Ltée» remplace donc l'intimée. De notre avis, le public voyageur est amplement bien servi par les trois compagnies opérant déjà à l'intérieur de l'aérogare.
Par ces motifs, plaise à la Commission:
— Annuler la décision de l'intimée «Compact Rent-A-Car Limited» lui permettant d'opérer au: 1050, boulevard Gaboury, Mont-Joli, QC, le tout, suite au non

respect des exigences prescrites par le sous-paragraphe *i*) du paragraphe *b*, de l'article 2.74, du Règlement no 2 (1976);

Le tout à toute autre condition qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle Q-80-23317
Q-202699-101-D
RENAUD, CLARY
Case Postale 1126
Gagnon (Saguenay)
G0G 1K0
Adresse de correspondance:
77, 30e Rue
Gagnon (Saguenay)
G0G 1K0
Place d'affaires
Requérant-cédant
Q-203381-101-D
ROBERT DURAND
(Durand, Robert)
6, 30e Rue
Gagnon (Saguenay)
G0G 1K0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Renaud, Clary demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Robert Durand (Durand, Robert) le permis Q-202699-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire, ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Gagnon 09-9749.

Rôle Q-80-23318
Q-203275-102-D
BOULIANE, CYRILLE
19, 8e Rue sud
Amos (Abitibi)
J9T 2Z3
Requérant-cédant
Q-203380-101-D
ISABELLE, GILLES
782, 2e Avenue ouest
Amos (Abibiti)
J9T 1T2
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Bouliane, Cyrille demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Isabelle, Gilles le permis Q-203275-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour l'agglomération d'Amos A-45, ainsi que le véhicule.

Rôle Q-80-23319
Q-200,576-101-D
DESROSIERS, GÉRARD
37, 9e Rue ouest
Rimouski (Rimouski)
G5L 5B5
Requérant-cédant
Q-203,382-101-D
DUBÉ, OSCAR
263, rue du Coteau
Rimouski (Rimouski)
G5L 6V2
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert de permis de taxi:

M. Gérard Desrosiers, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à M. Oscar Dubé, le permis Q-200,576-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski A-37.

Rôle Q-80-23434-6
Q-600,125-102-DT
RIVARD, BERTRAND
2725, rue Dollard
Shawinigan
(St-Maurice) QC
G9N 2H3
Partie requérante

La requérante qui détient le permis suivant: location de roulotte motorisée à court terme, demande selon l'article 2.58.1 de changer les taux de location soit:

Minimum	*Maximum*
10,00 $ du pied	15,00 $ du pied

Cent (100) kilomètres gratuits par jour l'excédent 0.10 $ du kilomètre plus 8% de taxe provinciale avec l'assurance comprise.

Rôle Q-80-23448-6
Q-000517-102-D
LES AUTOBUS PELLERIN & FILS INC.
1140, Ste-Anne est
Yamachiche (St-Maurice)
G0X 3L0
Requérante

Demande un permis saisonnier, catégorie Économique:
Les Autobus Pellerin & Fils Inc. s'adressera à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis saisonnier, catégorie Économique.
Service:
Transport d'écoliers résidant à Louiseville, comté de Maskinongé pour la cueillette des fraises et des concombres à St-Thomas-de-Canton, comté de Maskinongé, et retour.
Durée:
Du 20 juin au 31 août 1980.

Rôle Q-80-23453-6
Q-300982-109-D
(21839-V)
TRANSPORT E.J. BOURQUE LTÉE
E.J. BOURQUE TRANSPORT LTD
1230, rue Industrielle
C.P. 518
Mont-Joli
(Rimouski) QC
G5H 3L3

Modification de permis:
La partie requérante, détentrice du permis no 21839-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation suivante:
Transport restreint et spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat
De Mingan à Matane pour le transport de fruits de mer, crustacés et poissons, frais et congelés, pour le compte de Les Fruits de Mer de l'Est du Québec Inc.
Conditions: le transporteur aura le droit d'utiliser les services de traverses Matane-Baie-Comeau et/ou Rivière-du-Loup-St-Siméon
Le transporteur utilisera des véhicules réfrigérés

Rôle Q-80-23461-9
Q-700062-101-D
CROISIÈRE MARJOLAINE INC.
201, rue Racine est
Chicoutimi (Chicoutimi)
G7H 1S3
Adresse postale:
C.P. 203
Chicoutimi (Chicoutimi)
G7H 5B7

Demande de modification de permis:
Demande de modification du permis Q-700062 (263-N) auprès de la Commission des transports du Québec.
Texte du permis modifié: «Transport de passagers par bateau sans cabine sous charte-partie ou non, ayant pour point d'origine Chicoutimi, Bagotville et Tadoussac avec arrêt aux ports intermédiaires sur le parcours.»
Liste des actionnaires ci-attachée.

Rôle Q-80-23463-5
Q-300,216-102-D
(5311-V)
V. BOUTIN EXPRESS INC.
1397, rue Savoie
C.P. 400
Plessisville
(Mégantic) QC
G6L 2Y8

Requête introduite selon le Règlement sur le camionnage en vrac (A.C. 3092-79):
La maitère en vrac du groupe 4*a* ne faisant pas partie du Règlement no 12 à la date du 11 mai 1977, la requérante n'a pu exercer son option sur cette matière à cette date. Elle exerce donc aujourd'hui son option et prie la Commission des transports du Québec d'inscrire à son permis les matières en vrac déjà inscrites, conformément à la décision QCV-2855, après la matière «bois n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'ébranchage et l'écorçage» la matière suivante:
Le bois brut ayant subi les opérations mentionnées précédemment et le sciage longitudinal;
pour que la requérante puisse continuer à transporter ladite matière en vrac autorisée à l'origine de son permis.

6600-o

DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Pour la région*
M-80-50365	M-710669-101-D **GOSSELIN, GASTON** Colonie Fournière, R.R. no 1 Malartic (Abitibi) QC J0Y 1Z0	Déchets solides	8

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Pour la région
M-80-50366	M-710670-101-D **SAVIGNAC EXCAVATION ENR.** (Savignac, Raymond) 90, domaine Geoffroy St-Jean-de-Matha (Joliette) QC J0K 2S0	Boues liquides	6
M-80-50391	M-710672-101-D **LES SERVICES SANITAIRES DU NORD** (Colangelo, Roch) 785, boul. Cartier Boisbriand (Terrebonne) QC J7G 1J3 Place d'affaires: 195, côte St-Paul Poste restante St-Colomban (Deux-Montagnes) QC J0R 1N0	Boues liquides	6
M-80-50392	M-710672-102-D **LES SERVICES SANITAIRES DU NORD** (Colangelo, Roch) 785, boul. Cartier Boisbriand (Terrebonne) QC J7G 1J3 Place d'affaires: 195, côte St-Paul Poste restante St-Colomban (Deux-Montagnes) QC J0R 1N0	Boues liquides	7
M-80-50393	M-710674-101-D **SORELI INC.** 33, St-Nicolas Sorel (Richelieu) QC J3P 4X4 Place d'affaires: 4465, boul. Royal Trois-Rivières-Ouest (Saint-Maurice) QC G9A 4N3	Déchets solides et boues liquides	6
M-80-50394	M-710674-102-D **SORELI INC.** 33, St-Nicolas Sorel (Richelieu) QC J3P 4X4 Place d'affaires: 4465, boul. Royal Trois-Rivières-Ouest (Saint-Maurice) QC G9A 4N3	Déchets solides et boues liquides	10
M-80-50395	M-710674-103-D **SORELI INC.** 33, St-Nicolas Sorel (Richelieu) QC J3P 4X4 Place d'affaires: 4465, boul. Royal Trois-Rivières-Ouest (Saint-Maurice) QC G9A 4N3	Déchets solides et boues liquides	5

Rôle	*Numéro de requête* *nom et adresse*	*Nature*	*Pour la région*
M-80-50396	M-710673-101-D **LES ENTREPRISES GILBERT ENR.** (En société) C.P. 233, rue Principale Lambton (Frontenac) QC G0M 1H0	Déchets solides	5
M-80-50523	M-710675-101-D **SIMONEAU, NAPOLÉON** 39, rue Principale St-Pierre-de-Broughton (Beauce) QC G0N 1T0	Déchets solides	5
M-80-50571	M-710671-101-D **CONSTRUCTION ACTON VALE LTÉE** Route 139 nord, C.P. 1241 Acton-Vale (Bagot) QC J0H 1A0	Déchets solides et boues liquides	6
M-80-50572	M-710676-102-D **A.B.C. SEPTIC TANK ENRG.** (En société) 928, 55e Avenue Fabreville Laval, QC H7P 3Z5	Boues liquides	6
M-80-50573	M-710676-101-D **A.B.C. SEPTIC TANK ENRG.** (En société) 928, 55e Avenue Fabreville Laval, QC H7P 3Z5	Boues liquides	10
M-80-50574	M-710678-101-D **LABROSSE, DANIEL** R.R. no 1 Huberdeau (Argenteuil) QC J0T 1G0	Déchets solides	6
Q-80-23432-0	Q-710,695-102-D **SANI-SEPTIQUE ENR.** (Piton, James Jr.) 415, Grande-Ligne Stoneham, QC G0A 4P0	Boues liquides	3

6600-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
M-44530	80-04-18	Décision: MPV-1827 M-000423-101-D LES AUTOBUS ÉLAIR INC.	G.O.Q. no 38 p. 8562	79-09-22	Demande de permis saisonnier Désistement
M-46843	80-04-02	Décision: MPV-1820-TF M-0000 9-T 102-DT C.T.C.U.M.	G.O.Q. no 4 p. 900	80-01-26	Modification de tarifs Accordée
M-47723	80-04-18	Décision: MPV-1829-S M-000591-102-D TRANSPORT TÉMIS LTÉE	G.O.Q. no 9 p. 3651	80-03-01	Demande de permis saisonnier Accordée
M-50025	80-04-17	Décision: MPV-1824-H M-000071-114-HPT VOYAGEUR INC.	Le Devoir	31 mars, 1er, 2 avril 1980	Modification d'horaire Accordée
MI-20175-80	80-04-09	Décision: MI-20175-80 3096-ATL GOUIN, ANDRÉ			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.

Q-21946	80-04-18	Décision: QPV-1531 Q-000 578-101-D RADIO TAXI P.C. INC.	G.O.Q. no 50	79-12-15	Permis de transport aéroportuaire Accordée
Q-22134	80-04-18	Décision: QPV-1530 Q-000 479-101-D GASTON JEAN (faisant affaires sous la raison sociale: SERVICE AÉROPORTUAIRE SEPT-ÎLES PORT-CARTIER ENR.)	G.O.Q. no 52	79-12-29	Permis de transport aéroportuaire Accordée
Q-22824-S	80-04-10	Décision: QS-3092-S Q-000535-103-S JOS PAQUETTE & FILS INC.	Le Nouvelliste	4, 5, 6 fév. 80	Permis spécial saisonnier Accordée telle qu'amendée Durée: du 11 avril 1980 au 10 avril 1981.
Q-23081	80-04-25	Décision: QPV-1535-S Q-000260-102-DS TRANSPORT GÉRARD HALLÉ INC.	Journal de Québec	11, 12, 13 mars 80	

Permis de transport saisonnier
Accordée
Service 1
Durée: du 1er septembre 1980 au 30 juin 1981
Service 2
Durée: du 1er juillet 1980 au 29 juin 1981.

Q-23134	80-04-28	Décision: QPV-1536-S Q-000 297-102-DS AUTOBUS ROLAND LORD INC.	Journal de Québec	15, 17, 18 mars 1980	Permis saisonnier Accordée Durée: du 1er juin 1980 au 30 mai 1981.

TAXI

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-45899	80-02-05	Décision: MPT-14893 M-201313-103-D AMAR ENTREPRISES INC. Requérante-cédante M-210022 VELTRI, FRANCESCO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 1 p. 35	80-01-05	Transfert de permis Accordée A-11
M-46480	80-03-10	Décision: MPT-14982 M-206057-101-D TZIOUVARAS, ATHANASE Requérant-cédant M-210028-001 ANGELIS, DEMETRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 391	80-01-19	Transfert de permis Accordée A-11
M-46854	80-04-11	Décision: MPT-15132 M-203942-101-D WEINERMAN, MONTY Requérant-cédant M-210061-001 DORVILIER, FRITZ Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 903	80-01-26	Transfert de permis Accordée A-11
M-46997	80-04-14	Décision: MPT-15148 M-209116-101-D PICARD, YVON TRUNER, BERNARD (En société) Requérants-cédants M-208497-002 CHAYER, LAURIER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1596	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-46998	80-04-14	Décision: MPT-15149 M-205376-102-D TAXI STE-ÉMÉLIE ENR. Requérante-cédante M-210109-001 GAUTHIER, GERMAIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1596	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-47026	80-04-14	Décision: MPT-15150 M-209497-101-D BERLEMIS, PANAGIOTIS Requérant-cédant M-208785-002 KAVVOURAS, ELIES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1598	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-47027	80-04-01	Décision: MPT-15098 M-206002-101-D LEMIRE, MME THÉRÈSE GIGUÈRE Requérante-cédante M-210090-001 LADOUCEUR, ROLAND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1598	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-8
M-47036	80-03-20	Décision: MPT-15043 M-206824-101-D THÉRIAULT, ROLAND Requérant-cédant M-210089-001 LALONDE, ROBERT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1600	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-44

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47037	80-04-11	Décision: MPT-15133 M-209713-102-D GODDARD, KEVIN Requérant-cédant M-210095-001 NICOLA COLAIANNI ENRG. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1600	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-47039	80-04-11	Décision: MPT-15134 M-203990-101-D LA SUCCESSION MORRIS FINKELSTEIN Requérante-cédante M-210101-001 GANADRY, GEORGE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 6 p. 1601	80-02-09	Transfert de permis Accordée A-11
M-47228	80-04-14	Décision: MPT-15144 M-207446-101-D KALOMIRIS, JOANNIS Requérant-cédant M-210127-001 LAGOPATIS, MARINOS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1812	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-11
M-47230	80-03-26	Décision: MPT-15078 M-203491-102-D ENTREPRISES NORMAND & ROBERT COUTU INC. Requérante-cédante M-202805-002 PICHÉ, GILLES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1812	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-11
M-47233	80-03-26	Décision: MPT-15074 M-205527-101-D RHÉAUME, LÉOPOLD Requérant-cédant M-210114-001 JEAN-PAUL DENIS ENR. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1813	80-02-16	Transfert de permis Accordée St-Faustin 06 6369 SD
M-47362	80-03-26	Décision: MPT-15075 M-200025-104-D RICHARD, GILLES Requérant-cédant M-210042-001 CHAMPAGNE, MME IDA Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1823	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-2
M-47365	80-03-26	Décision: MPT-15077 M-203079-101-D FOURNIER, CONSTANT (Fournier, Jean, es qualités légataire universel) Requérant-cédant M-210154-001 FOURNIER, JEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1824	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-11
M-47381	80-03-20	Décision: MPT-15039 M-200313-101-D DESPRES, PAUL ÉMILE Requérant-cédant M-210153-001 ASSI NABIL, HUSSEIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 7 p. 1828	80-02-16	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47408	80-03-26	Décision: MPT-15089 M-203943-103-D GLENDALE MOTORS LTD. Requérante-cédante M-210136-001 HISSON, PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2005	80-02-23	Transfert de permis Accordée A-11
M-47412	80-03-26	Décision: MPT-15087 M-208873-101-D LABRIE, GÉRARD Requérant-cédant M-210104-001 DESRANLEAU, GERMAIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2006	80-02-23	Transfert de permis Accordée A-11
M-47413	80-03-26	Décision: MPT-15079 M-207594-101-D CARDIN, MME DENISE Requérante-cédante M-210148-001 JOYAL, RÉAL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2006	80-02-23	Transfert de permis Accordée A-16
M-47414	80-03-26	Décision: MPT-15080 M-209383-101-D PANTELAKOS, MME PINELOPI Requérante-cédante M-208785-003 KAVVOURAS, ELIES Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2006	80-02-23	Transfert de permis Accordée A-11
M-47417	80-03-26	Décision: MPT-15083 M-208317-101-D GIROLAMO, DOMENICO Requérant-cédant M-210152-001 CHERHAL, JEAN-CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2007	80-02-23	Transfert de permis Accordée A-11
M-47542	80-03-25	Décision: MPT-15067 M-206932-101-D CHARTRAND, MME LOUISE CHARLEBOIS Requérante-cédante M-210169-001 CHARTRAND, JEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2022	80-02-23	Transfert de permis Accordée A-12
M-47628	80-04-02	Décision: MPT-15113 M-200966-102-D NAPOLI, ANTONIO Requérant-cédant M-210173-001 GUARRAGGI, GERLANDO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3632	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-5
M-47629	80-04-02	Décision: MPT-15114 M-206347-101-D PAQUETTE, DONAT Requérant-cédant M-210176-001 TANGUAY, JEAN-CLAUDE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3633	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-33
M-47680	80-04-02	Décision: MPT-15121 M-208621-101-D JULIEN, JEAN Requérant-cédant M-210195-001 BOURDEAU, ROGER Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3642	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47681	80-04-02	Décision: MPT-15100 M-207347-101-D LUC ROZON TAXI ENR. Requérante-cédante M-210115-001 LATOURELLE, ANDRÉ Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3642	80-03-01	Transfert de permis Accordée Maniwaki 07 7842 V
M-47682	80-04-08	Décision: MPT-15131 M-208252-101-D LA SUCCESSION MARCEL BRUNET Requérante-cédante M-210175-001 MOUMNE, HASSAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3642	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11
M-47699	80-04-02	Décision: MPT-15101 M-203922-106-D BOISVERT, PAUL-ÉMILE Requérant-cédant M-209630-002 LEHOUX, LIONEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3645	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11
M-47704	80-04-02	Décision: MPT-15104 M-209544-101-D RANGER, RÉAL Requérant-cédant M-209181-006 LES ENTREPRISES DANIEL MIRON INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3647	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11
M-47705	80-04-02	Décision: MPT-15105 M-201443-101-D CHARTIER, JEAN-LOUIS Requérant-cédant M-210203-001 GRENIER, ROBERT JOSEPH MAURICE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3647	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-12
M-47706	80-04-02	Décision: MPT-15106 M-202817-101-D RANGER, FERNAND Requérant-cédant M-209181-005 LES ENTREPRISES DANIEL MIRON INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3647	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11
M-47707	80-04-02	Décision: MPT-15107 M-202699-101-D LAVIGNE, BERNARD Requérant-cédant M-210205-001 MARLEAU, MLLE CAROLE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3647	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-11
M-47710	80-04-02	Décision: MPT-15110 M-207153-101-D LAVIGNE-GRAVEL, CLAUDETTE Requérante-cédante M-203498-007 MEAD, TRÉVOR Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3648	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-2
M-47719	80-04-02	Décision: MPT-15123 M-207848-101-D LECLERC, MME GEMMA Requérante-cédante M-210210-002 GERMAIN, PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 9 p. 3650	80-03-01	Transfert de permis Accordée A-2

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47821	80-04-11	Décision: MPT-15136 M-204876-101-D CÔTÉ, HIPPOLYTE Requérant-cédant M-210102-002 LANDRY-FERLAND, MME MICHELINE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3901	80-03-08	Transfert de permis Accordée A-11
M-47831	80-04-11	Décision: MPT-15137 M-207831-101-D CORBEIL, MICHEL Requérant-cédant M-210218-001 MILLETTE, ANDRÉ Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3903	80-03-08	Transfert de permis Accordée St-Adolphe-d'Howard 06 7429 SD
M-47836	80-04-11	Décision: MPT-15141 M-209649-102-D CHRÉTIEN, BERNARD Requérant-cédant M-210220-001 ZAHABI, ISMAT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3904	80-03-08	Transfert de permis Accordée A-11
MI-20109-80	80-04-02	Décision: MI-20109-80 M-207879-001 ROUSSEL, ROGER			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de trente (30) jours.

MI-20110-80	80-04-02	Décision: MI-20110-80 M-203526-001 BROCCOLI, LUIGI			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20111-80	80-04-02	Décision: MI-20111-80 M-204327-001 MÉNARD, FERNAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20112-80	80-04-02	Décision: MI-20112-80 M-206582-001 ROBERT, MONIQUE			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de trente (30) jours.

MI-20113-80	80-04-02	Décision: MI-20113-80 M-204031-001 COLLIN, ANDRÉ			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20114-80	80-04-02	Décision: MI-20114-80 M-208535-001 ZARIFE, ELIAS			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de trente (30) jours.

MI-20115-80	80-04-02	Décision: MI-20115-80 M-208826-001 ABBAS, MME NEAMAT			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de trente (30) jours.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MI-20116-80	80-04-02	Décision: MI-20116-80 M-205720-001 BEAUDET, RENÉ			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de trente (30) jours.

MI-20117-80	80-04-02	Décision: MI-20117-80 M-202628-001 BEAN, ARMAND PAUL			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.

MI-20118-80	80-04-02	Décision: MI-20118-80 M-207266-001 MILLER, JACK			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.

MI-20119-80	80-04-02	Décision: MI-20119-80 M-209653-001 PAYETTE, ANDRÉ			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.

MI-20120-80	80-04-02	Décision: MI-20120-80 M-206591-001 LAVERDIÈRE, LÉON			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20121-80	80-04-02	Décision: MI-20121-80 M-201588-001 CADORETTE, FRANÇOIS			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.

MI-20122-80	80-04-02	Décision: MI-20122-80 M-208949-001 KAVOURAS, NICOLAS			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.

MI-20123-80	80-04-02	Décision: MI-20123-80 M-209249-001 MOUDARRES, MOHSEN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20124-80	80-04-02	Décision: MI-20124-80 M-208851-001 VENDETTI, LOUIS			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.

MI-20125-80	80-04-02	Décision: MI-20125-80 M-203267-001 SILVERMAN, LOUIS			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MI-20126-80	80-04-02	Décision: MI-20126-80 M-204264-003 ADLER, MARTIN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20127-80	80-04-02	Décision: MI-20127-80 M-208152-001 KALENDEROGLU, KAMER			
Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20128-80	80-04-02	Décision: MI-20128-80 M-203151-001 RASHED, DEAB			
Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20129-80	80-04-02	Décision: MI-20129-80 M-203460-001 DESHARNAIS, ROSAIRE			
Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20130-80	80-04-02	Décision: MI-20130-80 M-209341-001 QUINDIQUE, GILLES			
Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20131-80	80-04-02	Décision: MI-20131-80 M-203772-004 MARTIN SERVICE STATION LTD.			
Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20132-80	80-04-02	Décision: MI-20132-80 M-205876-001 BOILY, MARCEL			
Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20133-80	80-04-02	Décision: MI-20133-80 M-206566-001 BOIVIN, GAÉTAN			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20134-80	80-04-02	Décision: MI-20134-80 M-208565-001 ROBERT, FERNAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20135-80	80-04-02	Décision: MI-20135-80 M-209674-001 ROCHON, CLAUDE			
Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.					
MI-20136-80	80-04-02	Décision: MI-20136-80 M-209681-001 AUBRY, MICHEL			
Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.					

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MI-20137-80	80-04-02	Décision: MI-20137-80 M-208267 DANIEL MÉTAYER			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20138-80	80-04-02	Décision: MI-20138-80 M-203329-001 MARTIN, FERNAND			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20139-80	80-04-02	Décision: MI-20139-80 M-201707-001 CORREIA, ANTONIO			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20140-80	80-04-02	Décision: MI-20140-80 M-201821-001 HARTON, GÉRARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20141-80	80-04-03	Décision: MI-20141-80 M-209377-001 SUISSA ELHANAN			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20142-80	80-04-03	Décision: MI-20142-80 M-208295-001 FAGNAN, GILLES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20143-80	80-04-03	Décision: MI-20143-80 M-202955-001 KUBICKI, GEORGE			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20144-80	80-04-03	Décision: MI-20144-80 M-207557-001 BELLO, VINCENZO			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20145-80	80-04-03	Décision: MI-20145-80 M-204481-001 ASSERAF, SALOMON			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20146-80	80-04-03	Décision: MI-201146-80 M-208705-001 MICHEL NOISEUX			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20147-80	80-04-03	Décision: MI-20147-80 M-209037-001 BISSONNETTE, ALAIN			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20148-80	80-04-03	Décision: MI-20148-80 M-201381-001 TREMBLAY, JULIEN			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20149-80	80-04-03	Décision: MI-20149-80 M-202227-001 SALZMAN, JACK			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20150-80	80-04-03	Décision: MI-20150-80 M-207454-001 SWEENEY, ADOLPHE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20151-80	80-04-03	Décision: MI-20151-80 M-209562-001 RAYMOND, PAUL			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20152-80	80-04-02	Décision: MI-20152-80 M-209867-001 AUGER, RAYMOND			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20153-80	80-04-03	Décision: MI-20153-80 M-202149-002 GENATOS, CONSTANTINOS			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de trente (30) jours.			
MI-20154-80	80-04-03	Décision: MI-20154-80 M-201822-001 JARRY, JEAN-PAUL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20155-80	80-04-03	Décision: MI-20155-80 M-200856-001 CICCIU, PHILIP			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20156-80	80-04-03	Décision: MI-20156-80 M-206799-001 RUSSO, FRANCESCO			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20157-80	80-04-03	Décision: MI-20157-80 M-205822-001 KYRIOPOULOS, GEORGIOS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20158-80	80-04-03	Décision: MI-20158-80 M-208512-001 MARIO BOUCHER			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20159-80	80-04-03	Décision: MI-20159-80 M-204116-001 REBOH, ARMAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20160-80	80-04-03	Décision: MI-20160-80 M-205964-001-001 DRESDNER, FABIEN			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.			
MI-20161-80	80-04-03	Décision: MI-20161-80 M-207891-001 AIKENS, DAVID RICHARD			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation dans un délai de 30 jours pour 1979.			
MI-20162-80	80-04-03	Décision: MI-20162-80 M-209382-001 FERRAO TAXI ENRG.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20163-80	80-04-03	Décision: MI-20163-80 M-201475-001 FLEURANT, GEORGES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20164-80	80-04-08	Décision: MI-20164-80 M-205570-001 ROBITAILLE, ROBERT			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt du rapport d'opération pour 1979 d'ici quinze jours.			
MI-20165-80	80-04-08	Décision: MI-20165-80 M-208942-001 BOIVIN, LUCIEN ROBERT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20166-80	80-04-08	Décision: MI-20166-80 M-209584-001 MISSORI, BATTISTA			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt du rapport d'exploitation dans les 15 jours.			
MI-20167-80	80-04-08	Décision: MI-20167-80 M-200770-001 TROTTIER, PAUL-ÉMILE			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt du rapport d'opération 1979 d'ici 15 jours.			
MI-20168-80	80-04-08	Décision: MI-20168-80 M-209408-001 JABOURIAN, ZOHRAB			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt du rapport d'exploitation avant le 30 avril 1980.			
MI-20169-80	80-04-08	Décision: MI-20169-80 M-201524-001 CONROY, IRVING			
		Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt du rapport d'exploitation avant le 30 avril 1980.			
MI-20170-80	80-04-08	Décision: MI-20170-80 M-208278-001 DERIVAL, JOSEPH ANOUAL			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20171-80	80-04-08	Décision: MI-20171-80 M-206853-001 RICHARD DENISE FORTUGNO			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MI-20172-80	80-04-08	Décision: MI-20172-80 M-207932-001 MANOS, GEORGES			Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport avant le 30 avril 80.
MI-20173-80	80-04-08	Décision: MI-20173-80 M-203631-001 FARREL, PHILIP			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20174-80	80-04-08	Décision: MI-20174-80 M-204979-001 KULAGA, STANISLAS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20176-80	80-04-08	Décision: MI-20176-80 M-208548-001 ALAIN BRUNELLE			Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve de produire un rapport avant 30 avril 80.
MI-20177-80	80-04-08	Décision: MI-20177-80 M-207482-001 JARRY, JEAN-YVES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20178-80	80-04-08	Décision: MI-20178-80 M-206175-001 DAHAN, ABRAHAM ALBERT			Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt du rapport d'exploitation avant le 30 avril 1980
MI-20179-80	80-04-09	Décision: MI-20179-80 M-202819-001 HENLEY, JEAN-GUY			Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt du rapport avant le 1er mai 1980.
MI-20180-80	80-04-09	Décision: MI-20180-80 M-206307-001 HEHAERNE, JACQUES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20181-80	80-04-09	Décision: MI-20181-80 M-207774-001 TSAMIS, CONSTANTINE			Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt du rapport avant le 1er mai 1980
MI-20182-80	80-04-09	Décision: MI-20182-80 M-200558-001 ELLIS, CHARLES PETER			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20183-80	80-04-08	Décision: MI-20183-80 M-204724-001 BOUCHER, LÉO			Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport avant le 1er mai 1980.
MI-20184-80	80-04-09	Décision: MI-20184-80 M-209585-001 MME ALBERT POULIOT			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20185-80	80-04-09	Décision: MI-20185-80 M-207584-001 LEFEBVRE, PIERRE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20186-80	80-04-08	Décision: MI-20186-80 M-204182-001 M. JACQUES LAHAIE			Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.
MI-20187-80	80-04-09	Décision: MI-20187-80 M-209302-001 ALLARD, ROBERT			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MI-20188-80	80-04-09	Décision: MI-20188-80 M-207629-001 LEHOUX, BERTRAND			Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation 1979 dans un délai de 30 jours.
MI-20189-80	80-04-09	Décision: MI-20189-80 M-200602-001 JACQUES, ALFRED			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20190-80	80-04-09	Décision: MI-20190-80 M-206790-001 M. YVON LAVOIE			Demande de permis identique *instanter* Accordée À condition que le détenteur dépose son rapport d'exploitation pour l'année 1979 dans un délai de 30 jours.
MI-20191-80	80-04-09	Décision: MI-20191-80 M-204276-001 LABBÉ, ROBERT H.			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le rapport d'exploitation soit déposé dans un délai de 30 jours.

MI-20192-80	80-04-09	Décision: MI-20192-80 M-203734-001 DUFOUR, ALAIN			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
À condition que le rapport d'exploitation soit déposé dans un délai de 30 jours.

MI-20193-80	80-04-10	Décision: MI-20193-80 M-200904-001 DI MATTEO, ANTONIO			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20194-80	80-04-10	Décision: MI-20194-80 M-201313-004 AMAR ENTREPRISES INC.			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
Mais ce permis doit suivre le cours de la décision MPT-14893.

MI-20195-80	80-04-10	Décision: MI-20195-80 M-209331-001 KARIDIS CASTILLO, MME NANCY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20196-80	80-04-10	Décision: MI-20196-80 M-203225-019 CHÂTEAUGUAY PARK TAXI ENRG.			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
Sous réserve du dépôt du rapport avant le 2 mai 1980.

MI-20197-80	80-04-10	Décision: MI-20197-80 M-209357-001 ANIBAL, ZAMORA			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
Sous réserve du dépôt du rapport avant le 2 mai 1980.

MI-20198-80	80-04-10	Décision: MI-20198-80 M-207292-002 PELLETIER, MME ALCIDA			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
MI-20199-80	80-04-11	Décision: MI-20199-80 M-204935-001 LADOUCEUR, JEAN-LOUIS			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20200-80	80-04-11	Décision: MI-20200-80 M-201908-001 DI QUINZIO, ATALO			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20201-80	80-04-11	Décision: MI-20201-80 M-204214-001 HARNOIS, ALFRED			
Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport avant le 3 mai 1980.					
MI-20202-80	80-04-11	Décision: MI-20202-80 M-201317-001 SHIZGAL, WILLIAM			
Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport annuel avant le 3 mai 1980.					
MI-20203-80	80-04-11	Décision: MI-20203-80 M-200450-021 MAGHIAS, NIKISTRATOS			
Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport annuel avant le 3 mai 1980.					
MI-20204-80	80-04-14	Décision: MI-20204-80 M-209460-001 SAMIR, AL AHMAD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20205-80	80-04-14	Décision: MI-20205-80 M-209348-001 PAULIN, MLLE LUCETTE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20206-80	80-04-14	Décision: MI-20206-80 M-201214-001 ST-AUBIN, ROLAND			
Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt du rapport avant le 5 mai 1980.					
MI-20207-80	80-04-14	Décision: MI-20207-80 M-202437-001 LACHANCE, MME CAROLE			
Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport avant le 5 mai 1980.					
MI-20208-80	80-04-14	Décision: MI-20208-80 M-203712 TAVARES, VITAL DA SILVA			Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport
MI-20209-80	80-04-14	Décision: MI-20209-80 M-208292-001 CHAHINE NAZIRA, MME ZAWAHIRY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20210-80	80-04-14	Décision: MI-20210-80 M-200712-001 DAVID, RENÉ			
Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport avant le 10 mai 1980.					

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MI-20211-80	80-04-15	Décision: MI-20211-80 M-205071-001 BERGIN, EDDY			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20212-80	80-04-15	Décision: MI-20212-80 M-204111-002 PHILLIPS, RICHARD			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20213-80	80-04-16	Décision: MI-20213-80 M-209376-001 GOLDENBERG, SARRAH			Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport
MI-20214-80	80-04-17	Décision: MI-20214-80 M-205350-001 SNAITH, GEORGE NICOLAS			Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport
MI-20215-80	80-04-17	Décision: MI-20215-80 M-209663-001 KARABOGHOSSIAN, GEORGIO			Demande de permis identique *instanter* Accordée Sous réserve du dépôt de son rapport
MI-20216-80	80-04-18	Décision: MI-20216-80 M-203357-002 SCALIA, ROSARIO			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20217-80	80-04-21	Décision: MI-20217-80 M-203248-001 KATAROYAN, AZAD NERRES			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20218-80	80-04-21	Décision: MI-20218-80 M-209266-001 NADEAU, JEAN-CLAUDE			

Demande de permis identique *instanter*
Accordée
Conditionnellement au dépôt du rapport d'exploitation dans les 30 jours de la présente.

MI-20219-80	80-03-22	Décision: MI-21219-80 M-208290-001 MARIUS BOISSIER TAXI			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-20220-80	80-04-23	Décision: MI-20220-80 M-202543-001 DANSEREAU, CLAUDE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
Q-13659	80-04-28	Décision: QPT-5155 Q-202790-1-D PHILIPPE LÉVESQUE			Décision finale Demande de permis Rejetée
Q-19212	80-04-18	Décision: QPT-5143 & QPV-1534 Q-24 028-1-D RADIO CARILLON TAXI INC.	G.O.Q. no 12	79-03-24	Permis de transport aéroportuaire expérimental Désistement
Q-22603	80-03-28	Décision: QPT-5117 et QPV-1511 Q-201165-101-D CLICHE, MARTIN Requérant-cédant Q-203337-101-D LAURETTE DESROCHES (Desroches, Laurette) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 8 p. 2037	80-02-23	Transfert de permis A-48 et d'aéroportuaire Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.
Q-22690	80-03-31	Décision: QPT-5118 Q-202204-101-D COUTURE, PAUL Requérant-cédant Q-203341-101-D BLANCHET, MAY Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3916	80-03-08	Transfert de permis A-36 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 31 mars 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-22713	80-03-31	Décision: QPT-5124 Q-203033-101-D TAXI FÉLICIEN BOUCHARD ENR. (Bouchard, Félicien) Requérant-cédant Q-203346-101-D GAGNÉ, GERVAIS Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 10 p. 3919	80-03-08	Transfert de permis A-21 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 31 mars 1980.
Q-22832	80-04-23	Décision: QPT-5147 Q-203 357-101-D AUTOBUS BOULET & FILS INC.	G.O.Q. no 12	80-03-22	Demande de permis 03-2721-SD Accordée
Q-22838	80-04-23	Décision: QPT-5144 Q-200 563-101-D GASTON MILLARD	G.O.Q. no 12	80-03-22	Suppression du permis Q-200 563-001 Accordée
Q-22840	80-04-23	Décision: QPT-5146 Q-203 097-101-D TAXIS ST-LAMBERT ENR. (Angèle Roy)	G.O.Q. no 12	80-03-22	Suppression totale de permis Q-203 097-001 et Q-203 097-002 Accordée
Q-22842	80-04-23	Décision: QPT-5145 Q-203 355-101-D VIRGINIA BOURBONNAIS ENR. (Virginia Bourbonnais)	G.O.Q. no 12 p. 4317	80-03-22	

Décision partielle
Demande de permis 02-9018-P et 02-9013-V
— Accordée en partie
— Déclare pendante la requête concernant Roberval, jusqu'à ce que les normes imposées par le Règlement sur le transport par taxi permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

Q-22843	80-04-24	Décision: QPT-5149 Q-200889-101-D ROLAND PERREAULT	G.O.Q. no 12 p. 4318	80-03-22	Suppression de permis Q-200889-001 Accordée
Q-22853	80-04-24	Décision: QPT-5154 Q-203 345-101-D ABITIBI TRANSPORT TAXI BARRAUTE ENRG. (Roland Goyette)	G.O.Q. no 12	80-03-22	

Demande de permis 08-8418-VL, 08-8414-SD, 08-8412-SD et 08-8492-NO
Accordée

Q-22854	80-04-24	Décision: QPT-5150 Q-203350-101-D RENÉ RHÉAUME	G.O.Q. no 12 p. 4328	80-03-22	Décision partielle Demande de permis Accordée en partie Déclare pendante la requête concernant St-Henri
Q-22855	80-04-24	Décision: QPT-5153 Q-203 351-101-D TAXI CHRISTIAN CHANTAL ENR. (Christian Chantal)	G.O.Q. no 12	80-03-22	Demande de permis 02-9443-SD Accordée
Q-22879	80-04-24	Décision: QPT-5151 Q-200809-101-D MARC-ANDRÉ CÔTÉ	G.O.Q. no 12 p. 4332	80-03-22	Demande de permis 03-2204-SD Accordée
Q-22881	80-04-24	Décision: QPT-5152 Q-203 278-103-D TAXI ST-PACÔME ENR. (Marcel Lebel)	G.O.Q. no 12	80-03-22	

Demande de permis
La Commission: prend acte de la requête et la déclare pendante jusqu'à ce que les normes imposées par l'article 6.70.1 du Règlement 6 permettent que celle-ci puisse être considérée par la Commission.

CAMIONNAGE RÉGULIER

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-28741	80-04-15	Décision: MCR-5847-TF M-633-V 5-DT FRÉDÉRIC VIAU TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 11	78-03-18	
		Modification de tarifs La Commission: Prend acte des déclarations de la requérante; Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la requête; et remettre le cautionnement déposé.			
M-45252-SI	79-11-29	Décision: MT-674-C M-303310 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant L.J. TRANSPORT LTD. Intimée			
		Correction de décision La Commission: Corrige la décision MT-674 du 12 octobre 1979, à la page frontispice, de façon à ce que le numéro de dossier de l'intimé se lise M-303310 au lieu de M-304986.			
M-47203	80-04-17	Décision: MCR-5852 M-302522-101-D BRASSARD, MICHEL	G.O.Q. no 7 p. 1806	80-02-16	Demande de permis Accordée
M-47298	80-04-17	Décision: MCR-5853 M-300616-102-D NADEAU, GASTON	G.O.Q. no 7 p. 1821	80-02-16	Demande de permis Accordée
M-47523	80-02-22	Décision: MCR-5707 M-302957-101-DS M-300084-106-DS M-301777-101-DS DE LUXE TRANSPORTATION LIMITED SMITH TRANSPORT CO. LIMITED HIGHLAND TRANSPORT CO. LTD. Requérantes-cédantes SMITHSONS HOLDINGS LIMITED DEKA TRANSPORT LIMITED Mises en causes LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	10, 11, 12 décembre 79	Transfert de permis Accordée
M-47523	80-04-21	Décision: MDI-2586 M-302957-101-DS M-300084-106-DS M-301777-101-DS L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant LA COMPAGNIE DE TRANSPORT CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE Intimée-cessionnaire			
		Décision incidente Requête suivant le paragraphe 3 de l'article 2.46 du Règlement 2 (1976) Vu la requête; vu la jurisprudence notamment récitée à la décision MCR-5529 et ladite décision: la Commission en pratique statue qu'en l'espèce aucun droit n'est prescrit.			
M-49568	80-04-09	Décision: MCR-5830-TF M-300940-103-TT ROADWAY TRANSPORT LTD.			Modification de tarifs Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-50420	80-04-17	Décision: MT-726 M-305095-102-SI SCANDIA TRUCKING LTD.			Demande de permis temporaire Accordée De 7 heures le 18 avril au 28 avril 1980 inclusivement
Q-18861	80-04-18	Décision: QCR-3113 Q-300431-8-D JACQUES RUSSELL ET LÉO-PAUL RUSSELL (faisant affaires sous la raison sociale de: Russell & Fils Enr.)	G.O.Q. no 6 p. 1954	79-02-10	Révision de décision Rejetée
Q-19326	80-04-24	Décision: QCR-3118 Q-301 759-2-D BERTRAND DESCHÊNES (faisant affaires sous la raison sociale: Transport Petit Colis Enr.)	G.O.Q. no 48	79-12-01	Demande de permis Rejetée, sauf le droit du requérant d'en produire une autre.
Q-19733	80-04-24	Décision: QCR-3117 Q-301695-2-D MAISONS MOBILES ANGE-AIMÉ BOUFFARD INC.	G.O.Q. no 20	79-05-19	Modification de permis Accordée
Q-20344	80-04-24	Décision: QCR-3119 Q-300320-41-D GOSSELIN EXPRESS LTÉE	G.O.Q. no 20	79-05-19	Modification de permis Rejetée
Q-20381	80-04-23	Décision: QCR-3116 Q-301862-1-D 91219 CANADA LIMITÉE	G.O.Q. no 20 p. 5379	79-05-19	Demande de permis Désistement
Q-21172	80-04-18	Décision: QCR-3114 Q-300300-102-D TRANSPORT MORNEAU INC.	G.O.Q. no 35	79-09-01	Modification de la clause *c*) Rejetée
Q-21531	80-04-22	Décision: QCR-3122 Q-301930-102-D REMORQUAGE DENIS BERGERON ENR. (Bergeron, Denis)	G.O.Q. no 41	79-10-13	Demande de permis Rejetée
Q-21685	80-04-22	Décision: QCR-3120 Q-300094-101-D POTVIN TRANSPORT LTÉE Requérante L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC. POSTE D'AFFECTATION 02 INC. Intervenantes	G.O.Q. no 43	79-10-27	Modification de permis Désistement
Q-21691	80-04-22	Décision: QCR-3121 Q-300 395-101-D LES DÉMÉNAGEMENTS RIMOUSKI LTÉE	G.O.Q. no 43 p. 9689	79-10-27	Modification de permis Accordée en partie
Q-21716	80-04-23	Décision: QCR-3115 Q-300174-107-D BEAUCE EXPRESS INC.	G.O.Q. no 44 p. 9822	79-11-03	Modification de permis Accordée telle qu'amendée
Q-22355	80-04-21	Décision: QCR-3066-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-300019-101-D TRANSPORT LETARTE LIMITÉE Mise en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige le numéro Q-300319-101-D par le numéro Q-300019-101-D, sur la page frontispice.
Q-22631	80-03-28	Décision: QCR-3083 Q-300257-101-DS TRANSPORT PELLETIER ENR. (Marcel Pelletier) Requérant-cédant Q-300156-105-DS CARON & FILS TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	19-21-22 janv. 80	Transfert de permis Accordée en partie Cette décision est exécutoire à compter du 28 mars 1980.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-22708	80-04-10	Décision: QCR-3094-TF Q-300286-101-DT GERMAIN TRANSPORT ENR. (Germain, Robert)	G.O.Q. no 10 p. 3917	80-03-08	Modification de tarifs Accordée

Annexe

Tarifs

Groupes	*Classes* I	II	III	IV
Entre Lac-St-Joseph, Duchesnay, Ste-Catherine, camp Valcartier, village Valcartier, Val-Bélair, St-Ausgustin, Ancienne-Lorette et Québec				
A — de 0 à 499 lb	2,80 $	2,50 $	2,40 $	2,35 $
B — de 500 à 999 lb	2,75	2,40	2,35	2,30
C — de 1 000 à 1 999 lb	2,60	2,30	2,10	1,90
D — de 2 000 à 4 999 lb	2,20	2,10	1,80	1,50
E — de 5 000 à 9 999 lb	1,90	1,85	1,55	1,30
F — de 10 000 et plus	1,80	1,60	1,30	1,15
G — Charge entière — Maximum: 20 000 lb	1,70	1,50	1,25	0,95
Entre Pont-Rouge et Québec				
A — de 0 à 499 lb	3,20	2,80	2,75	2,65
B — de 500 à 999 lb	3,05	2,75	2,65	2,60
C — de 1 000 à 1 999 lb	2,90	2,60	2,35	2,15
D — de 2 000 à 4 999 lb	2,45	2,35	2,05	1,75
E — de 5 000 à 9 999 lb	2,15	2,10	1,80	1,40
F — de 10 000 et plus	2,05	1,80	1,50	1,25
G — Charge entière — Maximum: 20 000 lb	1,90	1,70	1,45	1,15
Entre St-Basile, Cap-Santé et Québec				
A — de 0 à 499 lb	3,35	3,00	2,90	2,75
B — de 500 à 999 lb	3,25	2,90	2,75	2,70
C — de 1 000 à 1 999 lb	3,05	2,70	2,50	2,30
D — de 2 000 à 4 999 lb	2,60	2,50	2,15	1,80
E — de 5 000 à 9 999 lb	2,30	2,20	1,85	1,55
F — de 10 000 et plus	2,15	2,00	1,55	1,40
G — Charge entière — Maximum: 20 000 lb	2,05	1,80	1,50	1,20
Entre Portneuf, Ste-Christine, Lac-Sergent et Québec				
A — de 0 à 499 lb	3,55	3,20	3,05	2,95
B — de 500 à 999 lb	3,40	3,05	2,95	2,90
C — de 1 000 à 1 999 lb	3,25	2,90	2,65	2,40
D — de 2 000 à 4 999 lb	2,75	2,65	2,30	1,90
E — de 5 000 à 9 999 lb	2,40	2,35	2,00	1,70
F — de 10 000 et plus	2,30	2,05	1,70	1,45
G — Charge entière — Maximum: 20 000 lb	2,15	1,90	1,60	1,25

Tarif minimum pour tous les endroits et classes ci-dessus 8,50 $

— Marchandises encombrantes tel que meubles, machinerie agricole, etc. 4,50 $ du cwt

— Déménagement

Chargement et déchargement; distance parcourue

Chauffeur et un aide 26,00 $ l'heure

Aide supplémentaire 8,00 l'heure

— Contrats

Transport du sirop d'érable du Québec

— Taux et tarifs

D-668	St-Ubald à Plessisville	0,88 $/100 lb
D-670	St-Marc/Carrières à Plessisville	0,79 /100 lb
D-680	St-Basile à Plessisville	0,73 /100 lb
D-690	Ste-Catherine à Plessisville	0,67 /100 lb
D-694	St-Augustin à Plessisville	0,61 /100 lb

— Contrats C-I-L Industries

Transport d'engrais chimiques en sacs

De Victoriaville à St-Basile (30 milles) 13,00 $ la tonne métrique

De St-Hyacinthe à St-Basile (30 milles) 16,00 $ la tonne métrique

N.B.: Les groupes I - II - III - IV correspondent aux classes 100 - 85 - 70 et 55 de CFC-22 qui pévalaient auparavant.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-22765	80-04-17	Décision: QCR-3107-TF Q-300226-101-DT DÉMÉNAGEMENT ST-LAURENT INC.	G.O.Q. no 11 p. 4170	80-03-15	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 1er juin 1980.
Q-22799	80-04-17	Décision: QCR-3105-TF Q-300647-101-DT LÉO VALOIS & FILS INC.	G.O.Q. no 11 p. 4175	80-03-15	Modification de tarifs Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 1er juin 1980.
Q-23438	80-04-22	Décision: QS-3116 Q-302 056-101-S TRANSPORT BOUCHARD ENR. (Ghislain Bouchard)			Permis spécial Rejetée
Q-23465	80-04-25	Décision: QT-901 Q-300 566-101-SI ALBERT DOYON			Permis temporaire *instanter* Rejetée

CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ

M-43744	80-04-18	Décision: MCS-4999 M-303370-101-D PIERRE DEMERS	G.O.Q. no 32	79-08-11	Demande de permis Rejetée
M-43757	80-04-18	Décision: MCS-4998 M-300054-D-101 McNEIL'S TRANSPORT LIMITED	G.O.Q. no 32	79-08-11	Demande de permis Accordée
M-44002	80-04-18	Décision: MCS-4997 M-301421-102-D GÉRARD HARBEC TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 34	79-08-25	Demande de permis Désistement
M-44884	80-04-15	Décision: MCS-4698-TF-C M-303494-101-DT COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante 86175 CANADA LTÉE Intimée			

Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision MCS-4698-TF du 4 décembre 1979, à la page frontispice ainsi qu'à l'identification des pages 1 et 2, de façon à ce que le numéro de l'intimée se lise M-303494 au lieu de M-303404.

M-46500	80-04-17	Décision: MCS-4985 M-305016-101-D CARTIERVILLE EXPRESS INC.	G.O.Q. no 3 p. 396	80-01-19	Demande de permis Rejetée
M-47209	80-04-16	Décision: MCS-4971 M-305026-103-D DELISLE, SERGE	G.O.Q. no 7 p. 1808	80-02-16	Demande de permis Accordée
M-47210	80-04-16	Décision: MCS-4974 M-305055-102-D GEORGES ÉTIENNE AUBRY ENR.	G.O.Q. no 7 p. 1808	80-02-16	Demande de permis Accordée
M-47252	80-04-15	Décision: MS-6126 M-305080-101-S YVON CHARTRAND Q-300433-107-S ROBERVAL EXPRESS LTÉE	Le Devoir	3, 4, 5 janvier 80	Demande de permis spécial Désistement
M-47253	80-04-15	Décision: MS-6129 M-305065-101-S GUY LAZURE	Le Devoir	19, 20, 21 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
M-47254	80-04-15	Décision: MS-6125 M-305064-101-S CLAUDE ROY	Le Devoir	12, 13, 14 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-47255	80-04-18	Décision: MS-6130 M-305066-101-S RÉAL LEFEBVRE M-304623-108-S KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED	Le Devoir	20, 21, 22 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
M-47258	80-04-15	Décision: MS-6128 M-305079-102-S GASTON RICARD	Le Devoir	11, 12, 13 décembre 79	Demande de permis spécial Rejetée
M-47261	80-04-17	Décision: MCS-4994 M-305058-101-D VÉZINA, YVON	G.O.Q. no 7 p. 1813	80-02-16	Demande de permis Accordée
M-47460	80-04-17	Décision: MCS-4990 M-304644-101-D TRANSPORT ÉMILE BELLEHUMEUR INC.	G.O.Q. no 8 p. 2016	80-02-23	Modification de permis Accordée
M-47473	80-04-17	Décision: MCS-4996 M-305065-102-D LAZURE, GUY	G.O.Q. no 8 p. 2019	80-02-23	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-47474	80-04-17	Décision: MCS-4995 M-305064-102-D ROY, CLAUDE	G.O.Q. no 8 p. 2019	80-02-23	Demande de permis Accordée
M-47476	80-04-17	Décision: MCS-4989 M-305077-102-D EUGÈNE DIRE ENR.	G.O.Q. no 8 p. 2019	80-02-23	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-47477	80-04-17	Décision: MCS-4993 M-305079-101-D RICARD, GASTON	G.O.Q. no 8 p. 2019	80-02-23	Demande de permis Accordée
M-47916	80-04-14	Décision: MCS-4968 M-304696-101-D TRANSPORT R.G. ENRG. Requérante M-300001-131-D INTER-CITÉ TRANSPORT LTÉE Q-300202-198-D MAGNY TRANSPORT INC. Intimées	G.O.Q. no 10 p. 3911	80-03-08	

Annulation de permis

La Commission:

1. Autorise Transport R.G. Enrg. (Desjardins, Jean-Guy) 6668, rue Chabot, Montréal, à supprimer totalement les services de transport que son permis lui autorisait à fournir.

2. Annule, à toutes fins que de droit, le permis numéro M-304696 détenu par Transport R.G. Enrg. (Desjardins, Jean-Guy).

3. Annule, à toutes fins que de droit, les permis numéros M-300001 (4-V) détenu par Inter-Cité Transport Ltée et Q-300202 détenu par Magny Transport Inc., agissant comme voituriers-rouliers au contrat de remorquage de Transport R.G. Enrg. (Desjardins, Jean-Guy)

M-47978	80-04-15	Décision: MCS-4980 M-304776-103-D BESHARAH, MARK Voiturier-remorqueur M-301796-183-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-153-D S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	G.O.Q. no 11 p. 4133	80-03-15	Annulation de permis Accordée
M-47979	80-04-15	Décision: MCS-4979 M-304777-103-D AUBÉ, DAVID Voiturier-remorqueur M-301796-184-D ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD. M-303478-154-D S.S. BAIRD & SONS LTD. Voituriers-rouliers	G.O.Q. no 11 p. 4134	80-03-15	Annulation de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-48104	80-04-17	Décision: MCS-5000 M-305100-102-D PROVENÇAL, GAÉTAN	G.O.Q. no 11 p. 4160	80-03-15	Demande de permis Accordée
Q-20549	80-04-25	Décision: QCS-2267 Q-301788-3-D G. BOILY TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 23	79-06-09	Modification de permis Accordée en partie
Q-21460	80-04-23	Décision: QCS-2265 Q-300272-101-D LAPOINTE & FILS LTÉE	G.O.Q. no 40	79-10-06	Modification de la clause *g*) Accordée
Q-21804	80-04-22	Décision: QCS-2266 Q-301 051-101-D EXPRESS C.T.M.A. LTÉE	G.O.Q. no 48 p. 10169	79-12-01	Modification de permis Accordée
Q-23174-S	80-04-10	Décision: QS-3097 Q-302030-101-S FOURNIER, PIERRE	Journal de Québec	20, 21, 22 mars 80	Permis spécial Accordée Durée: du 10 avril 1980 au 31 décembre 1980

PRODUITS NOMMÉS

M-49839	80-04-08	Décision: MPN-11204 M-402322-PN-1 D & M TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49840	80-04-08	Décision: MPN-11205 M-402322-PN-2 D & M TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49841	80-04-10	Décision: MPN-11206 M-401770-PN-4 L. & N. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49842	80-04-10	Décision: MPN-11207 M-401770-PN-5 L. & N. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49843	80-04-10	Décision: MPN-11208 M-401770-PN-6 L. & N. TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49844	80-04-08	Décision: MPN-11209 M-401587-PN-1 GRIFFITH, ALLAN W & L. FAYE			Demande de permis Accordée Du 8 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49845	80-04-10	Décision: MPN-11210 M-401721-PN-1 HAMMILL, JOSEPH K.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49846	80-04-10	Décision: MPN-11211 M-401660-PN-3 C.M. & W. INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49847	80-04-10	Décision: MPN-11212 M-401539-PN-1 BODENHAMER, GILBERT & CLARA			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49848	80-04-10	Décision: MPN-11213 M-401227-PN-2 C & S TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49849	80-04-10	Décision: MPN-11214 M-401564-PN-3 COCA-COLA BOTTLING CO. OF PRESQUE ISLE			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49850	80-04-10	Décision: MPN-11215 M-400893-PN-3 THOMAS, DOUGLAS, M.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49921	80-04-09	Décision: MPN-11216 M-402280-PN-1 ALTRUCK FREIGHT SYSTEM			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49922	80-04-09	Décision: MPN-11217 M-402280-PN-2 ALTRUCK FREIGHT SYSTEM			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49923	80-04-10	Décision: MPN-11218 M-400881-PN-3 BREWER, EARL G.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49924	80-04-10	Décision: MPN-11219 M-400881-PN-4 BREWER, EARL G.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49925	80-04-10	Décision: MPN-11220 M-400364-PN-1 HAIRE, THOMAS EUGÈNE			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49926	80-04-10	Décision: MPN-11221 M-400364-PN-3 HAIRE, THOMAS EUGÈNE			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49928	80-04-10	Décision: MPN-11223 M-400099-PN-1 FUNK, WALKER M.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49929	80-04-10	Décision: MPN-11224 M-400007-PN-13 BELS PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49930	80-04-09	Décision: MPN-11225 M-401881-PN-15 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49931	80-04-09	Décision: MPN-11226 M-401881-PN-23 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49932	80-04-09	Décision: MPN-11227 M-401881-PN-26 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49933	80-04-09	Décision: MPN-11228 M-401881-PN-35 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49934	80-04-09	Décision: MPN-11229 M-401881-PN-36 SEAFOOD DISTRIBUTORS & SUPPLY			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49935	80-04-11	Décision: MPN-11230 M-402143-PN-1 K & L ASSOCIATES			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49936	80-04-11	Décision: MPN-11231 M-402113-PN-2 SCAVO, NICK			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49937	80-04-11	Décision: MPN-11232 M-402092-PN-1 HAMILTON EQUIPMENT INC.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49938	80-04-11	Décision: MPN-11233 M-402092-PN-2 HAMILTON EQUIPMENT INC.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49939	80-04-11	Décision: MPN-11234 M-402092-PN-3 HAMILTON EQUIPMENT INC.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49940	80-04-11	Décision: MPN-11235 M-402092-PN-4 HAMILTON EQUIPMENT INC.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49941	80-04-11	Décision: MPN-11236 M-402019-PN-2 MORRIS, JOHNNY			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49942	80-04-11	Décision: MPN-11237 M-402057-PN-1 ROBERTSON, MURRAY			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49943	80-04-11	Décision: MPN-11238 M-401981-PN-1 COAST REGRIGERATED TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49944	80-04-11	Décision: MPN-11239 M-401981-PN-2 COAST REFRIGERATED TRUCKING CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49945	80-04-11	Décision: MPN-11240 M-401834-PN-1 FRANCOEUR, LÉO			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49946	80-04-10	Décision: MPN-11241 M-401783-PN-31 FLA-TEX INC.			Demande de permis Accordée Du 10 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49947	80-04-11	Décision: MPN-11242 M-401735-PN-2 DUTTON, DONALD C.			Demande de permis Accordée Du 11 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49950	80-04-15	Décision: MPN-11245 M-401437-PN-1 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49951	80-04-15	Décision: MPN-11246 M-401437-PN-3 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49952	80-04-15	Décision: MPN-11247 M-401437-PN-4 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49953	80-04-15	Décision: MPN-11248 M-401437-PN-6 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49954	80-04-15	Décision: MPN-11249 M-401437-PN-7 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49955	80-04-15	Décision: MPN-11250 M-401437-PN-8 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49956	80-04-15	Décision: MPN-11251 M-401437-PN-9 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49957	80-04-15	Décision: MPN-11252 M-401437-PN-10 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49958	80-04-15	Décision: MPN-11253 M-401437-PN-11 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49959	80-04-15	Décision: MPN-11254 M-401437-PN-12 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49960	80-04-15	Décision: MPN-11255 M-401437-PN-13 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49961	80-04-15	Décision: MPN-11256 M-401437-PN-14 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49962	80-04-15	Décision: MPN-11257 M-401437-PN-15 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49963	80-04-15	Décision: MPN-11258 M-401437-PN-16 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49964	80-04-15	Décision: MPN-11259 M-401437-PN-17 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49965	80-04-15	Décision: MPN-11260 M-401437-PN-18 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49966	80-04-15	Décision: MPN-11261 M-401437-PN-19 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49967	80-04-15	Décision: MPN-11262 M-401437-PN-20 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49968	80-04-15	Décision: MPN-11263 M-401437-PN-21 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49969	80-04-15	Décision: MPN-11264 M-401437-PN-22 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-49970	80-04-15	Décision: MPN-11265 M-401437-PN-23 SOUTHLAND DIST.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49972	80-04-15	Décision: MPN-11267 M-401437-PN-1 ROSS, R.H.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49973	80-04-15	Décision: MPN-11268 M-400964-PN-1 C & C TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49975	80-04-15	Décision: MPN-11270 M-400797-PN-2 RANDALL, JOHN SR.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49976	80-04-15	Décision: MPN-11271 M-400797-PN-7 RANDALL, JOHN SR.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49977	80-04-15	Décision: MPN-11272 M-400797-PN-8 RANDALL, JOHN SR.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49978	80-04-15	Décision: MPN-11273 M-400797-PN-9 RANDALL, JOHN SR.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49979	80-04-09	Décision: MPN-11274 M-402325-PN-1 S.H.S. ASSOCIATES			Demande de permis Accordée Du 9 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49980	80-04-15	Décision: MPN-11275 M-400655-PN-7 WESSNER, ERNEST E.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49981	80-04-15	Décision: MPN-11276 M-400655-PN-8 WESSNER, ERNEST E.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49982	80-04-15	Décision: MPN-11277 M-400492-PN-2 PHILLIPS TRUCKING COMPANY			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49983	80-04-15	Décision: MPN-11278 M-400091-PN-2 BROWN, FRANCIS C.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49984	80-04-15	Décision: MPN-11279 M-401352-PN-42 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49985	80-04-15	Décision: MPN-11280 M-401352-PN-45 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49986	80-04-15	Décision: MPN-11281 M-401352-PN-46 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49987	80-04-15	Décision: MPN-11282 M-401352-PN-48 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-49988	80-04-15	Décision: MPN-11283 M-401352-PN-52 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-49989	80-04-15	Décision: MPN-11284 M-401352-PN-58 REEVES TRANSPORTATION CO.			Demande de permis Accordée Du 15 avril 1980 au 31 mars 1981
M-50452	80-04-22	Décision: MPN-11517 M-401890-PN-1 BOULET, DENIS			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981.
M-50475	80-04-22	Décision: MPN-11540 M-400016-PN-4 VACHON, ROLAND			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981.
M-50476	80-04-22	Décision: MPN-11541 M-401433-PN-3 RIOUX, NORMAND			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981.
M-50625	80-04-23	Décision: MPN-11570 M-402358-PN-1 CHAYER, SYLVAIN			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981.
M-50696	80-04-24	Décision: MPN-11611 M-402364-PN-1 LALONDE, GUY			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981.

LOCATION

M-34769	80-04-18	Décision: ML-2220 M-600505-4-D LOCATION CIRCUIT INC.	G.O.Q. no 39 p. 11782	78-09-30	

Demande de révision de décision

La Commission:

1. Accepte de réviser et de modifier la décision ML-1970, du 18 juillet 1979.

2. Autorise Location Circuit Inc. à opérer son permis de location à sa place d'affaires, au 3080, rue Bernard-Pilon, St-Mathieu-de-Beloeil, QC,

3. Décrète que le permis de Location Circuit Inc., ne se renouvellera pas automatiquement au 31 mars 1981 sur paiement des droits prescrits, mais pourra être renouvelé par décision de la Commission si, à l'audience publique dès maintenant convoquée au bureau de la Commission à Montréal, en la division 1, le 20 janvier 1981, à 10 heures, la détentrice vient y faire la démonstration qu'elle a opéré son permis pour l'année 1980-1981 en tous points conformément à la loi et aux règlements.

M-38485	80-04-18	Décision: ML-2218 M-600218-4-D LEND LEASE TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 11	79-03-17	Demande de permis Accordée
M-40238	80-04-14	Décision: ML-2208 CM-60000-P-29 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante G.P.I. INDUSTRIES LTD. Intimée	G.O.Q. no 17	79-04-28	

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Proprio motu
La Commission:
Déclare que le dossier tel que constitué ne lui permit pas de rendre une décision suivant les conclusions recherchées par les avis et document ci-haut mentionnés.

M-44479	80-04-18	Décision: ML-2219 M-60552-101-D 417 AUTO LEASING LTD.	G.O.Q. no 38 p.8555 G.O.Q. no 5 p. 1348	79-09-22 80-02-02	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-46392	80-04-16	Décision: ML-2211 M-600939-106-D AUTOSERVICAR INC.	G.O.Q. no 3 p. 383 G.O.Q. no 11 p. 4121	80-01-19 80-03-15	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-47427	80-03-31	Décision: ML-2194-TF M-600197-102-DT LOCATION McCONNERY INC.	G.O.Q. no 8 p. 2008	80-02-23	Modification de tarifs Accordée
Q-20422	80-04-23	Décision: QL-998 Q-600464-101-D LOCATION P.Y.C. INC.	G.O.Q. no 21 p. 5764	79-05-26	Demande de permis Désistement
Q-21598	80-04-22	Décision: QL-1003 Q-600009-102-D ROMPRÉ & FRÈRE DRIVE YOURSELF LTÉE	G.O.Q. no 41	79-10-13	Demande de permis Accordée en partie
Q-21771	80-04-24	Décision: QL-999 Q-600477-102-D J. ARTHUR FARRAH	G.O.Q. no 48	79-12-01	Demande de permis Désistement
Q-21785	80-04-21	Décision: QL-976-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-600233-102-D LOCATION THÉBEX INC.			Correction de décision dans le cadres des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige, à la page 3, le numéro Q-500233-102-D par le numéro Q-600233-102-D.
Q-21790	80-04-24	Décision: QL-1001 Q-600240-101-V ÉQUIPEMENTS ST-PAUL (RIMOUSKI) LTÉE Requérante Q-600010-105-V BOULEVARD CHEVROLET INC. Opposante	G.O.Q. no 48	79-12-01	Vérification de permis Désistement
Q-21791	80-04-24	Décision: QL-1000 Q-600336-102-V CAROLL COTE INC. Requérante Q-600010-104-V BOULEVARD CHEVROLET INC. Opposante	G.O.Q. no 48	79-12-01	Vérification de permis Désistement
Q-22332	80-04-22	Décision: QL-997 Q-600 494-102-D 93629 CANADA LTÉE	G.O.Q. no 5 p. 1357	80-02-02	Demande de permis Accordée telle que précisée
Q-22680	80-04-25	Décision: QL-1004 Q-600 512-101-D WAYAGAMAC AUTOS INC.	G.O.Q. no 10 p. 3915	80-03-03	Demande de permis Accordée
Q-22776	80-04-24	Décision: QL-1002 Q-600 065-104-D PREMIER DRIVE YOURSELF INC.	G.O.Q. no 11 p. 4172	80-03-15	Modification de permis Accordée

TRANSPORT EN VRAC

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-29448	80-04-18	Décision: MCV-16945 M-501085-D-001 ENTREPRISES C.R. MÉNARD INC.			Demande de permis Rejetée
M-29449	80-04-18	Décision: MCV-16946 M-501085-D-002 ENTREPRISES C.R. MÉNARD INC.			Demande de permis Rejetée
M-29450	80-04-18	Décision: MCV-16947 M-501085-D-003 ENTREPRISES C.R. MÉNARD INC.			Demande de permis Rejetée
M-29451	80-04-18	Décision: MCV-16948 M-501085-D-004 ENTREPRISES C.R. MÉNARD INC.			Demande de permis Rejetée
M-46979	80-03-19	Décision: MCV-16882 M-508949-101-DS ROLLIN, JEAN-YVES Requérant-cédant M-504424-002 E. ROLLIN COMPAGNIE LTÉE Requérante-cessionnaire			Transfert de permis Accordée R-6
M-46982	80-03-14	Décision: MCV-16862 M-507626-102-DS JASMIN, OVILA JASMIN, MICHEL JASMIN, ANDRÉ JASMIN, YVON Requérants-cédants JASMIN, OVILA JASMIN, ANDRÉ JASMIN, YVON JASMIN, MICHEL Requérants-cessionnaires TRANSPORT O. JASMIN & FILS INC. Mise en cause	Le Devoir	5, 6, 7 novembre 79	Changement de contrôle Accordée
M-47084	80-02-20	Décision: MCV-16775 M-503423-101-DS LAZURE, YVAN Requérant-cédant M-509229-101-DS CRAIG, WESLEY Requérant-cessionnaire	Le Devoir	15, 16, 17 novembre 79	Transfert de permis Accordée R-6
M-47122	80-04-21	Décision: MDI-2577 M-508845-101-DS L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant LAMOUREUX, LUCIEN Intimé-cédant L. LAMOUREUX TRANSPORT LTÉE Intimée-cessionnaire			Décision incidente Demande suivant le paragraphe 3 de l'article 2.46 du Règlement 2 (1976) Vu la requête et les pièces au dossier, la Commission, siégeant en division de pratique, annule la décision MCV-16763 à compter du 21 avril 1980.
M-47422	80-02-29	Décision: MCV-16801 M-502216-102-DS GAGNÉ, JEAN-ROCH Requérant-cédant M-509303 TRANSPORT GIGI-DENIS Requérante-cessionnaire	Le Devoir	19, 20, 21 décembre 79	Transfert de permis Accordée R-10

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-47501	80-03-24	Décision: MCV-16907 M-502140-101-DS DORÉ, ÉMILE Requérant-cédant M-508717-002 DORÉ, RÉAL Requérant-cessionnaire	Le Devoir Le Devoir	12, 14, 15 décembre 79 10, 11, 12 mars 80	Transfert de permis Accordée R-7
M-47517	80-03-18	Décision: MCV-16869 M-508635-101-DS ANDRÉ GAMELIN TRANSPORT Requérante-cédante M-509318-001 LES ENFOUISSEMENTS JEAN-CLAUDE VERREAULT LTÉE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	15, 16, 17 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-6
M-47552	80-03-24	Décision: MCV-16904 M-503463-101-DS LAFONTAINE, ANTONIO Requérant-cédant M-509332-001 PATRY, GILLES Requérant-cessionnaire	Le Droit	8, 9, 10 janvier 80	Transfert de permis Accordée R-7
M-48495	80-04-14	Décision: MCV-16928 M-504628-101-DS G.P. ENR. Requérante-cédante M-509297-001 LES ENTREPRISES RICHARD BOISSELLE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 décembre 79	Transfert de permis Accordée R-10
M-49019	80-04-14	Décision: MCV-16929 M-508661-101-DS DUBUC, MARIO Requérant-cédant M-507520-001 DIONNE, RAYMONDE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	13, 14, 15 février 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-50081	80-04-17	Décision: MCV-16940 M-509475-101-VE GLENN W. STOWELL			Demande de permis Accordée
M-50082	80-04-17	Décision: MCV-16941 M-509475-102-VE GLENN W. STOWELL			Demande de permis Accordée
M-50083	80-04-17	Décision: MCV-16942 M-509471-101-VE BUNNELL, SHELDON			Demande de permis Accordée
M-50084	80-04-17	Décision: MCV-16943 M-509471-102-VE BUNNELL, SHELDON			Demande de permis Accordée
M-50085	80-04-17	Décision: MCV-16944 M-509471-103-VE BUNNELL, SHELDON			Demande de permis Accordée
M-50421	80-04-17	Décision: MCV-16939 M-505973-101-VE ALARY TRANSPORT LTÉE			Demande de permis Accordée
M-50425	80-04-17	Décision: MCV-16959 M-509301-101-VE R. & H. MATHIEU & PARÉ INC.			Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-20405 Q-23091	80-04-22	Décision: QCV-12720 Q-52 201-101-PA ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 02 Requérante Q-52 511-1-D L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES CAMIONNEURS DU SAGUENAY LAC ST-JEAN Requérante POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 02 INC. Intimée MICHEL DUCHESNE GILBERT TREMBLAY ANGELO SASSEVILLE MAJELLA SIMARD CLERMONT CÔTÉ et L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 02 INC. et L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ENTREPRENEURS EN VRAC DE LA RÉGION 02 INC. Mis en cause	Le Quotidien du Saguenay Lac-St Jean G.O.Q. no 21	80-04-12 79-05-26	Q-23091: Demande de permis de poste pour la région 02 Q-20405: Requête en non-renouvellement de permis de poste d'affectation de la région 02. Rejetées
Q-21304	80-04-14	Décision: QCV-12690 Q-500513-101-D FIDÈLE DESBIENS Requérant-cédant Q-506999-102-D TRANSPORT GUY-LAIN LTÉE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 37 p. 8425	79-09-15	Transfert de permis R-3 Accordée telle qu'amendée Cette décision est exécutoire à compter du 14 avril 1980.
Q-21323	80-04-14	Décision: QCV-12689 Q-502781-102-D BENOÎT BOUCHARD Requérant-cédant Q-506999-101-D TRANSPORT GUY-LAIN LTÉE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 37 p. 8427	79-09-15	Transfert 2 permis R-03 Accordée telle qu'amendée Cette décision est exécutoire à compter du 14 avril 1980.
Q-21755-S	80-04-28	Décision: QS-3122 et QDI-1233 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-505845-101-S ANDRÉ MORIN Intimé			

Permis spécial (décision QS-2932 jamais publiée)

La décision n'a plus sa raison d'être, vu la date d'expiration du permis mentionnée à la décision et, par conséquent, il n'y a plus lieu de statuer sur les droits. Par ailleurs, il est opportun de confisquer le montant déposé par l'intimé.

Q-22314	80-04-21	Décision: QCV-12574-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-503002-101-D VICTOR FECTEAU Q-504313-101-D CAMIL FECTEAU Mis en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission corrige le numéro Q-504313-101-S par le numéro Q-504313-101-D.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-22959	80-04-14	Décision: QCV-12691 Q-501791-101-DS JEAN-GUY CARRIER Requérant-cédant Q-505422-101-DS ROGER CARRIER Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	6, 7, 8 mars 80	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 14 avril 1980.
Q-22994	80-04-08	Décision: QCV-12676 Q-505213-101-DS JEAN-MARC MASSICOTTE Requérant-cédant Q-500316-102-DS CONRAD LABBÉ Requérant-cessionnaire	Le Nouvelliste	3, 4, 5 mars 80	Transfert de permis R-4 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 8 avril 1980.
Q-22995	80-04-16	Décision: QCV-12701 Q-505681-101-DS TRUDEL, ROBERT Requérant-cédant Q-506654-101-DS BÉTONNIÈRE TRUDEL INC. Requérante-cessionnaire	Le Nouvelliste	27, 28, 29 fév. 80	Transfert de permis R-4 Accordée Cette cécision est exécutoire à compter du 16 avril 1980.
Q-23091 Q-20405	80-04-22	Décision: QCV-12720 Q-52 201-101-PA ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 02 Requérante Q-52 511-1-D L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES CAMIONNEURS DU SAGUENAY LAC ST-JEAN Requérante POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 02 INC. Intimée MICHEL DUCHESNE GILBERT TREMBLAY ANGELO SASSEVILLE MAJELLA SIMARD CLERMONT CÔTÉ et L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 02 INC. et L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ENTREPRENEURS EN VRAC DE LA RÉGION 02 INC. Mis en cause	Le Quotidien du Saguenay Lac-St-Jean G.O.Q. no 21	80-04-12 79-05-26	Q-23091: Demande de permis de poste pour la région 02 Q-20405 Requête en non-renouvellement de permis de poste d'affectation de la région 02. Rejetées
Q-23110	80-04-16	Décision: QCV-12695 Q-503703-101-DS MARTIN MERCIER INC. Requérante-cédante Q-507213-101-DS MERCIER, RICHARD Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	13, 14, 15 fév. 80	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 16 avril 1980.

DÉCHETS

Q-22406	80-04-22	Décision: QSD-485 Q-710649-101-D RÉNALD FILLION	G.O.Q. no 5 p. 1370	80-02-02	Demande de permis Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-22409	80-04-22	Décision: QSD-484 Q-710647-101-D MADAME IRÈNE MERCIER	G.O.Q. no 5 p. 1371	80-02-02	Demande de permis Rejetée
Q-23470	80-04-25	Décision: QT-902 Q-710 533-101-SI ROGER LEGRESLEY			Permis temporaire *instanter* Rejetée

Errata

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 17 du 26 avril 1980, à la page 5349, lors de la publication de la décision QCS-2230, on aurait dû lire accordée telle qu'amendée.

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 17 du 26 avril 1980, à la page 5349, lors de la publication de la décision QCS-2237, le numéro de dossier aurait dû se lire: Q-300 320-120-D.

6600-o

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Ville de La Sarre

Adoption d'une résolution

Avis est, par la présente, donné, qu'à la séance des membres du Conseil provisoire de la ville de La Sarre, tenue le 22 avril 1980, à 20 h 30, une résolution a été dûment adoptée, conformément à l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (P.L.Q. 125), dont voici la teneur:

Résolution

Il est proposé par le conseiller Donald Théberge, secondé par le conseiller Henri Salembier et unanimement résolu qu'il soit procédé à l'élaboration du plan d'urbanisme de la ville de La Sarre et des règlements d'urbanisme, en conformité avec le projet de loi 125, Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et que les services de la firme Pluram Inc. soient retenus à cette fin, conformément à leur proposition de services professionnels datée du 28 mars 1980, dit plan devant être adopté au plus tard le 31 décembre 1980.

La Sarre, le 24 avril 1980.

Le greffier,
6666-o FRANÇOIS CASAUBON.

Associations coopératives — Loi sur les

CHANTIER COOPÉRATIF DE L'U.C.C. DE LATERRIÈRE (ASSOCIATION COOPÉRATIVE)

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial adopté le 26 mars 1980, de l'association coopérative «CHANTIER COOPÉRATIF DE L'U.C.C. DE LATERRIÈRE (ASSOCIATION COOPÉRATIVE)», changeant son nom en celui de «COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DE LATERRIÈRE».

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6667-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'ÎLE D'ALMA

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial de l'association coopérative «COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'ÎLE D'ALMA», adopté le 1er avril 1980, modifiant ses fins.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6668-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Commission des normes du travail

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre donne avis, conformément à l'article 7 de la Loi sur les normes du travail (1979, chapitre 45), que le gouvernement a déterminé par le Décret numéro 753-80, en date du 20 mars 1980, que le siège social de la Commission des normes du travail est situé au 750, boulevard Charest est, Québec.

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre,
6709-o PIERRE MARC JOHNSON.

Succession André Leduc

Avis est, par les présentes, donné que mademoiselle Marie-Andrée Leduc, enfant mineur, domiciliée au 105, rue Ellen, à Valleyfield, étant une des héritières légales de son père feu André Leduc en son vivant demeurant au 1285, rue Paquin, app. 16, à l'Île-Saint-Jean, dans le comté de Terrebonne, étant décédé à Sainte-Anne-des-Plaines, le 13 février 1980, sans laisser de testament, a accepté la succession dudit André Leduc aux termes d'un acte exécuté devant Me Jean-Michel Philie, notaire, 50, rue Jacques-Cartier, à Valleyfield, le 21 avril 1980, et enregistré à Terrebonne, sous le numéro 586605.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Me Jean-Michel Philie et peut être consulté à son bureau à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront devant la loi.

Veuillez noter que mademoiselle Marie-Andrée Leduc est représentée par son tuteur M. Gérard Leduc nommé

à cette fonction par ordonnance de la Cour supérieure du district de Beauharnois rendue le 11 avril 1980, dossier numéro 760-14-000023-80.

Salaberry-de-Valleyfield, le 24 avril 1980.

Le procureur,
6669-o JEAN-MICHEL PHILIE, *notaire.*

Succession Paul Henri Corneau

Avis public est donné que dame Ghislaine Collard, ès qualités de tutrice à l'enfant mineur Gaétan Corneau, demeurant à Drummondville, district de Drummond, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de M. Paul Henri Corneau, en son vivant demeurant au 2118, chemin Hemming, Drummondville-Nord, par acte passé devant Me Michel Boileau, notaire, pratiquant en la ville de Drummondville au 228, rue Hériot, le 15 avril 1980, sous le numéro 2659 de ses minutes et enregistré au bureau d'enregistrement de Drummondville, le 16 avril 1980, sous le numéro 253298.

Drummondville, le 18 avril 1980.

Le procureur,
6608-o MICHEL BOILEAU, *notaire.*

Succession Priscille Hachez

Prenez avis que la succession de feue Priscille Hachez, en son vivant infirmière, demeurant au 492, rue Gauthier, Buckingham, province de Québec, a été acceptée, sous bénéfice d'inventaire, suivant acte reçu devant Me Pierre Paul Juneau, notaire, le 21 janvier 1980, sous le numéro 2277 de ses minutes et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Papineau, le 23 janvier 1980, sous le no 159371, par Ronald Soucy ès qualités de tuteur à ses enfants mineurs Denis Soucy, Robert Soucy, Philippe Soucy et Marie-Claude Soucy, suivant ordonnance de la Cour supérieure du district de Hull, rendue le 12 décembre 1979, dossier numéro 550-14-000281-79

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Me Pierre Paul Juneau, notaire, le 15 janvier 1980, sous le numéro 2271 de ses minutes.

Buckingham, le 9 avril 1980.

Le procureur,
6677-o PIERRE PAUL JUNEAU, *notaire.*

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

Caisse d'économie Industrielle Lasalle

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit «Building Products Employees (Montreal) Credit Union Limited» et « Monsanto Montreal Credit Union», datée du 19 décembre 1979, demandant l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la Caisse résultant de cette fusion est: «Caisse d'économie Industrielle Lasalle».

Le siège social de cette Caisse est situé au 17, chemin Ronald, Montréal-Ouest, dans le district électoral de Notre-Dame-de-Grâce.

La Caisse pourra recruter ses membres:

a) dans le territoire comprenant les districts électoraux de Marguerite-Bourgeois et Notre-Dame-de-Grâce;

b) dans le groupe de «les employés de Building Products of Canada Limited et leur famille immédiate (conjoint et enfants), les employés de Monsanto Canada Inc. et leur famille immédiate (conjoint et enfants)».

Cette Caisse sera affiliée à la Ligue des caisses d'économie du Québec (1970).

Québec, le 24 avril 1980.

Le sous-ministre des consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
6609-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse d'établissement de Lanaudière

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 26 février 1980 par La caisse d'établissement de Joliette changeant son nom en celui de «La caisse d'établissement de Lanaudière».

Québec, le 24 avril 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
6693-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse Populaire de St-Bernard sur Mer (Îles-aux-Coudres)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 13 septembre 1979, modifiant le territoire de La Caisse Populaire de St-Bernard sur Mer (Îles-aux-Coudres) qui était Saint-Bernard-sur-Mer en celui comprenant les limites de l'Île-aux-Coudres.

Québec, le 23 avril 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
6610-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La caisse populaire de St-Charles

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 19 décembre 1979 par La Caisse Populaire de St-Charles de Bellechasse changeant son nom en celui de La caisse populaire de St-Charles.

Québec, le 23 avril 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6611-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse populaire de Saint-Louis de France

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 12 juin 1979, modifiant le territoire de La Caisse populaire de Saint-Louis de France qui était la paroisse de Saint-Louis-de-France en celui de:

La paroisse de Saint-Louis-de-France (Champlain)
La cité du Cap-de-la-Madeleine (Champlain)
Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine (Champlain)
La paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (Champlain)
La paroisse de Saint-Maurice (Champlain)
La ville de Trois-Rivières (Trois-Rivières).

Québec, le 23 avril 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6614-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La caisse populaire de Villeneuve

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 10 septembre 1979 par La Caisse Populaire Desjardins de Villeneuve changeant son nom en celui de La caisse populaire de Villeneuve.

Québec, le 23 avril 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6612-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse Populaire Desjardins de Notre-Dame des Anges

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 9 janvier 1980, modifiant le territoire de La Caisse Populaire Desjardins de Notre-Dame des Anges qui était la paroisse religieuse de Notre-Dame-des-Anges en celui de l'étendue de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges et de la desserte de Montauban-les-Mines, étant le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

Québec, le 23 avril 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6613-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse populaire St-Luc de Champlain

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 28 mars 1979 par La Caisse Populaire de St-Luc de Champlain changeant son nom en celui de Caisse populaire St-Luc de Champlain.

Québec, le 23 avril 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6615-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Alica Bartova

Prenez avis que Dr Alica Bartova, 500, avenue Pine ouest, app. 406, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alice Barta.

Montréal, le 10 avril 1980.

L'agent d'administration,
6658-19-2-o LOUISE BROCHU.

Marie Gemma Thérèse Simonne Bidégaré

Avis est, par les présentes, donné que Marie Gemma Thérèse Simonne Bidégaré, domiciliée et résidant au 4725, 3e Avenue ouest, app. 4, à Charlesbourg, district de Québec, s'adressera sous peu au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Suzanne Bidégaré.

Charlesbourg, le 25 mars 1980.

Le procureur de la requérante,
6473-18-2-o ME GILLES SAVARD.

Joseph Armand Bluteau

Prenez avis que monsieur Joseph Armand Bluteau, résidant dans le district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant d'ajouter le prénom de Marcel à ses prénoms reçus à sa naissance.

Ce changement ne peut avoir aucun effet négatif et n'affecte que le requérant seulement.

Saint-Félicien, le 8 avril 1980.

Les procureurs du requérant,
CÔTÉ, GILBERT, LAPOINTE, LAROUCHE, DALLAIRE, ISABELLE, LORTIE & HOULE, *avocats*.
6474-18-2-o

Joseph Louis-Marie dit Léonce Bouchard

Prenez avis que monsieur Joseph Louis-Marie dit Léonce Bouchard, résidant au 992, rue des Chênes, Normandin, district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de porter le prénom de Léonce aux lieu et place de ses prénoms reçus à sa naissance.

Ce changement n'affectera que le requérant.

Saint-Félicien, le 16 avril 1980.

Les procureurs du requérant,
MES CÔTÉ, GILBERT, LAPOINTE, LAROUCHE, DALLAIRE, ISABELLE, LORTIE & HOULE.
6582-18-2-o

Denis Carpentier

Avis est donné que Denis Carpentier, expéditeur, résidant et domicilié au numéro 1952 A, rue Gauthier, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Denis Desrochers.

Montréal, le 14 avril 1980.

Les procureurs du requérant,
MES POIRIER, ST-PIERRE & CARRIÈRE, *avocats*.
6464-18-2-o

Richard Denver

Avis est donné que Richard Denver, cultivateur, domicilié et résidant au 1376, du chemin la Guerre, à Saint-Anicet, district judiciaire de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Richard Caza.

Valleyfield, le 23 avril 1980.

Le procureur du requérant,
MICHEL MERCIER, *avocat*.
6643-19-2-o

Joseph Fortin

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Fortin résidant au 36, rue Saint-Antoine, Métabetchouan, comté de Lac-Saint-Jean, district de Roberval, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Ferland.

Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Alma, le 14 mars 1980.

Les procureurs du requérant,
GAUTHIER, MALTAIS ET BERGERON, *avocats*.
6499-18-2-o

Daniel Gould

Avis est, par les présentes, donné que Daniel Gould, étudiant, résidant au 15, rue Rainville, à Granby, district de Bedford, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de Daniel Lafrance en celui de Joseph Daniel Michel Gould ou subsidiairement en celui de Joseph Daniel Michel (Lafrance) Gould.

Granby, le 10 mars 1980.

Le procureur du requérant,
ME RÉJEAN CHOINIÈRE.
6554-18-2-o

Susan Merle Handman

Avis est donné que Susan Merle Handman, étudiante en droit, résidant au 5488, avenue Avonmore, app. 106, dans les ville et district de Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Suzanne Handman.

Montréal, le 31 mars 1980.

Les procureurs de la requérante,
KIRSHENBLATT & YELIN.
6487-18-2-o

Magella Lebrun

Avis est donné que Magella Lebrun, domicilié au numéro 356, de la rue Villeneuve, à Saint-Eustache, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Michel Lebrun.

Saint-Eustache, le 2 avril 1980.

Le procureur du requérant,
ÉLYSE BINETTE, *notaire*.
6475-18-2-o

Joseph Louis Bernard Lortie

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Louis Bernard Lortie domicilié et résidant au 1555, rue Bellerive à Sainte-Julienne, comté de Montcalm, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Jean-Louis Marsolais, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Joliette, le 22 avril 1980.

Les procureurs du requérant,
MES LANDREVILLE, THIFFAULT, VARIN & BRIND'AMOUR.
6659-19-2-o

Marie Thérèse Dolorès

Avis est, par les présentes, donné que Marie Thérèse Dolorès domiciliée au 20, de la 130e Avenue, Île-Perrot, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Thérèse Dolorès Poirier.

Montréal, le 21 avril 1980.

Les procureurs de la requérante,
GUY, VAILLANCOURT, MERCIER,
6660-19-2-o BERTRAND, BOURGEOIS & LAURENT.

Luigi Nagode

Avis est donné que monsieur Luigi Nagode, professeur, domicilié au 284, rue de la Loire, app. 1, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Carl Alois Luigi Nagode.

Le requérant est la seule personne pouvant être affectée par ledit changement de nom.

Jonquière, le 28 avril 1980.

Les procureurs du requérant,
BÉGIN, GAUTHIER, SIMARD,
CÔTÉ, OUELLET, MAZURETTE
6678-19-2-o & TREMBLAY.

Iwanowitsch Podlisnoy (dit Podlisney)

Avis est donné, que Iwanowitsch Podlisnoy (dit Podlisney), commis, résidant et domicilié au 6875, Lacordaire, Saint-Léonard, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Peter Tilliot.

Saint-Léonard, le 22 avril 1980.

Le requérant,
IWANOWITSCH PODLISNOY
6644-19-2-o (dit PODLISNEY).

Domenicantonio Giovanni Ruscitto

Avis est donné que Domenicantonio Giovanni Ruscitto, étudiant, domicilié et résidant au 8734, place des Lilas, ville d'Anjou, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Antonio Ruscitto.

Saint-Léonard, le 28 mars 1980.

Le procureur du requérant,
6601-19-2-o RICHARD BINDA, *avocat*.

Nancy Shadbolt

Avis est donné que Nancy Shadbolt, domiciliée et résidant au 9, Delta View Point, Lennoxville, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Nancy Aulis.

Sherbrooke, le 17 avril 1980.

Le procureur de la requérante,
6679-19-2-o LISE DUBÉ.

Douglas Siedlak

Avis est, par les présentes, donné que Douglas Siedlak, domicilié et résidant au 224A, 23e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Douglas Nicoriuk.

Saint-Eustache, le 25 mars 1980.

Les procureurs du requérant,
6511-18-2-o SOUMIS & BERTRAND.

Miu Ling Tam

Avis est donné que Mlle Miu Ling Tam, résidant et domiciliée au 39, Johan-Beetz, Sept-Îles, district de Mingan, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Miu Ling Winny Tam.

Sept-Îles, le 15 avril 1980.

Le procureur de la requérante,
6555-18-2-o JEAN COUTURE, *avocat*.

Bahgat Aziz Ziwani

Prenez avis que Bahgat Aziz Ziwani, étudiant domicilié et résidant au 865, Delourdes, Duvernay, cité de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Georges Aziz Ziwani.

Laval, le 18 avril 1980.

Les procureurs du requérant,
SAINT-AUBIN, LONDEI,
6680-19-2-o CHARBONNEAU ET PLANTE.

Code de procédure civile (Article 139)

Avis aux créanciers de Klaus Borchert et de son épouse Yvette Bluntzer

Avis vous est donné que, le 17 juin 1980, Klaus Borchert, marchand, domicilié au 219, chemin des Patriotes, Saint-Charles-sur-Richelieu, QC, et son épouse, Yvette Bluntzer, secrétaire, domiciliée au 219, chemin des Patriotes, Saint-Charles-sur-Richelieu, QC, présenteront à la division de pratique de la Cour supérieure du district de Saint-Hyacinthe, une requête aux fins d'homologuer leurs conventions matrimoniales constatées en un contrat de mariage, passé le 27 mars 1980, devant Me Edmond Chagnon, notaire, à Mont-St-Hilaire, QC.

Montréal, le 25 avril 1980.

Les procureurs,
BEAULIEU, BOISVERT, SZEMENYEI, PAIEMENT et SEMENIUK.

1420 ouest, rue Sherbrooke,
bureau 900, Montréal, QC
H3G 1K5

6661-o

Avis aux créanciers de Robert Houle et de Monique Sabourin

Avis est donné aux créanciers que le 12 juin 1980 une pétition sera présentée à la division de pratique de la Cour supérieure pour la province de Québec au 109, rue Charles, à la salle numéro 3, Saint-Jean, district d'Iberville aux fins de légaliser la modification du régime matrimonial entre Robert Houle et Monique Sabourin, tous deux domiciliés au 570, rang Double, Mont-Saint-Grégoire, comté d'Iberville, district d'Iberville, lesquels accords sont énoncés dans un acte de modification de régime matrimonial exécuté devant Me Gilles Lessard, notaire.

Ville de Laval, le 28 avril 1980.

Les procureurs des requérants,
6716-o LAMARCHE & GODIN.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

ASBESTOS TRANSIT INC.

Prenez avis, que la compagnie ASBESTOS TRANSIT INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 23 avril 1980.

Le procureur de la compagnie,
6645-o GUY POLIQUIN, *avocat*.

COMPAGNIE DE MATÉRIAUX DE RÉCUPÉRATION QUÉBEC-LABRADOR LTÉE

Prenez avis que la COMPAGNIE DE MATÉRIAUX DE RÉCUPÉRATION QUÉBEC-LABRADOR LTÉE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 avril 1980.

Le procureur de la compagnie,
6681-o SAMUEL E. BERGER, Q.C., *avocat*.

CRÉATIONS PARIS-LONDRES INC.

Prenez avis que la compagnie CRÉATIONS PARIS-LONDRES INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,
6694-o ALBANESE ET LALIBERTÉ, *notaires*.

LES DISTRIBUTIONS G.B.J. INC.

Prenez avis que la compagnie LES DISTRIBUTIONS G.B.J. INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Sept-Îles, le 11 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,
6646-o DE POKOMANDY, BESNIER & PARVU.

GREVEN JEWELLERY MFG. CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie GREVEN JEWELLERY MFG. CORP., constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,
6682-o SPIEGEL & KRAVETZ.

HÔPITAL BEAULAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que HÔPITAL BEAULAC INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,
GUY, VAILLANCOURT, MERCIER,
6683-o BERTRAND, BOURGEOIS & LAURENT.

LA LANTERNE STE-MARIE INC.

Avis est, par la présente, donné que la compagnie LA LANTERNE STE-MARIE INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 21 avril 1980.

Le procureur de la requérante,
6647-o LUCIE COLLARD, *notaire*.

SEMI-CONDUCTEUR MITEL INC.
MITEL SEMI-CONDUCTOR INC.

Prenez avis que SEMI-CONDUCTEUR MITEL INC. —MITEL SEMI-CONDUCTOR INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Bromont, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS
6685-o & TÉTRAULT.

PHAGY INC.

Prenez avis que la compagnie PHAGY INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 23 avril 1980.

Le procureur de la requérante,
6662-o ME RENÉ BÉDARD.

RENOREV INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie RENOREV INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Laval, district judiciaire de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 avril 1980.

Le secrétaire,
6684-o RÉJEAN MATHIEU.

LE SALON DE L'ENFANT D'AUJOURD'HUI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie LE SALON DE L'ENFANT D'AUJOURD'HUI INC., corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 78, rue Les Bouleaux, Laval-sur-le-Lac, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 avril 1980.

Le président,
6648-o LOUISE CHAMPAGNE.

SERVICES GRAPHIQUES OFFSET CONTINENTAL INC.

Prenez avis que la compagnie SERVICES GRAPHIQUES OFFSET CONTINENTAL INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives & Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 février 1980.

Le procureur de la compagnie,
6695-o LUC MARTEL, *avocat*.

LA SOCIÉTÉ C.B.M. INC.

Prenez avis que la compagnie LA SOCIÉTÉ C.B.M. INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 21 avril 1980.

Le procureur de la compagnie,
6686-o LIONEL MARTIN, *notaire*.

LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT UNISIG INC.

Prenez avis que la compagnie LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT UNISIG INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 avril 1980.

Le secrétaire,
6696-o PIERRE BENOIT.

THÉO AUTOMOBILES INC.

Avis est, par les présentes, donné que THÉO AUTOMOBILES INC., compagnie incorporée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Arthabaska, le 24 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,
BARIL, BELISLE, LASSONDE,
6687-o ROY & NEAULT.

THIRTY-SIX THIRTY-SEVEN DEVELOPMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie THIRTY-SIX THIRTY-SEVEN DEVELOPMENT CORPORATION, constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, et ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,
6663-o SPIEGEL & KRAVETZ.

URBANDALE DEVELOPMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que URBANDALE DEVELOPMENT CORP. corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 avril 1980.

Le président,
6688-o JOHN W. JOHANNSEN.

VON ROLL LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie VON ROLL LTD., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 avril 1980.

Les procureurs de la compagnie,
6697-o LETTE ET ASSOCIÉS.

WOODHAVEN DISTRIBUTORS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie WOODHAVEN DISTRIBUTORS LTD., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de St-Hubert, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 février 1980.

Le secrétaire,
6649-o MONA BESNER.

WOODHAVEN (QUÉBEC) LTÉE.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie WOODHAVEN (QUÉBEC) LTÉE., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de St-Hubert, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 février 1980.

Le secrétaire,
6650-o MONA BESNER.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Marcel Desrochers

Succession de Desrochers, Marcel, en son vivant de 1093, rue Osborne, Verdun, QC, décédé le 11 mai 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6
6616-o

Succession Yvan Guay

Succession de Guay, Yvan, en son vivant de 1049, Petit-Bernier, Saint-Jean, décédé le 21 septembre 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6
6617-o

Succession Benoit Gravel

Succession de Gravel, Benoit, en son vivant de 325, rue Fraser, app. 6, Québec, QC, décédé le 11 juillet 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est cu-

rateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

6618-o

Succession Jean-Charles Perreault

Succession de Perreault, Jean-Charles, en son vivant de Warwick, décédé le 31 juillet 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

6619-o

Succession Normand Ravary

Succession de Ravary, Normand, en son vivant de 57, Sauvé, Coteau-Station, QC, décédé le 4 octobre 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

6620-o

Demande(s) à la Législature

Crédit foncier Franco-Canadien

Avis est donné que le Crédit foncier Franco-Canadien déposera aussitôt que possible devant l'Assemblée nationale un projet de loi ayant pour objet de modifier sa charte aux fins de:

1. Permettre à la société de s'identifier sous un nom autre que sa dénomination sociale; et

2. Modifier une disposition concernant les objets de la société.

Montréal, le 10 avril 1980.

Les procureurs de la requérante,
DESJARDINS, DUCHARME,
DESJARDINS & BOURQUE.

6355-16-4-o

Guilde de la Marine Marchande du Canada

Avis est, par les présentes, donné que M. Robert F. Cook, président de la Guilde de la Marine Marchande du Canada, et M. Maury R. Sjoquist, secrétaire-trésorier de la Guilde, s'adresseront au Parlement du Canada, lors de la première session du trente-deuxième Parlement ou lors de l'une des deux sessions subséquentes, afin d'obtenir l'adoption d'une Loi pour abroger et remplacer sa loi constitutive, soit le chapitre 99 des Lois du Canada, 1919, et ce pour la meilleure administration et un meilleur contrôle des affaires, des intérêts et des biens de la Guilde.

Montréal, le 2 avril 1980.

Les procureurs des requérants,
LANGLOIS, DROUIN & ASSOCIÉS.

290, place d'Youville,
Montréal, QC
H2Y 2B6

6552-18-4-o

Succession de J. Roméo Pépin

Avis est, par les présentes, donné que M. Yves Léveillé, technicien en administration, domicilié au 6744, boulevard de L'Assomption, Montréal, province de Québec, et Trust Général du Canada, société de fiducie dûment constituée en vertu des Lois du Québec s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi privée autorisant Trust Général du Canada, en sa qualité d'exécuteur testamentaire et fiduciaire aux termes du testament de M. J. Roméo Pépin fait le 26 juillet 1961 devant Me Jean Guillet, notaire, à remettre les biens qu'il détient ès susdites qualités aux héritiers légaux dudit J. Roméo Pépin à la date du décès de ce dernier suivant l'ordre des successions déterminé par la loi.

Montréal, le 28 mars 1980.

Les procureurs des requérants,
BEAUPRÉ, TRUDEAU, SYLVESTRE,
TAILLEFER ET LÉGER.

6264-16-4-o

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Communications P.N.M.D. Inc.

Conformément aux dispositions de l'article 107 de la version spéciale de la Loi régissant le financement des partis politiques pour la tenue d'un référendum, le directeur général du financement des partis politiques donne avis que l'agence de publicité Communications P.N.M.D. Inc. 2075, rue Université, Montréal, est reconnue comme mandataire de M. Jean-Pierre Roy, agent officiel du comité Les Québécois pour le NON à l'occasion du référendum du 20 mai 1980.

Montréal, le 22 avril 1980.

La secrétaire,,
6651-o ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Conceptat Inc.

Conformément aux dispositions de l'article 107 de la version spéciale de la Loi régissant le financement des partis politiques pour la tenue d'un référendum, le directeur général du financement des partis politiques donne avis que l'agence de publicité Conceptat Inc. 1500, rue Stanley, bureau 408, Montréal, est reconnue comme mandataire de M. Jean-Pierre Nepveu, agent officiel du Regroupement national pour le OUI à l'occasion du référendum du 20 mai 1980.

Montréal, le 21 avril 1980.

La secrétaire,
6652-o ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Regroupement national pour le OUI

Conformément à l'article 37 de la version spéciale de la Loi régissant le financement des partis politiques pour la tenue d'un référendum, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par l'agent officiel du comité le Regroupement national pour le OUI, des agents locaux suivants:

Bonaventure:

M. Jean-Yves Chapados est remplacé par:
M. J. Claude Landry
C.P. 427
Maria
G0C 1Y0

Dorion

Mme Madeleine Dion est remplacée par:
M. Claude Roy
8011, rue Garnier
Montréal
H2E 2A9

Duplessis

Mme Marie-Rose-St-Pierre est remplacée par:
M. Georges Landry
140, Port-Tellier
Sept-Îles

Frontenac

M. Pierre Turcotte est remplacé par:
M. Gilles Ouellet
1087, 2e Rue
Disraéli
G0N 1E0

Roberval

M. Claude Thibeault est remplacé par:
M. Bernard Gaudreault
810, rue des Cèdres
Dolbeau
G8L 1N1

Montréal, le 28 avril 1980.

La secrétaire,
6701-o ME JOHANNE CANNING-LACROIX.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Caisse d'économie Aldomal
Aldomal Credit Union

(*Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la Caisse d'économie Aldomal — Aldomal Credit Union, tenue à Montréal, le 20 décembre 1979, il a été résolu à l'unanimité que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies et que monsieur Clifford Jacques soit nommé liquidateur.

Québec, le 24 avril 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
6698-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse d'économie des travailleurs de Marieville

(*Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la «Caisse d'économie des travailleurs de Marieville», tenue au 151, rue Notre-Dame, à Saint-Jean, le 7 juin 1978, il a été résolu à l'unanimité des membres présents que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur Guy Lauzière soit nommé liquidateur.

Québec, le 24 avril 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6699-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse d'économie St-Georges de Beauce

(*Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de la «Caisse d'économie St-Georges de Beauce», tenue à Saint-Georges de Beauce, le 12 janvier 1979, il a été résolu à la majorité des trois quarts des membres présents que les affaires de ladite caisse soient liquidées et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que Me Yves Périgny, avocat, soit nommé liquidateur.

Québec, le 24 avril 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
6700-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Ministères — Avis concernant les

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

L'INTERNATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE THE INTERNATIONAL LIFE INSURANCE COMPANY

Changement du nombre minimum d'administrateurs et dans la durée de leur fonction

Prenez avis que «L'INTERNATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE — THE INTERNATIONAL LIFE INSURANCE COMPANY» a adopté le Règlement numéro 55 à une assemblée des administrateurs dûment convoquée, tenue le 4e jour de mai 1978, approuvé à l'unanimité des actionnaires présents à une assemblée générale annuelle et spéciale dûment convoquée, tenue le 6 décembre 1978.

Le règlement a pour objet de remplacer le paragraphe 1 de l'article 8 de la charte de la compagnie (1963, chapitre 105) concernant la composition du conseil d'administration, pour porter le nombre minimum de ses administrateurs de quinze (15) à sept (7). Le paragraphe 3 de l'article 8 est aussi modifié pour que les administrateurs demeurent en fonction jusqu'à l'assemblée générale suivante, à moins qu'ils ne démissionnent ou que leur fonction ne devienne vacante et pour que cesdits administrateurs soient rééligibles.

Le règlement remplace ainsi les dispositions de la charte de la compagnie par des dispositions correspondantes de la Loi sur les assurances ou, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la Loi sur les assurances, par des dispositions de la deuxième partie de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 29 février 1980.

Le secrétaire,
6599-o PIERRE GASTON.

TORO ASSICURAZIONI, S.P.A.

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné que TORO ASSICURAZIONI, S.P.A., a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer les catégories d'assurance suivantes:

Biens

Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Le siège social de la compagnie est situé à Torino, Italie et dont le principal établissement d'affaires au Québec est situé au 759, place Victoria, Montréal.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 29 avril 1980.

Le surintendant des assurances,
6599-o JACQUES M. ROY.

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Ascot

Cadastre: canton d'Ascot; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: Fleurimont.

Avis est, par la présente, donné que les lots 23A-72 et 23A-73, rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 18 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Bolton

Cadastre: du canton de Bolton; division d'enregistrement: Brome; municipalité: Austin.

Avis est, par la présente, donné que le lot 1546-5 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 2 avril 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Cannon (révisé)

Cadastre: révisé du canton de Cannon; division d'enregistrement: Saguenay; municipalité: Rivière Pentecôte.

Avis est, par la présente, donné que le lot 26B-1 (village de Pointe-aux-Anglais) est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Cap-Santé

Cadastre: de la paroisse de Cap-Santé; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: Cap-Santé.

Avis est, par la présente, donné que le lot 57-5 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 avril 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Compton

Cadastre: canton de Compton; division d'enregistrement: Sherbrooke; municipalité: canton de Compton.

Avis est, par la présente, donné que les lots 24a-1 et 24a-4, rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 6 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Grenville (augmentation)

Cadastre: augmentation du canton de Grenville; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: du canton de Grenville.

Avis est, par la présente, donné que le lot 1B-76 rang II est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 26 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de La Sarre

Cadastre: canton de La Sarre; division d'enregistrement: Abitibi; municipalité: ville de La Sarre.

Avis est, par la présente, donné que le lot 29-E-85 ainsi qu'une partie des lots 29-17 et 29-E, rang VI sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 11 février 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Magog

Cadastre: du canton de Magog; division d'enregistrement: Stanstead; municipalité: du canton de Magog.

Avis est, par la présente, donné que le lot 3D-14 et qu'une partie du lot 2A-3 rang XIV (Bolton) sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 2 avril 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue)

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-de-Québec (la banlieue); division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est, par la présente, donné que le lot 181 est ajouté et que les lots 89-1-1-B, 89-1-2-B, 89-2-1-A ainsi

qu'une partie des lots 89, 89-1-1, 89-1-2, 89-2-1, 89-1 et 89-2 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 1er avril 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Parent

Cadastre: du canton de Parent; division d'enregistrement: Lac-Saint-Jean-Ouest; municipalité: la ville de Saint-Félicien.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie des lots 1-B-25, 1-B-26, 2-53 à 2-63 rang I est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 avril 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Cadastre: paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Val-Bélair.

Avis est, par la présente, donné que le lot 22-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 26 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Andrews

Cadastre: paroisse de Saint-Andrews; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: village de Saint-André-Est.

Avis est, par la présente, donné que le lot 48A-7 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 26 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Apollinaire

Cadastre: paroisse de Saint-Apollinaire; division d'enregistrement: Lotbinière; municipalité: Saint-Apollinaire.

Avis est, par la présente, donné que le lot 61-2 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 avril 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Basile

Cadastre: paroisse de Saint-Basile; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: paroisse de Saint-Basile.

Avis est, par la présente, donné que le lot 337-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 11 avril 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Hippolyte

Cadastre: paroisse de Saint-Hippolyte; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: paroisse de Saint-Hippolyte.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante du lot 24B-16, rang IX canton de Kilkenny est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 26 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Lambert

Cadastre: paroisse de Saint-Lambert; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Avis est, par la présente, donné que les lots 336-5 et 336-6 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 2 avril 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Maurice

Cadastre: paroisse de Saint-Maurice; division d'enregistrement: Champlain; municipalité: paroisse de Saint-Louis-de-France.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante du lot 271-1 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 21 mars 1980.

Pour le sous-ministre,
6621-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Office de la langue française

Avis de normalisation

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministère de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 18 avril 1980, a normalisé les termes français et les définitions qui suivent:

Commission de terminologie des affaires sociales

Convention de gestion financière, n.f. Document établissant les obligations du tiers gestionnaire financier. Anglais: **funding instrument**. Domaine: rentes.

Droit d'agrément, n.m. Somme exigée en vertu de la loi pour l'agrément d'un régime ou la conservation de l'agrément, Anglais: **registration fee**. Domaine: rentes.

Retrait d'agrément, n.m. Action de retirer l'agrément à un régime qui ne satisfait plus aux normes. Anglais: **withdrawal of registration, revocation of registration, cancellation of registration, deregistration**. Domaine: rentes.

Salarié, n.m. Personne rétribuée par un employeur. Anglais: **employee.** Domaine: rentes.

Note: Le mot **employé** ne correspond pas au terme anglais **employee. Employé** s'entend des personnes dont l'activité est surtout d'ordre intellectuel et exclut de ce fait les ouvriers.

Tiers gestionnaire (financier), n.m. Personne physique ou morale chargée par l'administrateur d'un régime de retraite de la gestion financière de sommes destinées au paiement des prestations. Anglais: **funding agency**. Domaine: rentes.

Conditions d'attribution, n.f.pl. Conditions à remplir pour bénéficier d'une prestation d'un organisme de sécurité sociale ou d'un régime. Anglais: **eligibility requirements**. Domaine: rentes.

Commission de terminologie des transports

Bac, n.m. Petit traversier à fond plat, de forme généralement rectangulaire, mis en mouvement par la seule force du courant ou par un moyen propre de propulsion, effectuant la traversée de passagers, de marchandises, de voitures, d'une rive à l'autre d'un cours d'eau, d'un lac.

Traverse, n.f. Lieu de passage d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac ou d'un bras de mer où l'on exploite un service de traversier.

Traversier, n.m. Navire spécialement conçu pour effectuer la traversée de passagers, de véhicules ou de wagons d'une rive à l'autre d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac ou d'un bras de mer.

Météorologie

Averse de neige, n.f. Précipitation solide, subite et abondante, quelquefois violente, mais de courte durée, Anglais: **snow flurry**. Domaine: météorologie.

Papier

Papier ciré, n.m. Papier d'emballage, imprégné de cire, utilisé par exemple pour emballer les fromages. Syn. **papier paraffiné.** Anglais: **waxed paper.**

Papier paraffiné, n.m. Papier d'emballage, imprégné de paraffine, utilisé pour emballer différents produits mais plus spécialement les viandes et les charcuteries. Anglais: **paraffin paper**. Note: **papier ciré** est impropre dans ce sens.

La secrétaire de la Commission,
de terminologie de l'Office
de la langue française,
6692-o ROSITA HARVEY.

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 18 avril 1980, a recommandé les termes français et les définitions qui suivent:

Commission de terminologie des transports

Déclivité, n.f. Inclinaison longitudinale d'une route comprenant les pentes et les rampes. Anglais: **gradient**.

Séparateur, n.m. Dispositif longitudinal qui a pour objet de séparer deux courants de circulation automobile, généralement de sens opposés. Anglais: **separator, road divider**.

Distance de visibilité de dépassement, n.f. Distance de visibilité nécessaire à un conducteur dont le véhicule roule à une vitesse donnée pour dépasser en toute sécurité un autre véhicule. Anglais: **passing sight distance, overtaking sight distance**.

Emprise, n.f. Surface occupée par une route ou ses dépendances et incorporée au domaine de la collectivité publique. Anglais: **right-of-way**.

Halte routière, n.f. (syn.: **aire de repos**, n.f.). Espace aménagé en bordure d'une route afin de permettre aux automobilistes de prendre du repos sans gêner l'écoulement de la circulation. Anglais: **rest area**.

Musoir, n.m. (syn.: **tête d'îlot**, n.f.). Partie arrondie constituant l'extrémité d'un îlot et matérialisant la séparation ou la jonction de deux largeurs roulables. Anglais: **approach nose, nose of island, bull-nose**.

Refuge, n.m. Emplacement sur une chaussée large et passante, délimitée par des bornes ou des îlots et destiné à protéger les piétons de la circulation automobile. Anglais: **refuge, safety zone, pedestrian island, safety island**.

Colloque

Colloque, n.m. Réunion de spécialistes invités, en nombre généralement limité, pour exposer, discuter et confronter leurs idées et leurs opinions sur un thème donné.

Note: **séminaire** ne doit pas s'employer dans ce sens. **Symposium** est à rejeter.

Congrès, n.m. Assemblée regroupant un nombre important de personnes réunies pour délibérer sur un ou des sujets donnés.

Note: Ce type de manifestation s'accompagne souvent d'activités socio-culturelles. Les termes **conférence et convention** ne doivent pas s'utiliser dans ce sens.

Table ronde, n.f. Réunion caractérisée par le principe d'égalité entre les participants, convoquée pour discuter d'un sujet précis.

Note: La table ronde s'organise souvent dans le cadre d'un congrès ou d'un colloque. Le terme **panel** est à rejeter.

Séminaire, n.m. Réunion à caractère scientifique constituée d'un groupe restreint de personnes et généralement animée par un professeur, un chercheur ou un spécialiste.

La secrétaire de la Commission
de terminologie de l'Office
de la langue française.
ROSITA HARVEY.

6692-o

Proclamation(s)

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de Chicoutimi au territoire de la corporation municipale de Saint-Honoré.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la corporation municipale de Saint-Honoré sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Chicoutimi, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 15 avril 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1059-80.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chapitre C-72), le Conseil de la corporation municipale de Saint-Honoré a adopté le Règlement numéro 196 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Chicoutimi.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Chicoutimi, par son Règlement numéro 392, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil de la corporation municipale de Saint-Honoré.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 15 avril 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 155

6642-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire au territoire de la paroisse de Saint-Charles.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la paroisse de Saint-Charles sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Mont-Saint-Hilaire, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 15 avril 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1061-80.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chapitre C-72), le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Charles a adopté le Règlement numéro 223 et l'a modifié par son Règlement numéro 236, à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Mont-Saint-Hilaire, par son Règlement numéro 536 modifié par son Règlement numéro 536-A, a concouru dans la teneur desdits règlements adoptés par le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Charles.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 15 avril 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 157

6642-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT les nouvelles conditions d'extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire au territoire de la paroisse de Saint-Mathias.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation, le territoire de la paroisse de Saint-Mathias continuera d'être soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Mont-Saint-Hilaire, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement, suivant de nouvelles conditions.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 15 avril 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1060-80.

Par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* numéro 48, du 30 novembre 1974, le territoire de la paroisse de Saint-Mathias a été soumis à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chapitre C-72), le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Mathias a adopté le Règlement numéro 327 et l'a modifié par son Règlement numéro 342, à l'effet d'énoncer de nouvelles conditions d'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Mont-Saint-Hilaire au territoire de la paroisse de Saint-Mathias.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Mont-Saint-Hilaire, par son Règlement numéro 531 modifié par son Règlement numéro 531-A, a concouru dans la teneur desdits règlements adoptés par le Conseil municipal de la paroisse de Saint-Mathias.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 15 avril 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 156

6642-o

[L.S.]
Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Matapédia, district électoral de Bonaventure, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chapitre T-11)

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure, pour une partie du cadastre du canton de Matapédia à l'endroit des lots 3-1 à 3-41, 3-46 à 3-49 et 4*a* à 4*c*, rang I, rivière Matapédia et leurs subdivisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec et, qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Bonaventure no 2 ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Matapédia;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une recommandation du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 15 avril 1980, par le Décret du gouvernement du Québec numéro 1124-80.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chapitre T-II) le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Bonaventure pour une partie du cadastre du canton de Matapédia à l'endroit des lots 3-1 à 3-41, 3-46 à 3-49 et 4*a* à 4*c*, rang I, rivière Matapédia et leurs sub-

divisions respectives, le tout situé dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. Le 19 février 1980, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. Le 26 février 1980, au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 2, à Carleton, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. Le 26 février 1980, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la paroisse de Matapédia, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 15 avril 1980.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 154

6591-18-2-o

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Village d'Annaville

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village d'Annaville, comté de Nicolet, a été émis en vertu du Décret numéro 1170-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Village de Howick

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Howick, comté de Châteauguay, a été émis en vertu du Décret numéro 1171-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, a été émis en vertu du Décret numéro 1172-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Princeville

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Princeville, comté d'Arthabaska, a été émis en vertu du Décret numéro 1173-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Alphonse

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Alphonse, comté de Shefford, a été émis en vertu du Décret numéro 1174-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-André-d'Argenteuil

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la pa-

roisse de Saint-André-d'Argenteuil, comté d'Argenteuil, a été émis en vertu du Décret numéro 1175-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, comté de Montréal, a été émis en vertu du Décret numéro 1176-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, comté de Berthier, a été émis en vertu du Décret numéro 1177-80, adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Athanase

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Athanase, comté d'Iberville, a été émis en vertu du Décret numéro 1178-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Village de Saint-Basile-Sud

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Saint-Basile-Sud, comté de Portneuf, a été émis en vertu du Décret numéro 1179-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Village de Sainte-Clothilde-de-Horton

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Sainte-Clothilde-de-Horton, comté d'Arthabaska, a été émis en vertu du Décret numéro 1180-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Étienne-de-Beaumont

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Étienne-de-Beaumont, comté de Bellechasse, a été émis en vertu du Décret numéro 1181-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Sainte-Eulalie

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de Sainte-Eulalie (SD), comté de Nicolet, a été émis en vertu du Décret numéro 1182-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Hugues

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la pa-

roisse de Saint-Hugues, comté de Bagot, a été émis en vertu du Décret numéro 1183-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, comté de Maskinongé, a été émis en vertu du Décret numéro 1184-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de Sainte-Marie-de-Blandford (SD), comté de Nicolet, a été émis en vertu du Décret numéro 1185-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Norbert

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Norbert, comté de Berthier, a été émis en vertu du Décret numéro 1186-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Ville de Saint-Ours

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la ville de Saint-Ours, comté de Richelieu, a été émis en vertu du Décret numéro 1187-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Saint-Roch-de-Richelieu

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Saint-Roch-de-Richelieu, comté de Richelieu, a été émis en vertu du Décret numéro 1188-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Paroisse de Sainte-Séraphine

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Séraphine, comté d'Arthabaska, a été émis en vertu du Décret numéro 1189-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Municipalité de Saint-Valère

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale de Saint-Valère (SD), comté d'Arthabaska, a été émis en vertu du Décret numéro 1190-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Village de Warden

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret

de la zone agricole de la corporation municipale du village de Warden, comté de Shefford, a été émis en vertu du Décret numéro 1145-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Village de Yamachiche

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Yamachiche, comté de Saint-Maurice, a été émis en vertu du Décret numéro 1191-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Village de Yamaska-Est

Entrée en vigueur d'un décret de zone agricole

Prenez avis qu'en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, chapitre 10, article 53), le décret de la zone agricole de la corporation municipale du village de Yamaska-Est, comté de Yamaska, a été émis en vertu du Décret numéro 1192-80 adopté par le cabinet des ministres le 80-04-15. Ce décret entre en vigueur au moment de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le président,
6632-o PIERRE LUC BLAIN.

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de Rimouski-Est

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingtième jour de mars 1980, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Jean-Yves Richard, gérant
655, Saint-Germain
Rimouski-Est

Madame Carmelle Lebel, infirmière
649, 1re Rue
Rimouski-Est

Madame Thérèse Saint-Pierre, ménagère
633, 1re Rue
Rimouski-Est

Madame Madeleine Saint-Laurent, secrétaire
13, 9e Avenue
Rimouski-Est

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Rimouski-Est, dans le district judiciaire de Rimouski.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
6689-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Saint-Michel-des-Saints

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du onzième jour de mars 1980, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Marcel Champagne, électricien
121, rue Saint-Maurice, Saint-Michel-des-Saints

Monsieur Fernand Champoux, boulanger
681, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints

Monsieur Jean Benoit, journalier
510, rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints

Monsieur Raymond Lasalle, journalier
290, rue Saint-Maurice, Saint-Michel-des-Saints

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec
Le secrétaire,
6690-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Office municipal d'habitation de Saint-Tite

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chapitre S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-neuvième jour de mars 1980, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Gilles Barbeau, directeur général
280, Laporte, Saint-Tite

Monsieur Jacques Paquin, commerçant
551, Marchand, Saint-Tite

Monsieur Raymond Germain, rentier
581, du Parc, Saint-Tite

Madame Paul H. Maranda, ménagère
370, Napoléon, Saint-Tite

Monsieur Yvan L'Heureux, arpenteur-géomètre
570, Pierre-Paul, Saint-Tite

Monsieur Joseph Béchard, contrôleur
270, Saint-Paul, Saint-Tite

Monsieur Guy-Paul Thiffault, courtier
570, Notre-Dame, Saint-Tite

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Tite, dans le district judiciaire de Saint-Maurice.

Québec, le 23 avril 1980.

Société d'habitation du Québec.
Le secrétaire,
6665-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire*.

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

LE HOLDING CASTOR LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que le 11 mars 1980, un permis a été émis à LE HOLDING CASTOR LTÉE par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements.

Montréal, le 25 mars 1980.

L'agent en chef,
6401-17-4-o W.O. STOLZENBERG.

SCOTIA COVENANTS MORTGAGE CORPORATION
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT IMMOBILIER BNE

Avis est, par la présente, donné que la société ci-haut mentionnée a obtenu un permis en vertu de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements (L.R.Q., chapitre S-30), en date du 28 février 1980, à l'effet de lui permettre d'exercer ses opérations au Québec.

L'agent principal de la société au Québec sera Me David Mark Doubilet, avocat, domicilié et résidant au 5435, avenue Westmore, Montréal, province de Québec. Le bureau principal de la société au Québec sera établi au 1203-5, place Ville-Marie, Montréal, province de Québec.

Montréal, le 1er avril 1980.

Les procureurs de la société,
DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKES,
6664-19-4-o GERVAIS & LEMOYNE.

Soumissions — Demandes de

Commission scolaire d'Aylmer
(Siège social: ville d'Aylmer, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Hubert Lacroix, directeur général, au centre administratif, 52, promenade Elisabeth, Aylmer, comté de Gatineau, QC, jusqu'à 16 h 30, le mercredi 28 mai 1980 et par après jusqu'à 20 heures, le même jour, à la bibliothèque de l'école Euclyde Lanthier, 50, rue Elisabeth, Aylmer, comté de Gatineau, QC, pour l'achat de 697 000 $ d'obligations de la commission scolaire d'Aylmer datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 697 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	48 000 $
23 juin 1982	53 000
23 juin 1983	60 000
23 juin 1984	50 000
23 juin 1985	57 000
23 juin 1986	65 000
23 juin 1987	74 000
23 juin 1988	84 000
23 juin 1989	97 000
23 juin 1990	109 000

La Commission scolaire d'Aylmer, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire d'Aylmer s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 6 décembre 1968 — 45 000 $ renouvellement d'emprunt; 20 juin 1977(22 août 1979)(27 février 1980) — 425 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78; 3 octobre 1979(27 février 1980) — 227 000 $ réfection des toitures de l'école Euclyde Lanthier du centre administratif et du gymnase de l'école Notre-Dame.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 28 mai 1980, à 20 heures, à la bibliothèque de l'école Euclyde Lanthier, 50, rue Elisabeth, Aylmer, comté de Gatineau, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Aylmer, le 28 avril 1980.

Le directeur général,
HUBERT LACROIX.

Centre administratif
52, promenade Elisabeth
Aylmer
comté de Gatineau, QC, J9H 5E4
téléphone: 684-5388, ou 684-5387,
code 819 6670-o

Ville de Cap-Chat
(Comté de Matane)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Cap-Chat» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 121 000 $ d'obligations de la ville de Cap-Chat datées du 23 juin 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 27 mai 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 121 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	15 000 $
23 juin 1982	17 000
23 juin 1983	19 000
23 juin 1984	21 000
23 juin 1985	23 000
23 juin 1985	26 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Cap-Chat s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 7 — 43 000 $ renouvellement d'emprunt; 16 — 78 000 $ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mardi 27 mai 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 27 mai 1980, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 53, rue Notre-Dame, ville de Cap-Chat, comté de Matane, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Cap-Chat, comté de Matane, le 29 avril 1980.

Le greffier,
MADAME CLAUDETTE L. SOUCY.

Hôtel de ville
53, rue Notre-Dame
ville de Cap-Chat
comté de Matane, QC, G0J 1E0
téléphone: 786-5537, code 418 6717-o

Commission scolaire de Châteauguay

(Siège social: ville de Châteauguay, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Richard Lépine, directeur général, au centre administratif, 184, boulevard Salaberry nord, Châteauguay, comté de Châteauguay, QC, jusqu'à 20 heures, le mardi 27 mai 1980, pour l'achat de 1 386 000 $ d'obligations de la commission scolaire de Châteauguay datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 1 386 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	90 000 $
23 juin 1982	100 000
23 juin 1983	112 000
23 juin 1984	126 000
23 juin 1985	141 000
23 juin 1986	124 000
23 juin 1987	141 000
23 juin 1988	160 000
23 juin 1989	183 000
23 juin 1990	209 000

La commission scolaire de Châteauguay, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Châteauguay s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 3 août 1964 — 147 000 $ renouvellement d'emprunt; 4 décembre 1978 — 21 000 $ modification à l'école Bonnier; 4 juin 1979 (16 juillet 1979) — 737 000 $ réfection du toit de l'école Louis-Philippe Paré; 3 août 1980 — 481 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78, selon le protocole intervenu entre la commission scolaire

de Châteauguay, l'ex. commission scolaire Lévis-Sauvé et de la régionale Youville.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 27 mai 1980 à 20 heures, au centre administratif, 184, boulevard Salaberry nord, Châteauguay, comté de Châteauguay, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Châteauguay, le 29 avril 1980.

Le directeur général,
RICHARD LÉPINE.

Centre administratif
184, boulevard Salaberry nord
Châteauguay
comté de Châteauguay, QC, J6J 4K9
téléphone: 691-5160, code 514 6671-o

Commission scolaire Des Cascades L'Achigan

(Siège social: village de Rawdon, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Marie Bellemare, directeur général, au centre administratif, 154, rue Queen, Rawdon, comté de Montcalm, QC, jusqu'à 20 heures, le lundi 26 mai 1980, pour l'achat de 230 000 $ d'obligations de la commission scolaire Des Cascades L'Achigan datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 230 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	13 000 $
23 juin 1982	14 000
23 juin 1983	16 000
23 juin 1984	18 000
23 juin 1985	20 000
23 juin 1985	149 000 (à renouveler)

La commission scolaire Des Cascades L'Achigan, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Des Cascades L'Achigan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 16 juin 1969 — 40 000 $ renouvellement d'emprunt; 31 mars 1980 — 190 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 26 mai 1980, à 20 heures, au centre administratif, 154, rue Queen, Rawdon, comté de Montcalm, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Rawdon, le 30 avril 1980.

Le directeur général,
JEAN-MARIE BELLEMARE.

Centre administratif
154, rue Queen
Rawdon
comté de Montcalm, QC, J8K 1S0
téléphone: 834-2591, code 514 6718-o

Commission scolaire régionale Eastern Townships

(Siège social: ville de Lennoxville, QC)

Avis est par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Wendell J. Sparkes, directeur général, au centre administratif, 257, rue Queen, Lennoxville, comté de Sherbrooke, QC, jusqu'à 20 heures, le mercredi 28 mai 1980, pour l'achat de 265 000 $ d'obligations de la commission scolaire régionale Eastern Townships datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le

tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 265 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	14 000 $
23 juin 1982	16 000
23 juin 1983	18 000
23 juin 1984	20 000
23 juin 1985	23 000
23 juin 1986	26 000
23 juin 1987	30 000
23 juin 1988	34 000
23 juin 1989	39 000
23 juin 1990	45 000

La commission scolaire régionale Eastern Townships, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Eastern Townships s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 26 septembre 1979 — 265 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 28 mai 1980, à 20 heures, au centre administratif, 257, rue Queen, Lennoxville, comté de Sherbrooke, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Lennoxville, le 28 avril 1980.

Le directeur général,
WENDELL J. SPARKES.

Centre administratif
257, rue Queen
Lennoxville
comté de Sherbrooke, QC, J1M 2A5
téléphone: 569-9466, code 819 6653-o

Commission scolaire de Huntingdon

(Siège social: ville de Huntingdon, QC)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Guy Bolduc, directeur général, au centre administratif, 64, rue Châteauguay, Huntingdon, comté d'Huntingdon, QC, jusqu'à 20 heures, le lundi 26 mai 1980, pour l'achat de 1 958 000 $ d'obligations de la commission scolaire de Huntingdon datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 1 958 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	43 000 $
23 juin 1982	49 000
23 juin 1983	55 000
23 juin 1984	62 000
23 juin 1985	73 000
23 juin 1985	934 000 (à renouveler)
23 juin 1990	742 000 (à renouveler)

La commission scolaire de Huntingdon, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis,

entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Huntingdon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 1er octobre 1979 — 105 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78 de l'ex. commission scolaire régionale Salaberry; 1er octobre 1979 — 100 000 $ dép. d'immob. 1976-77 de l'ex. c.s. rég. Salaberry; 1er octobre 1979 — 136 000 $ dép. d'immob. 1975-76 de l'ex. c.s. rég. Salaberry; 1er octobre 1979(19 novembre 1979) — 1 431 000 $ construction de l'école Saint-Joseph de Huntingdon; 5 novembre 1979 — 88 000 $ dépenses d'immobilisations 1975-76 et 1976-77; 20 août 1979(8 avril 1980) — 98 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 26 mai 1980, à 20 heures, au centre administratif, 64, rue Châteauguay, Huntingdon, comté d'Huntingdon, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Huntingdon, le 29 avril 1980.

Le directeur général,
JEAN-GUY BOLDUC.

Centre administratif
64, rue Châteauguay
Huntingdon
comté d'Huntingdon, QC, J0S 1H0
téléphone: 264-6191, code 514 6672-o

Ville de La Baie

(Comté de Chicoutimi)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de La Baie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 870 000 $ d'obligations de la ville de La Baie datées du 23 juin 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 26 mai 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 2 870 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	53 000 $
23 juin 1982	58 000
23 juin 1983	62 000
23 juin 1984	71 000
23 juin 1985	69 000
23 juin 1985	1 291 000 (à renouveler)
23 juin 1990	1 266 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Baie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de divers règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 458 000 $; 67 — 366 400 $; 76 — 248 000 $ aqueduc,

égouts, voirie etc.; 77 — 541 000 $ const. garage municipal; 79 — 500 000 $ aqueduc, égouts, voirie, etc.; 86 — 20 800 $ réfection de toitures; 87 — 333 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 88 — 37 000 $ aqueduc, égouts; 95 — 64 300 $ aqueduc, égouts; 96 — 149 000 $ aqueduc, égouts, voirie, élect., etc.; 125 — 137 000 $; 128 — 15 500 $ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le lundi 26 mai 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 26 mai 1980 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 200, rue Victoria, ville de La Baie, comté de Chicoutimi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Baie, comté de Chicoutimi, le 28 avril 1980.

Le greffier,
ROSAIRE POITRAS.

Hôtel de ville
200, rue Victoria
ville de La Baie
comté de Chicoutimi, QC, G7B 3M4
téléphone: 544-6851, code 418 6654-o

Ville de La Pocatière

(Comté de Kamouraska-Témiscouata)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de La Pocatière» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 147 000 $ d'obligations de la ville de La Pocatière datées du 23 juin 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le jeudi 29 mai 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 147 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	5 000 $
23 juin 1982	6 000
23 juin 1983	6 000 $
23 juin 1984	7 000
23 juin 1985	8 000
23 juin 1986	9 000
23 juin 1987	10 000
23 juin 1988	12 000
23 juin 1989	13 000
23 juin 1990	15 000
23 juin 1990	56 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Pocatière s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 17-78 — 72 000 $ aqueduc, égouts; 15-79 — 75 000 $ achat de machinerie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le jeudi 29 mai 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 29 mai 1980, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 412, boulevard Desrochers, ville de La Pocatière, comté de Kamouraska-Témiscouata, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Pocatière, comté de Kamouraska-Témiscouata, le 29 avril 1980.

Le greffier,
CLAUDE CRÊTE.

Hôtel de ville
412, boulevard Desrochers
ville de La Pocatière
comté de Kamouraska-Témiscouata,
QC, G0R 1Z0
téléphone: 856-3394, code 418 6673-o

Commission scolaire de Manicouagan

(Siège social: ville de Baie-Comeau, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gilles M. Bouchard, directeur général, au centre administratif, 275, boulevard Lasalle, Baie-Comeau, comté de Saguenay, QC, jusqu'à 19h45, le mardi 27 mai 1980, pour l'achat de 828 000 $ d'obligations de la commission scolaire de Manicouagan datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 828 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	43 000 $
23 juin 1982	49 000
23 juin 1983	56 000
23 juin 1984	63 000
23 juin 1985	72 000
23 juin 1986	82 000
23 juin 1987	94 000
23 juin 1988	107 000
23 juin 1989	122 000
23 juin 1990	140 000

La Commission scolaire de Manicouagan, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaire (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Manicouagan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 13 novembre 1979 — 828 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78 de l'ex. commission scolaire régionale de Rivage.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 27 mai 1980, à 19h45, au centre administratif, 275, boulevard Lasalle, Baie-Comeau, comté de Saguenay, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Baie-Comeau, le 29 avril 1980.

Le directeur général,
GILLES M. BOUCHARD.

Centre administratif
275, boulevard Lasalle
Baie-Comeau
comté de Saguenay, QC, G4Z 1T2
téléphone: 296-5506, code 418 6674-o

Commission scolaire Montcalm

(Siège social: ville de Québec, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Robert Berthiaume, directeur général, au centre administratif, 3055, rue de Musset, ville de Québec (secteur Les Saules), QC, jusqu'à 19 h 30 heures, le lundi 26 mai 1980, pour l'achat de 113 000 $ d'obligations de la commission scolaire Montcalm datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 113 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	6 000 $
23 juin 1982	7 000
23 juin 1983	8 000
23 juin 1984	9 000
23 juin 1985	10 000
23 juin 1986	11 000

Année	Capital
23 juin 1987	13 000 $
23 juin 1988	14 000
23 juin 1989	16 000
23 juin 1990	19 000

La commission scolaire Montcalm, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Montcalm s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 8 avril 1980 — 113 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 26 mai 1980, à 19 h 30, au centre administratif, 3055, rue de Musset, ville de Québec (secteur Les Saules), QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Québec, le 29 avril 1980.

Le directeur général,
ROBERT BERTHIAUME.

Centre administratif
3055, rue de Musset
ville de Québec (secteur Les Saules)
QC, G1P 1N8
téléphone: 871-8231, code 418

6675-o

Commission scolaire Pointe Lévy

(Siège social: ville de Lévis, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Roger Breton, directeur général, au centre administratif, 6, rue Saint-Gabriel, ville de Lévis, comté de Lévis, QC, jusqu'à 20 heures, le mardi 27 mai 1980, pour l'achat de 1 865 000 $ d'obligations de la commission scolaire Pointe Lévy datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 1 865 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	20 000 $
23 juin 1982	23 000
23 juin 1983	27 000
23 juin 1984	30 000
23 juin 1985	35 000
23 juin 1985	763 000 (à renouveler)
23 juin 1990	967 000 (à renouveler)

La commission scolaire Pointe Lévy, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Pointe Lévy s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 29 janvier 1980 — 1 865 000 $ réaménagement et agrandissement de l'école Saint-Louis-de-Pintendre.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 27 mai 1980, à 20 heures, au centre administratif, 6, rue Saint-Gabriel, ville de Lévis, comté de Lévis, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Lévis, le 28 avril 1980.

Le directeur général,
ROGER BRETON.

Centre administratif
6, rue Saint-Gabriel
ville de Lévis
comté de Lévis, QC, G6V 5P2
téléphone: 833-3461, code 418 6655-o

Commission scolaire régionale Provencher

(Siège social: ville de Nicolet, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Yves Houle, directeur général, au centre administratif, 497, rue Mgr-Bruneault, Nicolet, comté de Nicolet-Yamaska, QC, jusqu'à 20 heures 30, le mercredi 28 mai 1980, pour l'achat de 328 000 $ d'obligations de la commission scolaire régionale Provencher datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 328 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	17 000 $
23 juin 1982	19 000
23 juin 1983	22 000
23 juin 1984	25 000
23 juin 1985	29 000
23 juin 1986	33 000
23 juin 1987	37 000
23 juin 1988	42 000
23 juin 1989	49 000 $
23 juin 1990	55 000

La commission scolaire régionale Provencher, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Provencher s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 15 juin 1977 (20 juin 1979) — 328 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 28 mai 1980, à 20 h 30, au centre administratif, 497, rue Mgr-Bruneault, Nicolet, comté de Nicolet-Yamaska, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Nicolet, le 28 avril 1980.

Le directeur général,
YVES HOULE.

Centre administratif
497, rue Mgr-Bruneault
Nicolet
comté de Nicolet-Yamaska, QC, J0G 1E0
téléphone: 293-5821, code 819 6656-o

Commission scolaire Saint-Exupéry

(Siège social: ville de Longueuil, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Conrad Bacon, directeur général, au centre administratif, 790, boulevard Quinn, Longueuil, comté de Chambly, QC, jusqu'à 20 heures, le mercredi 28 mai 1980, pour l'achat de 698 000 $ d'obligations de la commission scolaire Saint-Exupéry datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement 698 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	38 000 $
23 juin 1982	44 000
23 juin 1983	49 000
23 juin 1984	55 000
23 juin 1985	63 000
23 juin 1986	73 000
23 juin 1987	76 000
23 juin 1988	87 000
23 juin 1989	100 000
23 juin 1990	113 000

La commission scolaire Saint-Exupéry, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Saint-Exupéry s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 24 mars 1969 — 25 000 $ renouvellement d'emprunt; 6 juillet 1979(3 octobre 1979) — 196 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78: 2 avril 1980 — 289 000 $ dépenses d'immobilisations 1976-77; 2 avril 1980 — 188 000 $ achat de terrains.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 28 mai 1980, à 20 heures, au centre administratif, 790, boulevard Quinn, Longueuil, comté de Chambly, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Longueuil, le 30 avril 1980.

Le directeur général,
CONRAD BACON.

Centre administratif
790, boulevard Quinn
Longueuil
comté de Chambly, QC, J4H 2N5
téléphone: 463-2230, code 514 6719-o

Commission scolaire Seigneurie

(Siège social: village de Papineauville, QC)

Avis est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Marc Anctil, directeur général, au centre administratif, 288, rue Sainte-Jeanne-d'Arc, Papineauville, comté d'Argenteuil, QC, jusqu'à 20 heures, le lundi 26 mai 1980, pour l'achat de 263 000 $ d'obligations de la commission scolaire Seigneurie datées du 23 juin 1980, et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 14%.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 23 juin 1980.

Tableau d'amortissement — 263 000 $

Année	Capital
23 juin 1981	13 000 $
23 juin 1982	15 000
23 juin 1983	19 000
23 juin 1984	21 000

Année	Capital
23 juin 1985	23 000 $
23 juin 1985	172 000 (à renouveler)

La commission scolaire Seigneurie, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi sur les subventions aux commissions scolaires (L.R.Q., chapitre S-36) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont démandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Seigneurie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 23 juin 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 13 août 1979 — 139 000 $ dépenses d'immobilisations 1977-78; 13 septembre 1976 (14 août 1978) (13 août 1979) (10 avril 1980) — 124 000 $ dépenses d'immobilisations 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 26 mai 1980, à 20 heures, au centre administratif, 288, rue Sainte-Jeanne-d'Arc, Papineauville, comté d'Argenteuil, QC.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Papineauville, le 28 avril 1980.

Le directeur général,
MARC ANCTIL.

Centre administratif
288, rue Sainte-Jeanne-d'Arc
Papineauville
comté d'Argenteuil, QC, J0V 1R0
téléphone: 427-6258, code 819 6676-o

Vente des effets non réclamés — Loi sur la

Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada

Avis est, par les présentes, donné que tous les effets reçus avant le 15e jour d'avril 1980, et non réclamés aux bureaux de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (division des messageries), à divers endroits du réseau seront vendus aux enchères publiques au plus haut enchérisseur par Dan Craddock, directeur de la vente (Lic. no 80-1, comté de Dufferin) Orangeville, vente et antiques, bloc 7, concession 1, Mono Township, R.R. no 4, Orangeville, Ontario, à 10 heures, le 29 mai 1980, à moins que lesdits effets en soient réclamés et tous les frais payés avant cette date.

Montréal, le 11 avril 1980.

Le directeur des réclamations,
6456-17-6-o E. PONZI.

Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013161-797

OMER MOISY, masso-thérapeuthe, domicilié au 4950, Sherbrooke est, Motel Lucerne, dans la ville et district de Montréal, demandeur, contre DAME ANITA KANARSKA, ménagère, domiciliée au 1455, rue Falaise, Duvernay, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

Conformément à un jugement rendu par le protonotaire spécial du district de Montréal, Me Jean-Marc Robert, daté du 30 janvier 1980, ordonnant la licitation de l'immeuble suivant:

«Un immeuble ayant front sur la rue Falaise, en la ville de Laval, connu et désigné comme étant la subdivision numéro huit cent vingt et un du lot originaire numéro soixante (60-821) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul. Avec un immeuble y érigé portant le numéro civique 1455, de la rue Falaise, en la cité de Laval.»

La mise à prix est fixée à 10 957,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le TREIZIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 avril 1980. 6731-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Abitibi
No 605-02-000607-79
S-106

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, H2Y 2W3, demanderesse, contre RAYMOND PRÉVOST, résidant et domicilié à Normétal, province de Québec, J0Z 3A0, défendeur.

«La subdivision numéro six du lot originaire numéro quarante-cinq (45-6) du rang dix (rg 10) du cadastre officiel pour le canton de Desmeloizes, division d'enregistrement d'Abitibi, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.».

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 725,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le MERCREDI VINGT-CINQUIÈME jour de JUIN 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Amos, le 22 avril 1980. 6633-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Abitibi
No 605-02-000462-79
S.-108

LA COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, demanderesse, contre HÔTEL RICHELIEU et JEAN-CLAUDE CHEVALIER, propriétaire, homme d'affaires, domicilié et résidant route 386, en la cité de Barraute, district d'Abitibi, et faisant affaires sous les noms et raison sociale, enregistrée de MOTEL RICHELIEU ENRG. situé route 386, en la cité de Barraute, district d'Abitibi, défendeurs.

«Un emplacement, de forme irrégulière, mesurant quatre cent vingt-cinq pieds (425 pi) dans sa limite sud; trois cent vingt-cinq pieds 325 pi) dans sa limite ouest; quatre-vingt-quatre pieds et neuf dixièmes (84,9 pi) dans sa limite nord; quatre cent quarante-cinq pieds et neuf dixièmes (445,9 pi courbe) dans sa limite nord-est; limite est, faisant partie du lot quarante-B (ptie 40-B), rang Huit (8) du cadastre officiel pour le canton Barraute, et borné: Au nord, au nord-ouest et à l'est, par des parties dudit lot 40-B, étant un chemin public; soit la route Barraute-Amos, et la route Barraute-Lamorandière; à l'ouest et au sud, par le résidu dudit lot, appartenant à M. Jean-Pierre Vallière et les bâtisses et dépendances y érigées.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 6 500,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le VENDREDI VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Amos, le 23 avril 1980. 6634-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000498-79
S-102

LES ENTREPRISES CHARTRE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1338, de la 3e Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, demanderesse, contre JEAN-PAUL BERNIER, domicilié et résidant au 7, place Guillemette, à Val-d'Or, district d'Abitibi, défendeur.

«Un certain immeuble situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant le lot numéro neuf cent soixante-dix-sept (977), aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Bourlamaque, avec la maison y érigée, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 11 450,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le JEUDI VINGT-SIXIÈME jour de JUIN 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 22 avril 1980. 6635-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000220-79
S.-110

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333, de la rue Saint-Antoine est, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MICHEL DANIS, demeurant au numéro 1645, de la 3e Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, défendeur.

«Un certain immeuble situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-cinq de la subdivision du lot originaire numéro soixante et un (61-45) aux plan et livre de renvoi officiels du rang Huit (rg VIII), pour le canton de Dubuisson, avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 13 950,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le MERCREDI DEUXIÈME jour de JUILLET 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 29 avril 1980. 6702-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000249-79
S.-111

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333, de la rue Saint-Antoine est, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MICHEL DANIS, demeurant au numéro 1645, de la 3e Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, défendeur.

«Un certain immeuble situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant le lot numéro cent-dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro soixante-deux (62-117), aux plan et livre de renvoi officiels du rang Huit (rg VIII) pour le canton de Dubuisson, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

L'adresse civique de l'immeuble est 83, rue Montcalm, Val-d'Or, district d'Abitibi, province de Québec.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 30 375,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le MERCREDI DEUXIÈME jour de JUILLET 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 29 avril 1980. 6703-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000250-79
S.-112

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333, de la rue Saint-Antoine est, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MICHEL DANIS, demeurant au numéro 1645, 3e Avenue, à Val-d'Or, district d'Abitibi défendeur.

«Un emplacement situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant la demie sud du lot numéro cent vingt-huit de la subdivision du lot originaire numéro cinquante-six A (1/2 sud 56-A-128), aux plan et livre de renvoi officiels du rang Huit (rg VIII) du canton de Dubuisson, mesurant ladite demie sud soixante-cinq pieds de largeur par cent dix pieds de profondeur (65 pi × 110 pi) et bornée comme suit: au nord, par la demie sud du lot 56-A-128, à l'ouest par la rue Dorion (56-A-37) au sud par la rue des Cyprès (56-A-38) et à l'est par le lot 56-A-40, avec la maison y érigée et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 7 350,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le JEUDI TROISIÈME jour de JUILLET 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 29 avril 1980. 6704-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000251-79
S.-113

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333, de la rue Saint-Antoine est, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MICHEL DANIS, demeurant au numéro 1645, 3e Avenue, à Val-d'Or, district d'Abitibi, défendeur.

«Un certain immeuble situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant le lot numéro mille quarante-sept (1047), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Bourlamaque, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

L'adresse civique de l'immeuble est 100, rue Cliche, Val-d'Or, province de Québec.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abibiti, est fixée à 18 925,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le JEUDI TROISIÈME jour de JUILLET 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 29 avril 1980. 6705-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000221-79
S.-114

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333, de la rue Saint-Antoine est, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre MICHEL DANIS, demeurant au numéro 1645, de la 3e Avenue, à Val-d'Or, district d'Abitibi, défendeur.

«Un certain immeuble situé à Val-d'Or, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq cent quatre-vingt (580), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Bourlamaque, avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

L'adresse civique de l'immeuble est 33, rue Laval, à Val-d'Or, province de Québec.

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 7 250,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le VENDREDI QUATRIÈME jour de JUILLET 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 29 avril 1980. 6706-o

Beauce

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-000031-805
C.P.B. 350-02-000881-79
Shérif: 5-80

LAURENTIDE FINANCE CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Vancouver et une succursale au 11400, 1re Avenue, à Saint-Georges, comté et district de Beauce, demanderesse, contre

PHILIPPE JOLICOEUR, résidant et domicilié à Saint-Victor-Station, comté et district de Beauce, défendeur.

Désignation cadastrale

1. Une terre située en le Second Rang du canton de Tring, étant le lot de terre no deux cent quarante (240) et la partie sud-est de la rivière Le Bras, du lot de terre no deux cent quarante et un (ptie 241) selon le cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor-de-Tring, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Borné en front au chemin de front du rang 3; en profondeur au rang 1; d'un côté au nord-ouest partie à la rivière Le Bras et partie au terrain de Joseph Bolduc ou représentants, aujourd'hui dame Cécile Bolduc-Jolicoeur étant partie du lot no 241 et à celui de Séraphin Veilleux ou représentants ou lot 242; et de l'autre côté au lot 239-A.

2. Un lopin de terre situé dans le rang Trois (rg III), du township de Tring, contenant environ cinq (5) arpents en superficie, plus ou moins, détaché des lots de terre nos trois cent cinquante et trois cent cinquante et un (ptie 350 et ptie 351) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté de Beauce:

Borné à l'ouest à la rivière Le Bras; à l'est au Second Rang; d'un côté au nord-ouest au terrain de Joseph Bolduc autrefois, aujourd'hui dame Cécile Bolduc-Jolicoeur ou représentants, ou lot no 348; d'autre côté à dix-huit (18 pi) pieds du lot no trois cent cinquante-deux (352).

3. Une terre située dans le Second Rang du township de Tring, de la contenance de quarante-huit (48) acres de terre en superficie, circonstances et dépendances, étant les lots de terre no deux cent trente-neuf et deux cent trente-neuf-A (239 et 239-A) des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour ladite paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté et division d'enregistrement de Beauce.

Sujet lesdits lots 239, 239-A et 240 à une servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Co., suivant titre enregistré à Beauce no 141707.

Sauf et à distraire: Le terrain suivant, vendu par l'emprunteur au «Club Aramis St-Victor de Beauce Inc.»; savoir:

Désignation du terrain distrait

Un morceau de terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Victor-de-Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot no deux cent quarante (ptie 240) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté et division d'enregistrement de Beauce.

Mesurant environ quatre cent cinquante (450 pi) pieds de largeur, en front sur le chemin public dans sa ligne nord-est; ainsi qu'à la profondeur dans sa ligne ouest ou sud-ouest, par une profondeur de neuf cent cinquante (950 pi) pieds dans ses lignes nord ou nord-ouest et sud ou sud-est.

Borné en front vers le nord-est par le chemin public; au nord-ouest par le lot no 241 appartenant à M. Paulin Bernard; à la profondeur vers le sud-ouest ou l'ouest par le résidu du lot 240 restant au vendeur (Philippe Jolicoeur); et de l'autre côté vers le sud-est par un chemin privé, restant à Philippe Jolicoeur, et sur lequel le vendeur (Philippe Jolicoeur) accorde un droit de passage au Club Aramis St-Victor de Beauce Inc.

Le tout mesures anglaises, sans garantie de mesures précises.

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances.

Compris dans cette vente un droit de passage, pour le bénéfice du terrain vendu, Philippe Jolicoeur accorde au Club Aramis St-Victor de Beauce Inc. ou représentants, à perpétuité, droit de passer dans le chemin actuellement existant, situé dans la ligne est ou sud-est du terrain vendu, le tout constituant une servitude réelle et perpétuelle en faveur du terrain vendu et grevant le résidu dudit lot restant audit Philippe Jolicoeur, aux conditions suivantes:

Convenu que tant que le vendeur sera propriétaire du résidu du lot deux cent quarante et notamment de l'assiette du droit de passage ci-dessus indiqué, en ce qui a trait aux travaux d'entretien et de réparation dudit chemin privé sur la longueur qui borne au terrain vendu, le vendeur s'engage à fournir le gravier nécessaire et l'acquéreur (Club Aramis) s'engage à fournir les machineries nécessaires au transport du gravier et à l'épandage dudit gravier sur le chemin; une fois que le vendeur ne sera plus propriétaire du résidu du lot deux cent quarante ainsi que de l'assiette du chemin, lesdits travaux d'entretien et de réparation du chemin privé seront faits à frais communs entre l'acquéreur et tout autre emplacitaire pouvant utiliser ledit chemin privé.

Convenu également que l'acquéreur aura le droit de renoncer audit droit de passage et des obligations en découlant, en aucun temps, à sa seule volonté, et cette convention bénéficiera également aux représentants de l'acquéreur sur le terrain.

Convenu également que là où le chemin passe sur le terrain de l'acquéreur, celui-ci accorde au vendeur ou représentants droit de passage par tous moyens de locomotion aux conditions ci-dessus mentionnées.

Sauf et excepté également, l'immeuble suivant, vendu par M. Philippe Jolicoeur à M. Gaston Bernard suivant acte passé devant Me Jean-Luc Quirion, notaire, le 23 février 1973, enregistré à Beauce no 254233, et pouvant être décrit comme suit:

Autre désignation du terrain à distraire

Un morceau de terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Victor-de-Beauce, connu et désigné comme étant une partie des lots nos deux cent trente-neuf, deux cent trente-neuf-A et deux cent quarante (ptie 239, ptie 239-A et ptie 240) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté et division d'enregistrement de Beauce.

Borné au nord par la partie du lot no 241 appartenant à A. Jolicoeur ainsi que par la partie du lot no 241 apparte-

nant à Gaston Bernard; au sud-est et au sud-ouest par la rivière Le Bras.

Comprenant six dixièmes (6/10) d'acre en superficie sur le lot no 239, cinq acres et quatre dixièmes (5,4) en superficie sur le lot no 239-A; et dix-neuf acres (19) en superficie sur le lot 240; le tout pour un total de vingt-cinq (25) acres.

Sauf et à distraire également: le terrain vendu, au ministère de la Voirie par Philippe Jolicoeur, en date du 26 août 1969, par acte passé devant Me Jean-Thomas Bouffard, notaire, enregistré à Beauce no 231038 et étant partie desdits lots 239, 239-A et 240 du cadastre pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring (Beauce).

Autre distraction

Sauf et à distraire également: Une autre partie de terrain vendue par M. Louis Philippe Jolicoeur en faveur du ministère de la Voirie, suivant acte passé devant Me Jean-Luc Quirion, notaire, le 18 avril 1966, enregistré à Beauce no 212508, et étant partie des lots 239-A, 240, 350 et 351 au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté de Beauce.

Désignation d'un autre terrain à distraire

Sauf et à distraire également un terrain vendu par M. Philippe Jolicoeur à MM. Roger Tardif et Noël Tardif, suivant acte de vente passé devant le notaire soussigné, le 10 octobre 1977, sous le no 5184 de ses minutes, enregistré à Beauce le 17 octobre 1977, sous le no 299611, décrit comme suit:

Un emplacement de terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Victor, connu et désigné comme étant une partie du lot no deux cent trente-neuf (ptie 239) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté et division d'enregistrement de Beauce.

Mesurant quatre-vingt-dix (90 pi) pieds de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est par une profondeur de cent pieds dans ses lignes sud-est et nord-ouest, mesures anglaises.

Borné en front au sud-ouest au chemin public conduisant de Saint-Victor à Saint-Jules, au sud-est au lot 238 appartenant à Claude Mathieu ou représentants; à la profondeur au nord-est de l'autre côté au nord-ouest à d'autres parties du lot 239 appartenant à M. Philippe Jolicoeur ou représentants.

Tel que le tout se trouve présentement, le terrain étant vacant, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire également un morceau de terrain vendu par M. Philippe Jolicoeur à M. Robert Plante, suivant acte passé devant Me Herman Mathieu, notaire, le 22 novembre 1977, sous le no 5309 de ses minutes, enregistré à Beauce no 300682 et sujet à une rectification passée devant le notaire soussigné, le 13 février 1979, enregistrée à Beauce sous le no 312290, décrit comme suit: un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie des lots nos deux cent trente-neuf, deux cent trente-neuf-A et deux cent quarante (ptie 239, ptie 239-A et ptie 240) au cadastre pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté de Beauce.

Mesurant dans ses lignes de contour, à partir d'un point «A» étant le point de rencontre de la ligne sud-ouest et sud-est (Roger et Noël Tardif) se dirigeant vers le nord-est longeant la ligne Tardif sur une distance de cent (100 pi) pieds jusqu'au point «B», de là tournant vers le sud-est longeant le terrain Tardif sur une distance de quatre-vingt-dix (90 pi) pieds jusqu'au point «C»; de là tournant vers le nord-est sur une distance d'environ trois cent quarante-cinq (345 pi) pieds jusqu'au point «D»; de là tournant vers le nord-ouest longeant le chemin privé du rang, sur une distance d'environ quatre cent cinq (405 pi) pieds jusqu'au point «E»; de là, tournant vers le sud-ouest sur une distance de deux cent quinze (215 pi) pieds jusqu'au point «F»; de là, tournant vers le sud-est en longeant le chemin public, sur une distance d'environ trois cent six (306 pi) pieds jusqu'au point de départ «A».

Borné au sud-est ligne A-B et au nord-est ligne B-C au terrain de Roger et Noël Tardif ou représentants; au sud-est ligne C-D au terrain de Claude Mathieu ou représentants, lot 238; au nord-est ligne D-E à l'ancien chemin privé sur lequel M. Philippe Jolicoeur a droit de passage; au nord-ouest, ligne E-F, au terrain appartenant à Philippe Jolicoeur ou représentants et au sud-ouest, ligne F-A au chemin public conduisant à St-Jules.

Tel que le tout se trouve présentement, ledit terrain étant vacant, circonstances et dépendances.

Sujet ledit terrain à un droit de passage tel que constitué audit acte enregistré à Beauce no 300682.

Sauf et à distraire également un morceau de terrain vendu par M. Philippe Jolicoeur à M. Luc Plante, suivant acte passé devant Me Herman Mathieu, notaire, le 6 février 1979, sous le no 6642 de ses minutes, enregistré à Beauce le 12 février 1979, sous le no 312131, décrit comme suit:

Un morceau de terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Victor-de-Beauce, connu et désigné comme étant une partie des lots nos deux cent trente-neuf, deux cent trente-neuf-A et deux cent quarante (ptie 239, ptie 239-A et ptie 240) selon le cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté et division d'enregistrement de Beauce.

Mesurant la largeur des lots par une profondeur de mille cinq cents (1 500 pi) pieds et borné au nord-est à la route publique qui conduit à Saint-Jules; au sud ou sud-est au lot 238 appartenant à M. Claude Mathieu ou représentants; à la profondeur au sud-ouest au résidu des lots appartenant à M. Philippe Jolicoeur ou représentants et de l'autre côté au nord-ouest au lot 242 appartenant à M. Paulin Bernard ou représentants.

Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances.

Sauf à distraire également un emplacement de terrain vendu par M. Philippe Jolicoeur au Club Aramis St-Victor de Beauce Inc., suivant acte passé devant le notaire sous-

signé le 17 octobre 1973, sous le no 833 de ses minutes, enregistré à Beauce no 260695, décrit comme suit:

Un morceau de terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Victor, connu et désigné comme étant une partie du lot no deux cent quarante (ptie 240) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté de Beauce.

Mesurant environ quatre cent cinquante (450 pi) pieds de largeur, en front sur le chemin public dans sa ligne nord-est, ainsi qu'à la profondeur dans sa ligne ouest ou sud-ouest, par une profondeur de neuf cent cinquante (950 pi) pieds dans ses lignes nord ou nord-ouest et sud ou sud-est.

Borné en front vers le nord-est par le chemin public; au nord-ouest par le lot no 241 appartenant à M. Paulin Bernard ou représentants; à la profondeur vers le sud-ouest ou l'ouest, par le résidu du lot 240 appartenant à Philippe Jolicoeur ou représentants; et de l'autre côté vers le sud-est par un chemin privé appartenant à Philippe Jolicoeur ou représentants, et sur lequel Philippe Jolicoeur a accordé un droit de passage au Club Aramis de St-Victor de Beauce Inc..

Sauf et à distraire également deux morceaux de terrain vendus par M. Philippe Jolicoeur à M. Robert Plante, suivant acte de vente passé devant Me Herman Mathieu, notaire, le 13 février 1979, sous le no 6664 de ses minutes, enregistré à Beauce le 20 février 1979, sous le no 312290, décrit comme suit:

a) Un morceau de terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Victor-de-Beauce, connu et désigné comme étant une partie du lot no deux cent quarante (ptie 240) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté et division d'enregistrement de Beauce.

Mesurant environ cent (100 pi) pieds de largeur, plus ou moins, par toute la profondeur qu'il y a à partir de la ligne de division des rangs Un et Deux de Tring à aller à la nouvelle route conduisant à Saint-Jules.

Borné en front au sud-ouest à la route qui conduit à Saint-Jules; d'un côté au sud-est au terrain appartenant à M. Robert Plante ou représentants, suivant son titre enregistré à Beauce no 300682, minute 5309 du notaire soussigné, à la profondeur au nord-est à la ligne de division des rangs Un et Deux de Tring et de l'autre côté au nord-ouest à un ruisseau coulant à cet endroit.

Tel que le tout se trouve présentement, le terrain étant vacant, circonstances et dépendances.

b) Un autre terrain étant partie des lots deux cent trente-neuf, deux cent trente-neuf-A et deux cent quarante (ptie 239, ptie 239-A et ptie 240) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté de Beauce, situé à la profondeur du terrain vendu par M. Philippe Jolicoeur à M. Robert Plante suivant acte enregistré à Beauce no 300682, minute 5309 du notaire soussigné, comprenant tout le terrain, soit droits et prétentions de M. Philippe Jolicoeur, compris dans les bornes suivantes, soit assiette de l'ancienne route.

Borné au nord-est par la ligne de division des rangs Un et Deux de Tring; au sud-est au lot 238 appartenant à Claude Mathieu ou représentants; au sud-ouest au terrain de M. Robert Plante ou représentants suivant son susdit titre enregistré à Beauce no 300682 et au nord-ouest au terrain ci-dessus décrit à l'item «1».

Tel que le tout se trouve présentement, le terrain étant vacant, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire un terrain cédé par M. Philippe Jolicoeur à dame Noëlla Giroux, suivant acte de cession passé devant le notaire soussigné, le 13 mars 1979, sous le no 6736 de ses minutes, enregistré à Beauce, le 19 mars 1979, sous le no 312846 décrit comme suit:

Un terrain situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Victor, connu et désigné comme étant une partie du lot no deux cent quarante (ptie 240) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Victor, canton de Tring, comté et division d'enregistrement de Beauce.

Comprenant tout le terrain contenu dans les bornes suivantes:

Borné en front au sud-ouest par la route qui conduit à Saint-Jules; d'un côté au sud-est par un ruisseau coulant à cet endroit, à la profondeur au nord-est par la ligne de division entre les rangs Un et Deux de Tring; et de l'autre côté au nord-ouest par le lot 242.

Tel que le tout se trouve présentement, le terrain étant vacant, circonstances et dépendances.

Sujet tous les terrains ci-dessus décrits aux servitudes actives et passives, s'il s'en trouve, suivant titres.

Avec les bâtisses dessus construites ou à construire, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à la somme de 10 200,00 $ pour les lots ptie 239-A, ptie 239, ptie 240 et ptie 241; et de 5 025,00 $ pour les lots ptie 350 et ptie 351.

Pour être vendus séparément le DIXIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures au bureau d'enregistrement de Beauceville.

Le shérif adjoint,
ROGER LEHOUX.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce,
le 21 avril 1980. 6622-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-004092-795
760-18-000012-80

LEENAT LIMITÉE et BANQUE CANADIENNE NATIONALE, partie demanderesse, contre COMPAGNIE FINANCIÈRE DE MONTRÉAL INC., GÉRARD SUISSA et PATRICK SUISSA, partie défenderesse.

«1. Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots originaires quatre-vingt-seize et quatre-vingt-dix-neuf (96 et 99), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne de l'Île Perrot contenant ensemble, suivant le cadastre, trente-deux arpents et soixante-douze perches (32 arp 72 per) en superficie mesure française.

2. Un autre immeuble connu et désigné comme étant tout le lot originaire cent (100) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne de l'Île Perrot, et contenu dans les limites suivantes, savoir: au sud par la rivière Ottawa (lac St-Louis), à l'ouest par le lot cent un ou subdivisions d'icelui du même cadastre, au nord par ledit lot quatre-vingt-dix-neuf, susdésigné et à l'est par le lot quatre-vingt-quinze ou subdivisions d'icelui du même cadastre.

Avec la maison y érigée portant le numéro civique 2897, boulevard Perrot, et toutes autres bâtisses, circonstances et dépendances y dessus.

Sauf et à distraire dudit lot cent (100) susdésigné, les lopins de terre en faisant partie et précédemment vendus aux termes des actes de vente ci-après mentionnés lesquels lopins étant situés tant au sud du boulevard Perrot, soit entre ledit boulevard et la rivière Ottawa (lac St-Louis) qu'au nord dudit boulevard sont plus particulièrement désignés aux actes de vente enregistrés au bureau d'enregistrement de Vaudreuil sous les numéros 29849, 57768, 59646, 62914, 84539, 85528, 88085, 91875, 107570 et 124351.

Sujet ledit immeuble à la servitude créée aux termes de l'acte de création de servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec, reçu par Me L.J. Boileau, notaire, le neuf décembre mil neuf cent cinquante-deux, enregistré au bureau d'enregistrement susdit sous le no 71313.»

La mise à prix est fixée à 58 000,00 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, à Vaudreuil, le DEUXIÈME jour de JUILLET 1980, à NEUF heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 avril 1980. 6623-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-004092-795
760-18-000012-80

LEENAT LIMITÉE et BANQUE CANADIENNE NATIONALE, partie demanderesse, contre COMPAGNIE FINANCIÈRE DE MONTRÉAL INC., GÉRARD SUISSA et PATRICK SUISSA, partie défenderesse.

«Un emplacement connu et désigné comme étant composé de la façon suivante, savoir:

a) Une partie du lot originaire numéro deux cent soixante-quinze (ptie 275) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne de l'Île Perrot, mesurant cinq cent soixante-treize pieds et trente-huit centièmes de pied (573,38 pi) de largeur dans sa ligne nord-est, quatre cent cinquante et un pieds et trente-six centièmes de pied (451,36 pi) et cent vingt-quatre pieds (124 pi) de largeur dans ses lignes sud-ouest, par une profondeur de cinq mille deux cent trente-six pieds et vingt centièmes de pied (5 236,20 pi) dans sa ligne nord-ouest et cinq mille deux cent soixante-trois pieds et onze centièmes (5 263,11 pi) dans sa ligne sud-est, et contenant en superficie trois millions deux mille cinq cent trente-deux pieds carrés (3 002 532 pi^2) mesures anglaises et plus ou moins, ou quatre-vingt-un arpents et cinq cent quatre-vingt-neuf millièmes d'arpent carré (81 589 arp^2) plus ou moins, et borné d'un bout vers le nord-est par une partie dudit lot ci-après décrite, à l'autre bout vers le sud-ouest, par les lots trois cent sept, trois cent quatre et deux cent soixante-quinze (307, 304 et 275), d'un côté vers le sud-est par le

lot numéro deux cent soixante-seize (276) et de l'autre côté vers le nord-ouest par le lot numéro deux cent soixante-quatorze (274).

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Roger Trudeau, A.G., le cinq novembre mil neuf cent soixante-treize, sous le numéro 15057-1, dont une copie demeure annexée à la minute numéro 6298 de Me Gilles Legault, notaire.

b) Une autre partie dudit lot numéro deux cent soixante-quinze (ptie 275) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Jeanne de l'Île Perrot située immédiatement au nord-est de l'emplacement ci-dessus décrit, cette autre partie étant décrite de la façon suivante, savoir:

Partant d'un point situé sur la ligne séparant les lots numéros deux cent soixante-quatorze et deux cent soixante-quinze (274-275), et situé à l'extrémité nord-est de l'emplacement ci-dessus décrit, en se dirigeant en ligne droite vers le sud-est sur une distance de cinq cent soixante-treize pieds et trente-huit centièmes de pied (537,38′) jusqu'à la ligne séparant les lots numéros deux cent soixante-quinze et deux cent soixante-seize (275 et 276), cette largeur étant la ligne nord-est de l'emplacement ci-dessus décrit, de là tournant vers le nord-est sur la ligne séparant les lots numéros deux cent soixante-quinze et deux cent soixante-seize (275 et 276) sur une distance de quatre-vingt-un pieds et trente-cinq centièmes de pied (81,35 pi), de là tournant vers le nord, nord-est sur une distance de quatre cent vingt et un pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pied (421,85 pi), de là tournant vers l'est, sur une distance de cent quatre-vingt-trois pieds et quatre centièmes de pied (183,04 pi), de là tournant vers le nord, sur une distance de cent cinquante-huit pieds et soixante-trois centièmes de pied (158,63 pi), et contenant en superficie soixante-dix-sept mille neuf cent deux pieds carrés (77 902 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins, ou deux arpents et cent dix-sept millièmes d'arpent carré (2,117 arp^2) et bornée d'un côté vers le sud-ouest par la partie dudit lot 275 ci-dessus décrite, d'un autre côté vers le nord-est par une autre partie dudit lot 275, propriété de Walter Angell ou représentants, d'un autre côté vers le nord, nord-ouest par le lot numéro 274, et de l'autre côté vers le sud-est par le lot numéro 276 dans sa ligne mesurant 81,35 pieds et par une autre partie dudit lot 275 propriété de Walter Angell ou représentants, dans sa ligne mesurant 183,04 pieds.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Roger Trudeau, A.G., le neuf janvier mil neuf cent soixante-quatorze, revisé le vingt-cinq février mil neuf cent soixante-quatorze, portant le numéro 15057-3, dont une copie demeure annexée à la minute numéro 6298 de Me Gilles Legault, notaire.

La mise à prix est fixée à 32 000,00 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, à Vaudreuil, le DEUXIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 avril 1980. 6624-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-004092-795
760-18-000012-80

LEENAT LIMITÉE et BANQUE CANADIENNE NATIONALE, partie demanderesse, contre COMPAGNIE FINANCIÈRE DE MONTRÉAL INC., GÉRARD SUISSA et PATRICK SUISSA, partie défenderesse.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro soixante dix-neuf (79) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Ste-Jeanne-de-l'Île-Perrot.

Sujet à une servitude en faveur de Gatineau Power Company, enregistrée au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, sous le numéro 84692.»

La mise à prix est fixée à 5 125,00 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, à Vaudreuil, le DEUXIÈME jour de JUILLET 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 avril 1980. 6625-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-004092-795
760-18-000012-80

LEENAT LIMITÉE et BANQUE CANADIENNE NATIONALE, partie demanderesse, contre COMPAGNIE FINANCIÈRE DE MONTRÉAL INC., GÉRARD SUISSA et PATRICK SUISSA, partie défenderesse.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot originaire numéro soixante-quinze (75) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot.

Avec bâtisses y érigées.

Moins et à distraire cependant dudit emplacement les parties suivantes:

a) La partie donnée par M. Alcide Daoust à Jacques Daoust, aux termes d'un acte de donation enregistré au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, sous le numéro 104236.

b) La partie vendue par M. Alcide Daoust à Marcel Daoust, aux termes d'un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, sous le numéro 106661.

c) La partie donnée par M. Alcide Daoust à Léopold Daoust, aux termes d'un acte de donation enregistré au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, sous le numéro 104237.

d) La partie appartenant à M. R. Dandurand, ou représentants, tel qu'il appert à un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, sous le numéro 110090.

e) La partie expropriée par le ministère de la Voirie provinciale, tel qu'il appert à un dépôt de plan au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, sous le numéro 127011.

Lesquelles parties sont montrées à un plan qui est annexé à la minute numéro 2585 de Me Mireille Lamarre, notaire.

Sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec tel qu'il appert à un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, sous le numéro 71271.»

La mise à prix est fixée à 42 550,00 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, à Vaudreuil, le DEUXIÈME jour de JUILLET 1980, à NEUF heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 avril 1980. 6626-o

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-05-000398-79
Shérif no 698-80

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires en la ville de Montréal et une succursale en la ville de Jonquière, demanderesse, contre YVAN FORTIN, domicilié et résidant au 1592, rue Marcoux, Plessisville, défendeur et YVON DELWAIDE, syndic, exerçant au 110, rue Racine est, cité et district de Chicoutimi et LÉOPOLD LAROUCHE, domicilié et résidant au 230 A, rue Prémont, Jonquière, district de Chicoutimi, mis en cause.

«Un immeuble sis et situé sur le côté sud de la rue Saulnier, en la ville de Jonquière, étant et se composant de:

a) Toute cette partie du lot connu et désigné au cadastre officiel du canton de Jonquière, de figure irrégulière, comme étant la subdivision numéro trois cent vingt-cinq du lot originaire numéro quatorze-A (ptie Lot no 14-A-325), dans le rang Quatre (IV) dudit canton, bornée vers le nord-est par une partie du lot quatorze-A-trois cent vingt-quatre (ptie 14-A-324) (rue), vers le sud-est et l'est par une partie du lot quatorze-A-trois cent cinquante-cinq (ptie 14-A-355) (rue), vers le sud-ouest par cette partie du lot quatorze-B-cent trente-huit (ptie 14-B-138) décrite au sous-paragraphe *b*) ci-après, et vers le nord-ouest par partie restante du lot quatorze-A-trois cent vingt-cinq (ptie 14-A-325), appartenant à Jean-Baptiste Saulnier ou représentants, mesurant quarante pieds et soixante-quinze centièmes (40,75 pi) vers le nord-est, trente pieds (30 pi) vers le sud est, treize pieds et vingt-six centièmes (13,26 pi) vers l'est, quarante-quatre pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (44,97 pi) vers le sud-ouest et quarante-trois pieds et vingt-sept centièmes (43,27 pi) vers le nord-ouest;

b) Toute cette partie du lot connu et désigné au cadastre officiel du canton de Jonquière, de figure irrégulière, comme étant la subdivision numéro cent trente-huit du lot originaire numéro quatorze-B (ptie lot no 14-B-138), dans le rang Quatre (IV) dudit canton, bornée vers le nord-est par cette partie du lot quatorze-A-trois cent vingt-cinq (ptie 14-A-325), décrite au paragraphe *a*) ci-avant, vers l'est par une partie du lot quatorze-B-cent vingt-neuf (ptie 14-B-129) et par une partie du lot quatorze-B-cent trente (ptie 14-B-130) et vers le nord-ouest par partie restante du lot quatorze-B-cent trente-huit (ptie 14-B-138), appartenant à Jean-Baptiste Saulnier ou représentants, mesurant quarante-quatre pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes (44,97 pi) vers le nord-est, quarante-deux pieds et soixante-treize centièmes (42,73 pi) vers l'est, soixante pieds (60 pi) vers le sud-ouest et quarante pieds (40 pi) vers le nord-ouest;

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé est fixé à 7 810,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, le DOUZIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 22 avril 1980. 6636-o

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 500-05-000741-79

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1[er] novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, H2Y 2W3, demanderesse, contre ROBERT MICHAEL WERBA, défendeur.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot quarante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire sept-A (7A-44), rang Trois (rg III), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wakefield, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec.

Avec tous les bâtiments dessus érigés ou devant y être érigés, circonstances et dépendances.

Sous réserve de toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes, se rattachant à ladite propriété, et notamment une servitude de restrictions de construction, tel qu'il appert à l'acte dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, le 28 mai 1976, sous le numéro 137680.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C., est de quatre mille sept cent trente et un dollars et vingt-cinq centins (4 731,25 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de dix-huit mille neuf cent vingt-cinq dollars (18 925,00 $), telle que portée au rôle de l'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, QC, le QUATRIÈME jour de JUILLET 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 16 avril 1980. 6637-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001212-79

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, Grande-Allée est, Québec, G1R 2J7, demanderesse, contre RICHARD BONIN et

EUGÉNELLE FRANCOEUR-BONIN, tous deux domiciliés au 240, de la rue Nelligan, Pointe-Gatineau, défendeurs.

«Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot numéro cent de la subdivision officielle du lot originaire cinq (5-100) du cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau.

Avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro municipal 240, de la rue Nelligan, à Gatineau (secteur Pointe-Gatineau).

Sujet ledit immeuble à toutes servitudes passives ou actives pouvant affecter ledit immeuble.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois mille cinq cent dollars (3 500,00 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatorze milles dollars (14 000,00 $), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le TROISIÈME jour de JUILLET 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 21 avril 1980. 6627-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001213-79

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500 Grande-Allée est, Québec, G1R 2J7, demanderesse, contre JACQUES DALLAIRE, domicilié au 59, rue Chiasson, Gatineau, défendeur.

«Toute cette propriété connue et désigné comme étant le lot numéro huit de la subdivision officielle du lot numéro cinq cent sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze A (11A-507-8) au cadastre officiel du Premier Rang du canton de Templeton. Sujette à servitude de mitoyenneté établie dans un acte enregistré à Hull, sous le numéro 251-174.

Avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 59, rue Chiasson, Gatineau, province de Québec.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois mille deux cent soixante-deux dollars et cinquante centins (3 262,50 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de treize mille cinquante dollars (13 050,00 $), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité; le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le TROISIÈME jour de JUILLET 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 21 avril 1980. 6628-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001352-79

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, Grande-Allée est, Québec, G1R 2J7, partie demanderesse contre CLAUDE SIMON et DENISE CRÊTE-SIMON, tous deux domiciliés au 84, rue Clermont, Pointe-Gatineau, J8T 5H8, partie défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire vingt-huit (28-24) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Pointe-Gatineau, division d'enregistrement de Hull, province de Québec; avec tous les bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances, 84, rue Clermont, Pointe-Gatineau, province de Québec.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble sujet particulièrement à une servitude de non-accès en faveur du ministère de la Voirie, copie de laquelle a été enregistrée

au bureau d'enregistrement de Hull, sous le numéro 189-542 ainsi qu'une servitude en faveur de Bell Téléphone Company of Canada dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Hull, sous le numéro 84756.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois mille quatre cent dix-huit dollars et soixante-quinze centins (3 418,75 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de treize mille six cent soixante-quinze dollars (13 675,00 $), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le TROISIÈME jour de JUILLET 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 21 avril 1980. 6629-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour fédérale du Canada — District de Hull
T-5352-79

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, *et al.*, partie demanderesse, contre ROGER CARPENTIER, 76, rue Troyes, de la ville de Gatineau, dans la province de Québec, partie défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-cinq (85) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq (5-85) au cadastre officiel du village de Pointe-Gatineau.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C., est de trois mille trois cents dollars (3 300,00 $), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de treize milles deux cents dollars (13 200,00 $), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC, le TROISIÈME jour de JUILLET 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 24 avril 1980. 6630-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No C.S.J. 705-05-00 1328-783

GENELCAN REALTY LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 5000, rue Jean-Talon ouest en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JOHN BRIAN RADIGAN, domicilié et résidant au 43, avenue Forest, en la municipalité de Hamilton, province d'Ontario, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

«Un certain emplacement situé dans la municipalité de Saint-Donat, connu et désigné, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Lussier, division d'enregistrement de Montcalm, comme étant une partie du lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro dix (10-ptie 1, rang II), ladite partie mesurant cent quarante et un pieds et cinquante-sept centièmes (141,57 pi) sur ses limites est et ouest et quatre-vingt-dix pieds (90 pi) sur ses limites sud et nord, et contenant douze mille sept cent quarante et un pieds carrés (12 741,0 pi^2). Ladite partie est bornée comme suit: à l'est par l'avenue portant le numéro de cadastre 10-1-13, au sud par une partie du lot numéro 10-1, à l'ouest par le lot numéro 10-1-15 et au nord par le lot numéro 10-1-17.

Avec la maison d'un étage et demi qui y est construite et qui est connue comme étant le chalet A ou, plus com-

munément, le numéro 14, de l'avenue Coursol.

En l'état où le tout se trouve maintenant, avec tous les droits, circonstances et dépendances qui s'y rattachent.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 8 125,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532, rue Albert, à Sainte-Julienne, district de Joliette, le MARDI, DIX-SEPTIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 24 avril 1980. 6707-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
District de Joliette — Cour supérieure
No C.S.J. 705-05-000 111-800

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 333, rue Saint-Antoine est, en les cité et district de Montréal, partie demanderesse, contre EDMOND GALLANT, domicilié et résidant au 563, rue Beauchamp à Ville Le Gardeur, district de Joliette, partie défenderesse et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un emplacement sis et situé en la ville de Le Gardeur (anciennement Saint-Paul l'Ermite), connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-neuf (159-293) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Paul l'Ermite.

Avec maison dessus construite portant le numéro 563, rue Beauchamp, en la ville de Le Gardeur (anciennement Saint-Paul l'Ermite), circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble sans exception ni réserve, mais principalement sujet aux servitudes d'utilités publiques qui existent ou pourraient exister sur ledit immeuble.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 6 125,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval à L'Assomption, district de Joliette, VENDREDI le VINGTIÈME jour de JUIN 1980 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 30 avril 1980. 6710-o

Mingan

Bref d'exécution de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No: 650-05-000451-790

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, Société à la Couronne fédérale, ayant un bureau d'affaires au 350, rue Smith, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre ÉMILIEN DUFRESNE, domicilié et résidant au 30, rue des Bouleaux, Port-Cartier, district de Mingan, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Saguenay, 71, rue Mance, Baie-Comeau, district de Hauterive, mis en cause.

Description:

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision six cent huit du lot originaire bloc Un (1-608) du cadastre officiel du canton de Babel, municipalité de la ville de Port-Cartier, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Le montant que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé à 9 950,00 $ payable, soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Baie-Comeau, le TREIZIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Sept-Îles, le 28 avril 1980.

Truchon et Truchon, huissiers
106, Napoléon, suite 303
Sept-Îles, QC
962-4966

L'huissier,
DENYS LOCAS.

6708-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000856-797

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 266, rue Saint-Jacques ouest, à Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, contre RAYMOND F. LAGUE & ASSOCIÉS LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 1365, du Vallon, Beloeil, district judiciaire de Saint-Hyacinthe, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Saint-Hubert, connu et désigné comme étant composé du lot numéro sept cent quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trois (203-782) et du lot numéro quatre cent trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent deux (202-430) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 1715, Édouard, Saint-Hubert. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, plus particulièrement une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et Bell Canada créée en vertu d'un acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, sous le numéro 497014.»

La mise à prix est fixée à 46 200,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 avril 1980.

6722-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003339-791

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 276, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre GÉRALD SCHNEIDER, notaire, MORTON J. LITWACK, notaire, ACAJOU CONSTRUCTION INC., défendeurs, et le RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Churchill dans la ville de Laval, connu et désigné comme étant la subdivision numéro sept cent cinquante-neuf du lot originaire numéro dix (10-759) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Martin.

Ainsi que le bâtiment y érigé portant les numéros 5245, 5247, 5249, 5251 et 5253 de ladite rue Churchill et dont le mur sud-est est mitoyen.

Assujetti à une servitude réciproque de droit de vue en faveur de l'emplacement décrit plus haut et sur celui-ci, et en faveur de l'emplacement au sud-est et sur celui-ci, emplacement connu et désigné comme la subdivision

numéro sept cent soixante du lot originaire numéro dix (10-760) auxdits plan et livre de renvoi officiels, permettant que tous les escaliers, fenêtres, portes, galeries et autres ouvertures construits dans chacune des propriétés érigées sur lesdits emplacements demeurent par rapport à la ligne de division entre eux à une distance inférieure à celle permise par la loi, une servitude réciproque de droit de vue étant établie par les présentes par l'emprunteur sur décision du propriétaire. Dans l'état où se trouve actuellement ladite propriété avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans aucune exception ou réserve.

La mise à prix est fixée à 23 505,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 17 avril 1980. 6602-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-004818-793

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ROGER BÉLANGER, résidant et domicilié au 1206, Duvernay, à Saint-Bruno, province de Québec, défendeur, et LAURENT LANGEVIN, ès qualités de syndic à la faillite de Roger Bélanger, ayant une place d'affaires au 1305, Girouard, à Saint-Hyacinthe, province de Québec, mis en cause, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

Les immeubles de Roger Bélanger:

«Un emplacement situé en la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, ayant front sur la rue Davis, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-huit (78-70) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Bruno, division d'enregistrement de Chambly; mesurant, ledit emplacement, cinquante-sept pieds et huit dixièmes de pied (57,8 pi) dans sa ligne sud-ouest le long d'un arc de cercle dont le rayon mesure 660 pieds, cent pieds (100 pi) dans sa ligne sud-est, soixante-six pieds et cinq dixièmes de pied (66,5 pi) dans sa ligne nord-est, et quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (98,6 pi) dans sa ligne nord-ouest; toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins. Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 26, de la rue Davis. Tel que le tout se trouve présentement, avec et sujet à tous droits et servitudes y attachés. Sans exception ni réserve aucune.»

La mise à prix est fixée à 6 630,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le ONZIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 avril 1980. 6723-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-020832-786

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Lois sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100), demanderesse, contre RICHARD BLACKMORE, adresse inconnue, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«*a*) Le lot numéro vingt de la subdivision du lot originaire trois cent soixante-quinze (375-20) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly.

Avec le condominium portant le numéro 1345, avenue Victoria, dans la ville de Saint-Lambert.

b) L'endroit indivis du vendeur en ce qui a trait à la

seule propriété décrite au paragraphe *a*) susmentionné dans le lot 375-1 dudit cadastre, tel qu'il a été établi dans la déclaration de copropriété enregistrée au bureau d'enregistrement de Chambly sous le numéro 436609.

Assujetti à la servitude en faveur de la Compagnie de téléphone Bell du Canada, telle qu'elle a été établie par un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly sous le numéro 142173;

assujetti également à la servitude en faveur de Bell Canada et d'Hydro-Québec, telle qu'elle a été établie par un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Chambly sous le numéro 438185.»

La mise à prix est fixée à 9 825,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 17 avril 1980. 6603-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-025165-786

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1[er] novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, demanderesse, contre MARCEL BOURGEOIS, résidant et domicilié au 2026, McGill, app. 4, Montréal, QC, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«1. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent soixante-neuf du lot originaire trois cent quatre-vingt-cinq (385-169) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, avec maison dessus construite portant les numéros civiques 3022, 3024, 3026, de la rue Saint-Antoine, en la ville de Montréal.»

La mise à prix est fixée à 1 750,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«2. Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent soivante-dix dudit lot originaire trois cent quatre-vingt-cinq (385-170) sur le plan et au livre de renvoi de la paroisse de Montréal, avec maison dessus construite portant les numéros civiques 3016, 3018, 3020, de la rue Saint-Antoine, en la ville de Montréal».

La mise à prix est fixée à 1 750,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«3. Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Antoine en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot cent soixante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385-167) au cadastre officiel de la paroisse de Montréal. Avec la maison dessus construite, portant les numéros 3034, 3036 et 3038, de la rue Saint-Antoine, en la ville de Montréal».

La mise à prix est fixée à 1 750,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«4. Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Antoine, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot cent soixante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385-168) au cadastre de la paroisse de Montréal. Avec la maison dessus construite portant les numéros 3028, 3030, et 3032, de la rue Saint-Antoine, à Montréal.»

La mise à prix est fixée à 1 750,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément, au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le DOUZIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 25 avril 1980. 6724-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014239-782

BANQUE NATIONALE DU CANADA, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques 1979 S.R.C., chapitre B-1, article 100), ayant son siège social au 500, place d'Armes à Montréal, demanderesse, contre JEAN-GUY HÉROUX CONSTRUCTION INC., adresse inconnue, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Cet immeuble ayant front sur la rue Louise, en la ville de Longueuil composé du lot de terre connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro quatre cent dix du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (91-410) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, mesurant cedit lot trente pieds (30 pi) de largeur par une profondeur de quatre-vingt-trois pieds (83 pi), et contenant en superficie deux mille quatre cent quatre-vingt-dix pieds carrés (2 490 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins; et tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes constructions, circonstances et dépendances y érigées, notamment une maison en construction portant le numéro 693, de ladite rue Louise, et dont le mur sud-ouest est mitoyen, et sujet et jouissant simultanément cedit immeuble actuellement hypothéqué des servitudes de vues réciproques constituées par destination de père de famille, aux termes d'un acte de prêt intervenu entre les mêmes parties aux présentes, devant le notaire soussigné, sous le numéro 7 347 de ses minutes, et dont copie sera incessamment enregistrée au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly.»

La mise à prix est fixée à 10 050,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le ONZIÈME jour de JUIN 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 avril 1980. 6725-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-000761-799

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques 1970 S.R.C., chapitre B-1, article 100) avec siège social au 500, place d'Armes, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre PIERRE VANASSE et DAME SOLEDAD VANASSE, tous deux du 4778, Lake Road, Dollard-des-Ormeaux, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé à Dollard-des-Ormeaux, dans la province de Québec, tenu en copropriété et comprenant:

a) Le lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent cinquante et un (351-11) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève;

b) Les droits indivis de l'emprunteur (seulement en ce qui concerne la propriété désignée au paragraphe *a* des présentes, dans les lots numéros 351-1, 351-122 et 352 dudit cadastre. Le tout plus amplement établi dans la déclaration de copropriété, et tous les droits d'usage d'un emplacement étant le lot 350-104 dudit cadastre, avec la piscine, la pataugeuse et autres facilités de récréation devant être érigées, lesquels droits ont été créés en vertu d'un acte de servitude enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2329568;

Sujet aux dispositions de ladite déclaration de copropriété reçue devant Me Melvyn D. Hodes, notaire, le vingt-sept avril mil neuf cent soixante-douze (1972), enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2343766, et telle qu'amendée dans un acte reçu devant ledit notaire, le vingt-huit août mil neuf cent soixante treize (1973) et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2455973. Ledit emplacement portant le numéro civique 4778, de la rue Lake Road, Dollard-des-Ormeaux, province de Québec.»

La mise à prix est fixée à 5 237,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le ONZIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 avril 1980. 6726-o

Fieri Facias de Terris
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009605-799

BARI CONSTRUCTION INC., demanderesse, contre DOUGLAS DRIVER, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la terrasse Fleury dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant:

a) la subdivision numéro soixante-huit du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-68) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, et

b) la subdivision numéro vingt-trois du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt (280-23) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet. Ainsi que le bâtiment y érigé, portant le numéro 10400, terrasse Fleury, dans la ville de Montréal. Dans l'état où se trouve actuellement la propriété avec tous ses droits, circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes s'y rattachant, sans aucune exception ou réserve; assujetti à une servitude en faveur d'Hydro-Québec, enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1251886 et une servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2110558, de même qu'une autre servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, enregistrée sous le numéro 2142271.»

La mise à prix est fixée à 59 900,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«Un emplacement ayant front sur la terrasse Fleury dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant:

a) la subdivision numéro soixante-sept du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-67) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, et

b) la subdivision numéro vingt-quatre du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt (280-24) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet. Ainsi que le bâtiment y érigé portant le numéro 10410, terrasse Fleury, dans la ville de Montréal. Dans l'état où se trouve actuellement la propriété avec tous ses droits, circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes s'y rattachant, sans aucune exception ou réserve; assujetti également à une servitude en faveur d'Hydro-Québec enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1251886 et à une autre servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, enregistrée audit bureau d'enregistrement sous les numéros 2110558 et 2142271.»

La mise à prix est fixée à 59 900,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«Un emplacement ayant front sur la terrasse Fleury dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant:

a) la redivision numéro soixante-neuf du lot originaire numéro deux cent soixante-dix-neuf (279-69) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet, et

b) la redivision numéro vingt-deux du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt (280-22) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sault-au-Récollet. Ainsi que le bâtiment y érigé portant le numéro 10380, terrasse Fleury, dans la ville de Montréal. Dans l'état où se trouve actuellement la propriété avec tous ses droits, circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou non apparentes s'y rattachant, sans aucune exception ou réserve; assujetti à une servitude en faveur d'Hydro-Québec, telle qu'elle a été établie par un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1251886 et également assujetti à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de la compagnie de téléphone Bell du Canada, tel qu'il ressort d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 2110558.»

La mise à prix est fixée à 59 900,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«Un immeuble situé sur la rue Pelletier, en la ville de Montréal-Nord, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante (60-233) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet. Une bâtisse dessus construite au numéro 11480, de ladite rue Pelletier, en ladite ville de Montréal-Nord, dont le mur nord-ouest est mitoyen, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve:

1. Avec et sujet à une servitude de vue mutuelle et réciproque créée aux termes d'un acte reçu devant Jean Lamontagne, notaire, le vingt-huit septembre mil neuf cent soixante-huit (1968), dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2093165;

2. Sujet à une servitude en faveur de Gaz Naturel du Québec, signée sous seing privé, le vingt-sept décembre mil neuf cent soixante-huit (1968), dont copie fut enregistrée au bureau de ladite division d'enregistrement sous le numéro 2110436 et affectant l'arrière partie sud-ouest dudit lot, ladite servitude ayant fait l'objet d'un acte de consentement par la ville de Montréal signé sous seing privé, le

sept mars mil neuf cent soixante-neuf (1969), et dont copie fut enregistrée au bureau de ladite division d'enregistrement sous le numéro 2122976;

La mise à prix est fixée à 62 250,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«Un immeuble situé sur la rue Pelletier, en la ville de Montréal-Nord, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante (60-232) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet.

Avec une bâtisse dessus construite au numéro 11500, de ladite rue Pelletier, dont le mur sud-est est mitoyen, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve;

1. Avec et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de vue créée aux termes d'un acte reçu devant Jean Lamontagne, notaire, le vingt-huit septembre mil neuf cent soixante-huit (1968), dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 2093165;

2. Sujet à une servitude en faveur de Gaz Naturel du Québec, signée sous seing privé, le vingt-sept décembre mil neuf cent soixante-huit (1968), dont copie fut enregistrée au bureau de ladite division d'enregistrement sous le numéro 2110436 et affectant l'arrière partie sud-ouest dudit lot; ladite servitude ayant fait l'objet d'un acte de consentement par la ville de Montréal signé sous seing privé, le sept mars mil neuf cent soixante-neuf (1969), et dont copie fut enregistrée au bureau de ladite division d'enregistrement sous le numéro 2122976.»

La mise à prix est fixée à 61 000,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGTIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 25 mars 1980. 6605-o

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013068-794

C.A.C. REALTY LIMITED, demanderesse, contre RUDOLPH AUGUSTUS GORDON, et JOAN MAY GORDON, 1410, place Port-Royal, Brossard, QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

«Les immeubles de Joan May Gordon:

Un emplacement ayant front sur la place Port-Royal dans la ville de Brossard, connu et désigné comme étant la subdivision deux cent soixante-deux du lot originaire numéro quatre-vingt-neuf (89-262) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine, division d'enregistrement de Laprairie. Ainsi que la bâtiment y érigé portant le numéro 1410, place Port-Royal et dont les murs est et ouest sont mitoyens.

Dans l'état où la propriété se trouve actuellement avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés et assujettie à une servitude réciproque de droit de vue établie en vertu d'un acte enregistré à Laprairie sous les numéros 115039 et 110314; assujettie aussi à une servitude de droit de passage établie en vertu d'un acte enregistré à Laprairie sous le numéro 109137.»

La mise à prix est fixée à 5 402,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 mars 1980. 6604-o

Fieri Facias De Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-019639-770

HELLER NATOFIN LTÉE, corporation dûment constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 1010, rue Sherbrooke ouest, suite 1510, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre LES IMMEUBLES GIPALA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 485, McGill, suite 1001, en les ville et district de Montréal, et ALAIN CHECROUNE, investisseur, domicilié et résidant au 76, Summit Circle, cité de Westmount, district de Montréal, et GILBERT ZEMOUR, investisseur, domicilié et résidant dans les ville et district de Montréal, et PAUL BACRY, investisseur, domicilié et résidant au 63, avenue Niel, Paris, France, et PAUL VIGNEAULT, gérant, résidant et domicilié au 6030, rue Renoir, Montréal-Nord, district de Montréal, et JEAN-CLAUDE PLOURDE, domicilié et résidant au 6189, de la Jammeraye, Saint-Léonard, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«L'immeuble ci-après décrit propriété des défendeurs, Vigneault et Plourde.

Description:

Les immeubles suivants, à savoir:

a) Un emplacement situé dans la ville de Montréal à l'intersection de la rue Faillon et de l'avenue Mile-End, constitué:

a) des lots numéros trois et quatre de la resubdivision du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro cent quarante-sept de la subdivision du lot originaire numéro six cent quarante-deux (642-147-1-3 et 4) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Laurent;

b) d'une partie du lot numéro deux de la resubdivision du lot numéro cent quarante-sept de la subdivision du lot originaire numéro six cent quarante-deux (642-147 ptie 2) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Laurent; borné au nord-ouest par la rue Faillon, au nord-est par le lot 642-827, au sud-est par le reste du lot 642-147-2 et au sud-ouest par les lots 642-147-1-3 et 4, et mesurant trente-trois pieds et six pouces (33 pi 6 po) le long de la rue Faillon jusqu'à un point où a été placée une borne de fer, cent quatre-vingt-seize pieds et quarante-cinq centièmes (196,45 pi) sur sa ligne nord-est, la ligne sud-est étant la prolongation de la limite sud-est dudit lot 642-147-1-3 décrit plus haut, et ayant une superficie de six mille trois cent soixante-quinze pieds carrés (6 375 pi^2), en mesures anglaises et plus ou moins, et étant de plus une partie d'une rue projetée (avenue Grand);

c) avec tous les bâtiments y érigés et particulièrement le bâtiment portant le numéro 260, rue Faillon et 7445, avenue Mile-End qui est entièrement érigé sur le lot 642-147-1-4 susmentionné. Assujetti aux servitudes de droit de passage en commun et de droit de vue sur ledit passage telles qu'elles ont été établies par l'acte originaire enregistré au Bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 857128, modifié par l'acte enregistré sous le numéro 864100. Dans l'état où se trouve actuellement ladite propriété avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans aucune exception ou réserve.»

La mise à prix est fixée à 180 562,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 mars 1980.

6606-o

Venditioni Exponas

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-020449-789

TAKI (STAN) MAVITZIS, demandeur, contre VASILIOS (BILL) EXARAKOS, défendeur et LA BANQUE TORONTO-DOMINION, tierce-saisie et LE RÉGISTRATEUR de Laval, mis en cause.

«Un emplacement vacant situé dans la municipalité de ville de Laval, connu et désigné comme étant une partie indivise du lot numéro deux cent soixante-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux (22 ptie 275) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Rose, indiquée par les lettres «A-B-C-D-A» sur le plan numéro 7-6300-14 préparé par M. René Jodoin, arpenteur-géomètre, mesurant cent trente-neuf pieds et quatre-vingt-neuf centièmes (139,89 pi) sur sa ligne est «A-B», cent vingt-quatre pieds et quatre-vingt-trois centièmes (124,83 pi) sur sa ligne sud «B-C», cent cinq pieds et cinquante centièmes (105,50 pi) sur sa ligne

ouest «C-D» et cent vingt pieds (120 pi) sur sa ligne nord «D-A»; ayant une superficie de quatorze mille sept cent vingt-trois pieds carrés (14 723 pi²), en mesures anglaises et plus ou moins, et étant borné comme suit: vers l'est par une autre partie indivise du lot originaire numéro 22 (étant le boulevard des Laurentides); vers le sud par une autre partie indivise du lot 22; vers l'ouest par une autre partie indivise dudit lot numéro 22, et vers le nord, par une partie non subdivisée du lot numéro 22-275 dudit cadastre.

Le point «B» dudit emplacement est situé à une distance de soixante et un pieds et neuf dixièmes (61,9 pi) au nord de la ligne de division entre les lots numéros 22 et 477 dudit cadastre, mesurée le long du côté ouest du boulevard des Laurentides; tel qu'il apparaît plus clairement sur le plan numéro 7-6300-14 préparé par René Jodoin, arpenteur-géomètre, daté du huit mai mil neuf cent soixante-sept, et dont une copie certifiée est annexée aux présentes après avoir été signée à des fins d'identification par ledit acheteur avec et en présence du notaire soussigné *Ne Varietur*. Dans l'état où se trouve actuellement ladite propriété avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans aucune exception ou réserve.»

La mise à prix est fixée à 1 895,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, Laval, QC, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 1er avril 1980. 6607-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-059750-799

PLOMBERIE & CHAUFFAGE TIFONI INC., corps politique dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social au 4533, Bélanger est, ville de Montréal, demanderesse, contre YVAN HARBUS, d'adresse inconnue, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«L'immeuble de la partie défenderesse est connu et désigné comme suit: cadastre quinze, subdivision mille deux cent six (1206-15) village incorporé Saint-Jean-Baptiste, portant le numéro civique 4283, 4285, Hôtel-de-Ville, Montréal. Avec les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 2 350,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 1056, le ONZIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 avril 1980. 6727-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-040519-782

RENÉ THORN ET MARCEL BEAUDOIN, demandeurs, contre LUC SAVARD, 1650, Saint-Timothée, suite 104, Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«A) Un emplacement ayant front sur la rue Berri, à Montréal, et composé de:

a) une partie du lot numéro deux cent quatorze de la subdivision du lot originaire numéro quinze (15-ptie 214) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jean-Baptiste, division d'enregistrement de Montréal, mesurant dix pieds et deux dixièmes de pied (10,2 pi) de largeur par soixante-neuf pieds et trois dixièmes de pied (69,3 pi) de profondeur, suivant l'occupation, et soixante-dix pieds (70 pi) de profondeur suivant le cadastre; étant bornée au nord-est par la rue Berri, au sud-est par le résidu du lot numéro 15-214 au sud-ouest par une ruelle (15-218) et au nord-ouest par le lot numéro 15-215 desdits plan et livre de renvoi officiels.

b) Une partie du lot numéro deux cent quinze de la subdivision du lot originaire numéro quinze (15-ptie 215) aux susdits plan et livre de renvoi, mesurant quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (14,5 pi) de largeur par

soixante-neuf pieds et trois dixièmes de pied (69,3 pi) de profondeur, suivant l'occupation, et soixante-dix pieds (70 pi) de profondeur suivant le cadastre; étant bornée au nord-est par la rue Berri, au sud-est par le lot numéro 15-214, au sud-ouest par une ruelle (15-218) et au nord-ouest par le résidu du lot numéro 15-215).

Toutes les mesures ci-haut mentionnées sont plus ou moins en mesures anglaises. Avec maison y érigée portant les numéros civiques 4326, 28 et 30 de ladite rue Berri, Montréal, circonstances et dépendances et dont les murs latéraux de ladite maison sont construits mitoyens. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, notamment sujet à cette servitude réciproque de vues créée aux termes de l'acte enregistré audit endroit sous le numéro 1466636.»

La mise à prix est fixée à 5 625,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

«B) *a*) Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro neuf cent cinq (905) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques;

b) De cette partie du lot de terre connu et désigné comme étant le numéro neuf cent quatre (904) auxdits plan et livre de renvoi officiels dudit quartier Saint-Jacques, contenant une largeur de sept pieds et cinquante-huit centièmes de pied (7,58 pi) en front et six pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (6,95 pi) en arrière de sa ligne sud-ouest, par une profondeur de soixante-sept pieds et vingt centièmes de pied (67,20 pi) dans sa ligne nord-ouest, et soixante-sept pieds et vingt-cinq centièmes de pied (67,25 pi) dans sa ligne sud-ouest, formant une superficie de quatre cent quatre-vingt-huit pieds et trente-huit centièmes de pied (388,38 pi), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front par la rue Saint-Timothée, en arrière au sud-ouest par une ruelle, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro neuf cent cinq (905) et de l'autre côté au sud-est, par la plus grande partie dudit lot numéro neuf cent quatre (904) avec les bâtisses y érigées portant les numéros civiques 1750 à 1762, rue Saint-Timothée, et 951 à 959, rue Robin. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, sans exception.»

La mise à prix est fixée à 8 000,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le DOUZIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 avril 1980. 6728-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-043-839-799

TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires dans la ville et le district de Montréal, au 1980, rue Sherbrooke ouest, demanderesse, contre JEAN DUCLOS, résidant et domicilié dans la ville et le district de Montréal, au 8673, rue Saint-Denis, et SIDNEY SPINNER, résidant et domicilié dans la ville et le district de Montréal, au 847, McEachran, à Outremont, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«L'immeuble de Sidney Spinner:

Un emplacement ayant front sur la rue Foucher, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant:

1. Une partie du lot numéro cinq de la subdivision du lot originaire numéro deux cent soixante et onze (271-ptie 5) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, mesurant treize pieds et quarante-huit centièmes (13,48 pi) dans la ligne nord-est, quatre-vingt-quatre pieds et quarante-cinq centièmes (84,45 pi) suivant les dimensions sur le terrain dans la ligne sud, un pied et un dixième (1,1 pi) dans la ligne sud-ouest et quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes (83,5 pi) suivant les dimensions sur le terrain et quatre-vingt-deux pieds (82 pi) suivant les dimensions du cadastre, dans la ligne nord-ouest; Contenant, ledit lot, en superficie, six cent neuf pieds carrés (609 pi^2) suivant les dimensions sur le terrain; et borné, ledit lot, au nord-est par partie du lot numéro 269-1, parc; au sud par une autre partie du lot 271-5, boulevard Crémazie; au sud-ouest par le lot 271-161 (rue Foucher) et au nord-ouest par le lot 271-6;

2. Le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire deux cent soixante et onze (271-6) aux susdits plan et livre de renvoi officiels;

3. Le lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent soixante et onze (271-7) aux susdits plan et livre de renvoi officiels; Avec bâtisse dessus érigée portant les numéros 8715, 8715A, 8717, 8719

et 8721, de la rue Foucher, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 11 787,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le DOUZIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 avril 1980. 6729-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Bedford
No 460-02-191-79
No 500-05-004887-806

VASTILL INC., corps politique légalement constitué, ayant sa place d'affaires au 536, rue Guy, à Granby, district de Bedford, demanderesse, contre FRANCIS DUBREUIL, domicilié et résidant au 5750, rue Parnasse, à Brossard, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant composé du lot numéro cent quatre-vingt-quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-194) et du lot numéro soixante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq (5-68) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine, division d'enregistrement de Laprairie (4-194; 5-68), ledit terrain avec bâtisse dessus érigée est situé au numéro civique 5750, rue Parnasse, à Brossard.»

La mise à prix est fixée à 5 357,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, La Prairie, QC, le TREIZIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 29 avril 1980. 6730-o

Pontiac

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
No 500-05-000490-79

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 425, boulevard St-Joseph, en les ville et district de Hull, partie demanderesse, contre ALBERT POIRIER, résidant au Low, district de Hull, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Pontiac, mis en cause.

La description cadastrale de l'immeuble en question est la suivante:

«Un immeuble appartenant au défendeur Albert Poirier, connu et désigné comme étant partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29), rang Neuf (R.9), du canton de Dorion, comté de Pontiac, province de Québec, au cadastre officiel dudit canton, mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur, dans les lignes nord et sud, la ligne nord ayant front sur le chemin public, sur cent trente pieds (130 pi) de profondeur et le tout borné comme suit: vers le nord par ledit chemin public; vers l'est par la propriété de Georges Barrette ou représentants; vers le sud par la propriété de dame Samuel Laviolette ou représentants; et vers l'ouest par le résidu du même lot, propriété de Herman Crêtes ou représentants.»

La mise à prix est fixée à 3 462,50 $, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Pontiac, situé au palais de Justice, rue John, à Campbell's-Bay, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE-YVES LEFEBVRE.

Bureau du shérif
Palais de Justice
Campbell's-Bay, le 29 avril 1980. 6711-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001057-806
S.-6156

VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à 577, avenue Royale, Beauport, demanderesse, contre KEET ESTATE INC., défenderesse.

«1516-3: de figure irrégulière, borné au nord-est par une partie du lot 1516, au sud-est par une partie du lot 1516, au nord-ouest par le boulevard Sainte-Anne, au sud-ouest par le lot 531-27-24, mesurant trois cents pieds (300 pi) dans sa ligne nord-est, trois cent soixante-cinq pieds et six dixièmes (365,6 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent soixante et un pieds (261 pi) dans sa ligne sud-ouest, trois cent soixante-sept pieds et neuf dixièmes (367,9 pi). Contenant en superficie cent deux mille trois cent soixante-huit pieds carrés (102 368 pi^2), le tout en mesures anglaises. Du cadastre officiel de la paroisse de Beauport.

1516-5: de figure irrégulière, borné au nord-est par une partie du lot 1516, au sud-est par une partie des lots 58-2 et 1525, au sud-ouest par une partie du lot 1525, au nord-ouest par le lot 1525-3. Mesurant trois cent soixante-quatorze pieds (374 pi) dans sa ligne nord-est, cent quinze pieds (115 pi) et deux cent trente-trois pieds (233 pi) dans sa ligne sud-est, dix-sept pieds et cinq dixièmes (17,5 pi) dans sa ligne sud-ouest, quatre-vingt-onze pieds (91 pi) dans sa ligne sud-ouest, cinquante pieds (50 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent quatre-vingt-neuf pieds (289 pi) dans sa ligne sud-ouest, trois cent soixante-cinq pieds et six dixièmes (365,6 pi) dans sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie cent trente huit mille deux cent quatre-vingt-six pieds carrés (138 286 pi^2), le tout en mesures anglaises, du cadastre officiel de la paroisse de Beauport.

Le tout avec circonstance et dépendance.»

La mise à prix est fixée à 100 000,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 10 mai 1980. 6712-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-001133-805
S.-6168

LA VILLE DE QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Québec, demanderesse, contre JOS LAHOUD, défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant les lots sept cent soixante-cinq et sept cent soixante-six (765 et 766) du cadastre de la cité de Québec (quartier Saint-Roch) division d'enregistrement de Québec.»

La mise à prix est fixée à 1 225,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le DIX HUITIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 10 mai 1980. 6713-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour fédérale — District de Québec
T-822-80
S-6119

LA REINE, demanderesse, contre GEORGES ZIZKA, 870, Bon-Air, de la ville de Sainte-Foy, dans la province de Québec, défendeur.

«La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-deux du lot originaire trois cent quatorze (314-132) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-trois du lot originaire trois cent quatorze (314-133) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon Air Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-quatre du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-134) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-cinq du lot originaire trois cent quatorze (314-135) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-six du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-136) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-sept du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-137) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-huit du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-138) aux plan livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-neuf du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-139) aux plan livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-140) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante et un du lot originaire trois cent quatorze (314-141) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-

Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante-deux du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-142) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante-trois du lot originaire trois cent quatorze (314-143) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante-quatre du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-144) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante-cinq du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-145) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.»

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent quarante-six du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-146) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant a Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent cinquante du lot originaire trois cent quatorze (314-150) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent cinquante et un du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-151) aux plan et livre du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent cinquante-deux du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-152) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent cinquante-trois du lot originaire numéro trois cent quatorze (314-153) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent un du lot originaire numéro trois cent seize (316-101) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent trois du lot originaire numéro trois cent seize (316-103) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent quatre du lot originaire numéro trois cent seize (316-104) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent cinq du lot originaire numéro trois cent seize (316-

105) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent six du lot originaire numéro trois cent seize (316-106) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent sept du lot originaire numéro trois cent seize (316-107) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent huit du lot originaire numéro trois cent seize (316-108) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent neuf du lot originaire numéro trois cent seize (316-109) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent dix du lot originaire numéro trois cent seize (316-110) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent onze du lot originaire numéro trois cent seize (316-111) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent douze du lot originaire numéro trois cent seize (316-112) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent treize du lot originaire numéro trois cent seize (316-113) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent quatorze du lot originaire numéro trois cent seize (316-114) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent quinze du lot originaire numéro trois cent seize (316-115) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise de la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent seize du lot originaire numéro trois cent seize (316-116) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent dix-sept du lot originaire numéro trois cent seize (316-117) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division

d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent dix-huit du lot originaire numéro trois cent seize (316-118) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent dix-neuf du lot originaire numéro trois cent seize (316-119) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent vingt du lot originaire numéro trois cent seize (316-120) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent vingt et un du lot originaire numéro trois cent seize (316-121) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent vingt-deux du lot originaire numéro trois cent seize (316-122) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent vingt-trois du lot originaire numéro trois cent seize (316-123) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent vingt-quatre du lot originaire numéro trois cent seize (316-124) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent vingt-cinq du lot originaire numéro trois cent seize (316-125) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision cent vingt-six du lot originaire numéro trois cent seize (316-126) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

La moitié indivise d'un emplacement appartenant à Georges Zizka, domicilié au 860, Bon-Air, Sainte-Foy, et Germain Boulanger, domicilié au 2532, Triquet, Sainte-Foy, connu et désigné comme étant la subdivision numéro cent vingt-sept du lot originaire numéro trois cent seize (316-127) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 8 562,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-SEPTIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 10 mai 1980.

6714-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-05-000422-797

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, demanderesse, contre PIA FACCIO, demeurant au boulevard des Prés dans la cité de Rimouski, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Rimouski, mis en cause.

«Partie du lot numéro cent cinquante-cinq (ptie 155), du cadastre de la paroisse de Sainte-Luce, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père, mesurant cent onze pieds et six dixièmes (111,6 pi) dans ses lignes nord et sud, deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, borné vers le nord par la route 132 (ptie 155), vers le nord-est par partie 155 (Joseph Bouchard) vers le sud et le sud-ouest par partie 155 (ptie Pia Faccio); avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront le propriété de l'emprunteur et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination; Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées;»

La mise à prix sera faite à 11 825,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, lequel montant devra être payé au shérif, en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Rimouski au 320, de la rue Saint-Germain est, à Rimouski, le TREIZIÈME jour du mois de JUIN 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ROGER BERNATCHEZ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 28 avril 1980. 6631-o

Roberval

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 155-05-000171-79
Shérif 155-18-000007-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970 S.R.C., chapitre B-I, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre JULES SIMARD, résidant et domicilié au 1494, boulevard Walberg, Dolbeau, QC, défendeur.

«Un terrain emplacement, situé à Saint-Méthode, comté de Roberval, mesurant quarante-six pieds (46 pi), de front ou largeur sur la route régionale no 169, par la profondeur qu'il y a entre ladite route et la rivière Ticouapé au nord-est, étant partie des subdivisions six et sept du lot numéro vingt et un (pties 21-6 et 21-7), du Quatrième (IV) Rang, du cadastre officiel du canton de Parent, avec bâtisse dessus construite, appartenances et dépendances, se composant des cinq pieds nord-ouest du lot 21-6 et des quarante et un pieds sud-est du lot 21-7, et compris dans les bornes suivantes: en front, au sud-ouest, à la route régionale no 169; du côté nord-ouest, au résidu dudit lot 21-7 propriété de M. Luc Simard ou représentant; du côté sud-est, au résidu dudit lot 21-7 propriété de M. Luc Simard ou représentant; du côté sud-est, au résidu dudit lot 21-6 et en arrière, au nord-est, à la rivière Ticouapé.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688 *a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 70,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division Lac-Saint-Jean-Ouest, à Roberval, district de Roberval, le DOUZIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint, district de Roberval,
LÉON-MAURICE LAVOIE.

Bureau du shérif
Palais de justice
Roberval, le 30 avril 1980. 6720-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000959-79

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE RICHMOND-JOHNSON, régie par la Loi des caisses d'entraide économique, ayant son siège social au 148, Principale à Richmond, district de Saint-François, partie demanderesse, contre ARMAND ROY, domicilié et résidant au 710, Principale, à Richmond, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

«Un certain emplacement étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Melbourne, dans le septième (7e) Rang dudit canton comme étant les subdivisions nos deux (2) et quatre (4) du lot originaire portant le numéro seize A (16A-2, 16A-4). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances y érigées.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est fixé à 1 792,50 $.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MARDI DIXIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, le 23 avril 1980. 6638-o

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000333-79

STÉPHAN ROY, directeur de police, domicilié en la ville de Magog, district de Saint-François, partie demanderesse, contre MAURICE LANGLOIS, résidant en la ville de Magog, district de Saint-François, partie défenderesse.

«Un certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro trois du lot originaire numéro treize cent cinquante-cinq (1355-3) et la subdivision numéro cinq du lot originaire numéro mille trois cent cinquante-quatre (1354-5) le tout au cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour la ville de Magog.

Avec bâtisses dessus construites. Avec la servitude de passage et de stationnement mentionnée dans l'acte de vente passé devant le notaire Carmin Pomerleau en date du 21 décembre 1978, sous le numéro 4511 de ses minutes et enregistré à Stanstead, le 28 décembre 1978, sous le numéro 117465.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est établi à 4 481,25 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, ch. Dufferin, Stanstead-Plain, QC, le MERCREDI ONZIÈME jour de JUIN 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, le 24 avril 1980. 6639-o

Fieri Facias de Bonis et de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-François
No 470-02-000333-79

STÉPHAN ROY, directeur de police, domicilié en la ville de Magog, district de Saint-François, partie demanderesse, contre MAURICE LANGLOIS, résidant en la ville de Magog, district de Saint-François, partie défenderesse.

«Ce certain terrain connu et désigné comme étant la subdivision numéro quarante-deux du lot originaire numéro mille quatre cent sept (1407-42) au cadastre officiel de la ville de Magog. Avec bâtisse. Sujet à une première hypothèque en faveur de dame Rose Alma Quirion, aux termes d'un acte de prêt passé devant le notaire Carmin Pomer-

leau, notaire à Magog, le 16 décembre 1977, sous le numéro 3509 de ses minutes et enregistré à Stanstead sous le no 113923.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif, est établi à 5 943,75 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, ch. Dufferin, Stanstead-Plain, QC, le MERCREDI ONZIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, le 24 avril 1980. 6640-o

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
No 410-05-000007-807

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chapitre B-1, article 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre JEAN-JACQUES NORMANDIN, résidant et domicilié au 451, 120e Rue, Lac-à-la-Tortue, province de Québec, défendeur.

«Un terrain ou emplacement situé en la paroisse de Saint-Théophile-du-Lac-à-la-Tortue, connu et désigné comme faisant partie de la subdivision un du lot deux du rang VIII, subdivision du lot vingt-cinq du bloc B (P. 2-1, rang VII) du cadastre officiel fait pour une partie du canton de Radnor, mesurant, mesures anglaises, cent pieds (100 pi) de largeur, sur la profondeur de quatre-vingt-quinze pieds (95 pi), borné vers le nord-est par une partie du lot 2-1 (rue Bellevue), vers le sud-est et le nord-ouest par d'autres parties du lot 2-1 et vers le sud-ouest par une partie du lot 1-6; avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Saint-Maurice, est fixé à 5 830,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Shawinigan, au 791, 5e Rue, Shawinigan, province de Québec, le DIX-HUITIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 23 janvier 1980. 6715-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001675-793

EAGLE LUMBER LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 200, Stinson, à ville Saint-Laurent, district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre LOUIS THÉRIAULT, faisant affaires sous les nom et raison sociale de AUBERGE AU PETIT RUISSEAU, Lac-Connely-Sud, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

Un emplacement situé au Lac-Colette, en la municipalité de Bellefeuille, comté de Terrebonne, connu et désigné comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire cinq cent quatre-vingt-quatre (584-10) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme.

Avec une maison y érigée, terrasse Josée, Lac-Colette, R.R. no 2, Bellefeuille.

Cedit emplacement contenant en superficie quarante-deux mille six cent pieds carrés (42 600 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

La mise à prix est fixée à 3 137,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le ONZIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE FEX.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 23 avril 1980. 6641-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-002819-796

JOHN A. WARD, faisant affaires sous le nom et raison sociale de «JOHN A. WARD & SONS REG'D»; domicilié et résidant dans la municipalité de Mille-Isles, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre INNIS PARK-HILL, domicilié et résidant au 3517, Dorchester, dans la municipalité de Niagara Falls, Ontario, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Argenteuil, mis en cause.

Un certain emplacement situé à Sainte-Angélique-Sud, municipalité de Mille-Isles, province de Québec, connu et désigné comme étant la subdivision cinquante-quatre du lot originaire no quatre-vingt-neuf (89-54) aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de Mille-Isles, comté d'Argenteuil.

La mise à prix est fixée à 3 775,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, à Lachute, QC, le SIXIÈME jour de JUIN 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE FEX.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Jérôme, le 30 avril 1980. 6721-o

Vente(s) pour taxes

Municipalité du comté de Mégantic

Avis est, par les présentes, donné par Victoire Renaud, secrétaire-trésorier, que les terrains ci-dessus mentionnés seront vendus à l'enchère publique dans le village d'Inverness, au lieu où le Conseil de comté tient ses sessions, le MERCREDI ONZIÈME jour de JUIN, 1980, à DIX heures, tel que fixé par règlement, à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus.

Municipalité de Lyster

Un terrain de forme rectangulaire, situé en la paroisse de Ste-Anastasie, au nord-ouest du chemin de la Grosse-Île, mesurant cent vingt-cinq pieds de largeur sur une profondeur de cent soixante-quinze pieds le tout plus ou moins, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent trois (ptie 103) du cadastre officiel fait pour le canton de Somerset-Nord, aujourd'hui municipalité de Somerset-Nord, et borné au sud-est par le chemin et des trois autres côtés par le résidu du lot cent trois appartenant à M. Gaston Raby, la ligne nord-est de ce terrain présentement vendu étant située à trois cent vingt-quatre pieds de la ligne de division des lots cent trois et cent quatre en prenant les mesures le long du chemin (terrain seulement).

Connu comme appartenant à Martial Boilard. Taxes dues: 32,93 $.

Un terrain situé dans le village de Lyster, de forme rectangulaire, au sud de la route régionale no 5, mesurant soixante-quinze pieds de largeur en front sur une profondeur de cent pieds, le tout plus ou moins, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro seize B (ptie 16-B) du Cinquième Rang du cadastre officiel du canton de Nelson et borné comme suit: au nord-ouest par le chemin public, (route régionale no 5), au nord-est et au sud-est par le résidu du lot restant au vendeur et au sud-ouest par une partie du même lot appartenant à M. Honoré Beaudoin, circonstances et dépendances (remise).

Connu comme appartenant à M. Benoît Labrecque. Taxes dues: 55,73 $.

Un emplacement situé dans le village de Lyster, au sud-est de la rue St-Pierre, de forme irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix-sept —

sept (ptie 17-7) du Cinquième Rang du cadastre officiel du canton de Nelson, contenant trente-six pieds et demi de largeur en front sur cent vingt pieds de profondeur et ayant à cette profondeur une largeur de trente-trois pieds et demi, le tout plus ou moins, mesures anglaises, et borné en front par la rue St-Pierre, en arrière par le terrain de la commission scolaire Jean-Rivard, au sud-ouest par un terrain appartenant à Télesphore Rousseau et au nord-est par un terrain appartenant à Pierrette Gagnon, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Connu comme appartenant à Gaston Landry. Taxes dues: 206,22 $.

Canton d'Inverness

Par adjudication en date du 9 juin 1976, enregistrée le 17 juin 1976, sous le no 1 202, la Corporation du comté de Mégantic a adjugé à Daniel Dion, pour 50%, la propriété suivante: un emplacement situé dans le Troisième Rang du canton d'Inverness, sur la berge sud-est du lac St-Joseph, connu au cadastre officiel du canton d'Inverness comme étant une partie des lots nos 160 et 161, mesurant cinquante pieds de largeur, en avant et en arrière, par cent pieds de profondeur dans les deux lignes, bordé en front au nord-ouest au lac Joseph, en arrière au sud-est au chemin privé des chalets sur le terrain du vendeur et faisant partie du même lot no 160, d'un côté au nord-est à un emplacement faisant partie des mêmes lots et appartenant à Adrien Campagna et de l'autre côté au sud-ouest à un autre emplacement faisant aussi partie des mêmes lots et appartenant au vendeur.

Avec un droit de passage sur le résidu du même lot no 160 et aussi sur la partie des lots nos 234 et 233, du même cadastre, le tout tel qu'établi dans l'acte enregistré sous le no 113854.

Propriété adjugée à Daniel Dion, pour 50% le 9 juin 1976. Taxes dues: 57,54 $.

Canton de Leeds

Un morceau de terrain mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds (390 pi) de largeuyr en front au nord-est et en arrière au sud-ouest par quatre cent dix pieds (410 pi) de profondeur et formé des morceaux de terrain suivants, savoir:

1. Un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro onze-B (ptie 11-B) au cadastre officiel pour le Quatrième Rang du canton de Leeds, mesurant soixante-quatre pieds (64 pi) de largeur en front au nord-est et en arrière au sud-ouest, soit toute la largeur qui existe entre la ligne sud-est de l'emplacement de Maurice Croteau (no 11-B-1) et la ligne séparative des lots 11-B et 12-A dudit cadastre, par quatre cent dix pieds (410 pi) de profondeur.

2. Un autre morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro douze-A (ptie 12-A) au cadastre officiel pour le Quatrième Rang du canton de Leeds, mesurant trois cent vingt-six pieds de largeur en front au nord-est et en arrière au sud-ouest par quatre cent dix pieds de profondeur (326 pi X 410 pi):

Le tout formant un emplacement borné en front au nord-est par le chemin public (route 269), en arrière par le résidu desdits lots 11-B et 12-A restant au vendeur, d'un côté au nord-ouest par l'emplacement de Maurice Croteau (no 11-B-1) et de l'autre côté au sud-est par le résidu dudit lot 12-A restant au vendeur.

Le tout en mesures anglaises et plus ou moins, sans bâtisse, circonstances et dépendances.

Connus comme appartenant à Pierre Turcotte. Taxes dues: 123,32 $.

Saint-Jean-de-Brébeuf, le 14 avril 1980.

Le secrétaire-trésorier,
VICTOIRE RENAUD.

6580-18-2-o

Ville de Pierrefonds

Avis est, par les présentes, donné que les immeubles ci-dessous décrits, situés dans la ville de Pierrefonds, seront vendus à l'enchère publique, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 11072, boulevard Gouin ouest, le MARDI 17 JUIN 1980, à DIX HEURES pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
14	172	4	Alron Investments Ltd.,
362	31	45	Mme Gilles Jetté (Claudette Gagné), 9537, Gouin ouest
545	32	96	M. Ralph Morris, 4828, Rachel
829	34	46-2	M. François Dubois, 9760-9770, Gouin ouest
949	37	24	Citicorp Ltd., 415, Saraguay
	37	25	
1116	37	397-1	M. Clément Benhamou, 5013, Boulevard
	37	398-1	

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
1355	50	15	M. Gaston Fournier, 11689-91, Pavillon
1398	51	39-1	M. Gilbert Ricucci, 11597, Joly
1565	52	151-1	Mme David Zelowics (Frema Efros), 4840, Millette
	52	152-2	
1568	52	181	Claude Vincent Ltée, 4843, des Sources
1851	67	164	Mme Jacques Leblanc (Mancy Mayoff),
2038	74	16	M. George Benneywoth, 12296, Gouin
2361	77	95-2	M. Michael Tucker, 6032, Hunter
2363	77	97	M. Oscar Kmet, 12436, Breault
2738	87	132	Gepner Realties Inc.,
2765	87	165	M. Lawrence Durocher, 12488, Francis
3105	98	17	Mme Samir Nicolas (Georgette Mehann), 12901, Plaisance
3288	103	15	M. Paul Robert Choquette, 12868, Plaisance
3379	105	27-1	Mme Jacques Robillard (Doris Mason), 4957, Normand
	105	28-5	
3424	106		M. Normand Lavoie, 12919, Gouin
3563	107	194	M. Michael J. Larkin *et al.*, 5242, Provence
3627	107	298	M. William Turcotte, 13071, Duff
3837	108	240	Mme Domenico Vannicola, 13133, Ancourt
3844	110	194	La Corporation Dimension P.D.T. Ltée
3855	110	14	Mme Lola Normandeau, 4495, Maplewood
3880	110	47	M. Kostantinos Soussaris, 13200, Aragon
	112	25	
3944	110	112	M. Raymond Cluett, 13183, Edison
4480	132	10	M. Glenn Francis McHugh, 13299, Acadie
5011	153	40	M. Jacques Hébert, 4571, St-Léon
5317	171	134	Les Industries Colette Inc.
5378 à	171	213 à	Les Constructions Artisans Inc.
5381 incl.	171	216 incl.	
5398 à	171	233 à	Les Constructions Artisans Inc.
5411 incl.	171	246 incl.	
5423	171	258	Les Constructions Artisans Inc.
	172	263	
5424	171	259	Les Constructions Artisans Inc.
	172	262	
5425	171	260	Les Constructions Artisans Inc.
	172	261	
5426	171	261	Les Constructions Artisans Inc.
	172	260	
5427	171	262	Les Constructions Artisans Inc.
	172	259	
5428	171	263	Les Constructions Artisans Inc.
	172	258	
5429	171	264	Les Constructions Artisans Inc.
	172	257	
5538	172	196	Les Industries Colette Inc.
5539	172	197	Les Industries Colette Inc.
5856	174	126	M. L. J. Kenneth Papineau, 4387, Cedar Drive
5885	174	154	M. Guy Moreau, 4346, Cedar Drive
5890	174	159	Mme Carlton McAllister, 14895, Elmwood
5975	175	68-2	Shell Const. Co.
5981	175	76	M. Michael Burack, 4451, Glendale
6348	178	63-1	M. Rosaire Drolet *et al.*, 15600, Fernand
6382	178	111	M. Ajaz Kalyani, 4362, Néo
	178	112	
6439	178	189-1	Gepner Realties Inc.
	178	189-2	
6441	178	190-1	Gepner Realties Inc.
6448	178	196-3	Gepner Realties Inc.
	178	196-4	
6451	178	197-3	Gepner Realties Inc.
6599	179	133	M. Léonard Salmon, 4432, Tessier
6662	179	210	M. Paul Thibodeau, 4222, Pinewood
7051	186	104	Caisse Populaire St-Vincent, 16920, Duval
7185	333	14	Mme Mortimer Bloomfield
7186	333	15	M. Normand Lavoie
7187	333	16	M. Mayer Diamond (Syndic), 25, Île-Barwick

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
7602	194	213	Les Comm. d'École West Island
7696	194	318	Les Comm. d'École West Island
7834	195	59	M. Gilles Rodrigue, 5080, Noël
7841	195	70	M. Jean Réal Couvrette
7847	195	79	Thérèse Savard, 5121, Bouchard
	195	80	
7980	200	95	M. Gilles Myrand, 5171, Dauville
8094	227	8	M. Roch Daoust, 4946, Rose-Marie
	227	9	
8195 à	91	139 à	M. Conrad Corbeil avec bâtisses
8201 incl.	91	145 incl.	
8202	96	63	M. Conrad Corbeil, 12785, Gouin
	97	8	
8203	96	64	M. Conrad Corbeil, 12781, Gouin
8204	96	65	M. Conrad Corbeil, 12777, Gouin
8205	97	7	M. Conrad Corbeil, 12789, Gouin
8523	108	244	M. David Mather, 13140, Sherwood Drive
8642	196	71	M. André Martin, 17594, Myrand
9071 à	37	68 à	Mlle Andrée Pharand
9073 incl.	37	70 incl.	
9074	37	71	Mlle Andrée Pharand, 725, Saraguay
9075	37	72	Mlle Andrée Pharand
9076	37	73	Mlle Andrée Pharand
9346	196	86	M. Francis Auclair, 17593, Clermont
9720	192	120	Mme Yvon Gautreau (Alice Berry), 4863, Louis-Fréchette
11365	108	252	M. James W. Standing, 13249, Desjardins
11454	137	15	Guarantee Investment & Mortgage
11564	321	88	M. John Woolcock
11567	321	91	M. Ronald Kennedy, 4065, Acorn
11596	321	121	Pepe Construction Ltée
11597	321	122	Pepe Construction Ltée
11601	321	126	Pepe Construction Ltée
11602	321	127	Pepe Construction Ltée
11606	321	131	Pepe Construction Ltée
11665	114	36	M. George Thomas, 5003, Hertel
11677	181	92	Gepner Realties Inc.
	182	113	
11678	181	93	Gepner Realties Inc.
	182	112	
11679	181	94	Gepner Realties Inc.
	182	111	
	321	267	
11682 à	182	114 à	Gepner Realties Inc.
11684 incl.	182	116 incl.	
11685	182	117	Gepner Realties Inc.
	321	246	
11686	182	118	Gepner Realties Inc.
	321	247	
11687	182	119	Gepner Realties Inc.
	321	248	
11688	182	120	Gepner Realties Inc.
	183	7	
	321	245	
11689	182	121	Gepner Realties Inc.
11690 à	182	122 à	Gepner Realties Inc.
11697 incl.	182	129 incl.	
11698	183	4	Gepner Realties Inc.
	321	242	
11699	183	5	Gepner Realties Inc.
	321	243	
11700	183	6	Gepner Realties Inc.
	321	244	
11860	184	68	M. Albert De Backer
11891	184	99	M. Emiel Vandamme *et al.*
12017	131	93	Mme Razia Husain (Mansur), 4461, Wagner
	133	13	

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
12029	132	61	M. Fernand Paiement, 4413, Wagner
	133	25	
12103	140	17	M. Cornelius J. Pierik, 13290, Bristol
12262	123	56	M. Terrence George, 13347, Desjardins
12264	123	58	Banque canadienne nationale, 13339, Desjardins
12345	128	11	Les Entreprises de Construction C.P.M. Inc.
	129	1	
12346	128	12	Les Entreprises de Construction C.P.M. Inc.
	129	2	
12406	135	34	M. Yvan Dubé, 5144, Beamish
12415	135	43	M. Saad B. Abdel Messih, 5100, Beamish
12418	180	81	Gepner Realties Inc.
	181	105	
12419	180	82	Gepner Realties Inc.
	181	96	
12420	180	83	Gepner Realties Inc.
	181	97	
12421	181	98	Gepner Realties Inc.
12422	181	99	Gepner Realties Inc.
12424	181	101	Gepner Realties Inc.
12425	181	102	Gepner Realties Inc.
12426	181	103	Gepner Realties Inc.
12447	179	289	Gepner Realties Inc.
	180	96	
12448	179	290	Gepner Realties Inc.
12449	179	291	M. Gordon Wayne Beeby, 13274, London Drive
12450 à	179	292 à	Gepner Realties Inc.
12472 incl.	179	314 incl.	
12473	179	315	Gepner Realties Inc.
	180	101	
12474	179	316	Gepner Realties Inc.
	180	103	
12475 à	179	317 à	Gepner Realties Inc.
12487 incl.	179	329 incl.	
12489	179	331	Gepner Realties Inc.
12490	179	332	Gepner Realties Inc.
12491	179	333	Gepner Realties Inc.
	180	107	
12492	179	334	Gepner Realties Inc.
	180	108	
12493	179	335	Gepner Realties Inc.
	180	114	
12494 à	179	336 à	Gepner Realties Inc.
12503 incl.	179	345 incl.	
12504	179	346	Gepner Realties Inc.
	180	115	
12505 à	179	347 à	Gepner Realties Inc.
12512 incl.	179	354 incl.	
12513 à	179	356 à	Gepner Realties Inc.
12529 incl.	179	372 incl.	
12532	180	92	Gepner Realties Inc.
	181	115	
12533 à	180	93 à	Gepner Realties Inc.
12535 incl.	180	95 incl.	
12536 à	180	97 à	Gepner Realties Inc.
12539 incl.	180	100 incl.	
12541	180	104	Gepner Realties Inc.
12542	180	105	Gepner Realties Inc.
12543 à	180	109 à	Gepner Realties Inc.
12547 incl.	180	113 incl.	
12548 à	180	116 à	Gepner Realties Inc.
12550 incl.	180	118 incl.	
12551	180	119	Gepner Realties Inc.
	181	119	
12552 à	180	120 à	Gepner Realties Inc.
12560 incl.	180	128 incl.	

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
12561	180	129	Gepner Realties Inc.
	181	168	
12562	180	130	Gepner Realties Inc.
	181	167	
12563	180	131	Gepner Realties Inc.
	181	166	
12564	180	132	Gepner Realties Inc.
	181	165	
12565	180	133	Gepner Realties Inc.
	181	164	
12566	180	134	Gepner Realties Inc.
	181	163	
12567 à	180	135 à	Gepner Realties Inc.
12572 incl.	180	140 incl.	
12575 à	180	143 à	Gepner Realties Inc.
12582 incl.	180	150 incl.	
12583	180	151	Gepner Realties Inc.
	181	161	
12584	180	152	Gepner Realties Inc.
	181	160	
12585	180	153	Gepner Realties Inc.
	181	159	
12586	180	154	Gepner Realties Inc.
12587	180	155	Gepner Realties Inc.
12591	180	159	Gepner Realties Inc.
	181	156	
12592	180	160	Gepner Realties Inc.
	181	157	
12597	181	114	Gepner Realties Inc.
12598 à	181	116 à	Gepner Realties Inc.
12600 incl.	181	118 incl.	
12601 à	181	120 à	Gepner Realties Inc.
12617 incl.	181	136 incl.	
12618	181	137	Gepner Realties Inc.
	181	138	
	181	139	
12622	181	141	Gepner Realties Inc.
12623	181	147	Gepner Realties Inc.
12624 à	181	143 à	Gepner Realties Inc.
12636 incl.	181	155 incl.	
12637	181	162	Gepner Realties Inc.
12638	181	169	Gepner Realties Inc.
	181	140	
12642	182	143	Gepner Realties Inc.
12670 à	182	172 à	M. Maurice Laniel
12681 incl.	182	183 incl.	
12682	182	192	M. Maurice Laniel
12885	181	174	Gepner Realties Inc.
	181	175	
	181	176	
12888	182	214	M. Maurice Laniel
12889	182	215	M. Maurice Laniel
12891	182	200	Gepner Realties Inc.
	182	199	
12892 à	182	201 à	Gepner Realties Inc.
12896 incl.	182	205 incl.	
12901	183	9	Gepner Realties Inc.
	183	8	
12902 à	183	10 à	Gepner Realties Inc.
12907 incl.	183	15 incl.	
13051	119	102	M. Normand Lavoie, 13303, Desjardins
13398	200	116	M. Jasper Charles, 4941, Oka Cr.
13400	200	118	Longmore Building Co. Québec Ltd., 4933, Oka Cr.
13401 à	200	119 à	Longmore Building Co. Québec Ltd.
13410 incl.	200	128 incl.	
13411	200	129	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	29	

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
13412	200	130	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	30	
13413	200	131	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	31	
13414	200	132	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	32	
13415	200	133	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	33	
13416	200	134	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	34	
13417	200	135	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	35	
13418	200	136	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	36	
13419	200	137	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	37	
13420	200	138	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	38	
13421	200	139	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	39	
13423	200	141	Longmore Building Co. Québec Ltd., 4938, Oka Cr.
	201	41	
13428	200	146	M. Augustin Brais, 4853, Oka Cr.
13433 à	200	151 à	Longmore Building Co. Québec Ltd.
13436 incl.	200	154 incl.	
13437	200	155	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	109	
13438	200	156	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	108	
13439	200	157	Longmore Building Co. Québec Ltd.
	201	107	
13440	200	158	Longmore Building Co. Québec Ltd., 4933, Oka Cr.
	201	106	
13452	201	51	Longmore Building Co. Québec Ltd., 4921, Château-Pierrefonds
13463	201	64	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	9	
13464 à	201	65 à	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
13486 incl.	201	87 incl.	
13487	201	88	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	22	
13488	201	89	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
13489	201	90	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	33	
13490	201	91	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	32	
13491	201	92	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	31	
13492	201	93	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
	202	30	
13493	201	94	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
13495 à	201	96 à	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
13500 incl.	201	101 incl.	
13511 à	201	120 à	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
13524 incl.	201	133 incl.	
13525 à	202	10 à	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
13536 incl.	202	21 incl.	
13537 à	202	23 à	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
3542 incl.	202	28 incl.	
13543 à	202	34 à	Longmore Building Co. Quebec Ltd.
13546 incl.	202	37 incl.	
13582	196	261	M. Eddy Beaumgarten «In Trust», 17844, Gouin
13734	69	110	M. André Desjardins, 4966, St-Barnabas
13780	152	134	Marina Centre, 14255, Gouin
	154	3	
13934	21	15	M. Panayotis Sakellariou, 4940, Hortie
14047	140	101	Universal Telecommunication System
14048	140	102	Universal Telecommunication System

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
14140	91	146	Mme Serge Nadon (Gisèle Lalande)
46	P. 16		Locations Industrielles Lorrain Inc.

Partie 16

Bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 16 (CN); au nord-est par une partie du lot 12-1; au sud-est par le cadastre officiel de la paroisse de St-Laurent et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de St-Laurent et par une partie du lot 17.

Mesurant 306,94 pieds de largeur perpendiculaire par une profondeur moyenne de 1 136 pieds; contenant en superficie 348 684 pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins ou 9,47 arpents carrés.

720	33	2-7-1	Mme Malka Ginsberg, 9690, Gouin ouest
	34	P. 47-1	

Partie 34-47-1

Bornée sur son côté nord par le lot 33-2-7-1, sur son côté sud par une autre partie dudit lot 34-47-1 et sur son côté ouest par une partie du lot 34-47 et sur son côté est par une autre partie dudit lot 34-47.

Mesurant 111,4 pieds sur son côté nord, 100,2 pieds sur son côté sud, 189,1 pieds sur son côté ouest, et 142,3 pieds sur son côté est, mesures anglaises et plus ou moins.

1404	51	45-1	M. Michel Dumouchel, 11598, Joly
	51	45-2	
	51	P. 46-1	

Partie 51-46-1

Bornée en front par la rue Joly, en arrière par le lot 51-53-2, d'un côté par le lot 51-45-2 et de l'autre côté par le résidu du lot 51-46-1.

Mesurant 1 pied en largeur par une profondeur de 90 pieds, mesures anglaises et plus ou moins.

1610	54	P. 24	M. T. D. Dwevedi, 5065-5067, Labrosse

Partie 54-24

Bornée en front à l'ouest par la rue Labrosse, en arrière au nord-est par le lot 50-11, vers le sud par le résidu dudit lot 54-24 et vers sa ligne nord par le lot 54-37 (rue).

Mesurant 69,12 pieds dans sa ligne nord-est, 1,77 pieds dans sa ligne est, le long d'une courbe d'un rayon de 162 pieds, 100,02 pieds dans sa ligne sud, 73 pieds dans sa ligne ouest le long d'une courbe d'un rayon de 262 pieds, 53,3 pieds dans sa ligne nord; contenant en superficie 4 892 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

1611	54	P. 24	M. T. D. Dwevedi, 5061-5063, Labrosse
	54	P. 25	

Partie 54-24

Bornée au nord par une autre partie du lot 54-24, à l'est par une partie du lot 54-31, au sud par une partie du lot 54-25, à l'ouest par la rue Labrosse (lot 54-37).

Mesurant 100,02 pieds dans sa ligne nord, 8,61 pieds dans sa ligne sud le long d'une courbe d'un rayon de 162 pieds, 100 pieds dans sa ligne sud, 16,23 pieds dans sa ligne ouest le long d'une courbe d'un rayon de 262 pieds; contenant en superficie 1 243 pieds carrés.

Partie 54-25

Bornée au nord par le lot 54-24, à l'est par une partie du lot 54-31, au sud par une autre partie du lot 54-25, à l'ouest par la rue Labrosse (lot 54-37).

Mesurant 100 pieds dans ses lignes nord et sud, 28,3 pieds dans sa ligne est le long d'une courbe d'un rayon de 162 pieds, 45,77 pieds dans sa ligne ouest le long d'une courbe d'un rayon de 262 pieds; contenant en superficie 3 703,5 pieds carrés.

2291	P. 77		Seventy Seven Corp.

Partie 77

Bornée au sud-est par une partie non subdivisée du lot 77 (voie ferrée du Canadien National), au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 86, au nord-ouest par la rivière des Prairies, et au nord-est par une partie non subdivisée du lot 76.

Mesurant 3 arpents de largeur perpendiculaire par des profondeurs de 1 140 pieds dans sa ligne sud-ouest et 1 190 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 18,526 arpents carrés, mesures anglaises.

2521	84	P. 7	M. Michel Rioux, 4975, Lavoie
	84	8	

Partie 84-7

Bornée en front vers l'ouest par la rue Lavoie, en arrière vers l'est par le lot 83, vers le sud par le lot 84-8 et vers le nord par le résidu dudit lot 84-7.

Mesurant 32 pieds de largeur sur toute la profondeur dudit lot 84-7, mesures anglaises et plus ou moins.

3655	P. 108		L. G. Enterprises Ltd., 13143, Monk

Partie 108

Bornée au nord-ouest par la rue Paramount (lot 108-2), au nord-est par le boulevard Monk (lot 108-1), au sud-est par le boulevard Gouin (non cadastré), et au sud-ouest par les lots 114-36 à 114-39 inclusivement.

Mesurant 80 pieds dans sa ligne nord-ouest, 31,4 pieds le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 21 pieds, 181,3 pieds dans sa ligne nord-est, 101 pieds dans sa ligne sud-est et 185 pieds dans sa ligne sud-ouest.

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*
4758	150	2	M. Douglas Daigneault, 1022, Rive-Boisée
	150	P. 3	
	151	45	
	151	P. 46	

Partie 150-3

Bornée au nord par une partie du lot 150-3, à l'est par une partie du lot 150-9 (chemin Rive-Boisée), au sud par une partie du lot 150-2, au sud-ouest par le lot 151-46.

Mesurant 39 pieds de largeur le long du chemin Rive-Boisée, 88 pieds sa ligne nord, 65 pieds dans sa ligne sud, mesures anglaises et plus ou moins.

Partie 151-46

Bornée au nord par une partie du lot 151-46, au nord-est par une partie du lot 150-3, au sud par le lot 151-45 et au sud-ouest par la rivière des Prairies.

Mesurant 39 pieds de largeur à angle droit, 265 pieds dans sa ligne sud et 208 pieds dans sa ligne nord, mesures anglaises et plus ou moins.

5433 P. 172 Alron Investments Ltd.

Partie 172

1. Bornée vers le sud par la voie publique, vers l'ouest par une autre partie du lot 172, vers le nord par la rivière des Prairies.

Mesurant sur un des côtés du triangle 45 pieds de longueur le long de la voie publique, environ 20 pieds sur le côté ouest, l'autre côté de ce triangle étant formé par une ligne reliant les extrémités nord-ouest et est de ces deux lignes au bord de la rivière.

2. Bornée vers le sud par la voie publique, vers le nord par la rivière des Prairies, d'un côté vers l'ouest par une partie du lot 172 et de l'autre côté vers l'est par le résidu du lot 172.

Mesurant 37 pieds de longueur le long de la voie publique par toute la profondeur entre ladite voie publique et la rivière.

5800	P. 174		Shell Const. Co.
	174	P. 6	
	174	58	

Parties 174

1. De figure triangulaire, bornée en front au sud-est par la rue Gratton (partie 174-7), au sud-ouest par une partie du lot 175 et au nord-est par le lot 174-58.

Mesurant 91,65 pieds au sud-est, 210 pieds au sud-ouest et 200 pieds au nord-est; contenant en superficie 9 165 pieds carrés, mesures anglaises.

2. De figure trapézoïdale, bornée en front au sud-est par la rue Gratton (partie 174-7), au sud-ouest par le lot 174-58, au nord-ouest par une partie du lot 174-6 et au nord-est par une autre partie du lot 174 (rue St-Pierre).

Mesurant au sud-ouest 200 pieds de profondeur perpendiculaire par 100 pieds plus ou moins au sud-est et 192 pieds plus ou moins au nord-ouest; contenant en superficie 29 200 pieds carrés, mesures anglaises.

3. De figure quadrilatérale, bornée au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (lot 174-208), au nord-est par une autre partie du lot 174 (rue St-Pierre), au sud-est par une partie du lot 174-6 et au sud-ouest par une partie du lot 175.

Mesurant 228,37 pieds au nord-ouest, 2,34 pieds au nord-est, 239,6 pieds au sud-est et 21 pieds au sud-ouest; contenant en superficie 2 528 pieds carrés, mesures anglaises.

Parties 174-6

1. De figure quadrilatérale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (lot 164-6-1, au nord-est par une partie non subdivisée du lot 173, au sud-est, par une partie non subdivisée du lot 174, et au sud-ouest par une autre partie du lot 174-6 (rue St-Pierre). Mesurant 119,8 pieds dans sa ligne nord-ouest, 43,55 pieds dans sa ligne nord-est, 123,6 pieds dans sa ligne sud-est et 55,17 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 5 420 pieds carrés, mesures anglaises.

2. De figure parallégrammatique, bornée au nord-est par une autre partie du lot 174-6 (rue St-Pierre), au sud-est par une partie non subdivisée du lot 174 et le lot 174-58 au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 175 et au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 174.

Mesurant 239,6 pieds de longueur par une largeur de 50 pieds; contenant en superficie 11 980 pieds carrés, mesures anglaises.

5934 Shell Const. Co. Ltd.

Parties 175

1. Bornée au nord-ouest par le cadastre officiel du village de Ste-Geneviève, au nord-est par une partie du lot 174, au sud-est par le boulevard Pierrefonds (lot 175-14) et au sud-ouest par une autre partie dudit lot 175.

Mesurant 381 pieds de largeur perpendiculaire par des profondeurs de 564 pieds dans sa ligne sud-ouest et 610 pieds dans sa ligne nord-est; contenant en superficie 223 647 pieds carrés, mesures anglaises.

2. Bornée au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (lot 175-14), au nord-est par une partie non subdivisée du lot 174 et une partie du lot 174-6, au sud-est par la rue Gratton (lot 175-13) et au sud-ouest par les lots 175-229 et 175-233.

Mesurant 381 pieds de largeur perpendiculaire par une profondeur de 285 pieds; contenant en superficie 108 820 pieds carrés, mesures anglaises.

6849 P. 183 The 183 Corporation

Parties 183

1. Bornée en front au sud-est par le boulevard Pierrefonds (lot 183-1), au sud-ouest par une partie du lot 116, les lots 116-22, 116-16 (rue) et 116-15 du cadastre officiel du village de Ste-Geneviève, au nord-ouest par une partie du lot 119 du cadastre officiel du village de Ste-Geneviève et au nord-est par les lots 182-3, 182-4 et 182-60.

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

Mesurant 490,92 pieds au sud-est, 421,89 pieds au sud-ouest, 407,8 pieds au nord-ouest et 262,31 pieds au nord-est; contenant en superficie 3,37 arpents carrés.

2. Bornée au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (lot 183-1), au nord-est par une partie du lot 182, les lots 182-10 à 182-13 inclusivement, 182-18 à 182-23 inclusivement, 182-34, 182-56, 182-61-1, 182-61-2, 182-61-3, 182-79 (rue), 182-139 (rue), 182-140 à 182-142 inclusivement et une partie du lot 182-143, au sud-est par une partie du lot 183, au sud-ouest par une partie du lot 183 et les lots 184-14, 184-3 (rue), 184-49, 184-48, 184-6 (rue), 184-38, 184-37, 184-8 (rue), 184-55, 184-9 (rue), 184-74 à 184-82 inclusivement du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève et une partie du lot 116 du cadastre du village de Sainte-Geneviève.

Mesurant 98,64 pieds dans une ligne droite et 490,37 pieds le long d'une courbe d'un rayon de 1 860 pieds sur le boulevard Pierrefonds, 2 488 pieds au nord-est, 210 pieds et 174 pieds dans ses lignes sud-est sur le résidu du lot 183, 71 pieds au sud-ouest sur le résidu du lot 183 et 2 067 pieds dans sa ligne sud-ouest sur le lot 184 (paroisse de Ste-Geneviève) et la partie du lot 116 (village de Ste-Geneviève); contenant en superficie 23,6 arpents carrés.

À distraire de la partie ci-haut décrite la partie dudit lot vendue à Domenico Della Rocca, bornée à l'est par une partie du lot 182, au sud, au nord-ouest et au nord-est par le résidu du lot 183.

Mesurant 1,29 pieds dans sa ligne nord-est, 166,47 pieds dans sa ligne est, 100 pieds dans sa ligne sud et 154,35 pieds dans sa ligne nord-ouest le long d'une courbe ayant un rayon de 429,45 pieds, et contenant en superficie 8 319 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

6852 P. 184 Gepner Realties Inc. & Ajel Hold. Inc.

Parties 814

1. Bornée au sud-est par le boulevard Pierrefonds (lot 184-1), au sud-ouest par une partie du lot 185, au nord-ouest par le cadastre officiel du village de Ste-Geneviève.

Mesurant 172,88 pieds sur le boulevard Pierrefonds, 129 pieds plus ou moins au sud-ouest et 117 pieds au nord-ouest; contenant en superficie 9 764 pieds carrés, mesures anglaises.

2. De figure trapézoïdale, bornée en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (lot 184-1), au nord-est par le cadastre officiel du village de Ste-Geneviève, au sud-est par les lots 184-16 à 184-25 inclusivement et au sud-ouest par une partie du lot 185.

Mesurant 120 pieds de profondeur perpendiculaire par des largeurs de 369,33 pieds au nord-ouest et 602,02 pieds au sud-est; contenant en superficie 58 281 pieds carrés, mesures anglaises.

7280 187 P. 64 Mme Franz Josef Strauss

Partie 187-64

Bornée vers le nord-est par le boulevard St-Charles, vers le sud-est par le lot 187-64-1, en arrière vers le sud-ouest par une partie du lot 188, vers le nord-ouest par des parties du lot 187 et par le lot 187-108.

Mesurant 236,4 pieds dans sa ligne nord-est le long du boulevard St-Charles, 262,3 pieds dans sa ligne sud-est, 236,4 pieds dans sa ligne sud-ouest, 261,5 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 61 890 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

7820 195 P. 37 M. Jean Royer, 17532, des Rivières
195 P. 38
195 P. 39

Parties 195-37, 195-38 et 195-39

Bornées en front par la rue Legault, en arrière par la rivière des Prairies, au nord-est par le résidu des lots 195-37, 195-38 et 195-39 et au sud-ouest par une partie du lot 195.

Mesurant 45 pieds de largeur par une profondeur de 100 pieds dans une ligne de 134 pieds dans l'autre ligne, mesures anglaises.

7823 195 41 M. Jean Tisseur, 6011, Noël
195 P. 42

Partie 195-42

Bornée en front par le lot 195-52 (rue), en arrière par la partie correspondante du lot 195-33, d'un côté vers le nord-ouest par le lot 195-41 et de l'autre côté vers le sud-ouest par le résidu ou la moitié sud-ouest de ce même lot 195-42.

Mesurant 20 pieds de largeur sur 90 pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

7899 P. 196 M. Hubert Legault, 17860, Gouin

Partie 196

Bornée au nord-ouest par le boulevard Gouin, au sud-est par une partie du lot 196, au nord-est par une partie du lot 196, au sud-ouest par le lot 197.

Mesurant 100 pieds en profondeur dans son côté le plus court, l'autre côté ayant plus de 100 pieds s'il y a lieu; la limite arrière étant perpendiculaire aux lignes latérales à cette différence de mesures dans les lignes latérales étant attribuables à la ligne courbe du boulevard Gouin.

8118 P. 229 Lago Corp. *et al.*

Partie 229

De figure irrégulière, comprenant toute la partie du lot 229 au sud-est de la route d'accès provinciale conduisant à la route Transcanadienne. Bornée en front au nord par ladite route provinciale, au nord-est par une partie du lot 228 et dans son autre ligne nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne, au nord-ouest par une par une partie du lot 228, dans ses lignes sud-est et dans une autre ligne nord-est par le cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne et au sud-ouest par le cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne.

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

Mesurant 202,33 pieds le long d'une courbe d'un rayon de 3 874,72 pieds et 618 pieds dans une ligne droite le long de ladite route d'accès provinciale, 3 344 pieds au nord-est sur le lot 228,133,6 pieds au nord-ouest sur le lot 228,163,3 pieds, 567,7 pieds, 125,7 pieds et 79,3 pieds dans ses lignes nord-est et sud-est le long du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne et 4 029 pieds au sud-ouest le long du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Anne; contenant en superficie 58 arpents, plus ou moins.

8754 P. 189 Mlle Alice Ouellette, 17149, Gouin
P. 190
P. 191

Partie 189

Bornée en front dans ses lignes nord et nord-est par une partie du lot 189-1 (rue), au sud-est par une autre partie du lot 189, au sud-ouest par une partie du lot 190.

Mesurant 41,65 pieds le long d'une courbe d'un rayon de 60,13 pieds au nord, 57,7 pieds au nord-est, 13,65 pieds au sud-est et 95,8 pieds au sud-ouest; contenant en superficie 1 145 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

Partie 190

Bornée au nord-ouest par la rivière des Prairies, dans une ligne nord-est par une partie du lot 189-1 (rue), vers le nord par le lot 190-1 (rue), dans son autre ligne nord-est par une partie du lot 189, au sud-est par une autre partie du lot 190 et vers le sud-ouest par une partie du lot 191.

Mesurant 47,3 pieds au nord-ouest, 11,56 pieds dans une ligne nord-est, 68,72 pieds le long d'une courbe d'un rayon de 50 pieds au nord, 95,8 pieds dans son autre ligne nord-est, 46,5 pieds au sud-est et 159,5 pieds au sud-ouest; contenant en superficie 7 169 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

Partie 191

Bornée au nord-ouest par la rivière des Prairies, au nord-est par une partie du lot 190, au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties du lot 191.

Mesurant 33,6 pieds au nord-ouest, 159,5 pieds au nord-est, 36,6 pieds au sud-est et 167,3 pieds au sud-ouest; contenant en superficie 5 660 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

8765 P. 50 M. Mattéo Di Marco

Partie 50

Bornée en front vers le sud-sud-est par le boulevard Gouin (partie 50), au nord-est par une autre partie du lot 50, en arrière vers le nord par le lot 50-24 et à l'ouest par une autre partie du lot 50.

Mesurant environ 26,32 pieds en front, 96,74 pieds du côté nord-est, 22,93 pieds en arrière et 98,2 pieds du côté ouest.

8834 P. 50 M. Mattéo Di Marco
50 1-4

Partie 50

Bornée en front vers le sud-est par le boulevard Gouin (partie 50), au nord-est par une partie du lot 49, en arrière vers le nord par le lot 50-23, en arrière vers le nord-ouest par le lot 50-1-4 et au sud-ouest par le lot 50-24 et par une autre partie du lot 50.

Mesurant 146,59 pieds en front sur le boulevard Gouin, 167,7 pieds du côté nord-est, 82,95 pieds en arrière dans une ligne nord, environ 61,13 pieds en arrière dans une ligne nord-ouest, mesurée le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 40 pieds, 166,49 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 22 280 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

9177 P. 185 The Two Hundred Nineteen Corporation

Partie 185

Bornée au nord par les lots 185-268 à 185-273 inclusivement, à l'est par les lots 185-164 et 185-152 à 185-157 inclusivement, au sud-ouest par une partie du lot 186, à l'ouest par le lot 185-1 (boulevard Pierrefonds).

9178 P. 186 The Two Hundred Nineteen Corporation

Partie 186

Bornée en front au nord-ouest par le boulevard Pierrefonds (186-95), au nord-est par une partie du lot 185, au sud-est par les lots 186-106 à 186-112 inclusivement et les lots 186-122, 186-123 et 186-124, au sud-ouest par le lot 186-133.

Mesurant 3,44 pieds étant une ligne droite et 411,95 pieds suivant un arc de courbe d'un rayon de 1 957,43 pieds en front au nord-ouest, 170,83 pieds dans sa ligne nord-est, 358,64 pieds suivant un arc de courbe d'un rayon de 2 107,43 pieds et 52,76 pieds étant une ligne droite dans sa ligne sud-est, 156,35 pieds dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie 61 986 pieds carrés.

9997 153 44 P. 2 Restaurants La Hutte à Pizza (Qué.)

Partie 153-144-2

Tout le lot 153-44-2, sauf et à distraire la resubdivision 153-44-2-1.

12703 P. 200 Longmore Building Co. Quebec Ltd.

Parties 200

1. Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud par les lots 200-112, 200-111, vers l'ouest par une autre partie du lot 200 (réserve), vers le nord par le lot 358 (boulevard Gouin ouest).

Mesurant 116,11 pieds dans sa ligne nord-est, 59,38 pieds dans sa ligne sud, 114,3 pieds dans sa ligne ouest, 46,25 pieds dans sa ligne nord; contenant en superficie 6 021 pieds carrés.

2. Bornée vers l'est par une autre partie du lot 200 (réserve), vers le sud par les lots 200-109, 200-110, vers le sud-ouest par

Référence	*Lot*	*Subdivision*	*Propriétaires et description*

une partie du lot 201, vers le nord-ouest et vers l'ouest par une autre partie du lot 200 (réserve), vers le nord par le lot 358 (boulevard Gouin ouest).

Mesurant 114,3 pieds dans sa ligne est, 83,9 pieds dans sa ligne sud, 27,6 pieds dans une ligne sud-ouest, 9,76 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 50,22 pieds dans sa ligne nord-ouest, 72 pieds dans sa ligne ouest, 36,12 pieds dans sa ligne nord; contenant en superficie 6 253 pieds carrés.

3. Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud-est par le lot 200-104 (rue), vers le sud-ouest par une partie du lot 201, vers le nord-ouest par le lot 200-105 (rue).

Mesurant 446,43 pieds dans sa ligne nord-est, 212,97 pieds de long d'une courbe de 515,30 pieds de rayon dans une ligne sud-est, 1,74 pied dans une autre ligne sud-est, 489,26 pieds dans sa ligne sud-ouest, 208,18 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 95 891 pieds carrés.

4. Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud-est et vers le sud par le lot 200-102 (rue), vers le sud-ouest par le lot 200-103 (rue) et une partie du lot 201, vers le nord-ouest par le lot 200-104 (rue).

Mesurant 985 pieds dans sa ligne nord-est, 80 pieds dans sa ligne sud-est, 31,42 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne sud, 455,25 pieds dans une ligne sud-ouest, 328,78 pieds le long d'une courbe de 795,52 pieds de rayon dans une autre ligne sud-ouest, 103,75 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 44,96 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 1,92 pied dans une ligne nord-ouest le long d'une courbe de 20 pieds de rayon, 28,88 pieds dans une autre ligne nord-ouest, 185,69 pieds le long d'une courbe de 449,30 pieds de rayon dans une autre ligne nord-ouest; contenant en superficie 120 640 pieds carrés.

5. Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200, vers le sud-est et vers le sud par le lot 200-101 (rue), vers le sud-ouest par le lot 200-103 (rue), vers l'ouest et vers le nord-ouest par le lot 200-102 (rue).

Mesurant 200 pieds dans sa ligne nord-est, 80 pieds dans sa ligne sud-est, 31,42 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne sud, 160 pieds dans sa ligne sud-ouest, 31,42 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne ouest, 80 pieds dans sa ligne nord-ouest; contenant en superficie 19 828 pieds carrés.

6. Bornée vers le nord-est par une autre partie du lot 200 et par le lot 200-103 (rue), vers le sud-est par la ligne de division entre le cadastre de la paroisse de Pointe-Claire et le cadastre de la paroisse de Sainte-Geneviève, vers le sud-ouest par une partie du lot 201 et par le lot 200-103 (rue), vers le nord-ouest par les lots 200-103 (rue), 200-101 (rue), vers l'ouest par le lot 200-101 (rue).

Mesurant 1 465,13 pieds dans une ligne nord-est, 276,36 pieds dans sa ligne sud-est, 2 547,5 pieds dans une ligne sud-ouest, 205,27 pieds le long d'une courbe de 715,52 pieds de rayon dans une autre ligne nord-est, 1 722,41 pieds dans une autre ligne nord-est, 80 pieds dans une ligne nord-ouest, 911,16 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 31,42 pieds le long d'une courbe de 20 pieds de rayon dans sa ligne ouest, 80 pieds dans une autre ligne nord-ouest; contenant en superficie 280 887 pieds carrés.

12873 P. 55 Succession Roland Lalande

Partie 55

Bornée au nord par une partie du lot 55, propriété du Canadien National, au nord-est par une partie du lot 55 (boulevard des Sources), au sud par une partie du lot 55 (rue Pavillon), au sud-ouest par les lots 62-59, 62-58 et 62-73; contenant en superficie 28 000 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

12874 P. 55 Succession Roland Lalande

Partie 55

Bornée au nord par une partie du lot 55 (rue Pavillon), au nord-est par une partie du lot 55 (boulevard des Sources), au sud-est par une partie du lot 55, propriété du Protestant School Board of Greater Montreal, au sud-ouest par les lots 62-14 et 62-15, à l'ouest par une partie du lot 55, propriété de Gyslaine Poitras; contenant en superficie 26 119 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

12909 P. 185 Gepner Realties Inc.

Partie 185

Bornée dans sa ligne sud-est par le lot 185A-2, dans ses lignes sud-ouest et ouest par une autre partie du lot 185 (rue proposée), dans sa ligne nord-ouest par le lot 185-178 (rue Oakwood) et dans sa ligne est par les lots 321-180, 321-181 et 321-182.

Mesurant 22,69 pieds dans sa ligne sud-est, 129,43 pieds dans sa ligne sud-ouest, 32,27 pieds dans sa ligne ouest le long d'un arc de cercle ayant un rayon de 20 pieds, 34,77 pieds dans sa ligne nord-ouest et 150 pieds dans sa ligne est; contenant en superficie 5 713 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

13568 P. 129 Les Entreprises de Construction C.P.M. Inc. 13483, Gouin

Partie 129

Bornée en front au sud-est par le boulevard Gouin (partie 338), au sud-ouest par les lots 129-1 et 129-2, au nord-ouest par une autre partie du lot 129 et au nord-est par le lot 125.

Mesurant 35,45 pieds en front sur le boulevard Gouin, 172,5 pieds dans sa ligne sud-ouest, 30,98 pieds dans sa ligne nord-ouest, 164,36 pieds dans sa ligne nord-est; contenant en superficie en superficie 5 508 pieds carrés.

14028 P. 189 Les Placements H. Ménard Ltée, 137, Jérémie
P. 190
P. 191
P. 192
P. 193

Parties 189, lots 189-1 et 189-2

Bornées en front vers le sud-est par le boulevard Gouin (partie 334) et mesurant 42,65 pieds, vers le sud-ouest par parties du lot 190 et des lots 190-1 et 190-3 (rues), et mesurant 481,33 pieds; vers le nord-ouest par la rivière des Prairies, et mesurant 43,15 pieds; vers le nord-est par le lot 111-1 (rue) (village de Ste-Geneviève) et mesurant 488,89 pieds; contenant en superficie 20 685 pieds carrés,

Référence *Lot* *Subdivision* *Propriétaires et description*

divisé comme suit: le lot 189-1 (rue) contenant en superficie 15 150 pieds carrés, le lot 189-2 (rue) contenant en superficie 850 pieds carrés, le résidu du lot 189 contenant en superficie 4 685 pieds carrés.

Parties 190, lots 190-1, 190-2 et 190-3

Bornées en front vers le sud-est par le boulevard Gouin (partie 334) et mesurant 46,97 pieds, vers le sud-ouest par parties du lot 191 et 191-1 (rue) et mesurant 469,23 pieds, vers le nord-ouest par la rivière des Prairies et mesurant 48,25 pieds, vers le nord-est par parties des lots 189-1 et 189-2 (rues) et deux parties du lot 189 et mesurant 481,33 pieds; contenant en superficie 22 326 pieds carrés, mesures anglaises, divisé comme suit: le lot 190-1 (rue) contenant en superficie 492 pieds carrés, le lot 190-2 (rue) contenant en superficie 2 pieds carrés, le lot 190-3 (rue) contenant en superficie 2 349 pieds carrés, le résidu du lot 190 contenant en superficie 19 246 pieds carrés.

Partie 191 et partie 191-1

Bornée en front vers le sud-est par le boulevard Gouin (partie 334) et mesurant 194,2 pieds, vers le sud-ouest par parties du lot 192 et par le lot 192-1 (rue) et mesurant 333,18 pieds, vers le nord-ouest et dans une autre direction sud-ouest par une autre partie du lot 191 propriété de La Congrégation des Petites Filles de St-Joseph et mesurant 78,72 pieds et 162 pieds, dans une autre direction nord-ouest par la rivière des Prairies et mesurant 116,9 pieds, vers le nord-est par parties du lot 190 et par le lot 190-3 (rue) et mesurant 469,23 pieds; contenant en superficie 81 950 pieds carrés, mesures anglaises, divisé comme suit: la partie du lot 191 contenant en superficie 67 863 pieds carrés et la partie du lot 191-1 (rue) contenant en superficie 9 303 pieds carrés; à distraire, cependant, la partie du lot 191 propriété de madame G. Grenier contenant 3 987 pieds carrés et la partie du lot 191-1 (rue) propriété de Madame G. Grenier contenant 797 pieds carrés.

Sauf et à distraire la partie vendue à Alice Ouellette, étant composée:

1. D'une partie du lot 189, bornée en front dans ses lignes nord et nord-est par une partie du lot 189-1 (rue), au sud-est par une autre partie non subdivisée du lot 189, au sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 190; mesuant 41,65 pieds le long d'une courbe d'un rayon de 60,13 pieds au nord, 57,7 pieds au nord-est, 13,65 pieds au sud-est et 95,8 pieds au sud-ouest; contenant en superficie 1 145 pieds carrés, mesures anglaises plus ou moins.
2. D'une partie du lot 190, bornée au nord-ouest par la rivière des Prairies, dans une ligne nord-est par une partie du lot 189-1 (rue), vers le nord par le lot 190-1 (rue), dans une autre ligne nord-est par une partie du lot 189, au sud-est par une autre partie non subdivisée du lot 190 et vers le sud-ouest par une partie du lot 191; mesurant 47,3 pieds au nord-ouest, 11,56 pieds dans une ligne nord-est, 68,72 pieds le long d'une courbe d'un rayon de 50 pieds au nord, 95,8 pieds dans une autre ligne nord-est, 46,5 pieds au sud-est et 159,5 pieds au sud-ouest; contenant en superficie 7 169 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.
3. D'une partie du lot 191, bornée au nord-ouest par la rivière des Prairies, au nord-est le lot 190, au sud-est et au sud-ouest par d'autres parties non subdivisées du lot 191; mesurant 33,6 pieds au nord-ouest, 159,5 pieds au nord-est, 36,6 pieds au sud-est et 167,3 pieds au sud-ouest; contenant en superficie 5 660 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

Les immeubles susdits sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève, division d'enregistrement de Montréal.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées auxdits immeubles.

La Commission municipale du Québec a autorisé la ville de Pierrefonds à faire une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Pierrefonds, le 25 avril 1980.

Le greffier,
GABRIEL LEGAULT.

6657-19-2-o

Errata

Cour supérieure — District de Labelle
No C.S.L. 560-05-000125-79

LA CAISSE POPULAIRE DE MANIWAKI c. LÉOPOLD DUPONT

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis publié à la page 5074 de l'édition numéro 15 du 12 avril 1980. Au début de la description nous aurions dû lire: «Dans la ville de Maniwaki» au lieu de: «Dans la municipalité de Egan-Sud».

6691-o

Veuillez noter qu'une erreur s'est glissée dans l'avis de lettres patentes publié à la page 5197 de l'édition numéro 16 du 19 avril 1980. Au numéro 10, 14e ligne, nous aurions dû lire: «et le Règlement numéro 40-78» au lieu de: «et le Règlement numéro 47-78».

6598-o

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

Page

LA SARRE, VILLE (*Adoption d'une résolution*) 5782

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

CHANTIER COOPÉRATIF DE L'U.C.C. DE LATERRIÈRE (ASSOCIATION COOPÉRATIVE) (*Changement de nom*) 5782
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE L'ÎLE D'ALMA (*Modification des fins d'une association*) 5782

AVIS DIVERS

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL (*Siège social*) 5782
SUCCESSION ANDRÉ LEDUC (*Bénéfice d'inventaire*) 5782
SUCCESSION PAUL HENRI CORNEAU (*Bénéfice d'inventaire*) 5783
SUCCESSION PRICILLE HACHEZ (*Bénéfice d'inventaire*) 5783

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE LASALLE (*Fusion*) 5783
CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE LANAUDIÈRE (LA) (*Changement de nom*) 5783
CAISSE POPULAIRE DE ST-BERNARD SUR MER (ÎLES-AUX-COUDRES) (LA) (*Modification de territoire*) 5783
CAISSE POPULAIRE DE ST-CHARLES (LA) (*Changement de nom*) 5784
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-LOUIS DE FRANCE (LA) (*Modification de territoire*) 5784
CAISSE POPULAIRE DE VILLENEUVE (LA) (*Changement de nom*) 5784
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE NOTRE-DAME DES ANGES (LA) (*Modification de territoire*) 5784
CAISSE POPULAIRE ST-LUC DE CHAMPLAIN (*Changement de nom*) 5784

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

BARTOVA, ALICA 5784
BIDÉGARÉ, MARIE GEMMA THÉRÈSE SIMONNE 5784
BLUTEAU, JOSEPH ARMAND 5785
BOUCHARD (dit LÉONCE), JOSEPH LOUIS-MARIE 5785
CARPENTIER, DENIS 5785
DENVER, RICHARD 5785
FORTIN, JOSEPH 5785
GOULD, DANIEL 5785
HANDMAN, SUSAN MERLE 5785
LEBRUN, MAGELLA 5785
LORTIE, JOSEPH LOUIS BERNARD 5785
MARIE THÉRÈSE DOLORÈS 5786
NAGODE, LUIGI 5786
PODLISNOY (dit PODLISNEY), IWANOWITSCH 5786
RUSCITTO, DOMENICANTONIO GIOVANNI 5786
SHADBOLT, NANCY 5786
SIEDLAK, DOUGLAS 5786
TAM, MIU LING 5786
ZIWANI, BAHGAT AZIZ 5786

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

BORCHERT (KLAUS) et YVETTE BLUNTZER (*Avis aux créanciers*) 5787
HOULE (ROBERT) et MONIQUE SABOURIN (*Avis aux créanciers*) 5787

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE RÉGULIER 5765
— CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ 5768

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC — *suite*

Page

— DÉCHETS 5780
— LOCATION 5775
— PRODUITS NOMMÉS 5770
— TAXI 5750
— TRANSPORT EN VRAC 5777
— VOYAGEUR 5749
DÉCISIONS RENDUES (*Errata*) 5781
INTRODUCTION DE REQUÊTES
— MONTRÉAL 5704
— MONTRÉAL (*Transport de déchets*) 5746
— QUÉBEC 5738
— QUÉBEC (*Transport de déchets*) 5748

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

A.B.C. ENCADREMENT INC. 5663
A.B.C. FRAME AND GALLERY LTD. 5663
ACIER RIDEAU INC. 5665
AENOS FARM PRODUCTS 5663
AENOS FARM PRODUCTS LTD. 5663
AGENTS-CONSEILS K.A.M. CANADA INC. 5664
ARTICLES DE BUREAU (1967) INC. 5665
ASSOCIATION DES AUXILIAIRES-BÉNÉVOLES C.S.B. 5663
ASSOCIATION DES AUXILIAIRES BÉNÉVOLES DU CENTRE HOSPITALIER DE TROIS-PISTOLES INC. .. 5663
ASSOCIATION VANONYMES 5663
ASSOCIATION VANONYMES INC. 5663
ATELIERS SOUDURE MACHINAGE CARTIER INC. 5663
AUTOBUS GERMAIN (1980) INC. 5663
AUTOBUS GERMAIN (PORTNEUF) LIMITÉE 5663
BONNETERIE GOLDMARK INC. (LA) 5664
BOUTIQUE BUS STOP INC. 5663
BUS STOP BOUTIQUE INC. 5663
CEINTURE MONTRÉAL INC. 5665
CHEMISE HARRO LTÉE 5663
CHEMISE MIJORO INC. (LA) 5663
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE STE-MARIE, BEAUCE-NORD INC. 5663
CLUB SOCIAL CRICKET DU NORD INC. 5664
COMITÉ CIVIL DU CORPS DE CADETS 2920-GATINEAU 5663
COMITÉ CIVIL DU CORPS DE CADETS 2920-TOURAINE 5663
COMPAGNIE DE PUBLICATIONS MICHAEL LTÉE (LA) 5665
COMPAGNIE MATÉRIAUX MOTTRAM INC. (LA) 5665
CONSEIL DU LOGEMENT DE L'OUTAOUAIS INC. 5664
CONSERVERIE PROVINCIALE LIMITÉE (LA) 5663
CONSTRUCTION EUGÈNE LAVOIE INC. 5663
CONSTRUCTION GAGNÉ & LAVOIE INC. 5663
CONSTRUCTION P.C.A. INC. 5665
COPNICK CORP. (THE) 5663
CORPORATION COPNICK (LA) 5663
CORPORATION DE CRAVATE MÉTROPOLITAINE (LA) 5665
CORPORATION DES LOISIRS ST-RAPHAËL-MONTCHÂTEL 5664
COURTIER UDEC (QUÉBEC), INC. (LE) 5663
DEEKAYS FAMILY RESTAURANT INC. 5663
DÉLICATESSE DIRECTA INC. 5663
DIESEL MOBILE DESROSIERS INC. 5663
DIRECTA TRADING CO, LTD. 5663
DISQUES ST-DENIS INC. 5664
DONAHUE (JEAN-MARC) INC. 5665
DONUT KING INC. 5663
EAST END WELDING AND MAINTENANCE INC. 5664

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — *suite*

Page

EAST WELDING AND MAINTENANCE INC. ... 5664
ÉGLISE DES PREMIERS CHRÉTIENS INC. ... 5664
ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DES PREMIERS CHRÉTIENS INC. ... 5664
ENTREPRISES IRWIN INC. (LES) ... 5664
ENTREPRISES M & J INC. (LES) ... 5664
ENTREPRISES ZIP-ZAP INC. (LES) ... 5664
ÉQUIPEMENTS RAPCO INC. (LES) ... 5665
ÉVALUATIONS J.R.L. INC. ... 5664
ÉVALUATIONS J.R. LACASSE INC. ... 5664
EXCHANGE SERVICE INCORPORATED ... 5664
FAIRVIEW AUTO LEASING LTD. ... 5664
FAIRVIEW LEASING INC. ... 5664
FILMS AZIMUTH INC. (LES) ... 5664
FISCOR INC. ... 5664
FOURRURES I. HOCH INC. (LES) ... 5664
FRADET (ANDRÉ) & ASSOCIÉS INC. ... 5664
FRADET, KEELY & ASSOCIÉS INC. ... 5664
GANDALL PRINTING CO. ... 5664
GANDALL PRINTING CO. INC. ... 5664
GARÇONS SOLEILS LAVAGE D'AUTO À LA MAIN INC. (LES) ... 5664
GESTIONS HERVÉ LENCLUD INC. (LES) ... 5664
GOLDMARK HOSIERY MFG. CO. INC. ... 5664
GRADUOR INC. ... 5664
GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES EN HABITATION DE L'OUTAOUAIS INC. ... 5664
HERMAR HOLDINGS LTD. ... 5664
HOCH (I.) FUR COMPANY ... 5664
HOCH (I.) FUR COMPANY INC. ... 5664
IMMEUBLES PROVINCIALE LIMITÉE (LES) ... 5663
IMPORTATIONS K.A.M. CANADA LTÉE ... 5664
IMPRIMERIE GANDALL INC. ... 5664
INDUSTRIES TANZER INC. (LES) ... 5665
IRWIN ENTERPRISES LTD. ... 5664
JOYEUX BEAUCERONS DU 3e ÂGE DE STE-MARIE INC. (LES) ... 5663
K.A.M. CANADA CONSULTANTS INC. ... 5664
K.A.M. IMPORTS CANADA LTD. ... 5664
LEEDYE INC. ... 5664
LEE DYERS LIMITED ... 5664
LOCATIONS FAIRVIEW INC. (LES) ... 5664
LOISIRS ST-RAPHAËL DE NEUFCHÂTEL (LES) ... 5664
LUSSIER (JEAN-MARC) INC. ... 5664
LUSSIER (MARC-AURÈLE) INC. ... 5664
M & J ENTERPRISES INC. ... 5664
McMAHON (M.F.) (1967) LTD. ... 5665
McMAHON (M.F.) (1967) LTÉE ... 5665
METROPOLITAN CRAVAT MFG. CORP. ... 5665
METROPOLITAN CRAVAT MANUFACTURING CORP. ... 5665
MICHAEL PUBLISHING CO. LTD. ... 5665
MONTREAL BELT INC. ... 5665
MOTTRAM LUMBER COMPANY LIMITED ... 5665
NEW CASA DE LA PIZZA INC. ... 5665
NORTHERN CRICKET SOCIAL CLUB INC. ... 5664
NUTRIVAL INC. ... 5665
NUTRIVAL (1975) INC. ... 5665
OFFICE STATIONERS (1967) INC. ... 5665
OFFICE STATIONERS (1967) LTD. ... 5665
P.C.A. CONSTRUCTION LTÉE ... 5665
PARÉ (JACQUES) & ASSOCIÉS INC. ... 5663
PRODUITS DE FERME AENOS (LES) ... 5663

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — *suite*

Page

PROVINCIAL CANNERS LTD. 5663
QUEBERAC RESTAURANT (LACHINE) (1980) INC. 5665
RAPCO EQUIPMENT INC. 5665
RESTAURANT FAMILIAL DEEKAYS INC. (LE) 5663
RESTAURANT QUÉBÉRAC (LACHINE) (1980) INC. 5665
RIDEAU METALS & EQUIPMENT LTD. 5665
RIDEAU STEEL INC. 5665
ST. LÉONARD BUILDING MAINTENANCE INC. 5665
ST. LÉONARD BUILDING MAINTENANCE LTD. 5665
SERVICES D'ENTRETIEN DE SAINT LÉONARD INC. 5665
SOUDURES ET ENTRETIENS DE L'EST INC. (LES) 5664
SUNSHINE BOYS HAND CAR WASH INC. (THE) 5664
TANZER INDUSTRIES INC. 5665
TANZER INDUSTRIES LTD. 5665
UNION TRUNK & LUGGAGE MFG. CO. LTD. 5665
UNION TRUNK INC. 5665
VALISE UNION INC. 5665

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

ACME WATERPROOF MFG. CO. 5665
ALUMINIUM ALPHA (1979) INC. 5665
ANNUAIRES TRANS-CANADA (QUÉ.) LTÉE (LES) 5666
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE DU VERRE PLAT ET DU FENÊTRAGE DU QUÉBEC 5666
ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DE LA VALLÉE DE LA NATION INC. (L') 5666
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE PARC ROCO INC. (L') 5666
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE SUPERS BOLIDES DU QUÉBEC INC. 5666
AUTOMOBILES SERGE INC. 5666
BADEAU (FRANÇOIS) LTÉE 5666
BARON & NADEAU INC. 5666
BOUTIQUE AU FÉMININ INC. 5666
CHAÎNE D'OR D.M. INC. (LA) 5666
CHELSEA PLACE GARDENS 5666
CLUB STELL 5666
COFFRAGE UNIVERSEL LIMITÉE 5666
CONSTRUCTION JADE INC. 5666
CONSTRUCTION M.H. INC. 5666
CONSTRUCTIONS M. BERNARD INC. (LES) 5666
CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC 5666
COUSINEAU (FERNAND) INC. 5666
DISTRIBUTIONS D.G. INC. 5666
DISTRIBUTIONS JANOR INC. (LES) 5666
DOMAINE LA SORBIÈRE INC. 5667
DOMAINES HAUTS PLATEAUX INC. 5667
ELECTRODESIGN LTD 5667
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION ROBINEAULT & FILS INC. (LES) 5667
ENTREPRISES VERDI INC. (LES) 5667
FAVREAU (RÉAL) INC. 5667
FER-CLO INC. 5667
FERMPLAT INC. 5667
GESTION SAPHIR INC. 5667
GRENIER AUTO RADIO LTÉE 5667
IMMEUBLES SABREVOIS INC. (LES) 5667
IMPRESSIONS PROSPEC INC. 5667
J B R HOLDINGS CORPORATION LTD. 5667
JACSON DEVELOPMENT CORP. 5667
JAGNON INC. 5667
LAVIOLETTE, LABERGE INC. 5667
LIGUE D'ÉCHECS DE QUÉBEC (LA) 5667

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87) — *suite*

Page

LOCATION D'AUTO BELA INC. 5667
MAROIS (RÉJEAN) ENTREPRENEUR INC. 5667
MORIN, CODERRE & ASSOCIÉS INC. 5667
MUJE INC. 5667
PLACEMENTS AFEM LTÉE (LES) 5668
QUERELIN INC. 5668
RACINE, LAROCHELLE & ASSOCIÉS INC. 5668
REMBOURRAGE SYL-MI LIMITÉE 5668
RESTAURATIONS M.A. LTÉE 5668
RODOFIL INC. 5668
SANTOS INVESTMENT CORP. 5668
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTRETIEN MÉNAGER LTÉE 5668
SONDAGES GALLUP LIMITÉE (LES) 5668
TAMEC INC. 5668
TERRASSE LES HAUTVILLIERS INC. 5668
THERMOTWIN INC. 5668
TRANSPORT GODIN INC. 5668
TRUDEAU (J.P.) INC. 5668

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

AMEUBLEMENTS JEAN-GUY PAIEMENT INC. (LES) 5668
ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ST-PIE INC. 5668
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DE LA RÉGION DES BOIS-FRANCS INC. 5668
ASSOCIATION DU SPORT SCOLAIRE DE LAVAL 5669
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES INFIRMIÈRES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE 5669
ASSOCIATION INDUSTRIELLE DE VARENNES 5669
ASSOCIATION PARENTS UNIQUES DE LAVAL INC. (L') 5669
ASSOCIATION PROVINCIALE DES CHEVAUX MINIATURES 5669
ASSOCIATION RÉCRÉATIVE DES EMPLOYÉS DU CANADIEN NATIONAL DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC. 5669
ASSOCIATION SPORTIVE J.D.C. 5669
AVIATION COATICOOK INC. 5669
AVIATION COATICOOK INC. 5669
BÉDARD (PHILIBERT) LIMITÉE 5669
BRASSERIE LE PHARE INC. 5669
CARREFOUR DU PÊCHEUR INC. 5669
CENTRE DE PHYSIOTHÉRAPIE VAUDREUIL INC. 5669
CENTRE D'ENFANTS JEAN-TALON INC. 5669
CENTRE FÉMININ DU SAGUENAY INC. 5669
CENTRE SPORTIF STE-JULIE DE VERCHÈRES 5669
CERCLE DE PRESSE DE TROIS-RIVIÈRES (LE) 5669
CITÉ DU PÈRE 5669
CLUB D'ÂGE D'OR CHÉNÉVILLE INC. 5669
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-MATHIEU APÔTRE 5669
CLUB DE MOTO-NEIGE X.M. RICHELIEU INC. 5669
CLUB MÉGANSKI INC. 5670
CLUB SOCIAL UKRAINIEN INC. 5670
COLLÈGE FRANÇAIS PRIMAIRE INC. (LE) 5670
COMITÉ D'AIDE AUX TRAVAILLEURS DE L'EST SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 5670
COMPAGNIE MONTRÉAL TRUST 5670
COMPAGNIE PRICE LIMITÉE (LA) 5670
CORPORATION 1834 5670
DISTRIBUTION CANADO-SUISSE INC. 5670
DUMONT (G. & R.) INC. 5670
DUSSIM INC. 5670
ENCAN ST-PATRICE INC. 5670

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) — *suite*

Page

ENSEIGNE MAGNÉTIQUE ORBITE INC. ... 5670
ENTREPRISES FREMAKI INC. (LES) ... 5670
EXCAVATION GIRARDVILLE INC. ... 5670
FORAGES L.B.M. INC. (LES) ... 5670
GARAGE ANDRÉ CHAGNON INCORPORÉE ... 5670
GARDERIE LES MARMOUSETS INC. ... 5670
GIGNAC (NAP.) INC. ... 5670
GIRARD INC. ... 5670
GROUPE DES RESPONSABLES EN MATHÉMATIQUE AU SECONDAIRE INC. ... 5670
GROUPE KATIMAVIK INC. (LE) ... 5670
INDUSTRIES BEDFORD LTÉE (LES) ... 5671
INDUSTRIES D'ACIER INOXYDABLE LIMITÉE (LES) ... 5671
ISOPRO INC. ... 5671
JEUNE CHAMBRE DE FLEURIMONT INC. (LA) ... 5671
KINSMEN CLUB OF GRAND'MÈRE, INC. (THE) ... 5671
LACHINE LAKESHORE LIONS CLUB INC. ... 5671
LAITERIE CHEZ-NOUS LTÉE ... 5671
MATHECRIT INC. ... 5671
MATHEMA INC. ... 5671
MELOCHE (J.) INC. ... 5671
MONSIEUR DOMINO (1979) INC. ... 5671
MONTREAL GRADUATES NURSES' ASSOCIATION ... 5671
PHARMAPRIX LIMITÉE ... 5671
PLACEMENTS GALLANT INC. (LES) ... 5671
PLACEMENTS WATFORD INC. (LES) ... 5671
PROMOTIONS PRÉ VERT INC. (LES) ... 5671
RADIO COMMUNAUTAIRE M.F. DE SENNETERRE INC. ... 5671
RECHERCHE LAKEFIELD DU CANADA LIMITÉE ... 5671
ST. LAWRENCE FREIGHTING CORP. LIMITED ... 5671
SEYMOUR ALPER & CIE LTÉE ... 5671
SOCIÉTÉ CHAPICHOU INC. ... 5671
SOCIÉTÉ D'ASTRONOMIE LANAUDIÈRE ... 5671
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DU CENTRE DE LA MAURICIE INC. 5672
SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE URBAIN DE MONTRÉAL (LA) ... 5672
TARDIF & FRÈRES INC. ... 5672
TIONEB INC. ... 5672
TYPO-LITHO COMPOSITION INC. ... 5672
UNION DES FAMILLES DE ST-BRUNO INC. ... 5672
VIC MOBILIERS DE MAGASIN (1977) INC. ... 5672
VITRERIE LIONEL INC. ... 5672
VOLCANO INC. ... 5672

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 180)

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA ... 5672

DEMANDES DE DISSOLUTION

ASBESTOS TRANSIT INC. ... 5787
COMPAGNIE DE MATÉRIAUX DE RÉCUPÉRATION QUÉBEC-LABRADOR LTÉE ... 5787
CRÉATIONS PARIS-LONDRES INC. ... 5787
DISTRIBUTIONS G.B.J. INC. (LES) ... 5787
GREVEN JEWELLERY MFG. CORP. ... 5787
HÔPITAL BEAULAC INC. ... 5788
LANTERNE STE-MARIE INC. (LA) ... 5788
MITEL SEMI-CONDUCTOR INC. ... 5788
PHAGY INC. ... 5788
RENOREV INC. ... 5788
SALON DE L'ENFANT D'AUJOURD'HUI INC. (LE) ... 5788

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DEMANDES DE DISSOLUTION — *suite*

Page

SEMI-CONDUCTEUR MITEL INC. ... 5788
SERVICES GRAPHIQUES OFFSET CONTINENTAL INC. ... 5788
SOCIÉTÉ C.B.M. INC. (LA) ... 5788
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT UNISIG INC. (LA) ... 5788
THÉO AUTOMOBILES INC. ... 5788
THIRTY-SIX THIRTY-SEVEN DEVELOPMENT CORPORATION ... 5789
URBANDALE DEVELOPMENT CORP. ... 5789
VON ROLL LTD. ... 5789
WOODHAVEN DISTRIBUTORS LTD. ... 5789
WOODHAVEN (QUÉBEC) LTÉE. ... 5789

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

AGENCE DE VOYAGES RIO LTÉE ... 5672
AGENCE INTERNATIONALE DE CONSEILLERS EN PERSONNEL LIMITÉE ... 5672
AMANA (QUÉBEC) LTD. ... 5673
ART BOOKBINDING & LOOSE LEAF INC. ... 5673
ART GLOBAL INC. ... 5673
ARTISANS OUTAOUAIS INC. (LES) ... 5673
ASSOCIATION DE LA FAMILLE BOJANAISE INC. ... 5673
ASSOCIATION SOCIALE DE LA VALLÉE DE VOLTURNO ... 5673
ASSURANCES JEAN-CLAUDE LECLERC INC. ... 5673
AU GRAND GOURMAND INC. ... 5673
AUCLAIR & FRÈRES INC. ... 5673
AUTO ÉLECTRIQUE JAC-SIL INC. ... 5673
BELOEIL ST-HILAIRE TRANSPORT INC. ... 5673
BERTRAND (RAYMOND) INC. ... 5673
BIJOUTERIE ST-AUGUSTIN INC. ... 5673
BOÎTES «GÉNÉRAL» LTÉE (LES) ... 5673
BRAULT ET BISAILLON INC. ... 5673
CHARTIER INC. ... 5673
CLINIQUE MÉDICALE STE-COLETTE INC. ... 5673
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-TITE INC. ... 5673
CLUB DE MOTONEIGE LA FÉE DE DESBIENS INC. ... 5673
CLUB DE MOTONEIGE LES 3 CRIQUES CHAMBORD INC. ... 5673
CLUB DES EMPLOYÉS DE CADRE DE GAGNON INC. ... 5673
COMITÉ DU CENTRE SPORTIF ROUVILLE INC. ... 5674
COMTAPLUS INC. ... 5674
CONFORBEL INC. ... 5674
CONSEIL DES MINORITÉS DU QUÉBEC ... 5674
CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, INC. ... 5674
CONSTRUCTIONS BISSON & RODRIGUE INC. (LES) ... 5674
CONWAY & CONWAY LIMITED ... 5674
COUSINEAU (RÉJEAN) INC. ... 5674
DECHAMPLAIN (MAURICE) INC. ... 5674
DENIS (MAURICE) INC. ... 5674
DIAMOND HOLDINGS INCORPORATED ... 5674
DIESEL MOBILE DESROSIERS INC. ... 5674
DISTRIBUTEURS DE PRODUITS DE L'EST (QUÉBEC) INC. (LES) ... 5674
ÉDITIONS LE TÉLÉPHONE ROUGE INC. ... 5674
ENTREPRISES DÉCARIE INC. (LES) ... 5674
ENTREPRISES ET GESTIONS BOUTIN LTÉE ... 5674
ENTREPRISES H.B.R. LTÉE (LES) ... 5674
FALCON CONSTRUCTION CORP. ... 5674
FONDS DE DÉPANNAGE DU NORD-OUEST DE MONTRÉAL (LE) ... 5674
FOURRURES LOUIS TRAHAN LTÉE (LES) ... 5674
GAZCOR INC. ... 5674
GESTIONS BOULIMONT INC. (LES) ... 5675
GESTRANS INC. ... 5675

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — *suite*

Page

GYROLA INC. ... 5675
HATTERS UNION LABEL LEAGUE ... 5675
HYDRO-QUÉBEC INTERNATIONAL ... 5675
IMMEUBLES MASKOUTAINS INC. ... 5675
IMPRIMERIE VALLIÈRES INC. ... 5675
INDUSTRIES I.M.W. INC. ... 5675
LABELLE METRO VENDING INC. ... 5675
LAING TRAVEL AGENCY INC. ... 5675
MESSAGERIE CÔTIÈRE LTÉE ... 5675
MULTIVIDÉO (1979) INC. ... 5675
NADAIR INC. ... 5675
PERRAULT (U.) & CIE ... 5675
PI-JAN INC. ... 5675
PLOMBERIE JOLY & BÉDARD INC. ... 5675
PRÉCISION CANAMO INC. ... 5675
PRODUCTIONS DU VERSEAU INC. (LES) ... 5675
PRODUITS DE PLASTIQUE ÂGE INC. (LES) ... 5675
QUINCAILLERIE H. THIBODEAU INC. ... 5675
S.D.G. MACHINE SHOP LTD. ... 5675
SÉNÉCHAL (ROBERT) LTÉE ... 5675
SERVICE D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION SHERBROOKE INC. ... 5676
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DU ROCHER LTÉE ... 5676
SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ASPECT JEUNESSE ... 5676
SOGENA INC. ... 5676
SPHAGNEX INC. ... 5676
SUPER MARCHÉ LUCIEN LUSSIER INC. ... 5676
SUPERMARCHÉ MONTRÉAL-OUEST INC. ... 5676
TAMEC INC. ... 5676
TRANSPORT R.G.C. INC. ... 5676
TRICOT MONDIAL INC. ... 5676
UNION DES FAMILLES DE LONGUEUIL INC. (L') ... 5676
VALLEYFIELD TRANSVISION INC. ... 5676
VIDÉOTRON (1979) LTÉE ... 5676
WATCHMAN'S CLOCK SERVICE LTD. ... 5676

FUSION DES CORPORATIONS (Article 18)

COLLINGE HOLDINGS INC. ... 5677
COLTIN INTERNATIONAL GROUP LIMITED ... 5677
GAGNON & FRÈRES CÔTE NORD LTÉE ... 5677
GESTION COLLINGE INC. ... 5677
GROUPE INTERNATIONAL COLTIN LIMITÉE (LE) ... 5677
LEISURE LADY ORIGINALS (1979) INC. ... 5677
MIMAGIE INC. ... 5677
ORIGINAUX LEISURE LADY (1979) INC. (LES) ... 5677
RESTAURANT LE FOURNEAU DE SAINT-DAVID INC. ... 5677
SOGEMEC INC. ... 5677

LETTRES PATENTES

AMUSEMENTS SURPRENANT INC. ... 5678
BAZ'ART DE LA MALBAIE INC. (LE) ... 5678
BLEUETIÈRES FORESTIÈRES QUÉBEC INC. (LES) ... 5678
CENTRE D'INFORMATIQUE TROIS-RIVIÈRES INC. ... 5678
COMPAGNIE INTER-COPAIN LTÉE (LA) ... 5678
COMPUTRAD INC. ... 5678
DÉPANNEUR DU VIEUX MOULIN INC. (LE) ... 5678
DESBIENS ET GIRARD INC. ... 5678
DRAPERIES CHARLEVOIX INC. ... 5678

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES — *suite*

Page

ENTREPRISES DE L'OCTAÈDRE INC. (LES) 5678
ENTREPRISES J.H. BOISVERT INC. (LES) 5678
ENTREPRISES PHILIPPE PLAMONDON INC. (LES) 5678
EXCAVATION 2000 INC. 5678
FERME BEAU-LAC INC. (LA) 5678
FERME DE LA MOISIE INC. 5678
FERME P.M. BILLETTE & FRÈRES INC. 5678
GARDERIE SUSAN INC. 5678
HORIZON MUSICAL INC. (L') 5678
LIBRAIRIE BISSON LTÉE 5678
LOCATIONS VILLE-MARIE INC. 5679
MANIGO INC. 5679
OPÉRATIONS FORESTIÈRES CHABOT INC. (LES) 5679
PANDA (ALMA) INC. 5679
PELLETIER (JUST.) INC. 5679
PROULX (MARCEL) ET FILS INC. 5679
SERVICE AUTO-MICHEL INC. 5679
SERVICE JENN AIR J.G.D. INC. (LE) 5679
SPORTS PINEL ET FILS INC. 5679
TRÉPANIER (J.) INC. 5679
TRIO PIZZERIA INC. 5679
VAILLANCOURT (C.P.) INC. 5679

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ABATTOIR ST-JEAN LTÉE 5679
AGENCE DE SÉCURITÉ ET D'INVESTIGATION PHOENIX INC. 5679
ALIMENTATION R.V. INC. 5682
ASSOCIATION SPORTIVE & SOCIALE DES BRAVES DU COIN INC. 5679
ATPRO INC. 5679
AUDET (E.) ET FILS INC. 5681
BELLEY (C.) CONSTRUCTION INC. 5680
BENTONITE DE SEPT-ÎLES INC. 5681
BROWN (GEORGE) CARTAGE INC. 5680
BROWN'S HANDLING SERVICES CORP. 5680
BUREAU D'INSPECTION GÉNÉRALE DU BÂTIMENT C. LEMAY INC. 5680
BUREAU D'INSPECTION GÉNÉRALE DU BÂTIMENT GHISLAIN LAROUCHE INC. 5680
CENTRE DE PLEIN-AIR LES MONTICOLES DE PASPÉBIAC INC. (LE) 5680
CENTRES D'ESTIMATION LA MAURICIE INC. 5680
CLUB DE MOTONEIGE LES MONTICOLES 5680
CLUB RICHELIEU JOLIETTE 5680
COMPAGNIE D'EXCAVATION ST-LAURENT INC. (LA) 5680
CONSTRUCTION C.M.L. INC. 5680
CONSTRUCTION INDUSTRIELLE CLÉMENT BELLEY INC. 5680
DÉCORS EXPRESS INC. 5680
DÉLICATESSES & POISSONNERIE SILLERY INC. 5680
DOMINION COMMODITY CO. LTD. 5680
DORMIER AMBASSADOR INC. 5680
DORMIER INC. 5680
DRAPERIES CHARLEVOIX SAGUENAY INC. 5680
DUCHARME ET MARTINEAU INC. 5680
ÉLÉMENT (DONAT) & FILS INC. 5680
ÉLÉMENT (DONAT) LTÉE 5680
ENTREPRISES C.M.L. INC. (LES) 5680
ENTREPRISES CAMILLE TALBOT INC. 5680
ENTREPRISES CAROL COULOMBE LTÉE (LES) 5681
ENTREPRISES DE REBUT L.G.D. INC. (LES) 5681
ENTREPRISES J. MARCEL LEDUC INC. (LES) 5681
ENTREPRISES M.G.F. INC. (LES) 5680

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

	Page
ENTREPRISES RENÉ HURTEAU INC. (LES)	5681
ENVIRONART INC.	5681
ÉQUIPEMENT DE BUREAU ST-EUGÈNE INC.	5681
ÉQUIPEMENTS LIMOGES INC. (LES)	5683
ÉVALUATIONS JEAN MONGRAIN INC. (LES)	5680
EXCAVATION LANGIS INC.	5681
FÉDÉRATION ÉQUESTRE DU QUÉBEC	5681
FERME AVICOLE HÉBERT LTÉE	5681
FERME DONALD DESPRÉS INC.	5681
FONDATIONS GUY MORIN INC. (LES)	5681
G & B SAWMILL INC.	5683
GARAGE PON & GUZIK INC.	5681
GARAGE PON INC.	5681
GROUPE COULOMBE INC.	5681
HÔTEL MOTEL NAVEGA INC.	5681
IMMEUBLES DE TENNIS BEACONSFIELD INC. (LES)	5681
IMMEUBLES DU VIEUX PORT DE MONTRÉAL INC. (LES)	5681
IMMEUBLES FORGUES INC. (LES)	5680
INVESTISSEMENTS ARCHIPELS INC. (LES)	5680
INVESTISSEMENTS NAVECA INC. (LES)	5681
INVESTISSEMENTS O. & R. AUDET INC. (LES)	5681
INVESTISSEMENTS PINSONNEAULT, DROUIN INC. (LES)	5681
INVESTISSEMENTS RETTI INC. (LES)	5681
ITALY TILE, TERRAZO & CERAMICS INC.	5681
JANO PIZZA INC.	5682
JAY DWELLINGS INC.	5681
JOURNAL L'IMAGE DE LA RIVE SUD INC.	5681
KAYANNA MFG. INC.	5682
LAVOIE (LÉON), ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	5682
LECLERC (NILUS) INC.	5682
LONGPRÉ (BERNARD) INC.	5682
MAGNAPRESSE INC.	5682
MÉCANIQUE ST-MARC INC.	5683
MÉTALLURGIE PELCHAT INC.	5682
MULTI-SERVICES RAM INC.	5682
OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST-JOSEPH DE KAMOURASKA INC. (L')	5682
OUIMET (J. ALFRED) INC.	5682
PANA-GUY-STE INC.	5683
PAPETERIE A. ET M. HUBERT INC.	5682
PAPETERIE-LIBRAIRIE DES RAMÉES INC.	5682
PARENT SAWMILL INC.	5683
PERREAULT & MARTINEAU INC.	5680
PIZZA JANO INC.	5682
PLACEMENTS B.C.D. INC.	5682
PLACEMENTS CARISA INC. (LES)	5682
PLACEMENTS RAM INC.	5682
PLACEMENTS YVES DUGAS INC. (LES)	5681
POISSONNERIE NEILSON INC.	5680
POITRAS, LARUE ET ASSOCIÉS INC.	5682
POITRAS, LARUE, RONDEAU INC.	5682
PRODUITS D'IMPORTATION R. BERRY INC. (LES)	5680
QUÉBECMAG INC.	5682
RAM INVESTMENTS INC.	5682
RAM MULTI-SERVICES INC.	5682
RESTAURANT BAR LE COLOMBIEN INC.	5682
RESTAURANT JANO INC.	5682
RESTAURANT KAREN INC.	5682
RESTAURATION L. ET R. INC.	5682

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — *suite*

Page

RETTI INVESTMENTS INC. ... 5681
RÔTISSERIE ST-CHARLES BARBECUE INC. ... 5682
ST-GERMAIN (J.A.) (1974) INC. ... 5682
ST-JACQUES & FILS INC. ... 5682
ST-JACQUES & FRÈRE INC. ... 5682
ST-JEAN (H.) & FILS (1976) INC. ... 5682
SCIERIE G & B INC. ... 5683
SCIERIE PARENT INC. (LA) ... 5683
SEPT-ÎLES BENTONITE INC. ... 5681
SÉRAGAIR INC. ... 5683
SERVICE DE MANIPULATION BROWN INC. ... 5680
SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LOGEMENT DES CITOYENS DES BOIS-FRANCS ... 5683
SPÉCIALITÉS HYDRODYNAMIQUES H.L. INC. (LES) ... 5683
TESSIER & TROTTIER ST-MARC INC. ... 5683
TRANSPORTS GEORGE BROWN INC. (LES) ... 5680
VARAD INC. ... 5683
VENTILATION G.R. INC. ... 5680

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES (Article 20)

BOUTIQUE CHEZ CANNELLE & PRUNEAU INC. ... 5683
CHEZ CANNELLE & PRUNEAU INC. ... 5683

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

AGENCE T.L. INC. ... 5683
AMEUBLEMENTS DU QUÉBEC INC. (LES) ... 5683
ARCHÉONAUTE INC. ... 5684
ATELIER DE DÉBOSSELAGE DE CARLETON INC. ... 5684
ATELIER D'USINAGE OLYMPIQUE INC. ... 5684
ATELIERS DE VERCHÈRES INC. (LES) ... 5684
AU PETITS PORCINS INC. ... 5684
BAR LAITIER DE L'EST INC. ... 5684
BERGERETTE INC. ... 5684
BIJOUTERIE FANTAISIE INC. ... 5684
BOIS JOINTÉS D'ABITIBI INC. (LES) ... 5684
BOIS POLYNARD INC. ... 5684
BOULANGERIE HEMMINGFORD INC. ... 5684
BOURRELLE & FRÈRE INC. ... 5684
BOUTIQUE ST-TROPEZ INC. ... 5684
BRUNELLE (DENIS) INC. ... 5684
CARON (ROLAND) & FILS INC. ... 5684
CENTRE DE CONVERSATION FRANÇAISE ET ANGLAISE C. C. F. A. INC. (LE) ... 5684
CENTRE DE RÉPARTITION DE BLACK POOL INC. ... 5684
CENTRE INFORMATIQUE B.B.R. INC. ... 5684
CHANDELLES ORIGINALES THIBAULT INC. (LES) ... 5684
CHARPENTES D'ACIER P.A.B. INC. ... 5684
CHAUSSURES ET LINGERIE LUCIEN BENOIT INC. ... 5684
COMINEC INC. ... 5685
COMPAGNIE THÉÂTRALE DENT-DE-LION INC. (LA) ... 5685
CONITEK INC. ... 5685
CONSTRUCTION L'ACHIGAN INC. ... 5685
CONSTRUCTIONS MAURICE TREMBLAY INC. (LES) ... 5685
CONSTRUCTIONS MICHEL LAMY INC. (LES) ... 5685
DAIGLE (L.A.) CONSTRUCTION INC. ... 5685
DÉCORATION BEAUPORT 1980 INC. ... 5685
DEREL INC. ... 5685
DESMARAIS (B.) & FILS INC. ... 5685

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

	Page
DISTRIBUTIONS DYNASTIE INC.	5685
DIVERTISSEMENTS LARINO INC.	5685
DUQUETTE SERVICE INC.	5685
ENTREPRISES BHÉRER-DUGUAY-POTVIN INC. (LES)	5685
ENTREPRISES COMTOIS-LAPOINTE INC. (LES)	5685
ENTREPRISES GHISLAIN TREMBLAY INC. (LES)	5685
ENTREPRISES GOUDREAU ET LAURIN INC. (LES)	5685
ENTREPRISES RADRA INC. (LES)	5685
ÉQUIPEMENTS DE TISSAGE C. BASTIEN INC. (LES)	5685
EXCAVATIONS M. LAFRENIÈRE INC. (LES)	5685
FERME DE LA PETITE MONTAGNE INC.	5685
FERME J.M.R. CLÉMENT INC.	5685
FERME JEAN ET JACQUES LECLAIR INC.	5686
FERME POINTE MAGOON INC. (LA)	5686
FERME R. ET M. BILODEAU INC.	5686
FERME RÉJEAN L'HEUREUX INC.	5686
FERMES YVON INC. (LES)	5686
FONDATIONS B.A. INC. (LES)	5686
FOURRURES MICHEL INC.	5686
GARAGE GILLES LACHANCE INC.	5686
GARAGE JACQUES DESAUTELS INC.	5686
GARAGE LESSARD ET FRÈRE INC.	5686
GAUTHIER (BRUNO) ET FILS INC.	5686
GEPHIL INC.	5686
GERMAIN (MAURICE) CONSTRUCTION INC.	5686
GESTION M.A.P. INC.	5686
GESTION MAURICE PARENT INC.	5686
GESTION PALMER INC.	5686
GISER INC.	5686
HABITATIONS LES MÉSANGES INC. (LES)	5686
HARVEY (JEAN-MARC) INC.	5686
IMMEUBLES D. LAVOIE INC. (LES)	5686
IMMEUBLES MICHEL FAGUY, & ASSOCIÉS INC. (LES)	5686
IMPRIMERIE V.D.L. (1980) INC.	5687
INDUSTRIES GIBERON INC. (LES)	5687
INVESTISSEMENTS FRANCE, L. & R. INC.	5687
JARDINS D'AUVERGNE INC. (LES)	5687
LABORATOIRE DENTAIRE FUTURA INC.	5687
LALIBERTÉ, POULIN & ASSOCIÉS INC.	5687
LOCATION C.D.S. INC.	5687
LOCATION MARINE BONJOUR INC.	5687
MAGOON POINT FARM INC.	5686
MENUISERIE CHARLEVOIX INC.	5687
MENUISERIE GONTHIER INC.	5687
MÉTRO AUTOMOBILES VENTES INC.	5687
MEUNERIE JONQUIÈRE INC.	5687
1641-8733 QUÉBEC INC.	5687
1641-8790 QUÉBEC INC.	5687
1641-8832 QUÉBEC INC.	5687
1642-9169 QUÉBEC INC.	5687
1642-9748 QUÉBEC INC.	5687
1643-0399 QUÉBEC INC.	5687
1643-1488 QUÉBEC INC.	5687
1643-3203 QUÉBEC INC.	5687
1643-3732 QUÉBEC INC.	5687
1643-4284 QUÉBEC INC.	5687
1643-5703 QUÉBEC INC.	5688
1643-6537 QUÉBEC INC.	5688

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite*

Page

1643-6818 QUÉBEC INC. 5688
1643-7477 QUÉBEC INC. 5688
MOULURES BOIS-CHATELS INC. (LES) 5688
MUSIQUE PAT MÉTIVIER INC. 5688
NADEAU (NORMAND) T.V. INC. 5688
PAPETERIE CORBEIL INC. 5688
PARFUMERIE DUMOULIN INC. 5688
PEPALU INC. 5688
PIERRES D'ANTAN INC. (LES) 5688
PISCICULTURE DU MONT MÉGANTIC INC. 5688
PLACEMENTS CHAMBERT INC.(LES) 5688
PLACEMENTS DUCADESCO INC. (LES) 5688
PLACEMENTS G.M.R. MALTAIS INC. (LES) 5688
PLACEMENTS MINÉRALEX INC. (LES) 5688
PLACEMENTS PÉRIDOT INC. (LES) 5688
PLEXIS-BOIS INC. 5688
PLOMBERIE BILODEAU & FILS INC. (LA) 5688
PREVEX HOLDING INC. 5688
PRODUCTIONS LOUISE LEMIRE INC. (LES) 5688
PROPRIÉTÉS RADIUS INC. (LES) 5689
PROTOLAB ÉMARD INC. 5689
PUBLICITÉ G.A.T. INC. 5689
RADIUS PROPERTIES INC. 5689
RÉPARATION EXCELLENCE INC. 5689
REPRODUCTIONS BLB INC. (LES) 5689
RESTAURANT AU PETIT GOURMAND INC. 5689
RESTAURANT YOLANDE ROULEAU INC. 5689
ROY (MICHEL) ALIGNEMENT INC. 5689
S.S. DÉTECTEUR INC. 5689
SALON DE FLEURS TAHITI (1980) INC. (LE) 5689
SALON EZECHIEL INC. 5689
SCIERIE SACRÉ-COEUR INC. 5689
SERVICE D'INSTRUMENT BLANCHETTE INC. 5689
SERVICES ADMINISTRATIFS LUC DIOTTE INC. (LES) 5689
SERVICES DE SECRÉTARIAT EXÉCUTIF M & M INC. 5689
SERVICES GRAPHIQUES FABREVILLE INC. (LES) 5689
SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION ET CONSULTATION SPEC INC. 5689
SERVICES SANITAIRES ST-JÉRÔME INC. (LES) 5689
SODAT INC. 5689
STUDIO VARIATION INC. 5689
TAPIS MONARQUE INC. 5689
TENUE DE LIVRES F.N.D. INC. 5690
THIBAULT (PIERRE) EXCAVATION INC. 5690
TREMPO INC. 5690
VARENNES ALUMINIUM INC. 5690
VULCANISATION CLOUTIER INC. 5690

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

ATELIER M.P.-D.U.M.A. INC. 5690
BÉDARD (A.) SCRAP METAL INC. 5690
BUREAUX MOBILES L.G. INC. (LES) 5690
CENTRE D'ASSURANCES WISE INC. 5690
CLUB DE GOLF L'OISELET D'AMOS INC. (LE) 5690
COMPAGNIE DE TRANSPORT VIG LTÉE 5690
COMPAGNIE DE VENTE RABY LTÉE (LA) 5690
COMPAGNIE DE VÊTEMENTS ÉTOILE (MONTRÉAL) LTÉE 5690
CONSTRUCTION ANDRÉ TOUCHETTE INC. 5690
CONSTRUCTIONS P.E.M. LTÉE (LES) 5690

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

Page

CORPORATION DES VÊTEMENTS JEUNES DIMENSIONS (LA) 5690
COURTIER EN IMMEUBLES R. VALLÉE INC. 5690
DÉNEIGEMENT SUD-OUEST LTÉE 5691
DIFFUSION BORÉALE LTÉE 5691
ENTREPRISES ROBICHAUD & FRÈRES INC. (LES) 5691
ÉVALUATION P.E.M. LTÉE 5691
FARD DU CANADA LTÉE 5691
GINEXPLOR INC. 5691
IMMEUBLES R.M.G. INC. (LES) 5691
IMPORTATION CLASSIQUE INC. 5691
INDUSTRIE SOUS-MARINE CHICOUTIMI INC. 5691
INSTALLATIONS R.L. INC. (LES) 5691
MICENE INVESTMENT CORP. 5691
MICHAUD (J.E.) INC. 5691
NADWOOD CORP. 5691
PIÈCES D'AUTO DELTA INC. (LES) 5691
PLACEMENTS J.A. CHOQUETTE, LTÉE 5691
PROSS WOOLENS INC. 5691
ROUSSEAU (MICHEL) & ASSOCIÉS INC. 5691
ST-LOUIS AUTOMOBILES LTÉE 5691
SALON DES CENT INC. (LE) 5691
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE BEAUCE LTÉE (LA) 5691
TERRASSEMENT LEVASSEUR, AMOS INC. 5691
YMOJA INC. 5691

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

BERNARD, CÔTÉ & HUARD INC. 5692
BRASSERIE DES VIEUX BARILS INC. 5692
BUREAUX MOBILES L.G. INC. (LES) 5692
CLINIQUE ÉLECTRONIQUE DE L'ÉGLISE INC. 5692
DOYON & ASSOCIÉS (ASSURANCES) LIMITÉE 5692
ENTREPRISES NORMAND RACINE INC. 5692
FERME JULES MARCOUX & FILS INC. 5692
FERMES BLANCHETTE ET FILS, INC. 5692
GALERIE D'ART FLEUR DE LYS INC. 5692
GESTION P.F.L. INC. 5692
GESTION UNITÉ 71 INC. 5692
IMMEUBLES D.L.M. DES ROCHERS INC. (LES) 5692
MACK QUÉBEC INC. 5692
MAISONS MODULAIRES L.G. INC. 5692
1641-7586 QUÉBEC INC. 5692
1641-8758 QUÉBEC INC. 5692
1642-6223 QUÉBEC INC. 5692
1643-0944 QUÉBEC INC. 5692
PLACEMENTS LUC ET MICHEL INC. (LES) 5692
PRODUITS RÉGAL (1980) INC. (LES) 5692
RESTAURANT SUZIE LEE INC. 5692
STRUBEC INC. 5692
SURPLUS R.S. INC. (LES) 5692
VITRERIE MONT-LAURIER LTÉE 5692
YMOJA INC. 5692

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES

ASSOCIATION BUTOKU-KAI DU QUÉBEC INC. 5693
ASSOCIATION DE BADMINTON DE LA RÉGION DE MONTRÉAL (L') 5693
ASSOCIATION DE BADMINTON DU HAUT-RICHELIEU 5693

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES — *suite*

Page

ASSOCIATION DE SOCCER DE BEAUHARNOIS (A.S.B.) 5693
ASSOCIATION DE SOCCER DE PIERREFONDS 5693
ASSOCIATION DES CLUB DE VAN DU QUÉBEC INC. 5693
ASSOCIATION DES COUREURS EN CANOT DE LA MAURICIE INC. 5693
ASSOCIATION DES POLICIERS DE BUCKINGHAM ET MASSON INC. (L') 5693
ASSOCIATION DES POLICIERS DE LAPRAIRIE INC. (L') 5693
ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LORRAINE INC. 5693
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE INC. (L') 5693
ASSOCIATION LURELU 5693
ASSOCIATION MOTOCYCLISTE DE SENNETERRE INC. (L') 5693
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC LACROIX INC. 5693
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ÉDITEURS JURIDIQUES INC. 5693
ASSOCIATION RÉGIONALE DE PATINAGE DE VITESSE D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC. 5693
ASSOCIATION RÉGIONALE DE SOCCER BOURASSA INC. 5694
ASSOCIATION RÉGIONALE DES LAOTIENS DE QUÉBEC (RÉGION 03) INC. (L') 5694
ASSOCIATION SOLIDARITÉ DE LACHUTE INC. 5694
CENTRE DE BÉNÉVOLAT DU LAC INC. 5694
CENTRE DE DÉPANNAGE (S'AIDER) DE SAULT-AU-MOUTON 5694
CENTRE DE DÉPANNAGE SOREL-TRACY INC. (LE) 5694
CENTRE SPORTIF ST-TIMOTHÉE INC. 5694
CLUB APPLE DE MONTRÉAL 5694
CLUB DE COUREURS À PIED LES ÉCLAIRS DE LA RIVE-SUD (LE) 5694
CLUB DE MOTO LES HOMMES DE L'ESPACE INC. 5694
CLUB DE PANACHE DE MALARTIC INC. 5694
CLUB DE PÉTANQUE LES BOULES AUX JEUNES (LE) 5694
CLUB DE PHOTO TECHNO BLANC INC. 5694
CLUB ÉQUESTRE TRIANGLE D'OR INC. 5694
CLUB OPTIMISTE STE-MARTHE DU CAP INC. 5694
CLUB SOCIAL DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CHÂTEAUGUAY 5694
CLUB SOCIAL DES TUYAUTEURS D'ANGUS 5694
CLUB SOCIAL ET SPORTIF LES ÉCUREUILS INC. 5694
COMITÉ DE LA ST-JEAN DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON INC. 5694
COMITÉ DE LOISIRS DU LAC LAFONTAINE 5694
COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU INC. (LE) 5695
COMITÉ DES CITOYENS DE LA PAROISSE DE BAIE ST-PAUL INC. (LE) 5695
COMITÉ DES LOCATAIRES DE LA TERRASSE PATRO INC. 5695
COMITÉ DES LOISIRS DE MURDOCHVILLE 5695
COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC À BROSSARD 5695
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FÊTE NATIONALE, RÉGION CÔTE-NORD 5695
COMITÉ RÉGIONAL DES ASSISTÉS SOCIAUX DE LANAUDIÈRE 5695
CORPORATION DE L'ARÉNA DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS INC. (LA) 5695
CORPORATION DES FÊTES DU 75IÈME ANNIVERSAIRE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME DES LAURENTIDES 5695
CULTURE ET NATURE VERS L'HARMONIE INC. 5695
DOYENS DE STE-PERPÉTUE INC. (LES) 5695
FESTIVAL D'ÉTÉ DE GASPÉ INC. (LE) 5695
FESTIVAL DU BÛCHERON DE NORMÉTAL 5695
FONDATION D'ANESTHÉSIOLOGIE ET RÉANIMATION DU QUÉBEC 5695
FONDATION MÉRIEUX CANADA (1979) INC. 5695
FONDATION TI-BOULEAU INC. (LA) 5695
GARDE ST-CAMILLE INC. 5695
GARDERIE LA PETITE COUR 5695
GARDERIE L'ÉLÉPHANT BLEU 5696
JEUNE CHAMBRE DES ÉBOULEMENTS INC. 5696
KEROUL 5696
LIGUE DE HOCKEY BONNE ENTENTE DE BÉCANCOUR INC. 5696
LIGUE FÉMININE SPORTIVE DE ST-TIMOTHÉE 5696
LOISIRS DE FOSTER INC. 5696

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES — *suite*

Page

MARATHON INTERNATIONAL DE CANOTAGE DE GRAND'MÈRE INC. 5696
MATERNELLE ENFANT-DES-NEIGES INC. 5696
MISSI-HAÏTI 79 INC. 5696
PLEINS DE N'AIR INC. (LES) 5696
PROMOTION STE-THÈCLE INC. 5696
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DES CENTRES D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL 5696
RETROUVAILLES DU GRAND L'ISLET INC. (LES) 5696
ROTARY CLUB DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL 5696
ROTARY CLUB OF RIVE SUD DE MONTRÉAL 5696
SERVICE D'INTÉGRATION AU TRAVAIL 1445 INC. 5696
SPACEMEN MOTO CLUB INC. 5694
TROUPE CABARET INC. (LA) 5696
UNION DES ÉCRIVAINS DE LA SAGAMIE 5696

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS

GREENFIELD CONSTRUCTION COMPANY, INC. 5697
SIGMA COATINGS, INC. 5697

PERMIS

BLIMPIE BAY SUBMARINE LTD. 5697
KEMANOBEL AB 5697
NUGOLD ENTERPRISES CORPORATION 5697
WESTWARD SHIPPING LTD. 5697

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

DESROCHERS, MARCEL 5789
GUAY, YVAN 5789
GRAVEL, BENOIT 5789
PERREAULT, JEAN-CHARLES 5790
RAVARY, NORMAND 5790

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN 5790
GUILDE DE LA MARINE MARCHANDE DU CANADA 5790
SUCCESSION DE J. ROMÉO PÉPIN 5790

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

COMMUNICATIONS P.N.M.D. INC. (*Agent officiel pour le NON*) 5791
CONCEPTAT INC. (*Agent officiel pour le OUI*) 5791
REGROUPEMENT NATIONAL POUR LE OUI (*Remplacement d'agents officiels*) 5791

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

ALDOMAL CREDIT UNION 5791
CAISSE D'ÉCONOMIE ALDOMAL 5791
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEURS DE MARIEVILLE 5792
CAISSE D'ÉCONOMIE ST-GEORGES DE BEAUCE 5792

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

Page

LA SARRE, VILLE (*Fusion*) (*Erratum*) 5858

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

L'INTERNATIONALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE (*Changement du nombre minimum d'administrateurs et dans la durée de leur fonction*) 5792
THE INTERNATIONAL LIFE INSURANCE COMPANY (*Changement du nombre minimum d'administrateurs et dans la durée de leur fonction*) 5792
TORO ASSICURAZIONI, S.P.A. (*Délivrance de permis*) 5792

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

ASCOT, CANTON 5793
BOLTON, CANTON 5793
CANNON, CANTON RÉVISÉ 5793
CAP-SANTÉ, PAROISSE 5793
COMPTON, CANTON 5793
GRENVILLE, AUGMENTATION DU CANTON 5793
LA SARRE, CANTON 5793
MAGOG, CANTON 5793
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC (LA BANLIEUE), PAROISSE 5793
PARENT, CANTON 5794
SAINT-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE 5794
SAINT-ANDREWS, PAROISSE 5794
SAINT-APOLLINAIRE, PAROISSE 5794
SAINT-BASILE, PAROISSE 5794
SAINT-HIPPOLYTE, PAROISSE 5794
SAINT-LAMBERT, PAROISSE 5794
SAINT-MAURICE, PAROISSE 5794

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION

AVERSE DE NEIGE 5795
BAC 5795
CANCELLATION OF REGISTRATION 5795
COMMISSION DE TERMINOLOGIE DES AFFAIRES SOCIALES 5795
COMMISSION DE TERMINOLOGIE DES TRANSPORTS 5795
CONDITIONS D'ATTRIBUTION 5795
CONVENTION DE GESTION FINANCIÈRE 5795
DEREGISTRATION 5795
DROIT D'AGRÉMENT 5795
ELIGIBILITY REQUIREMENTS 5795
EMPLOYÉ 5795
EMPLOYEE 5795
FUNDING AGENCY 5795
FUNDING INSTRUMENT 5795
MÉTÉOROLOGIE 5795
PAPIER 5795
PAPIER CIRÉ 5795
PAPIER PARAFFINÉ 5795
PARAFFIN PAPER 5795
REGISTRATION FEE 5795
RETRAIT D'AGRÉMENT 5795
REVOCATION OF REGISTRATION 5795

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION — *suite*

Page

SALARIÉ ... 5795
SNOW FLURRY ... 5795
TIERS GESTIONNAIRE (FINANCIER) ... 5795
TRAVERSE ... 5795
TRAVERSIER ... 5795
WAXED PAPER ... 5795
WITHDRAWAL OF REGISTRATION ... 5795

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION

AIRE DE REPOS ... 5795
APPROACH NOSE ... 5795
BULL-NOSE ... 5795
COLLOQUE ... 5796
COMMISSION DE TERMINOLOGIE DES TRANSPORTS ... 5795
CONFÉRENCE ... 5796
CONGRÈS ... 5796
CONVENTION ... 5796
DÉCLIVITÉ ... 5795
DISTANCE DE VISIBILITÉ DE DÉPASSEMENT ... 5795
EMPRISE ... 5795
GRADIENT ... 5795
HALTE ROUTIÈRE ... 5795
MUSOIR ... 5795
NOSE OF ISLAND ... 5795
OVERTAKING SIGHT DISTANCE ... 5795
PANEL ... 5796
PASSING SIGHT DISTANCE ... 5795
PEDESTRIAN ISLAND ... 5796
REFUGE ... 5796
REST AREA ... 5795
RIGHT-OF-WAY ... 5795
ROAD DIVIDER ... 5795
SAFETY ISLAND ... 5796
SAFETY ZONE ... 5796
SÉMINAIRE ... 5796
SÉPARATEUR ... 5795
SEPARATOR ... 5795
SYMPOSIUM ... 5796
TABLE RONDE ... 5796
TÊTE D'ÎLOT ... 5795

PROCLAMATION(S)

Extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de *Chicoutimi* au territoire de la corporation municipale de Saint-Honoré ... 5796
Extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de *Mont-Saint-Hilaire* au territoire de la paroisse de Saint-Charles ... 5796
Extension de juridiction de la Cour municipale de la ville de *Mont-Saint-Hilaire* au territoire de la paroisse de Saint-Mathias ... 5797
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de *Matapédia*, district électoral de Bonaventure ... 5797

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

ANNAVILLE, VILLAGE ... 5798
HOWICK, VILLAGE ... 5798
NOTRE-DAME-DE-SAINT-HYACINTHE, PAROISSE ... 5798
PRINCEVILLE, PAROISSE ... 5798
SAINT-ALPHONSE, PAROISSE ... 5798

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA — *suite*

Page

SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL, PAROISSE ... 5798
SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, VILLE ... 5799
SAINT-ANTOINE-DE-LAVALTRIE, PAROISSE ... 5799
SAINT-ATHANASE, PAROISSE ... 5799
SAINT-BASILE-SUD, VILLAGE ... 5799
SAINTE-CLOTHILDE-DE-HORTON, VILLAGE ... 5799
SAINT-ÉTIENNE-DE-BEAUMONT, PAROISSE ... 5799
SAINTE-EULALIE, MUNICIPALITÉ ... 5799
SAINT-HUGUES, PAROISSE ... 5799
SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ, PAROISSE ... 5800
SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD, MUNICIPALITÉ ... 5800
SAINT-NORBERT, PAROISSE ... 5800
SAINT-OURS, VILLE ... 5800
SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU, PAROISSE ... 5800
SAINTE-SÉRAPHINE, PAROISSE ... 5800
SAINT-VALÈRE, MUNICIPALITÉ ... 5800
WARDEN, VILLAGE ... 5800
YAMACHICHE, VILLAGE ... 5800
YAMASKA-EST, VILLAGE ... 5800

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES

A.B.C. DISTRIBUTING INC. ... 5698
ALUMINIUM CONSTRUCTION INC. ... 5698
AMERICAN STAINLESS STEEL CO. LIMITED ... 5698
APPARTEMENTS LUCERNE LTÉE ... 5698
ARCHERS KIWI ... 5698
ARROW DOOR MANUFACTURING COMPANY LIMITED ... 5698
ASSOCIATION BIENFAISANTE PROTESTANTE D'ÎLE PERROT ... 5698
ASSOCIATION DE MONTRÉAL POUR LA COMPRÉHENSION ET LA RÉORIENTATION DES EX-PRISONNIERS INC. ... 5698
ASSOCIATION DES AGENTS ET COURTIERS D'ASSURANCES DE LA CITÉ DE JACQUES-CARTIER, COMTÉ DE CHAMBLY (L') ... 5698
ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS DE GAZOLINE DU QUÉBEC INC. ... 5698
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE SÉCURITÉ DU COMMERCE DE DÉTAIL DU QUÉBEC ... 5698
ASSOCIATION DES GARAGISTES DU BAS ST-LAURENT INC. (L') ... 5698
ASSOCIATION DES LOISIRS DE BRYSON (L') ... 5698
ASSOCIATION DES MARCHANDS D'AUTOMOBILES DES LAURENTIDES (L') ... 5698
ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLANTS DE MISTASSINI, INC. (L') ... 5698
ASSOCIATION OF QUÉBEC RETAIL SECURITY MANAGERS ... 5698
ASSOCIATION SPORTIVE DE CÔTEVILLE ... 5698
BARBE (GAÉTAN) INC. ... 5698
BELLEVUE ACCEPTANCE CORPORATION ... 5698
BLACK SPIDER M. C. MONTMAGNY ... 5698
BRADY (H.) LTÉE ... 5699
CÂBLES DU SAGUENAY INC. ... 5699
CAMEO BUILDING MAINTENANCE CO. LTD. ... 5699
CAMPBELL MCLEOD LTD. ... 5699
CANADIAN FRIENDS OF AMERICAN HEBREW SEMINARY (Yeshivah Torah Vodaath) ... 5699
CANAMAC ASSOCIATES INC. ... 5699
CANORAM AUTO CLUB INC. ... 5699
CENTRALE DE COOPÉRATION LIMITÉE ... 5699
CENTRE D'ACCUEIL DU RANG MANITOBA (LE) ... 5699
CENTRE PORTUGAIS D'INFORMATION (C.P.I.) INC. ... 5699
CHAMBRE DE COMMERCE DES JEUNES DE ST-LAMBERT ET DU DISTRICT INC. ... 5699
CHAMBRE D'IMMEUBLE TRIANGLE ... 5699
CHAUSSURES LUCIE INC. ... 5699
CHIBOUGAMAU PIONEER MINING CORPORATION (*N.P.L.*) ... 5699
CIE KÉBEK CONSTRUCTION LTÉE (LA) ... 5699
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE BÉARN ... 5699
CLUB D'ENTRAIDE ENTRE DEUX ÂGES ... 5699

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

	Page
CLUB DU COSMOS	5699
CLUB FAMILLES CANADIENNES DE QUÉBEC	5699
CLUB ROBERT	5699
CLUB SOCIAL SCORBEC INC.	5699
CLUB SPORTIF ELIO INC.	5699
COCHAR LTÉE	5699
COMITÉ QUÉBÉCOIS D'ADAPTATION ET D'INTÉGRATION DES ASIATIQUES OUGANDAIS (C.Q.A.I.A.O.)	5699
CONTINENTAL FINANCE CORPORATION	5699
CORPORATION DE L'ALLIANCE CULTURELLE DU QUÉBEC (C.A.C.Q.)	5700
CORPORATION DE PLANIFICATION DU LAC-ST-JEAN, SECTEUR-NORD, INC.	5700
CRÉDIT ST LAURENT INC.	5700
DATA CONSTRUCTION LTD.	5700
DESJARDINS (PIERRE) FOUNDATION	5700
DÉRY MULTIVISION SERVICE (QUÉBEC) LTD.	5701
DORION (JEAN) INC.	5700
EASTERN TOWNSHIPS FOUNDATION	5700
EHRLICH-ADLER FAMILY FOUNDATION	5700
ENSEIGNES TOTEM LTÉE (LES)	5700
ENSEMBLE (L')	5700
ENTREPRISES FEU VICTOR DELAMARRE LTÉE	5700
ENTREPRISES LA SAVOIE LTÉE (LES)	5700
ENTREPRISES LAN-VIN INC. (LES)	5700
FAMILLE À L'ÉVEIL INC.	5700
FAPUQ INC.	5700
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LUGE ET DE BOBSLEIGH	5700
FONDATION ARMAND LABERGE INC. (LA)	5700
FONDATION CATHOLIQUE ANGLOPHONE DE MONTRÉAL (LA)	5700
FONDATION CHERBOURG	5700
FONDATION DE L'ESTRIE	5700
FONDATION DES DIPLÔMÉS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (LA)	5700
FONDATION ÉDOUARD LÉGER	5700
FONDATION EMMAÜS DE QUÉBEC (LA)	5700
FONDATION FERNAND LEVASSEUR INC.	5700
FONDATION LES ORPHELINS DU CANADA	5700
FONDATION PIERRE DESJARDINS	5700
FONDATION POPULAIRE DES BOURSES D'ÉTUDES INC.	5700
FONDATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE MARIE DE FRANCE INC. (LA)	5701
FONDATION VICTOR	5701
FRANCO CANADA FILMS INCORPORÉE	5701
GLENHARBOUR MINES LIMITED (*N.P.L.*)	5701
HÉLIX PRÉCISIONS CO. LTD.	5701
IMMEUBLES VINCENNES INC.	5701
INSTITUT LAVIGERIE AFRIQUE-CANADA	5701
LAURENTIAN AUTOMOBILE DEALERS ASSOCIATION	5698
LIGUE DE HOCKEY LE GARDEUR INC.	5701
LIGUE DU PROGRÈS CIVIQUE DE MONTRÉAL-NORD INC.	5701
LONGUEUIL ANNEX REALTY CO. LTD.	5701
LOZEAU (A.) & FILS INC.	5701
LUCIERA SPORTSWEAR LTD.	5701
MC COY'S FURS LIMITED	5701
MONTEREY INC.	5701
MONTREAL ASSOCIATION FOR THE COMPREHENSION AND REORIENTATION OF EX-CONVICTS INC.	5698
MONTREAL ENGLISH SPEAKING CATHOLIC FOUNDATION	5700
MONTREAL NORTH CIVIC PROGRESS LEAGUE INC.	5701
MORENCY (ALPHONSE) & FILS LTÉE	5701

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — *suite*

Page

NARCOTICS ANONYMOUS INTERNATIONAL FOUNDATION ... 5701
OEUVRE DE PASTORALE LAÏQUE DE L'ESTRIE INC. ... 5701
ORPHANS OF CANADA FOUNDATION ... 5700
PEPPE'S RESTAURANT, INC. ... 5701
PLACEMENTS PRONOR INC. ... 5701
PRODUITS AQUEUX PURITY LTÉE (LES) ... 5701
PROTESTANT BENEVOLENT ASSOCIATION OF ÎLE PERROT ... 5698
PURITY WATER PRODUCTS LTD. ... 5701
RECREATION ASSOCIATION OF BRYSON ... 5698
REICH (ALEXANDER AND SAMUEL) FOUNDATION ... 5701
ROMART INC. ... 5701
ROSS STRUCTURAL STEEL LTD. ... 5701
ST-LAMBERT AND DISTRICT JUNIOR CHAMBER OF COMMERCE INC. (THE) ... 5699
ST LAWRENCE CREDIT CORPORATION ... 5700
SAVOIE ENTERPRISES LTD. (LA) ... 5700
SCHOOL & CAMP OUTFITTERS LTD. ... 5701
SECRÉTARIAT DES SYNDICATS NATIONAUX DE LA BAIE INC. ... 5701
SERVICE MULTIVISION DÉRY (QUÉBEC) LTÉE ... 5701
SKY-DEL SALES INC. ... 5701
SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIÈRE MORIN & GRAD (*L.R.P.*) ... 5702
SOCIÉTÉ LAURENTIENNE D'ARCHÉOLOGIE ET D'ETHNOLOGIE ... 5702
SOUTH SHORE COMMUNITY LEGAL CLINIC INC. ... 5702
THAUVETTE (G.) & FRÈRES LTÉE ... 5702
TOTEM SIGNS LTD ... 5700
TOWN & COUNTRY MOTORS LIMITED ... 5702
TRIANGLE REAL ESTATE BOARD ... 5699
VAILLANCOURT (F.R.) AUTOMOBILE LTÉE ... 5702
VEILLETTE AUTOMOBILE, CIE LTÉE ... 5702
VEILLETTE AUTOMOBILE, CO. LTD. ... 5702
VINEBERG HEART FOUNDATION ... 5702
WALKER WORK CLOTHING COMPANY LIMITED (THE) ... 5702
WEISSMAN (DAVID & HILDA) FOUNDATION (THE) ... 5702
WISEMAN (LOUIS U.) FOUNDATION ... 5702

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

ACTION-JEUNESSE RÉGION 03 ... 5702
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES DU LAC STE-ROSE ... 5702
CHANTEURS DE LA GAMME D'OR (LES) ... 5702
CONSTRUCTIONS GUY VILLENEUVE LTÉE ... 5702

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI SUR LA

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIMOUSKI-EST (*L.P.*) ... 5801
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS (*L.P.*) ... 5801
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-TITE (*L.P.*) ... 5802

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI SUR LES

HOLDING CASTOR LTÉE (LE) (*Permis*) ... 5802
SCOTIA COVENANTS MORTGAGE CORPORATION (*Permis*) ... 5802
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT IMMOBILIER BNE (*Permis*) ... 5802

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

AYLMER, COMMISSION SCOLAIRE ... 5802
CAP-CHAT, VILLE ... 5803
CHÂTEAUGUAY, COMMISSION SCOLAIRE ... 5804
DES CASCADES L'ACHIGAN, COMMISSION SCOLAIRE ... 5805
EASTERN TOWNSHIPS, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE ... 5805
HUNTINGDON, COMMISSION SCOLAIRE ... 5806

SOUMISSIONS — DEMANDES DE — *suite*

Page

LA BAIE, VILLE 5807
LA POCATIÈRE, VILLE 5808
MANICOUAGAN, COMMISSION SCOLAIRE 5809
MONTCALM, COMMISSION SCOLAIRE 5809
POINTE LÉVY, COMMISSION SCOLAIRE 5810
PROVENCHER, COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE 5811
SAINT-EXUPÉRY, COMMISSION SCOLAIRE 5812
SEIGNEURIE, COMMISSION SCOLAIRE 5812

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS — LOI SUR LA

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA 5813

VENTE(S) PAR LICITATION

MOISY c. KANARSKA 5814

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ABITIBI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PRÉVOST 5814
COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM (LA) c. HÔTEL RICHELIEU *ET AL.* 5815
ENTREPRISES CHARTRE LTÉE (LES) c. BERNIER 5815
LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE c. DANIS 5815
LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE c. DANIS 5816
LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE c. DANIS 5816
LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE c. DANIS 5817
LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE c. DANIS 5817

BEAUCE

LAURENTIDE FINANCE CANADA LTÉE c. JOLICOEUR 5817

BEAUHARNOIS

LEENAT LIMITÉE *ET AL.* c. COMPAGNIE FINANCIÈRE DE MONTRÉAL INC. *ET AL.* 5821
LEENAT LIMITÉE *ET AL.* c. COMPAGNIE FINANCIÈRE DE MONTRÉAL INC. *ET AL.* 5821
LEENAT LIMITÉE *ET AL.* c. COMPAGNIE FINANCIÈRE DE MONTRÉAL INC. *ET AL.* 5822
LEENAT LIMITÉE *ET AL.* c. COMPAGNIE FINANCIÈRE DE MONTRÉAL INC. *ET AL.* 5823

CHICOUTIMI

COMPAGNIE TRUST ROYAL c. FORTIN *ET AL.* 5823

HULL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. WERBA 5824
LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. BONIN *ET AL.* 5824
LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. DALLAIRE 5825
LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. SIMON *ET AL.* 5825
REVENU NATIONAL *ET AL.* c. CARPENTIER 5826

JOLIETTE

GENELCAN REALTY LIMITED c. RADIGAN 5826
LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE c. GALLANT 5827

LABELLE

CAISSE POPULAIRE DE MANIWAKI (LA) c. DUPONT (*Erratum*) 5858

MINGAN

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. DUFRESNE 5827

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

MONTRÉAL

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. RAYMOND F. LAGUE & ASSOCIÉS LIMITÉE 5828
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL c. SCHNEIDER *ET AL.* 5828
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BÉLANGER *ET AL.* 5829
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BLACKMORE 5829
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BOURGEOIS 5830
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. JEAN-GUY HÉROUX CONSTRUCTION INC. 5831
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VANASSE *ET AL.* 5831
BARI CONSTRUCTION INC. c. DRIVER 5832
C.A.C. REALTY LIMITED c. GORDON *ET AL.* 5833
NATOFIN (HELLER) LTÉE c. LES IMMEUBLES GIPALA LTÉE *ET AL.* 5834
MAVITZIS c. EXARAKOS *ET AL.* 5834
PLOMBERIE & CHAUFFAGE TIFONI INC. c. HARBUS 5835
THORN *ET AL.* c. SAVARD 5835
TRI-STATE INVESTMENTS CO. LIMITED c. DUCLOS *ET AL.* 5836
VASTILL INC. c. DUBREUIL 5837

PONTIAC

BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. POIRIER 5837

QUÉBEC

BEAUPORT, VILLE c. KEET ESTATE INC. 5838
QUÉBEC, VILLE c. LAHOUD 5838
REINE (LA) c. ZIZKA 5839

RIMOUSKI

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT (LA) c. FACCIO 5843

ROBERVAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. SIMARD 5843

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE RICHMOND-JOHNSON c. ROY 5844
ROY c. LANGLOIS 5844
ROY c. LANGLOIS 5844

SAINT-MAURICE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. NORMANDIN 5845

TERREBONNE

EAGLE LUMBER LIMITÉE c. THÉRIAULT 5845
WARD c. PARKHILL 5846

VENTE(S) POUR TAXES

MÉGANTIC, COMTÉ 5846
PIERREFONDS, VILLE 5847

SOMMAIRE

Page

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L' 5782

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 5782

AVIS DIVERS 5782

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES 5783

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 5784

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 5787

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 5703

COMPAGNIES, LOI SUR LES 5663–5787

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES 5697

CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA 5789

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE 5790

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE 5791

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 5791

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 5792

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE 5795

PROCLAMATION(S) 5796

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOI SUR LA 5798

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 5698

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LOI SUR LA 5801

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS, LOI SUR LES 5802

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 5802

VENTE DES EFFETS NON RÉCLAMÉS, LOI SUR LA 5813

VENTE(S) PAR LICITATION 5814

VENTE(S) PAR SHÉRIF 5814

VENTE(S) POUR TAXES 5846

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid | Postes Canada Port payé

Third class | **Troisième classe**

Permis No 167
Lévis

Décisions de la Commission des loyers

Les décisions publiées dans ce recueil concernent le louage d'un local d'habitation. Elles ont été rendues en 1978 et 1979.

Trois grandes sections couvrent les décisions de l'administrateur des loyers (pp. 127 à 143), celles de la Commission des loyers (pp. 147 à 186) et les jugements des tribunaux de juridiction civile (pp. 189 à 260) faisant état de la jurisprudence en ce domaine.

Tables et index se retrouvent à la fin du recueil pour faciliter le repérage, au lecteur.

EOQ 4714. 1980 pp. 127 à 260

Disponible aux librairies de l'Éditeur officiel et à son comptoir postal, ainsi qu'au bureau SOQUIJ.

Commandes postales

Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.